

Vers une politique métropolitaine d'hospitalité

Étude sur les initiatives existantes, les acteurs
et les enjeux sur la métropole de Lyon



MÉTROPOLE

GRAND LYON

Sommaire

Août 2024 **Métropole de Lyon**

Coordination

Martine Chanal, mission hospitalité/Direction habitat et logement
Benjamin Damasco, mission hospitalité/Direction habitat et logement
Corinne Hooge, mission évaluation des politiques publiques/Direction prospective et dialogue public

Rédaction

Louis Bourgois, Marion Chevallier, Aude Defasy (Groupe Pluricité)
Pierre Grosdemouge, sociologue indépendant

Réalisation

Nathalie Joly

Impression

Service Reprographie de la Métropole de Lyon

Illustration de couverture

©Ville de Lyon et Métropole de Lyon

Introduction

1. Vers l'affirmation d'une « métropole de l'hospitalité »	7
1. Avant 2015 : une gestion principalement « à bas bruit » et dérogatoire au droit commun, mais la construction progressive d'une approche lyonnaise de l'hospitalité.....	7
2. De 2015 à 2017 : une nouvelle métropole qui développe une réponse répressive dans un contexte de crise	8
3. De 2017 à 2020 : tentative d'une nouvelle approche, cependant marquée par une ambiguïté stratégique.....	9
4. À partir de 2020, la structuration et l'affirmation d'une politique publique métropolitaine	10
2. Les objectifs et le périmètre de l'étude	14

Volet 1 - Capitalisation des dispositifs d'hospitalité en occupation temporaire 16

1. Éléments généraux sur les sites	17
1.1. Contextualisation : des expériences qui s'inscrivent dans une histoire longue sur le territoire	17
1.2. La Métropole de Lyon se mobilise en déployant des solutions d'accueil sur des sites d'occupation temporaire	18
1.3. Les chiffres clés	19
1.4. Cartographie des sites étudiés	20
1.5. Une majorité de publics relevant de la compétence métropolitaine dans les sites étudiés	21
1.6. En détail, profil des sites d'ot sur lesquels la métropole a joué un rôle d'impulsion ou de soutien	22
2. Des environnements et un bâti qui influencent les conditions d'accueil. 28	
2.1. Des caractéristiques qui facilitent ou contraignent l'intervention au sein des sites.....	28
2.2. Des installations effectuées dans des délais courts, impliquant de réadapter l'offre <i>a posteriori</i>	29
2.3. Différentes modalités de gestion des sites.....	29
2.4. Une vie en collectif impliquant des règles de vie et de bon usage des lieux.....	30
3. Gouvernance et partenariat	32
3.1. Une recherche de participation active des personnes hébergées dans la vie des sites.....	32
3.2. Un soutien des collectivités locales qui peut « booster » ou « freiner » les ambitions des projets	33
3.3. Un maillage local avec les acteurs du droit commun déterminant, ...mais qui peut être limité en raison du caractère temporaire des sites.....	33
4. Des conditions d'accueil et un accompagnement global qui favorisent l'inclusion globale des personnes	34
4.1. Des adaptations dans l'organisation et les fonctions mobilisées sur les sites	34
4.2. Une intervention sociale plus en proximité des résidents qui soutient les parcours d'insertion	35
4.3. Un accompagnement pluridisciplinaire et co-porté avec des tiers	36
4.4. Un accès aux soins et à la santé renforcés, grâce à une meilleure coordination.....	37

4.5. Une offre renouvelée de soutien à la parentalité et à la santé materno-infantile	40
4.6. Des opportunités d’insertion professionnelle mais contraintes par le statut des personnes et des freins sociaux	42
4.7. Le risque d’un accompagnement social « peu cadré » dans le contexte de projets « hors normes »	44
4.8. Une forme d’hébergement qui favorise un équilibre entre un « chez soi » et une dynamique collective ... mais avec aussi des effets pervers	45
4.9. Une dimension collective des lieux mieux investie et qui favorise de nouvelles sociabilités et solidarités	47
4.10. Des sites qui représentent des lieux de répit où les situations se stabilisent.....	48
4.11. Mais le caractère temporaire des sites cadence aussi les parcours, au risque de les brusquer	48
4.12. Des sites qui peuvent s’intégrer à la vie du territoire, grâce à leur ouverture sociale et culturelle	49
5. Le caractère <i>ad hoc</i> des sites : entre contraintes et opportunités	53
5.1. Des lieux tiers attractifs pour les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux... 53	
5.2. Une médiatisation forte des sites d’occupation temporaire au titre de l’innovation..... 53	
5.3. Une notoriété des sites qui valorise aussi les personnes	53
6. L’enjeu de la continuité : l’inscription dans les politiques locales.....	54
6.1. De l’expérimentation à une institutionnalisation progressive	54
6.2. Une attente forte dans le dialogue avec l’état local.....	54
6.3. Des besoins exponentiels auxquels le temporaire ne répond que partiellement	56

Volet 2 - Dispositifs partenariaux de résorption de squats *in situ* 58

1. La Métropole et ses squats : éléments généraux sur les évolutions récentes.....	59
1.1. Contextualisation historique : le virage des squats vers l’hébergement d’urgence	59
1.2. La « résorption » comme unique horizon pour les squats d’hébergement	60
2. Présentation synthétique de quelques expériences métropolitaines significatives en matière de résorption de squats	61
2.1. L’Amphiz (2017-2019) : « c’était le premier squat historique »	61
2.2. Le collège Maurice Scève (2018-2020) : une première expérience de résorption concertée	63
2.3. Quai Arloing (2019–2022) : une expérimentation positive de résorption, passant par un conventionnement	66
2.4. Lafayette (2019–2022) : effets et limites d’une autre forme de médiation innovante ...	67
3. Gouverner les squats, enjeux, acteurs évolutions.....	69
3.1. L’intervention de la métropole, entre contraintes, obligations et nouvelles approches.	69
3.2. Les collectifs de soutien : entre construction d’une nécessaire conflictualité et recherche de pragmatisme.....	76

4. Les différentes dimensions de l'hospitalité envers les personnes hébergées en squat	78
4.1. Les leçons des ouvertures de lieux dans l'urgence, la précarité et l'hostilité	78
4.2. Sécuriser et aménager : un chantier vaste et des interventions multiples	80
4.3. Inscription dans le voisinage et valorisation du lieu.....	83
4.4. Co-organiser la gouvernance du lieu avec les habitants.....	85
4.5. Offrir le répit en assurant les besoins de base, un minimum de confort et de stabilité	94
4.6. L'accompagnement administratif et juridique	97
4.7. L'accès à des activités culturelles	99
5. Éléments de bilan.....	102
5.1. Regard synthétique sur les facteurs de réussite des squats d'hébergement d'urgence	107
5.2. Liens à la métropole, inscription dans la politique globale, attentes... ..	109

Volet 3 - Actions citoyennes d'hospitalité : modalités, évolutions et enjeux..... 112

1. Le réseau associatif d'hospitalité citoyenne : principales caractéristiques et évolutions récentes	113
1.2. Qu'entend-t-on par hospitalité citoyenne ?	113
1.3. Le réseau associatif et citoyen relativement dense et divers : une tentative de typologie	113
2. De l'hébergement à l'accès aux droits en passant par l'alimentation ou l'accès au sport : les 6 dimensions clés de l'hospitalité citoyenne ...	118
2.1. L'hébergement et l'accès au logement comme porte d'entrée et modalité principale d'intervention	118
2.2. L'accès aux droits	122
2.3. L'insertion professionnelle comme enjeu nodal.....	122
2.4. La santé et l'accès aux soins	125
2.5. L'accès à la citoyenneté, à la culture, au sport... Une lutte pour un droit à la ville	127
2.6. Plaidoyer et interpellation politique	128
3. Les 5 enjeux de l'hospitalité citoyenne : une analyse transversale	129
3.1. Le sens de l'action dans la durée : un questionnement de fond.....	129
3.2. Le rôle des bénévoles dans l'intervention sociale : alliés, concurrents ou supplétifs des travailleurs sociaux ?	130
3.3. Entre effets de concurrence et complémentarités fortes.....	131
3.4. La question de la participation des personnes concernées : un renouveau par le développement de « communautés » ?	132
3.5. Un modèle économique qui pose question.....	133
3.6. La Métropole de Lyon vue par les acteurs de l'hospitalité citoyenne	133

Conclusion transversale : ce qu'il faut retenir

Annexe. Bibliographie indicative.....	144
--	------------

Introduction



1. Vers l'affirmation d'une « Métropole de l'hospitalité »

La métropole lyonnaise, comme de nombreuses villes françaises, a connu depuis les années 50 plusieurs vagues migratoires, avec leurs enjeux spécifiques en termes d'accueil et d'intégration des personnes. Au fil des années, une approche lyonnaise de l'« hospitalité »¹ se construit autour de l'État local, de certaines municipalités et en s'appuyant sur un

tissu associatif important. Cette partie propose un retour synthétique sur les principaux jalons de l'action publique d'hospitalité sur le territoire, permettant de mieux comprendre les ressorts de la politique mise en œuvre par la Métropole de Lyon depuis 2020.

1. Avant 2015 : Une gestion principalement « à bas bruit » et dérogatoire au droit commun, mais la construction progressive d'une approche lyonnaise de l'hospitalité

Des années 1960 aux années 2010, la métropole de Lyon connaît de nombreux phénomènes migratoires, marqués ou non par la question de la précarité. En ce qui concerne les phénomènes de migrations précaires, trois séquences principales peuvent être identifiées.

1. Dans les années d'après-guerre et jusqu'au début des années 1970, la principale problématique tient dans le **développement de bidonvilles** principalement habités par des personnes originaires d'Afrique du Nord (colonies puis ex-colonies) et d'Europe du Sud. Intégrée à une politique plus large dite de Résorption de l'Habitat Indigne (RHI), la politique de résorption des bidonvilles mènera à leur disparition au début des années 1970. Plusieurs travaux reviennent en détail sur les spécificités de l'action publique à Lyon et dans le département du Rhône².
2. **Des années 1970 aux années 2010, diverses vagues migratoires** principalement dues à des raisons politiques³ amènent à une action publique bricolée, mise en œuvre de manière ad hoc par les acteurs publics et associatifs du territoire, avec l'émergence de nouveaux acteurs (Forum réfugiés, l'ALPIL, ...).
3. **Dans les années 2010 et suivantes, le principal problème public est celui d'abord qualifié de « question rom »**, avec l'arrivée de populations principalement originaires de Roumanie et de Bulgarie, dont de nombreuses familles avec enfants. Si la réponse principale demeure l'expulsion sans solution de relogement, certains dispositifs sont mis en œuvre par l'État local dont le dispositif ANDATU (2011-2015) puis le dispositif Insertion par l'École et l'Emploi (I2E).

Au long de cette longue période, se structure une approche lyonnaise de l'insertion et de l'accompagnement (plus tard qualifiée d'hospitalité), que l'on peut caractériser par 5 éléments :

- En dehors de la politique RHI des années 1960, **une action publique sans politique publique**, avec des projets et dispositifs mis en œuvre de manière ad hoc pour répondre aux problématiques rencontrées. Ceci va de pair avec une stratégie du « bas bruit », qui cherche à invisibiliser autant le problème public (celui de populations migrantes en grande précarité) que la réponse publique, pour des raisons notamment politiques.

1 Même si ce terme ne se diffuse sur le territoire que récemment, à partir de 2020 notamment.

2 Gaëlle Toulemonde, « Les bidonvilles et leur résorption dans l'agglomération lyonnaise. 1955-1972 » (Mémoire de Master 1 : *Histoire Moderne et Contemporaine*, sous la direction de A. Brodiez, ENS Lyon, 2013) ; Emilie Elongbil-Ewane, « Loger les Algérien-ne-s à Lyon et les Turc-que-s à Berlin - Ouest. De l'accueil des populations migrantes à la gestion des territoires urbains Années 1950-1970 » (Thèse pour le doctorat d'histoire, sous la direction de S. Scheitzer, Lyon 2, 2014) ; Louis Bourgeois, « Résorber à bas-bruit. Ethnographie de l'action publique lyonnaise de résorption des squats et bidonvilles de migrants roumains précaires » (Thèse de doctorat en Sciences politiques, Grenoble, Université Grenoble Alpes, 2021) ; Marie-Noëlle Battaglia, « Le Bidonville Des Buers : Construction et Sens d'une Opération de Résorption » (Sciences-po Grenoble/Université Grenoble-Alpes, 2010).

3 Réfugiés chiliens et « boat people » vietnamiens dans les années 1970, réfugiés Zaïrois (aujourd'hui Congo) dans les années 1980, puis vagues liées à la chute des régimes communistes.

- **Une logique structurante de «réadaptation» et de mise à l'écart géographique.** Les actions menées reposent également souvent sur la conception de structures temporaires comme « outils de résorption »⁴ mais aussi comme instruments permettant un travail de «réadaptation sociale» des familles.
- **Une forte présence associative et une tradition de forte coopération avec l'État.** On observe la construction, dès les années 1950/1960, d'un secteur à dimension à la fois associative et économique, dont plusieurs acteurs clefs vont perdurer dans le temps, telles que le Foyer Notre Dame des Sans Abri, ou la Fondation ARALIS (anciennement Maison du Travailleur Étranger). Dans les années 1970 et 1980 naissent d'autres associations telles que l'ALPIL, Forum Réfugiés, ou plus tard Habitat et Humanisme, qui jouent encore aujourd'hui un rôle majeur dans les politiques locales, et on construit des coordinations fortes avec l'État et certaines collectivités.
- **Un rôle important de l'Église locale dans la définition de politiques et leur mise en œuvre,** et ce à au moins trois niveaux : au niveau conceptuel d'abord, par l'influence de certains courants philosophiques et théologiques dans le secteur de la lutte contre la pauvreté, contre le mal-logement, et pour l'accueil des réfugiés. L'Église locale a par ailleurs une influence politique sur la définition des stratégies locales, des dispositifs étatiques et des soutiens financiers. Enfin, le rôle de l'Église (catholique et protestante) fut également déterminant, dans la période observée, dans la mise en œuvre concrète des actions auprès des personnes, à partir d'associations caritatives fortement implantées au niveau local (Secours catholique, Entraide Pierre Valdo, Foyer Notre Dame des Sans-Abri, Cimade, Prado...) mais également des paroisses locales.

2. De 2015 à 2017 : une nouvelle Métropole qui développe une réponse répressive dans un contexte de crise

En matière d'enjeux publics liés à la grande précarité et aux migrations, l'année 2015 est une année charnière à deux titres :

- D'une part il s'agit de l'année de création de la Métropole de Lyon, qui intègre les compétences du département du Rhône, dont les compétences sociales.
- D'autre part, 2015 représente le pic de la « crise de l'accueil »⁵ ou « crise migratoire » des années 2010, marquée par de nombreux morts sur les routes migratoires⁶. Par ailleurs en octobre 2015 débutait le démantèlement progressif de la « jungle de Calais » et la répartition en France de ses habitants, qui allait continuer en 2016, déclenchant des débats importants à la fois au niveau national et au niveau local⁷. Sur la Métropole, ce contexte conduit à une évolution des profils des personnes vivant en squats, en bidonvilles et à la rue, en termes de parcours migratoires, de situation administrative, de composition familiale, et autre.

De nouveaux acteurs émergent, dont des collectifs militants et des initiatives privées notamment soutenues par l'Église suite à l'appel du Pape François. Les squats d'hébergement se multiplient, avec notamment l'ouverture en décembre 2017 du squat dit Amphi Z, dans des locaux de l'université Lyon 2, où habiteront plus de 160 personnes.

Dans ce contexte, la nouvelle Métropole affiche une politique d'abord sécuritaire, marquée par des expulsions sans solution de relogement et un

4 Muriel Cohen et Cédric David, « Les cités de transit : le traitement urbain de la pauvreté à l'heure de la décolonisation », Métropolitiques, 2012, <https://www.metropolitiques.eu/Les-cites-de-transit-le-traitement.html>.

5 Catherine Wihtol de Wenden, « L'Europe face à la crise de l'accueil des réfugiés », in Les Solidarités, Les entretiens d'Auxerre (Auxerre : Éditions Sciences Humaines, 2017), 253-68, <https://doi.org/10.3917/sh.wievi.2017.01.0253>.

6 Entre autres événements, en avril 2015 un chalutier parti de Libye et transportant plus de 800 migrants chavire et coule. Seule une trentaine de personnes a survécu.

7 Pour exemple en septembre 2016, Laurent Wauquiez, président de la région Rhône-Alpes, avait lancé une pétition contre la répartition des migrants sur le territoire français, dénonçant la création de « jungles » sur l'ensemble du territoire. Refusant l'accueil des migrants sur le territoire de la région, il avait incité les maires à s'opposer à l'accueil de migrants, et proposé le soutien juridique de la région aux communes.

discours centré sur la notion « d'appel d'air ». L'un des objectifs est d'éviter l'institutionnalisation de la pratique du squat comme palliatif du manque de places d'accueil. En interne, la question des squats de bâtiments métropolitains relève exclusivement du Mission Sureté, sécurité et gestion de crise, qui

établit un protocole minimal pour la veille des sites, et le suivi des démarches visant à l'expulsion des habitants. Des liens sont établis avec certaines communes, dont la commune de Lyon qui va progressivement mettre en place une cellule squat bidonville en interne aux services.

3. De 2017 à 2020 : tentative d'une nouvelle approche, cependant marquée par une ambiguïté stratégique

Éléments de contexte national et local

À l'échelle européenne et nationale, de 2017 à 2020, les débats demeurent intenses sur la crise migratoire, l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés, les liens supposés entre migration et insécurité, thématiques très présentes lors de la campagne présidentielle française de 2017.

Une nouvelle circulaire interministérielle du 25 janvier 2018 vise à « impulser une nouvelle dynamique de résorptions des squats et des bidonvilles en France », mais le texte ne s'applique dans les faits qu'aux ressortissants européens, dans la lignée de la circulaire d'août 2012.

Sous l'impulsion du maire de Grande-Synthe Damien Carême et de neuf villes européennes, l'Association Nationale des Villes et Territoires accueillants (ANVITA) est créée en septembre 2018. Elle « rassemble des collectivités territoriales, groupements de collectivités et élu.es qui œuvrent pour des politiques d'accueil inconditionnelles incluant les publics exilés, et pour l'hospitalité sur leurs territoires »⁸.

À l'échelle locale et au niveau institutionnel, les exécutifs de la Métropole de Lyon comme de la Ville de Lyon connaissent des changements suite à la nomination du Maire de la Ville et Président de la Métropole au poste de ministre de l'Intérieur en 2017.

Dans le même temps, la période est marquée par une augmentation des situations de grande précarité, et de nombreuses ouvertures de squats d'hébergement, dont le squat Maurice Sève à l'été 2018, le Squat Arloing en juillet 2019, le squat Lafayette en octobre 2019. L'amphi Z est évacué en septembre 2019.

Le début d'une nouvelle approche du problème public

Le nouvel exécutif métropolitain affiche une volonté de plus mettre à l'agenda les questions de sans abris, et d'accueil et d'insertion de publics migrants précaires et notamment la prise en charge des mineurs non accompagnés.

La métropole de Lyon devient en 2018 « territoire de mise en œuvre accélérée du logement d'abord », et la collectivité obtient l'un des budgets les plus importants de la part de la DIHAL à l'échelle nationale. Un large ensemble d'actions est soutenu dans ce cadre, dont des initiatives visant à l'accès au logement de populations migrantes précaires européennes, ciblées comme « familles européennes proches de l'emploi ». Au-delà des actions menées, cette nouvelle politique positionne la Métropole comme acteur majeur de la lutte contre la précarité et l'accès au logement, en rebattant les cartes des compétences avec l'État, et en créant de nouveaux espaces de dialogues et de coordinations avec les acteurs du secteur Accueil Hébergement Insertion (AHI). En interne à la Métropole, la direction de l'Habitat et du Logement pilote le plan métropolitain et se structure en conséquence.

Dans la même période, la ville de Villeurbanne (mai 2019), la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon (décembre 2020) adhèrent à l'ANVITA.

En juillet 2019 un Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAIR) est signé entre la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR), la Métropole de Lyon et l'association Forum Réfugiés-Cosi, ainsi que d'autres partenaires associatifs.

⁸ <https://www.anvita.fr/fr/qui-sommes-nous/>

Concernant l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA), un appel d'offre est lancé en avril 2019 pour la création de 300 places d'accueil de jour et 500 places d'hébergement. Le projet, financé à hauteur de 4,5 millions d'euros, fait partie d'un plan plus large de la Métropole qui augmente les places d'hébergement pour les mineurs (entre 2018 et 2020, les capacités globales d'accueil de la Métropole passent de 3 000 à 4 500 mineurs). Le budget alloué à l'accueil des MNA est rallongé exceptionnellement de 16,5 millions d'euros en 2018 ce qui porte le budget total à 47 millions d'euros soit près d'un tiers de celui dédié à la politique de l'enfance et de la famille.

Concernant la gestion des squats, de premières évolutions sont perceptibles, notamment dans les modalités de dialogue avec les occupants des sites et les collectifs et associations. Ceci est notamment le cas pour le squat Maurice Sève, plus gros site de la métropole, dont les occupants sont soutenus par un ensemble d'associations et de collectifs qui vont jouer un rôle actif dans la mise à l'agenda de la situation lors de la campagne municipale. Si une procédure d'expulsion est initiée, en parallèle une

recherche de solution de sortie se met en place. Dans le même temps, une médiation est mise en place entre novembre et décembre 2019 et la Métropole mandate deux associations, l'Alpil et le Foyer Notre-Dame-des-Sans-Abri, pour effectuer un diagnostic social dans le squat et appuyer les occupants comme le collectif de soutien dans la gestion du lieu. En décembre, la métropole engage des travaux de mise aux normes électriques et l'installation de sanitaires pour 70 personnes.

Ainsi donc, cette période est marquée par de premiers infléchissements dans le traitement du problème public. Selon l'exécutif actuel, la Métropole commence à institutionnaliser de fait l'usage du squat comme « pis-aller » ou comme « pratique tampon » face à la sursaturation des services de l'accueil. Il s'agit là d'un usage du squat comme palliatif de l'insuffisance des structures.

Cependant l'action publique métropolitaine demeure marquée par une forte logique de judiciarisation et d'expulsion des sites, souvent sans solutions de relogement.

4. À partir de 2020, la structuration et l'affirmation d'une politique publique métropolitaine

Ainsi donc, sur une cinquantaine d'années de 1970 à 2020, l'on observe la structuration progressive d'une action publique d'accueil et d'insertion de publics migrants précaires, portée par un réseau local de plus en plus dense. Cette longue période est cependant marquée par l'absence de politique explicite au niveau local, et par une volonté de la plupart des acteurs publics d'agir à bas bruit, de manière discrète, pour des raisons autant politiques qu'opérationnelles.

2020, une année charnière

Au niveau de la Métropole de Lyon, l'année 2020 marque une nouvelle étape pour l'action publique d'hospitalité. Trois événements majeurs vont marquer la période, à des échelles différentes :

- L'arrivée d'un nouvel exécutif métropolitain suite aux élections municipales, mais également de nouveaux exécutifs dans plusieurs communes de la Métropole, dont Lyon et Villeurbanne.
- L'évaluation du squat Maurice Sève en tout début de mandat, marqueur d'une nouvelle approche dans le traitement des squats et bidonvilles, et révélateur d'un nouveau positionnement de la Métropole en matière d'accueil et d'insertion. Fruits d'un consensus entre les différents acteurs dont les « référents habitants », les modalités de sorties du squat se révèlent relativement innovantes, avec la mise en place de dispositifs spécifiques (dont la Station pour les mineurs non accompagnés, la Base pour les mères isolées avec enfants) et diverses solutions d'hébergement et de relogement. Certaines solutions mises en œuvre par la Métropole dépassent ses compétences en termes de publics accompagnés.

● La crise sanitaire du Covid-19 et les différentes phases de confinement auront également un impact majeur sur les politiques locales de lutte contre le sans-abrisme et de l'hospitalité. Durant le premier confinement (mars-juin 2020), une stratégie différenciée fut mise en place entre les personnes catégorisées comme sans-domicile et les personnes vivant en squats et bidonvilles. Si les premières furent hébergées de manière systématique dans les structures d'hébergement existantes et dans des structures ad hoc mises en place en urgence, les secondes firent l'objet d'un confinement sur le lieu de vie, avec un renforcement important des interventions sur sites, notamment en matière de santé et d'aide alimentaire⁹. Par ailleurs, fut décidée la viabilisation / sécurisation des sites, par la mise en place par la Métropole d'un ramassage des déchets et du raccordement à l'eau de la majorité des bidonvilles. En juin 2020, le plan « Zéro Remise à la Rue » porté conjointement par l'État et la Métropole, fait collaborer des associations du secteur social, des bailleurs sociaux (réunis au sein du Pôle Public de l'Habitat), et des collectivités territoriales dans le but de trouver des solutions de continuité d'hébergement pour chaque personne avant la fermeture des dispositifs ouverts en période hivernale ou lors de la crise sanitaire¹⁰. Cette dynamique a permis d'accroître temporairement la fluidité du parc d'hébergement et de logements accompagnés par trois leviers d'action :

1. Le fléchage des places d'urgence à destination des personnes mises à l'abri dans le contexte de la Covid-19, afin d'éviter leurs retours à la rue ;
2. La mise à disposition de manière accélérée de 500 logements sociaux ;
3. La pérennisation de 1447 places d'hébergement temporaire.

Au niveau organisationnel comme politique, une structuration rapide autour de dispositifs innovants

Si la Métropole de Lyon s'inscrit progressivement dans ce mouvement, 2020 marque une nouvelle étape. Dès son installation, le nouvel exécutif métropolitain affiche sa volonté de développer et renforcer ses actions en matière d'accueil et d'hospitalité vis-à-vis de personnes précaires et donc de rompre avec la stratégie de « bas bruit » qui prédominait précédemment. Cette nouvelle dynamique se traduit par un ensemble d'étapes :

- **Le soutien à un ensemble d'actions autour de l'accès au logement et l'hébergement et regroupées sous la notion de « Métropole de l'hospitalité ».** Ces actions concernent des publics relevant des compétences sociales de la Métropole. Elles prennent la forme de l'occupation temporaire, avec une mise à disposition de bâtis ou de foncier métropolitain, ou de conventions avec des opérateurs pour améliorer les conditions de vie dans certains squats et bidonvilles.
- **La consolidation d'une stratégie d'intervention inscrite au Projet métropolitain des solidarités 2023-2027.** Le document précise que « Dans le cadre de ses compétences sociales et en tant que cheffe de file de la politique du logement, la Métropole déploie une stratégie, en articulation avec les interventions des communes et de l'État, pour lutter contre le sans-abrisme et offrir sur son territoire des conditions de vie dignes et adaptées à chacun ». La politique d'hospitalité dans la Métropole de Lyon apparaît donc comme l'un des principaux volets de la Lutte contre le sans-abrisme et la grande précarité, aux côtés notamment du Plan Logement d'abord. Elle a pour objet d'appuyer et de déployer des solutions de mise à l'abri et d'accès aux droits notamment pour les personnes relevant de ses compétences sociales : femmes isolées avec des enfants de moins de 3 ans et/ou mineurs non accompagnés, jeunes en contrat jeune majeur.

9 Ainsi, la Croix-Rouge Française fut missionnée par l'État pour assurer des livraisons de repas quotidiennes, et une équipe sanitaire mobile mise en place par l'hôpital Saint-Luc Saint-Joseph pour assurer une veille sanitaire et identifier les urgences.

10 Éléments issus du rapport de l'Agence Urba Lyon « Le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement en 2021. Rapport annuel de l'observatoire du sans-abrisme » https://www.urbalyon.org/sites/default/storage_files/productions/2022-11/Sans%20abrisme_vDEF.pdf

- La mise en visibilité de cette politique, via notamment la « biennale de l'hospitalité », qui marque la volonté de mettre en lumière les actions menées ou soutenues, et celle d'ouvrir le débat citoyen et la politique autour des enjeux d'hospitalité.
- La structuration de l'organisation des services de la Métropole, avec la création d'une mission hospitalité au sein de la Direction de l'Habitat et du Logement (DHL). Cette mission est composée de 4 postes dont :
 1. Un poste de coordination et de portage des sujets au niveau européen, pour la mise en œuvre d'une politique communautaire de réduction du sans-abrisme
 2. Un poste orienté sur la coordination des actions en squats et bidonvilles, l'accueil citoyen et l'accueil et l'intégration des personnes primo-arrivantes.
 3. Un poste dédié au déploiement de solution d'hébergement en alternative à l'hôtel et de logement temporaire.
 4. Un poste en charge de la coordination de l'action sociale et de l'innovation sociale.
- Quelques actions phares sont aujourd'hui en cours de structuration ou de déploiement et en particulier les sites de tiny houses, une maison de l'hospitalité ainsi qu'une équipe pluridisciplinaire de réduction des risques en squats.

Une politique partenariale

La politique métropolitaine d'hospitalité est par nature fortement partenariale et implique notamment une coordination forte entre acteurs publics concernés :

- Avec l'État et dans le cadre d'un ensemble de cadres stratégiques et plans d'action avec lesquels la Métropole doit composer et sur lesquels elle peut également peser ;
- Avec les communes de Lyon et Villeurbanne, les principales communes concernées, des « conventions pluriannuelles d'objectifs et d'engagements mutuels en matière de résorption du sans-abrisme et d'amélioration des conditions de vie des personnes sans-abri » ont été signées en 2021. Ces conventions offrent un cadre pour élaborer des feuilles de routes communes sur certaines thématiques spécifiques (protocole de résorption des sites notamment) ;
- Avec les acteurs et collectifs qui jouent un rôle clé dans la mise en œuvre d'actions et initiatives, d'analyse des besoins, mais aussi de remontée de données, ou parfois de plaidoyer auprès des acteurs publics.

La politique métropolitaine d'hospitalité est ainsi récente et s'est construite de manière pragmatique jusqu'à l'adoption du projet métropolitain de solidarités (2023), avec une succession d'initiatives et d'adaptations, dans un contexte local et national qui évolue vite. En 2022, la Métropole a donc souhaité engager un premier travail bilan, considérant que dans un domaine où l'urgence prime, il est plus que nécessaire de prendre du recul.

Une définition de la « politique d'hospitalité » et de ses destinataires

De l'acte privé à la politique publique, quelques contours de définition

Dans sa définition initiale, l'hospitalité fait référence à des pratiques d'ordre privé, consistant notamment à recevoir et héberger chez soi gracieusement quelqu'un, par amitié ou charité, renvoyant aux qualités de générosité et de bienveillance. En termes d'action publique, la notion de politique d'hospitalité se développe particulièrement depuis la crise de l'accueil de 2015. Elle renvoie à la capacité de l'État, mais aussi et surtout des territoires, à accueillir et insérer des populations migrantes précaires originaires de diverses régions.

La notion de politique locale d'hospitalité embrasse donc à la fois la dimension privée de l'accueil, mais également les actions, dispositifs initiés par des organismes publics ou associatifs. Dans les faits, elle rebrasse en partie la répartition traditionnelle des compétences, car fondée sur un nécessaire bricolage dans les interstices des politiques migratoires, sociales, de santé ou de protection de l'enfance entre-autre.

Ainsi, on peut concevoir la politique d'hospitalité dans la Métropole de Lyon comme l'un des principaux volets de la Lutte contre le sans-abrisme et la grande précarité, aux côtés notamment du Plan Logement d'abord. Plus précisément, elle a pour objet d'appuyer et de déployer des solutions de mise à l'abri et d'accès aux droits notamment pour les personnes relevant de ses compétences sociales (femmes isolées avec des enfants de moins de 3 ans et / ou mineurs non accompagnés, jeunes en contrat jeune majeur) mais ne pouvant du fait de leur situation administrative accéder au logement.

Quels « publics » de la politique d'hospitalité ?

Dans les divers documents, échanges et entretiens menés autour de la politique d'hospitalité, il nous semble que demeure certaines interprétations divergentes quant à la définition des destinataires finaux de la politique publique. Si le PMS évoque les « publics vulnérables » de manière large, l'analyse concrète des actions amène à une forme de recentrage du public autour de personnes en grande précarité, en situation de sans-abrisme (à la rue, en squat, en campement, en bidonvilles, dans des voitures, ...), et majoritairement étrangère en situation administrative complexe. Si d'autres profils peuvent être, à la marge, concernés, nous proposons pour les destinataires principaux de la politique publique la notion de « migrants précaires »¹¹.

Dans la définition que nous en proposons¹², **les migrations précaires renvoient à une double précarité : celle des personnes elles-mêmes (précarité économique, sociale, sanitaire, administrative, juridique), mais également la précarité de la migration elle-même**, c'est-à-dire du projet ou du parcours migratoire de la personne, soumis à une forte incertitude et à un large ensemble de contraintes liées en partie aux politiques publiques des pays de passage ou d'accueil. L'expression « migrations précaires » incite alors à prendre en compte les liens existants entre précarités et migrations, et les questions qu'ils génèrent : en quelle mesure la précarité initiale des personnes génère-t-elle le phénomène migratoire ? Comment la situation migratoire joue-t-elle sur la précarisation et la pauvreté des personnes ? En quelle mesure les politiques publiques renforcent-elles la précarité des personnes, ou au contraire leur permettent-elles d'en sortir ?

La situation des migrants Ukrainiens depuis le début du conflit en 2022 permet d'offrir une contre illustration à la notion : en effet, le régime de la protection temporaire déclenché par l'Union Européenne et transposé en France¹³ défini dans la directive européenne relative à la protection temporaire, adoptée en 2001, a été transposé dans le Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile (CESEDA). La décision d'exécution du Conseil de l'UE, qui déclenche pour la première fois cette protection à l'échelle européenne à la suite de l'invasion russe en Ukraine, a été mise en œuvre en France.

11 Bourgois Louis, « Résorber à bas-bruit. Ethnographie de l'action publique lyonnaise de résorption des squats et bidonvilles de migrants roumains précaires », 24.

12 Qui prolonge celle de Laetitia Trifanescu, « "Le Je en migration" temporalités des parcours et nouvelles rhétoriques du sujet », Le sujet dans la cité, no4 (2013) : 237-52.

13 Instruction relative à la mise en œuvre de la décision du Conseil de l'Union européenne du 5 mars 2022, prise en application de l'article 5 de la directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001.

2. Les objectifs et le périmètre de l'étude

Après 18 mois de déploiement de sa politique hospitalité, la Métropole a souhaité disposer de premiers éléments qualitatifs sur les principaux modes d'intervention relevant du « filet d'hospitalité » existant sur son territoire.

L'étude a ainsi pour objectif de :

- Partager un premier bilan sur les actions soutenues par la Métropole pour renforcer et améliorer l'accompagnement des familles et la stratégie de résorption des squats et bidonvilles.
- Identifier et analyser les initiatives portées par d'autres acteurs métropolitains, dont les associations faiblement institutionnalisées, afin d'envisager de nouvelles modalités d'appui et de coopération.
- Diffuser une culture commune de l'accueil et de l'hospitalité au sein du réseau d'acteurs élargi.

L'étude s'est intéressée à :

- L'ensemble des composantes de l'hospitalité : l'étude ne se limite pas aux actions liées au logement ou à l'hébergement, et intègre des initiatives mixtes associant des actions d'hébergement, de logement, de formation, d'activités culturelles ou autres.
- L'ensemble des initiatives existantes sur le territoire, et non seulement aux actions soutenues par la Métropole : ont également été étudiées des actions soutenues par l'État, Villeurbanne ou encore par des collectifs citoyens, notamment en matière d'hospitalité privée, de mise à l'abri, et d'accompagnement bénévole.
- Prioritairement aux publics relevant des compétences sociales de la Métropole, avec toutefois une ouverture à des actions visant un public relevant des compétences de l'État, mais dont la Métropole peut tirer des enseignements.
- L'étude ne porte pas sur les initiatives relevant du Plan Logement d'Abord, qui visent majoritairement un public éligible au logement et à l'emploi, même si ses principes et repères constituent de fait une référence pour la politique d'hospitalité. Elle ne porte pas non plus sur la question des modèles économiques des actions soutenues, ni sur les coûts évités.

L'étude comporte trois volets :

Volet 1 – Capitalisation des dispositifs d'hospitalité en occupation temporaire, avec mise à disposition de bâti et de foncier

Au vu des travaux existants sur les projets d'occupation temporaire, les objectifs de ce volet sont les suivants :

- Synthétiser les travaux existants conduits par la Direction prospective et dialogue publique et la Direction habitat et logement (Métropole de Lyon) concernant les occupations temporaires en hébergement modulaire ou avec mise à disposition de foncier : la Base (Villeurbanne), les Amazones (Lyon), Home Silk Road (financé par le programme européen UIA, dans le cadre de la préfiguration de l'Autre Soie – GIE la Ville autrement, Villeurbanne), le Château (GIE la Ville autrement, Villeurbanne) ;
- Prolonger la démarche en portant un regard approfondi sur les apports de ces projets sur les mutations du travail social, et les effets sur les trajectoires d'inclusion des publics qui y sont logés. Sur ce point, deux projets ont fait l'objet d'études de cas spécifiques :
 1. Le site des Grandes voisines (Francheville), qui présente un intérêt particulier du fait de son envergure et ses usages multiples, et comporte l'avantage de permettre une comparaison avec le projet *Home Silk Road* sur le site de l'*Autre Soie*. Conventionné entre la Préfecture du Rhône et les Hospices civiles de Lyon, le site compte 5 centres d'hébergement et accueille sur l'un d'entre eux (la *Courte échelle*) du public « Métropole », à savoir, des femmes seules avec enfants de moins de 3 ans. L'étude de cas sur ce site représente l'opportunité d'observer : un site de grande envergure - 475 personnes hébergées dont 186 enfants et où les enjeux liés à la parentalité ont invité à des réponses spécifiques (adaptation du droit commun, création de services dédiés...).

Le site présente également une mixité des usages et des publics ainsi que des enjeux d'ancrage et d'acceptation locale.

2. La Station accueille dans du logement intercalaire, des jeunes en recours de reconnaissance de minorité (hommes et femmes). L'étude de cas représente l'opportunité de questionner les enjeux spécifiques liés à la situation administrative des jeunes en recours et, de manière rétrospective, l'expérience de la Station 1 (Lyon 8) et celle en cours, sur la Station 2 place de Milan (Lyon 3).

Plusieurs ateliers avec les différentes structures conventionnées sur ces projets, complètent cette analyse et le repérage des enjeux.

Volet 2 – Étude sociologique des dispositifs partenariaux de résorption de squats *in situ* au sein de bâtis du patrimoine métropolitain

Est proposée ici une démarche d'étude approfondie des interventions « sur sites », qu'il s'agisse d'interventions par convention avec les habitants, d'interventions sans convention, ou des actions d'amélioration des conditions de vie sur les squats et bidonvilles en partenariat avec la Croix-Rouge française (CRF) et les Compagnons bâtisseurs.

Ce travail a vocation à constituer un support de capitalisation de ces interventions permettant d'alimenter ce volet dans la politique d'hospitalité (dont le protocole de résorption des squats et bidonvilles).

Volet 3 – Recherche-action sur les actions citoyennes d'hospitalité : modalités, évolutions et enjeux

Ce troisième volet s'inscrit dans l'axe accueil citoyen de la politique d'hospitalité. Il répond à 3 objectifs :

- Renforcer les connaissances des actions menées sur le territoire métropolitain par des acteurs faiblement institutionnalisés,
- Proposer des pistes nouvelles en matière de coordination et d'appui,
- Participer au renforcement des liens partenariaux et d'inter connaissance entre acteurs, et donc à une cohérence plus forte de l'action publique d'hospitalité.

Ce volet a été conduit en lien fort avec les acteurs concernés, via notamment le groupe de travail mis en place, et des temps de travail avec les « têtes de réseaux » (ACLAAM, CUM, Fondation Abbé Pierre).

Ce diagnostic exhaustif, à terme, a vocation à alimenter les travaux en cours autour de la diffusion de l'information sur les actions d'hospitalité auprès du grand public, visant à recruter des bénévoles ou mobiliser des citoyens. Ce travail est par ailleurs effectué en complémentarité avec une étude récente réalisée par Nadine Camp au titre de l'IFRI¹⁴.

14 Camp Nadine, « La mobilisation citoyenne et l'hébergement des personnes exilées : Vers un nouveau modèle d'accueil ? » Études de l'IFRI. IFRI, 2022.

Volet 1

Capitalisation des dispositifs d'hospitalité en occupation temporaire

Dans cette partie nous proposons l'analyse d'un pan clé de la politique métropolitaine d'hospitalité : la mise en place de dispositifs d'occupation temporaire permettant, sous des formes et modalités diverses, l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de personnes migrantes précaires vivant sur le territoire métropolitain.



1. Éléments généraux sur les sites

1.1. Contextualisation : des expériences qui s'inscrivent dans une histoire longue sur le territoire

Depuis les années 1950, l'accueil de population migrantes précaires (et particulièrement de familles) sur le territoire lyonnais est marqué par la mise en place de sites temporaires de logement ou d'hébergement, sous des formes et des modalités cependant très diverses. De manière schématique, quatre périodes se dégagent :

1. Les années 1950-1970 et la résorption des bidonvilles de « travailleurs musulmans ». Dans le mouvement global de la politique nationale dite RHI (résorption de l'habitat insalubre), de nombreuses initiatives vont être prises, portées par un ensemble d'associations spécifiquement orientées sur l'accès au logement de ménages majoritairement originaires d'Afrique du Nord, mais aussi du Sud de l'Europe. Parmi les solutions, plusieurs « camps de secours ou de réadaptation », ou « cités de dépannage », vont être initiés par le Comité de dépannage de l'abbé Pierre et le Foyer Notre Dame des Sans-Abri¹. Il s'agit de chalets provisoires en bois, sur des sites privés ou publics. En parallèle, des logements anciens sont parfois rénovés et mis à disposition des familles. À la fin des années 1950, plus de 350 logements ont été construits, répartis en une trentaine de « cités de dépannage »². Dans la même logique, la MAN (Maison de l'Afrique du Nord, aujourd'hui Fondation ARALIS) va également en 1957 construire six chalets de dépannage en bois sur un terrain loué au département du Rhône, Route de Crémieu à Vaulx-en-Velin qui peuvent accueillir douze familles exclusivement « françaises musulmanes d'Algérie ».

L'ensemble de ces sites est pensé ou présenté comme une étape « entre » le logement insalubre et le logement définitif, et intègre un accompagnement visant à la « réadaptation

sociale » des ménages et leur acculturation au mode de vie français³. À la fin des années 1960, la totalité des bidonvilles est résorbée.

2. Fin des années 1990, début 2000, des expérimentations de sites transitoires pour les populations d'Europe de l'Est. Suite à la chute des régimes communistes, Lyon va connaître une forte vague migratoire en provenance d'Europe de l'Est. Plusieurs sites transitoires vont alors être expérimentés, dont un accueil provisoire à la Caserne Chabal de Saint-Priest en 1995 (jusqu'à 400 personnes principalement roumaines y seront accueillies de manière relativement improvisée) et un « village d'Algecos » en 2001, avenue Carteret à Lyon, pour des familles en provenance d'ex-Yougoslavie, financé par l'État et mis en œuvre par l'ALPIL sur une durée d'un an.
3. Au milieu des années 2010, la création de « villages d'insertion » pour des familles Roumaines identifiées comme Rom. En 2015, à la suite du projet Andatu, construit sur l'idée d'un accès direct au logement, sera initié par la Préfecture un nouveau programme intitulé I2E (Insertion par l'école et l'emploi) reposant majoritairement sur la mise en place de deux « villages d'insertion », l'un à Saint-Priest et l'autre à Saint-Genis-les-Ollières. Portés par Entreprendre pour Humaniser la dépendance (EHD, structure liée à Habitat et Humanisme), chaque village va accueillir environ 80 personnes dans des bungalows, qui seront accompagnés vers l'emploi et le logement par une équipe dédiée⁴. À la fin du programme en 2018, Habitat et Humanisme va conserver la gestion du site de Saint-Priest, et créer un autre site à Villeurbanne (*Autre soie*), pour les mêmes publics.

¹ Bourgois Louis, « Résorber à bas-bruit. Ethnographie de l'action publique lyonnaise de résorption des squats et bidonvilles de migrants roumains précaires » (Thèse de doctorat en Sciences politiques, Grenoble, Université Grenoble Alpes, 2021); Axelle Brodriez-Dolino, *Combattre la pauvreté. Vulnérabilités sociales et sanitaires de 1880 à nos jours* (Paris : CNRS Éditions, 2013).

² Brodriez-Dolino Axelle, *Combattre la pauvreté. Vulnérabilités sociales et sanitaires de 1880 à nos jours*, Paris : Éditions, 2013.

³ Cohen Muriel et David Cédric, « Les cités de transit : le traitement urbain de la pauvreté à l'heure de la décolonisation ». Métropolitiques, 2012.

⁴ Bourgois Louis et Louvion Anna, *Résorber les squats et bidonvilles par l'insertion économique et sociale : recherche évaluative sur et autour du dispositif I2E, « Insertion par l'École et l'Emploi »*, dans la Métropole Lyonnaise, 2016 – 2018, DDCS du Rhône (Lyon, 2018).

4. Depuis la fin des années 2010 / début des années 2020, le développement de sites de « Tiny Houses » ou de « villages mobiles » pour des publics étrangers en précarité. Face à la crise du logement et de l'hébergement conjuguée à des mouvements migratoires importants (en provenance notamment d'Afrique subsaharienne, de Syrie, d'Afghanistan...), un ensemble de sites d'occupation temporaire sont mis en place, sous des modalités et formes diverses. Positionné comme une alternative à l'hôtel, l'hébergement sur ces sites a vocation à approcher au maximum, les situations de logement.
- Les personnes accueillies sont dans leur grande majorité étrangères.
 - Les publics font l'objet de ciblage spécifiques liés à l'origine ethno-géographique, à l'âge, ou à la situation familiale.
 - L'hébergement est couplé à un accompagnement social visant l'accès aux droits des personnes et leur insertion socio-économique.

On note cependant dans le même temps des points de divergence :

Ces expériences ont plusieurs points communs :

- Dans leur grande majorité, les projets sont initiés par un acteur public (État et collectivité) et mis en œuvre par un acteur associatif.
- Les sites sont temporaires, les habitats sont soit démontables, soit transportables.
- L'accompagnement également est temporaire, sur des périodes allant d'un an à cinq ans.
- En termes de profil des publics accueillis, et des processus de ciblage, les publics peuvent être très variés, et induire donc des modalités d'accompagnement différentes, notamment en fonction du statut administratif des personnes.
- Les types d'habitat peuvent également être très divers, en termes d'aménagement, de qualité du bâti, d'organisation des espaces, de présence ou non d'espaces communs.
- En termes de modalité d'accompagnement social et d'approches.

1.2. La Métropole de Lyon se mobilise en déployant des solutions d'accueil sur des sites d'occupation temporaire

Dans un système d'hébergement en forte tension, l'installation de capacités d'accueil sur des sites d'occupation temporaire métropolitains est d'abord vue comme une alternative à l'hébergement à l'hôtel, coûteux et limité en termes d'accompagnement social. Les sites ont offert une opportunité d'un accueil de plus grande qualité, approchant des situations de logement.

Différents services de la Métropole sont mobilisés pour mettre en place ces capacités d'accueil :

- La Direction de l'Habitat et du Logement (DHL), interlocuteur privilégié les associations gestionnaires des sites et pour le suivi de la convention et du partenariat,
- La Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Urbaine (DMOU) et la Direction du Patrimoine et Maintenance (DPM) pour la contractualisation de la convention, l'aménagement des sites et l'amélioration du cadre de vie,

- La Direction de la Prévention et la Protection de l'Enfance (DPPE) et les Maisons de la Métropole de Lyon (MDML) pour l'aide sociale et l'orientation des publics.

Des réunions sont régulièrement mises en place (comités techniques et comités de pilotage) entre les opérateurs et les services de la Métropole, pour coordonner les interventions, déterminer l'orientation des personnes vers les sites, partager l'actualité des lieux et alerter sur les éventuelles problématiques

Les opérateurs relèvent un dialogue fluide et fonctionnel avec la Métropole, avec qui ils avaient jusqu'ici peu l'habitude d'interagir sur ces sujets, leur interlocuteur institutionnel privilégié étant plutôt du côté des services de l'État.

1.3. Les chiffres clés

(Source : mission hospitalité – tableau de suivi des données au 31/12/23)

Cinq nouveaux sites ont été ouverts en 2023, soit 172 places supplémentaires portant à 10 le nombre total de sites ouverts (dont 2 de façon conjointe avec l'État – Grandes voisines et Station Milan). La montée en charge du nombre de site est accompagnée par une augmentation du nombre de places et de personnes accueillies.

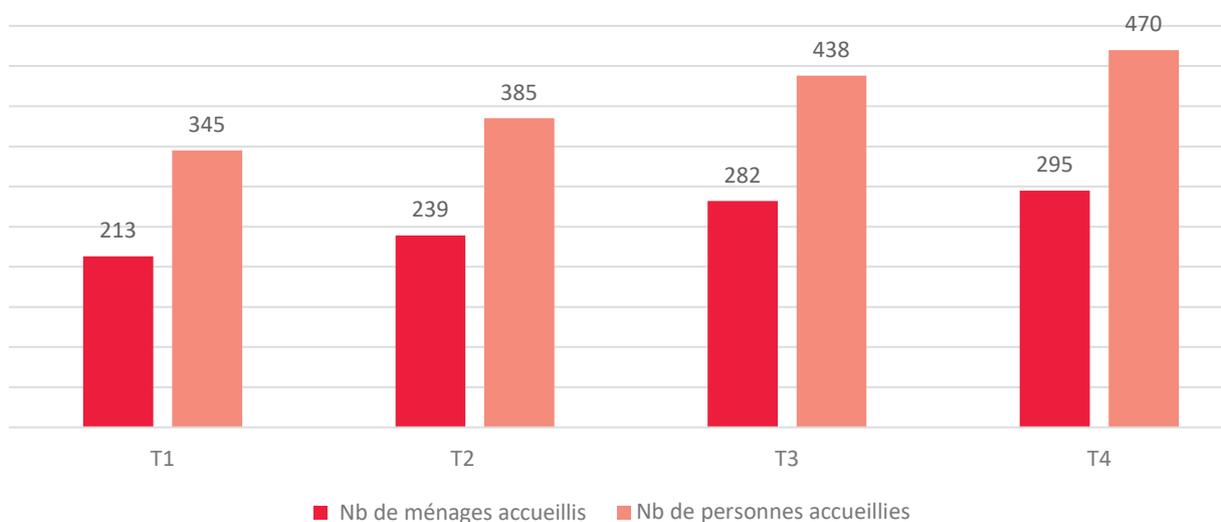
Sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023, au total 479 ménages (686 personnes) ont été accueillis dans l'un des sites d'occupation temporaire relevant de l'hospitalité pour un total de 122 685 nuitées.

Une part importante des personnes accueillies ne relèvent pas du Code de l'Action sociale et des familles (CASF) il s'agit en grande majorité des jeunes en recours de minorité, hébergés dans les Stations.

Sites hospitalité			
Annuel	CASF	Hors CASF	Total
Ménages	164	315	479
Personnes	314	372	686
Nuitées	67 894	54 791	122 685
dont entrées			
Ménages	101	165	266
Personnes	176	165	341
dont sorties			
Ménages	50	139	189
Personnes	64	157	221

Source : suivi des nuitées 2023, Métropole de Lyon

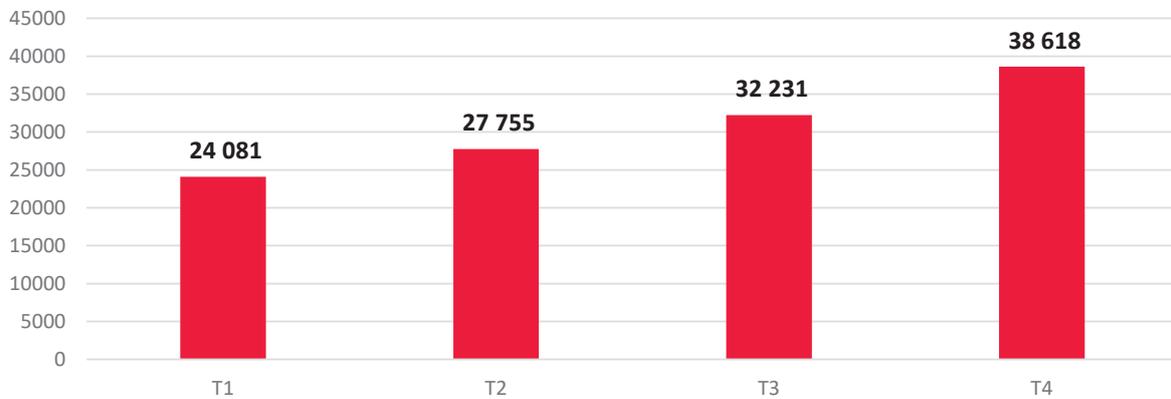
Nombre de ménages et de personnes accueillis au titre de l'hospitalité sur un site d'occupation temporaire (par trimestre) sur l'année 2023



Source : suivi des nuitées 2023, Métropole de Lyon

De la même manière, **le nombre de nuitées mensuelles est en constante progression** (+60% de capacité et d'accueil entre le T1 et le T4 en 2023). Cela s'explique par la montée en charge du nombre de sites sur le territoire métropolitain.

Nombre de nuitées pour les personnes relevant de l'hospitalité (par trimestre) sur l'année 2023



Source : suivi des nuitées 2023, Métropole de Lyon

1.4. Cartographie des sites étudiés

Une offre d'accueil sur trois catégories de sites

Aujourd'hui, sur le territoire métropolitain, coexistent trois types de sites : les sites modulaires (ou *tiny*

houses), les sites intercalaires et les logements diffus. Chacun d'entre eux présente des spécificités décrites succinctement dans le tableau.



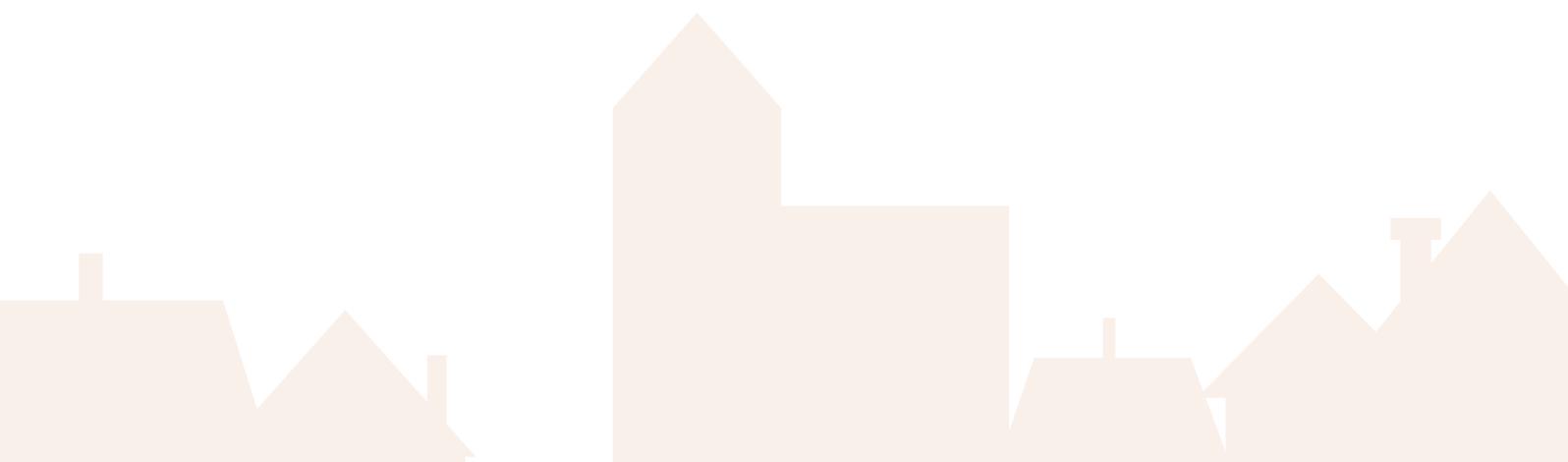
	Les sites modulaires	Les sites intercalaires	L'hébergement dans le diffus
Spécificités / caractéristiques	Installation de solutions d'habitat temporaire et modulaire sur un site nu	Mobilisation de logements vacants	Mobilisation de logements vacants répartis en plusieurs lieux
Nature des solutions d'habitat	Modulaire (<i>tiny houses</i>)	Bâti vacant (parfois, mobilisation des modulaires)	Bâti vacant
Rôle de la Métropole dans l'émergence du site	Impulsion ou soutien	Impulsion ou soutien	Impulsion ou soutien
Nature de la contribution Métropole	Investissement et/ou fonctionnement	Investissement et/ou fonctionnement	Investissement et/ou fonctionnement
Périmètre d'intervention pour les opérateurs	Variable : gestion site et accompagnement social		
Nb de sites au 31/12/2023	5	4	1
Sites concernés	Les Amazones La Station 1 La Base Cocon La Saulaie 22D	La Station 2 (Milan) Les Grandes Voisines (la Courte échelle) Le Presbytère Bancel	ALYNEA
Nb d'unités de logements	84 modulaires	ND	ND
Nb de places	235 places		240 places

Aux côtés de ces sites, qui s'adressent spécifiquement aux publics relevant de l'hospitalité, d'autres sites complètent l'action de la Métropole de Lyon en matière d'hébergement des publics vulnérables.

Ces sites relèvent d'autres politiques publiques (Plan Logement d'abord, etc.) et le nombre de places (unités de logement) et de ménages concernés, ne sont pas comptabilisés ici.

1.5. Une majorité de publics relevant de la compétence métropolitaine dans les sites étudiés

Les sites soutenus ou créés par la Métropole au titre de l'hospitalité accueillent principalement des publics relevant de la compétence de la collectivité au titre du Code de l'action sociale et des familles (CASF), à savoir des femmes avec enfants de moins de 3 ans et des jeunes relevant de l'Aide sociale à l'enfance (jeunes en contrat jeune majeur). Certains sites accueillent néanmoins un public « hors compétence » à l'image des deux sites des Stations.



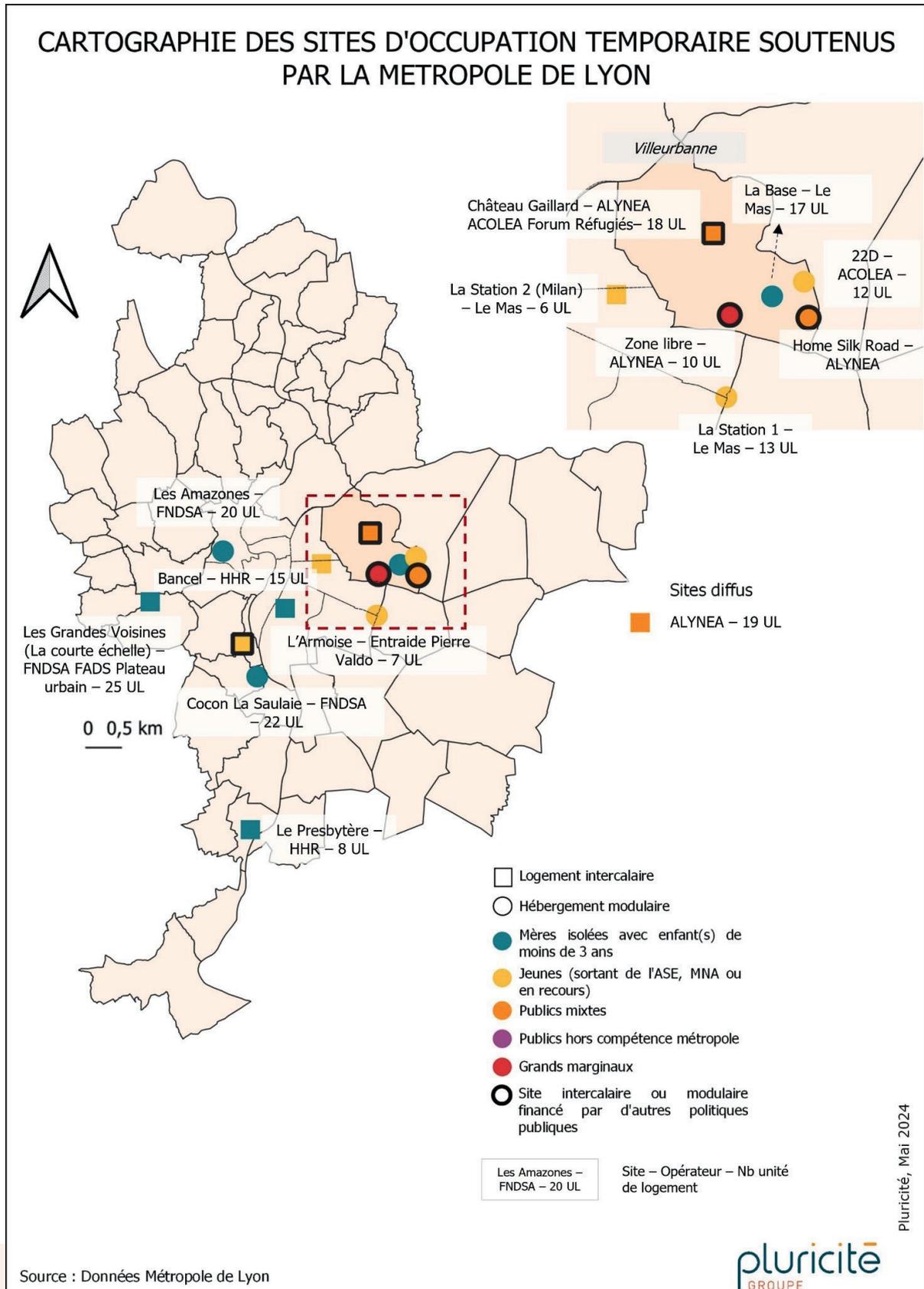
1.6. En détail, profil des sites d'OT sur lesquels la Métropole a joué un rôle d'impulsion ou de soutien

Sites en modulaire = tiny houses									
Nom du site	Porteur principal	Public ciblé	Type d'habitat/modalités	Année de mise en œuvre et durée	Nb de places	Territoire d'implantation	Rôle de la Métropole dans l'émergence du site	Nature de la contribution Métropole	Mandat de l'opérateur dans le partenariat avec la Métropole
Les Amazones	FNDSA	Femmes isolées avec enfants de moins de 3 ans	OT sur foncier (hébergement modulaire, roulotte déplaçables)	Ouverture : 11 mai 2021 Fin théorique en décembre 2024 (convention prorogée une fois)	20 unités de logements pour 40 places	Lyon 9 – 93 avenue Sidoine Apollinaire	Impulsion	Investissement et fonctionnement	Gestion du site / accompagnement social
La Station 1	Le Mas	Jeunes évalués majeurs en recours de minorité, d'origine d'Afrique subsaharienne et d'Afrique du Nord	OT sur foncier (hébergement modulaire)	Ouverture : 2 novembre 2020 Fin théorique le 20 avril 2024	13 unités de logements pour 52 places	Lyon 3 – 85 avenue Rockefeller	Impulsion	Investissement et fonctionnement	Aménagement du site / Gestion du site / Accompagnement social
La Base	Le Mas	Femmes isolées avec enfants de moins de 3 ans	OT sur foncier (hébergement modulaire, tiny chalets démontables)	3 mars 2021 Fin théorique : 28 février 2024	17 unités de logements pour 51 places	Villeurbanne - 195 rue Léon Blum	Impulsion	Investissement et fonctionnement	Aménagement du site / Gestion du site / Accompagnement social
Cocon La Saulaie	FNDSA	Femmes isolées avec enfants de moins de 3 ans	Hébergement modulaire type chalets	Ouverture : 15 avril 2023 Fin théorique : 2026	22 unités de logements pour 44 places	Oullins - 4 Rue Dubois Crancé	Impulsion	Investissement et fonctionnement	Gestion du site / accompagnement social
22D	ACOLEA	Jeunes en contrat jeune majeur	Hébergement modulaire	Ouverture en août 2023	12 unités pour 48 places	Villeurbanne 22 rue Decomberousse	Impulsion	Investissement et fonctionnement	Gestion du site / accompagnement social

Sites intercalaires										
La Station 2 (Milan)	Le Mas	Jeunes évalués majeurs en recours de minorité, dont femmes, d'origine d'Afrique Subsaharienne	Logement intercalaire	Ouverture : 4 juillet 2023	50 places	Lyon 3 – Place de Milan	Impulsion et soutien	Pas de crédits de fonctionnement ou d'investissement sur ce site	Aménagement du site / Gestion du site / Accompagnement social	
Les Grandes Voisines	FNDSA FADS	Femmes isolées avec enfants de moins de 3 ans	Logement intercalaire	Octobre 2022 - 2026	25 unités de logement pour 60 personnes (public métropole)	Francheville – 40 avenue de la table de pierre	Soutien	Investissement et fonctionnement	Aménagement du site / Gestion du site / Accompagnement social	
Le Presbytère	Habitat et Humanisme Rhône	Femmes isolées avec enfants de moins de 3 ans	Hébergement modulaire	Ouverture en 2023 jusqu'à mars 2026	8 unités de logement pour 20 places	180 route de Charly (Vernaison)	Soutien	Investissement et fonctionnement	Aménagement du site / Gestion du site / Accompagnement social	
Bancel	Habitat et Humanisme Rhône	Femmes isolées avec enfants de moins de 3 ans	Logement intercalaire	Ouverture en novembre 2023 jusqu'à décembre 2024	15 unités de logement pour 50 places	39 rue Bancel (Lyon 7 ^{ème})	Soutien	Investissement et fonctionnement	Aménagement du site / Gestion du site / Accompagnement social	
Sites diffus (mise à disposition de logements issus du parc de la Métropole et / ou captation logements)										
		Femmes seules avec enfants (10) Publics vulnérables (9) (hors compétence MDL) : familles nombreuses suite évacuation Quai Arloing, père isolé avec enfant en situation de handicap...	Logements intercalaires diffus	2022-	20 unités de logements	Lyon, Villeurbanne & autres	Impulsion	Investissement et fonctionnement	Aménagement du site / Gestion du site / Accompagnement social	
	ALYNEA									
	VIDAME	Publics vulnérables (hors compétence MDL) : suite évacuation Quai Arloing	Logements intercalaires diffus	2022-	7 unités de logements, 30 places	2 logements à Tassin la Demi-Lune / 5 logements à Caluire	Soutien	Pas de soutien financier	Aménagement du site / Gestion du site / Accompagnement social	

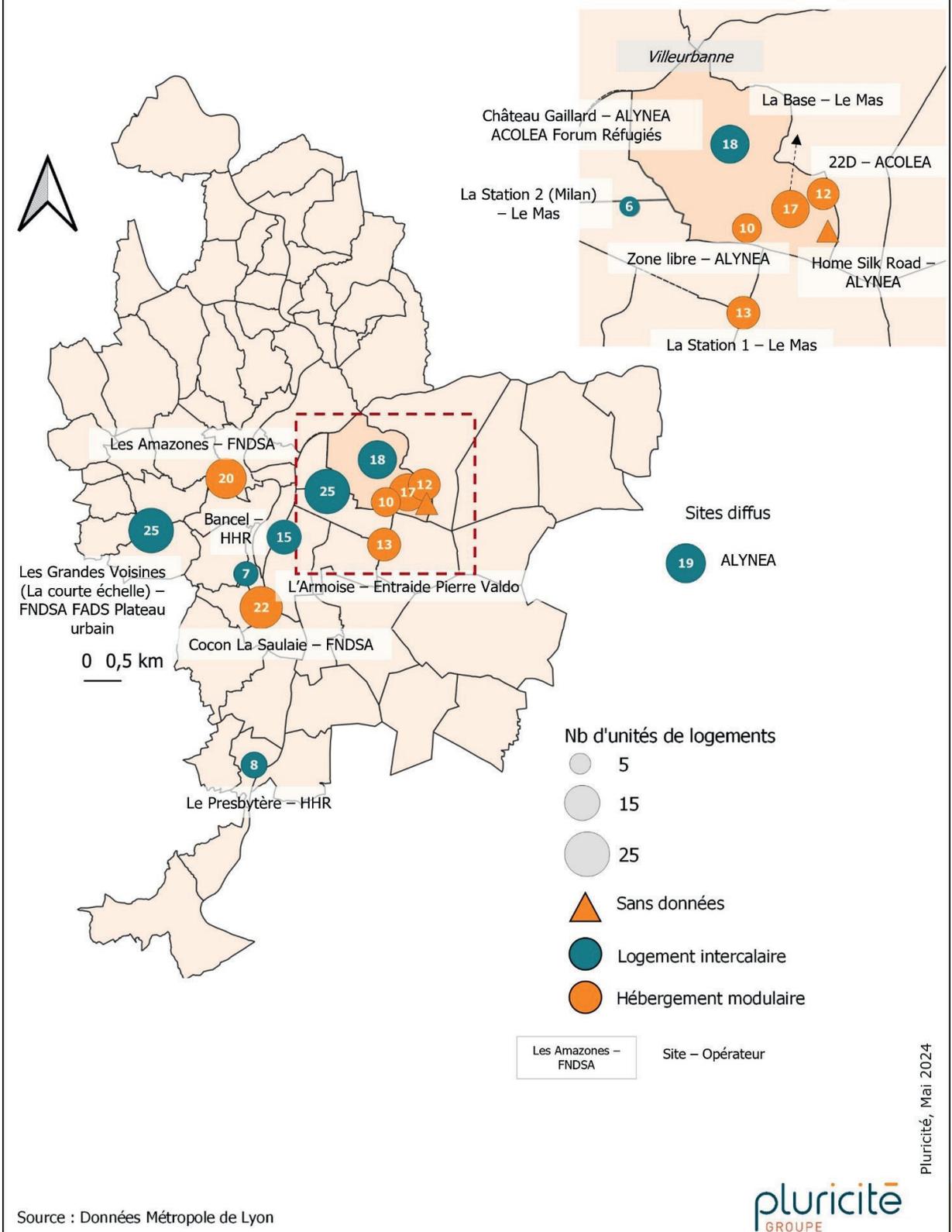
Sites en modulaires ou intercalaires (relevant d'autres politiques publiques LDA, protection de l'enfance...) non comptabilisés comme des places « hospitalité »									
Château Gaillard (GIE La Ville autrement)	ALYNEA, ACOLEA et Forum Réfugiés	* Halte des femmes : 10 femmes seules et 25 mères en post ou pré maternité. * CHU de 17 appartements pour personnes seules ou couples avec enfants. * Jeunes sortant de l'ASE	Logement intercalaire	2021-2026	18 unités de logements pour des jeunes sortant de l'ASE (MDL)	Villeurbanne	Soutien	Investissement et fonctionnement	Aménagement du site / Gestion du site / Accompagnement social
Zone libre	ALYNEA	Publics grands marginaux	Hébergement modulaire	2022-2025	10 unités de logement	Villeurbanne	Soutien	Investissement	Aménagement du site / Gestion du site / Accompagnement social
L'Armoise	Entraide Pierre Valdo	20 MNA 30 BPI	Logement intercalaire	Ouverture : février 2022	7 unités de logement, 20 places pour du public Métropole 30 places État (BPI)	9 rue de Verdun La Mulatière	Soutien	Investissement	Aménagement du site / Gestion du site / Accompagnement social
Home Silk Road (Financement européen UJA / préfiguration de l'Autre Soie)	ALYNEA	Familles avec enfants	Hébergement modulaire			Villeurbanne - Carré de soie	Soutien	Soutien	Aménagement du site / Gestion du site / Accompagnement social

**Un maillage territorial des sites en construction
marqué par une forte concentration sur la commune de Villeurbanne**

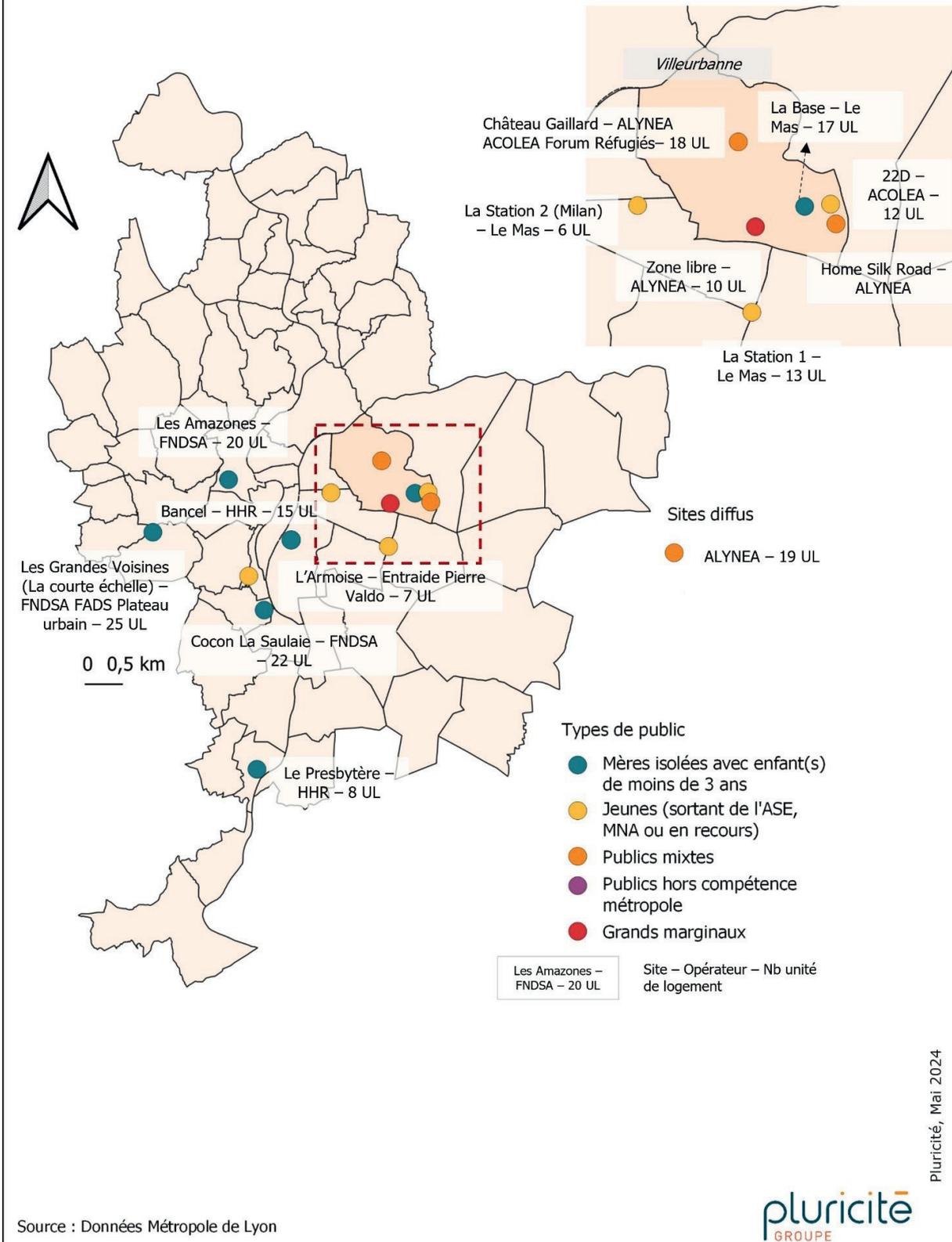


Source : Données Métropole de Lyon

CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'UNITES DE LOGEMENT DANS LES SITES D'OCCUPATION TEMPORAIRE SOUTENUS PAR LA METROPOLE DE LYON



CARTOGRAPHIE DU TYPE DE PUBLIC DANS LES SITES D'OCCUPATION TEMPORAIRE SOUTENUS PAR LA METROPOLE DE LYON



2. Des environnements et un bâti qui influencent les conditions d'accueil

2.1. Des caractéristiques qui facilitent ou contraignent l'intervention au sein des sites

L'environnement et la nature des sites d'occupation temporaire influencent la qualité de l'accueil et la manière dont s'y construit l'intervention sociale.

Certains des sites se caractérisent par un bâti et un cadre de vie ouvrant à des opportunités en termes d'aménagement (ex. Les Grandes voisines, Château Gaillard), quand d'autres doivent conjuguer avec des environnements plus contraints (terrains nus ou minéraux, qualité du bâti, dimensionnement des espaces, présence ou non de voisinage... - ex. Les Stations, La Base, Les Amazones).

De plus, la nature des solutions d'habitat n'offre pas les mêmes opportunités (habitat individuel, chambre collective) à l'image des espaces annexes à l'hébergement offrant des options pour développer des lieux de vie collectifs ou des locaux adaptés à un accompagnement individuel ou collectif.

Les sites sont de fait plus ou moins aisément aménageables selon leur configuration. L'occupation est cadrée par des conventions qui ne permettent pas partout les mêmes investissements concernant les aménagements, et posent plus ou moins de contraintes quant aux mises aux normes et à leur entretien (cf. infra, les modalités de conventionnement et contractualisation avec les associations gestionnaires de site). En outre, la durée de l'occupation détermine également en grande partie l'ambition d'aménagement.

En résultent des différences dans la capacité des équipes à s'approprier les lieux : l'appropriation de l'espace peut en effet influencer la capacité de projection des équipes, et limiter les perspectives de développement de l'offre de service.

Gestionnaire des Stations, l'association Le Mas se dit exigeante pour pouvoir accueillir les personnes dans des conditions dignes et intervenir dans un cadre suffisamment sécurisé et flexible pour s'adapter au mieux aux contraintes des sites. Si somme toute, le critère qualité du lieu/configuration de l'espace n'est

pas déterminant compte tenu de la tension pour accéder à du foncier ou du bâti, il reste important et nécessite un minimum d'appui de la Métropole de Lyon pour adapter l'offre aux besoins (espaces verts, ventilation...).

À titre d'illustration, si le cadre de la Station 2 situé place de Milan dans le quartier de la Part Dieu et aux abords de la gare, est loin d'être agréable - fréquenté par des personnes en errance et dans des consommations - la configuration de la place isole du tumulte de la Part-Dieu et permet aux jeunes de sortir de la résidence et de se poser à proximité, tout en restant éloignés des regards. Ce lieu serait ainsi jugé plus confortable pour les jeunes filles, qui s'installent dehors et se fondent dans le décor, tout en restant près de la résidence.

« Sur la Station 1, c'est un site invisible car ça a la physionomie d'un chantier de construction, et il n'y a pas d'habitation directe à proximité. C'est le pendant positif des bungalows qui sont très précaires par ailleurs. C'est un site qui de fait, facilite les allées et venues, avec des anciens jeunes qui reviennent. Sur la Station 2, il y a un effet de surveillance moins fort, avec un espace extérieur plus agréable pour l'accueil des jeunes filles notamment, pour se ressourcer, se poser, avec moins de circulation. En revanche, il y a des voisins de palier, etc. »

Extrait d'entretien avec le responsable du Mas

Le site des Grandes voisines jouit à la fois d'un environnement agréable (espaces extérieurs, arboré...) et d'un bâti ouvrant à des opportunités. Il accueille parmi 5 services d'hébergements, le Centre d'hébergement la Courte échelle, destinée aux publics relevant de la compétence de la Métropole, installé dans un ancien hôpital gériatrique mis à disposition par les Hospices Civils de Lyon. Fermés récemment, les bâtiments étaient encore en bon état et les chambres jusqu'alors dédiées aux patients offrent des conditions d'accueil de qualité : des chambres plus grandes que dans la plupart des centres d'hébergement d'urgence du territoire et la possibilité d'une offre de chambres individuelles

en nombre important. L'installation de services complémentaires vient compléter l'offre socle d'hébergement et d'accès à l'hygiène. Ainsi, une laverie, des espaces pour cuisiner en commun, une ludothèque, ou encore des espaces à usage privatif (studio pour organiser des événements) apportent une réelle plus-value pour les personnes hébergées.

« L'un des atouts du site est de permettre d'accueillir dans très bonnes conditions les personnes avec des chambres spacieuses et propres, et de leur proposer un cadre de vie agréable. Et la place qu'on a sur site a permis d'imaginer d'autres services qui répondent aux demandes et besoins des personnes. Ça fait vraiment beaucoup dans l'accueil et l'accompagnement pour que les personnes puissent réellement se poser. On a un cadre plus favorable et adapté que ce qu'on trouve par ailleurs dans d'autres centres d'hébergement. L'un des objectifs du site est de montrer ce que ça permet et de faire évoluer les cadres de l'AHI. »

Extrait d'entretien avec un.e chef.fe de service d'hébergement.

2.2. Des installations effectuées dans des délais courts, impliquant de réadapter l'offre *a posteriori*

Compte tenu d'installations souvent effectuées dans l'urgence, l'aménagement n'est pas toujours pleinement adapté de prime abord, notamment sur les sites accueillant un habitat modulaire. L'installation s'y fait par tâtonnement pour détecter les besoins à l'usage, améliorer l'offre d'équipements et adapter au mieux le cadre de vie (par des dispositifs d'ombrage, de sécurisation... - c'est notamment le cas sur les sites des Stations, des Amazones ou encore de la Base).

Sur ce point, les opérateurs reconnaissent le positionnement flexible de la Métropole de Lyon. Il se traduit par une offre d'aménités supplémentaires, de sorte à améliorer le confort sur les sites. C'est particulièrement vrai sur les premiers sites d'occupation temporaire implantés, le cahier des charges étant aujourd'hui « plus cadré » dans les attentes et les budgets alloués.

Une écoute de la Métropole pour adapter les aménagements et les équipements aux besoins des personnes hébergées - Zoom sur La Base (Le Mas)

La mise à disposition de *Tiny houses* a été préparée par la Métropole de Lyon qui a aménagé le site en amont et anticipé l'ajout de barrières sur la terrasse des modulaires. Pour autant, s'agissant d'un mode d'habitat relativement nouveau, **le confort thermique en été n'avait pas été envisagé comme pouvant poser des difficultés en l'absence de climatisation.**

Pour améliorer le bien-être des personnes hébergées, le collectif d'architectes *Pourquoi Pas?!* a finalement été mobilisé pour aménager l'espace extérieur avec des jeux et végétaliser le parking.

2.3. Différentes modalités de gestion des sites

Les modalités d'aménagement et de gestion des sites sont hétérogènes d'un site à l'autre. Leur nature (modulaire, intercalaire ou diffus) n'implique pas la même intervention et à mesure que le nombre de sites s'accroît, le cadre s'est formalisé. De fait, sur les sites en modulaire, plusieurs modalités cohabitent :

- À La Station 1, les modulaires ont été loués directement par l'association, soutenue dans le cadre d'une subvention accordée par la Métropole ;
- À La Base, une subvention d'équipement de la Métropole a permis à l'association d'acquérir des modulaires ;

- Aux Amazones et La Saulaie, la Métropole a acquis directement des modulaires, mis à disposition des associations gestionnaires sur site.

Progressivement, les pratiques se sont institutionnalisées. En phase expérimentale, les premiers sites ont été soutenus via des subventions accordées dans le cadre de conventions partenariales (subventions). C'est désormais dans le cadre de marchés publics que se formalisent les partenariats pour l'aménagement et la gestion des sites. Un accord cadre a été conclu entre la Métropole et deux opérateurs – Le Mas et Le Foyer Notre Dame des Sans Abri –, pour la gestion des nouveaux sites.

« Sur les Amazones, la Base, et Les Grandes voisines, ce sont des subventions et conventions d'occupation temporaire. Sur les nouveaux sites, ce sont des marchés. La Métropole a un accord-cadre avec Le Mas et le Foyer Notre Dame des Sans-Abri, et pour chaque site, ils sont remis en concurrence. »

Des situations hétérogènes existent également sur le volet gestion et maintenance des sites, avec des missions confiées aux opérateurs qui là encore varient en fonction de la propriété des modulaires ou des logements mis à disposition.

Alors que sur le site de la Station 1, l'entretien des bungalows est à la charge du propriétaire concepteur, le bâti de la Station 2 est « mis à disposition » par le bailleur (ICF) et la gestion de la maintenance courante des logements, (problème de fuites, d'électricité, de plomberie, etc.) est transférée à l'association gestionnaire.

« Nos missions sont un peu les mêmes [sur les deux Stations] sauf sur le volet logistique / maintenance avec des réponses à apporter aux besoins de l'habitat qui prennent souvent le dessus sur le volet animation, qui en devient un peu plus secondaire. Ici, c'est un contrat avec l'État, on n'a pas de prestataire par rapport à la Station 1, où le concepteur des bungalows peut intervenir dans le cadre d'un contrat de maintenance. Ici, c'est la débrouille et quand on a une fuite d'eau, on cherche un plombier. Dans l'organisation, on n'a pas forcément d'interlocuteur dédié et c'est un peu moins confortable. Quand il pleut et qu'il y a une infiltration d'eau dans la pièce de vie collective, on gère. Le bailleur social va vendre l'immeuble et ne va pas se lancer dans des travaux. »

Extrait d'entretien avec le coordinateur des Stations

En outre, un besoin de mise en sécurité des lieux a conduit à installer une présence de nuit confiée à un prestataire externe.

« Les équipes sont présentes de 9h à 20h et une personne fait la soirée. Une personne est présente le week-end. L'agent de sécurité est là de 20h à 3h du matin. Certains jeunes connaissent d'autres jeunes à la rue et on ne voulait pas qu'il y ait des squats. Donc par des soucis de sécurité, il fallait dès le départ un agent, et ce d'autant plus que ce sont quand même des ados. On a également deux réunions d'équipe, à raison d'une par site toutes les semaines et une commune aux deux sites toutes les deux semaines. »

Extrait d'entretien avec le coordinateur des Stations du Mas

2.4. Une vie en collectif impliquant des règles de vie et de bon usage des lieux

La gestion et la vie des sites répondent à des règles de vie et d'usage formalisées. Ces règles ont pour objectif de soutenir la bonne cohabitation dans le site ainsi que le maintien de la qualité de l'hébergement et des équipements, et participent de l'adhésion des personnes aux projets des lieux. Ces règles renvoient principalement au fonctionnement des espaces (horaires, usages autorisés...). Elles apparaissent « plus souples » que

dans les structures d'hébergement « classiques », notamment concernant l'accueil de personnes extérieures et les entrées et sorties.

Elles reposent aussi largement sur la confiance nouée avec les personnes hébergées et se révèlent souvent adaptables, de manière à favoriser leur appropriation du lieu de vie.

Des règles de vie et d'usage relativement rigides au départ, qui s'assouplissent au gré des liens de confiance entre les jeunes et les équipes sociales

- Zoom sur La Station Le Mas



Des règles sont mises en place et précisées au sein du livret d'accueil, remis à chaque jeune hébergé à l'entrée dans le site. Le livret rappelle en particulier les droits et devoirs de chaque partie, ainsi que les règles de vie communes faisant ainsi office de « contrat » avec les jeunes, qui s'engagent à les respecter une fois entrés dans la Station à travers la signature d'une Convention d'hébergement à l'entrée.

L'association gestionnaire a également fait le choix de confier l'entretien des lieux aux jeunes, dans une logique coopérative.

Des rappels à l'ordre sont effectués au besoin, en individuel ou en collectifs.

Avec l'accueil progressif de jeunes filles sur le site de la Station 2, les professionnels ont ajusté les règles pour garantir une bonne cohabitation filles/garçons et éviter tout débord. Il s'avère que **la mixité dans l'accueil, très réservée au départ, fonctionne particulièrement bien aujourd'hui, avec une solidarité et des liens créés entre les jeunes.**

« On avait de l'appréhension au début. 10 filles au milieu de 40 garçons mais ce n'est pas du tout un sujet dans la réalité, ils cohabitent très bien avec beaucoup de respect. Ils créent des liens. On a serré les vis au début, et on a dit qu'on ne tolérerait aucun débordement. Ils savent qu'ils peuvent nous trouver s'il y a un problème. La mixité est très positive, ça apporte une énergie. Pour les garçons, ça leur donne un côté grand frère. Ils s'attendent. C'est aussi permis car elles ont leur appart et il y a les temps chez soi et à l'extérieur. »

Extrait d'entretien avec le coordinateur des Stations du Mas

Sur certains sites gérés à plusieurs, la recherche d'un cadre et de règles communes constitue un

défi, d'autant plus quand des services de même nature coexistent sur le site.

Vers une homogénéisation des règles entre associations gestionnaires

- Zoom sur les Grandes voisines

Les associations gestionnaires des Grandes voisines ont eu à rechercher un cadre et des règles communes pour garantir une cohérence et une équité de traitement aux personnes hébergées par les 5 services d'hébergement du site.

Cette « mise au diapason » invite à **des pas de côté pour arriver à un consensus déterminant pour le bon fonctionnement du site.** À titre d'illustration, des règles différentes sont définies au sein des organisations, quant à l'usage de l'alcool dans les communs et les chambres.

« Les Grandes voisines, ce sont aussi des cultures professionnelles qui se rencontrent et s'affrontent parfois : sur le pouvoir d'agir par exemple. Mais c'est là où ça vient frotter que les lignes bougent. Ça a provoqué des remous, mais ça a fait bouger. On tire le meilleur des deux. C'est engageant, on s'épuise parfois, mais on bouge. »

Extrait d'entretien individuels avec les directrices de FNDSA et FADS

« Il y a eu tout un travail d'harmonisation entre les deux associations mais dès le démarrage, des points de non-conciliation ont émergé sur la question des animaux ou encore sur la consommation d'alcool dans les communs. »

Extrait d'entretien collectif avec les chefs de services et un panel de travailleurs sociaux des 5 services d'hébergement du site

3. Gouvernance et partenariat

3.1. Une recherche de participation active des personnes hébergées dans la vie des sites

C'est là un dénominateur commun à l'ensemble des sites, la participation des personnes hébergées y est partout recherchée. Des instances existent à l'échelle des services, avec une double vocation de gestion des sujets du quotidien de la vie des sites (par exemple, l'organisation de la gestion des services - buanderies, cuisine, entretien) et de dialogue permettant aux résidents de témoigner de leurs besoins et difficultés.

Ces cadres permettent aux équipes d'être à l'écoute des attentes et d'adapter, tant que faire se peut, l'offre d'accompagnement. La participation des personnes contribue pleinement au renforcement de leur pouvoir d'agir, et continue néanmoins de constituer un enjeu, pour dépasser une logique d'information et de consultation, et aboutir à une réelle co-construction des dynamiques de vie des sites.

À titre d'illustration, les Amazones proposent une organisation dont le but est de développer le pouvoir d'agir des résidentes. Le site est un terrain d'expérimentation d'une organisation originale où il s'agit de mettre les résidentes au cœur de l'organisation et des décisions. À l'inverse des CHU très encadrés, tous les espaces sont en libre accès 24h/24 et les résidentes les gèrent seules. Pour l'association, l'ambition est de prouver que cette pratique fonctionne en vue de la généraliser aux CHU.

De même, au sein de la Station, une écoute et une attention des équipes sociales est d'ores et déjà présente avec des temps de réunions collectives, pour à la fois passer des informations, recueillir des besoins et faciliter le bien-être et l'appropriation des logements. Pour autant, les équipes ont souligné une volonté de développer davantage la participation des jeunes à la prise de décision et à la programmation des activités sportives et culturelles par la mise en place d'un conseil de vie sociale (CVS), de boîte à idées ou toute autre modalité de participation à la réflexion.

« On veut développer plus la participation du public qui n'était pas une priorité au démarrage. Aujourd'hui, on a déjà une réunion collective mensuelle : c'est un espace ouvert, non obligatoire, pour dialoguer avec eux, pour sortir des échanges individuels liés à l'accompagnement et discuter sur la vie du site, leur bien-être ensemble, et identifier leurs besoins. L'idée est de leur donner un espace d'expression hors du quotidien. Maintenant, on parle de mettre en place une boîte à idées, un CVS... On a ça dans le viseur, il y a plein de choses qu'on pourrait mettre en place ! On y va étape par étape. »

Extrait d'entretien avec le coordinateur des Stations du Mas

« L'équipe répond parfaitement aux besoins des jeunes. Et les jeunes ont le réflexe de demander des choses aux travailleurs sociaux, quand ils ont besoin d'équipement. »

Extrait d'entretien avec une bénévole intervenant sur l'aide aux devoirs

À titre d'illustration, Les Grandes voisines expérimente depuis son installation, l'animation de Comités de vie à l'échelle du site (qui prolongent des instances animées à l'échelle des services – comités d'étages ou inter-étages selon les associations). Ces instances traduisent la gouvernance participative souhaitée pour la vie du site. Elle se traduit par :

- Un Comité des petits voisins animé chaque mois par une cheffe de service. La réunion menée sous la forme d'une déambulation s'apparente à un diagnostic en marchant, pour que les enfants s'approprient le site, pointent leurs besoins.
- Un Comité de vie animé tous les deux mois, de façon tournante entre les membres du comité de coordination élargi (coordinateurs et chefs de services). Si l'instance est installée depuis le démarrage, son format se cherche encore (sur le degré et le niveau de participation souhaitée, la durée).

« C'est l'un des derniers organes qui se cherche encore dans ses modalités. Il nous faut encore trouver le bon format, le bon degré de participation avec potentiellement 700 personnes ! La durée reste contraignante (2 à 3h c'est long). »

Extrait d'entretien collectif : les chefs de services et un panel de travailleurs sociaux des 5 services d'hébergement du site

« Comment maintenant on embarque les usagers dans cette dynamique ? L'idée était "une personne, une voix" mais ça peine à se traduire. Aujourd'hui ça prend corps dans les instances de participation des services d'hébergement. Un comité de vie rassemble également tous les habitants du site. Il y en a eu 4, avec des formats différents, on teste. On a du mal à trouver une

forme adaptée et à en faire un vrai outil de gouvernance. Mais on avait aussi besoin d'asseoir un fonctionnement pour emmener comme il faut les personnes accompagnées. C'est la prochaine étape. »

Extrait d'entretien avec la directrice de l'une des associations gestionnaires des Grandes voisines

3.2. Un soutien des collectivités locales qui peut « booster » ou « freiner » les ambitions des projets

Les collectivités territoriales jouent un rôle déterminant dans l'intégration des projets à la vie des quartiers et des territoires où ils se déploient, à l'image des réseaux d'acteurs locaux. L'installation des sites peut ainsi occasionner des réticences importantes du côté des municipalités et induire des situations de blocage avec des incidences fortes sur le développement des projets (ex. les Grandes voisines à Francheville).

À contrario, le soutien des municipalités s'avère déterminant dans la réussite d'une implantation : celles sur Lyon et Villeurbanne montrent bien leur rôle déterminant dans l'accompagnement et l'ancrage des projets sur le territoire.

3.3. Un maillage local avec les acteurs du droit commun déterminant, ... mais qui peut être limité en raison du caractère temporaire des sites.

C'est un dénominateur commun, tous les projets veillent à s'inscrire dans le maillage local pour soutenir :

- le recours aux droits en accompagnant l'orientation vers les services de droit commun et l'accès aux aides et prestations sociales ;
- la cohérence des services proposés par le site, avec les besoins et les services disponibles sur le territoire (compléter l'offre, ne pas créer d'effets concurrence).

Cela invite à développer des partenariats en particulier avec les services d'action sociale (MDML, CCAS) et de PMI.

La durée « limitée » des sites constitue l'une des faiblesses avec lesquelles composer dans l'énergie à investir dans les réseaux partenariaux locaux. En effet, cet investissement peut être jugé de part et d'autre peu opportun, avec la perspective d'une relation qui n'aura pas vocation à durer dans le temps et au profit d'autres acteurs installés sur le long terme.

4. Des conditions d'accueil et un accompagnement global qui favorisent l'inclusion globale des personnes

Précaution : la partie ci-après est fondée sur les retours des professionnels croisés avec des échanges avec un échantillon de personnes hébergées et les données de bilans produites à l'échelle des sites. En conséquence, si les effets de l'accompagnement sont rapportés, cela ne peut suffire à rendre compte de manière rigoureuse de la manière dont les situations bougent tant sur le plan social que professionnel. Un suivi des nuitées est réalisé par les opérateurs et remonté mensuellement à la Métropole de Lyon, mais celui-ci ne permet pas d'analyser de manière longitudinale, l'évolution des parcours.

4.1. Des adaptations dans l'organisation et les fonctions mobilisées sur les sites

Les sites mobilisent les mêmes postes et fonctions que celles présentées dans les lieux d'accueil et d'hébergement d'urgence (CHU) avec aux côtés des chefs de services, des professionnels du champ social et médico-social (éducateurs spécialisés, assistants sociaux, CESF, référents de vie quotidienne, animateurs, ...).

Le profil des personnes hébergées, les modalités de gestion des sites ainsi que la diversité des services qui y sont déployés, invitent néanmoins à faire évoluer les modèles d'organisation et de ressources sur certains sites, au profit d'un accompagnement le plus global possible. Deux types de sites se dégagent :

- **Les sites mono-gestionnaires, de petite ou moyenne envergure**, au sein desquels les modèles d'organisation et de ressources restent assez similaires à celui du référentiel de l'AHI. Des ressources complémentaires peuvent y être mobilisées, eu égard aux profils et besoins spécifiques des personnes hébergées.

Les deux sites des Stations relèvent de ce premier modèle, avec néanmoins, une certaine souplesse, que l'on ne trouve pas dans l'AHI. Les travailleurs sociaux et animateurs interviennent de manière dédiée à l'une ou l'autre des 2 Stations et en dialogue avec le coordinateur, chargé d'assurer le lien avec les partenaires extérieurs et les autres services de l'association et de gérer l'organisation du travail, la bonne gestion du collectif et les aspects logistiques. Un responsable de service est par ailleurs chargé de veiller à la conduite du projet de service et les objectifs fixés. Une infirmière intervient également sur les deux sites et est chargée d'un accompagnement en santé (mise en place de protocoles, consultations d'entrées, actions de prévention et de suivi des jeunes, gestion de la pharmacie, mise en place des

protocoles, développement du partenariat avec les acteurs locaux...). De fait, l'équipe est constituée de fonctions relevant du modèle « standard » des centres d'hébergement et seul le périmètre de la fonction de coordinateur apparaît atypique, avec des missions à mi-chemin entre gestion courante, management des équipes et intendance/logistique des lieux quand ailleurs sur les sites du Mas, il s'agit plutôt de postes de « chargés de vie collective ».

- **Les sites portés par plusieurs associations gestionnaires, de moyenne ou de grande envergure**, où se côtoient différents services d'hébergement, des publics parfois différenciés et les modèles se transforment (ex. les Grandes voisines/la Courte échelle, Château Gaillard). Dans les sites relevant de ce second modèle, les besoins de coordination interacteurs et services invitent à faire émerger de nouvelles fonctions. La mutualisation des ressources permet également de générer des projets connexes et représente l'opportunité de voir se construire une offre de service complémentaire.

Le modèle expérimenté sur le site du tiers lieu des Grandes voisines dans lequel s'inscrit la Courte échelle, illustre ce cas de figure, avec :

- Une coordination partagée entre les associations gestionnaires ;
- La création de postes mutualisés (gouvernante, couteau suisse) porteurs d'une offre de services et d'animation commune aux différents services ;
- Des adaptations du modèle de gestion et de ressources dans certains services avec des taux d'encadrement allégés permettant une décharge et une implication dans la vie collective du site comme c'est le cas au sein de la Courte échelle.

« Les deux CHU du côté de FNDSA ont été créés avec Les Grandes voisines ; on a eu plus de latitude pour anticiper la question des taux d'encadrement. On se situe autour de 6/120, soit 1/20. Des taux très en deçà de ceux mobilisés par ailleurs au sein de l'association. »

Extrait d'entretien collectif avec les chefs de services du site

Malgré les opportunités investies par les équipes, la question du financement de l'adaptation de ces modèles continue de représenter un enjeu. Si des financements *ad hoc* ont pu être accordés sur certains sites, ils relèvent d'un financement « dérogatoire » qui dépasse les dotations habituelles. Cela reste tributaire de la taille des sites et des effets de seuils sont identifiés. Ainsi, avec 475 personnes hébergées dans 5 services sur un site comme Les Grandes voisines, les moyens sont accrus car bénéficiant de la mutualisation des services mais aussi, du caractère *ad hoc* d'un site à forte visibilité et vocation expérimentale, ce qui n'est pas le cas pour les sites de moindre ampleur et qui restent confrontés aux enjeux de recrutement dans le secteur social (ex. Les Stations).

En outre, des enjeux sont identifiés dans le déploiement de ces nouveaux modèles d'organisation et de ressources. Sur Les Grandes voisines où ces ajustements sont en cours, on repère notamment des tensions liées au partenariat entre plusieurs opérateurs, et à l'enjeu de tendre

vers une harmonisation des pratiques entre les structures (avec des fonctionnements différenciés) et les services (lesquels ne s'adressent pas tous aux mêmes types de publics, induisant des modalités d'intervention différenciées).

« C'est une contrainte de travailler à deux mais de la contrainte naissent des choses intéressantes. »

Extrait d'entretien avec la directrice d'une des structures gestionnaires sur le site des Grandes voisines

Dans le cas de projets de site portés à plusieurs opérateurs (le Château, l'Autre Soie/Home Silk Road, Les Grandes voisines), l'occupation temporaire peut être levier de pratiques enrichies mais aussi induire de réels enjeux dans le travail en commun.

D'une part, la cohabitation est source de richesses permettant aux professionnels d'échanger sur leurs pratiques et de les confronter à celles des autres. L'informel y est pour beaucoup, à l'image des projets collectifs portés en inter-associations. Mais de l'autre, des enjeux ont pu être identifiés quand il s'agit de requestionner des pratiques qui ne peuvent cohabiter dans un même lieu, au risque de brouiller les messages auprès des personnes hébergées. Cela renvoie à des enjeux de fonds, dans la mesure où cette recherche d'harmonisation des règles interroge certains principes inscrits dans les projets associatifs, ainsi que les cadres et pratiques définis à l'échelle plus large des organisations.

4.2. Une intervention sociale plus en proximité des résidents qui soutient les parcours d'insertion

L'aménagement des sites, l'offre enrichie de services et activités et la permanence de l'accompagnement (continuité), participent à renforcer les liens entre tous. Il est en effet relevé une plus grande proximité entre les intervenants sociaux et les résidents, qui comme à la Base et à la Station expriment le sentiment d'avoir trouvé « une famille », une écoute et un appui, gages de sérénité dans la construction des parcours d'insertion.

En comparaison à la vie à l'hôtel, une véritable plus-value dans la qualité de l'accompagnement est relevée par les professionnels puisqu'il est possible de gérer un suivi différencié selon les situations et besoins. Le contact direct et plus fréquent aux

publics permet également aux travailleurs sociaux d'engager plus rapidement des démarches sociales, au bénéfice de l'insertion des personnes : accès à la formation, à des places en crèche, etc. Les travailleurs sociaux témoignent mieux connaître les publics hébergés, sur des sites où chacun.e est amené à rencontrer l'autre et se côtoyer, facilitant par là même la création d'un lien de confiance et un sentiment de sérénité plus grand.

À titre d'illustration, sur les sites des Stations qualifiés « à taille humaine », la présence quasi permanente des équipes sociales, participe à l'esprit familial revendiqué par l'association et les jeunes hébergés.

Cette proximité, qui tient particulièrement à cœur à l'association, est d'autant plus facilitée par la configuration des lieux. La Station 2 est beaucoup plus propice à ces liens et à ce « climat de confiance », grâce aux chambres individuelles assurant une juste complémentarité entre espace à soi et espaces collectifs.

« Le Mas a la volonté de garder des sites à taille humaine : on connaît tout le monde, et ça crée une proximité et un lien avec le public qui est très fort. Et ainsi, tout le monde connaît tout le monde. Il y a un esprit grande famille. C'est un vrai plus d'avoir une capacité autour de 50 personnes accueillies. »

Extrait d'entretien avec le coordinateur des Stations du Mas

4.3. Un accompagnement pluridisciplinaire et co-porté avec des tiers

L'installation de nouvelles activités et services est l'un des marqueurs de l'évolution de l'intervention sociale sur les sites d'occupation temporaire. Bien que l'offre soit hétérogène, elle vise partout un même objectif : soutenir l'insertion sociale et professionnelle pour les personnes accompagnées et pour cela, faciliter l'accès aux droits et aux services. On relève une attention particulière portée à :

- L'enrichissement de l'offre d'activités sportives et culturelles ; en particulier sur le volet culturel, certains sites sont ouverts sur le territoire et expérimentent une offre événementielle élargie, en plus des activités fléchées vers les résidents (ex. Le Château, l'Autre Soie/Home Silk Road) ;
- La construction d'un co-accompagnement offrant une place à des tiers bénévoles dans des actions de soutien ou d'accompagnement individuel et collectif, pour prolonger et renforcer l'accompagnement social porté par les professionnels des sites (ex. La Station) ;
- L'implantation de services complémentaires en réponses aux besoins des personnes.

Les Grandes voisines illustrent parfaitement cette recherche de construction d'une offre complète « in situ ». Une partie de cette offre est portée par les professionnels du site. Leur intervention est néanmoins souvent complétée par celles de tiers (associations professionnalisées ou bénévoles, collectifs citoyens etc.). Un véritable « réseau de partenaires » gravite ainsi autour des sites d'occupation temporaire et s'étoffe progressivement, en fonction des opportunités et des besoins exprimés par les résidents.

Ainsi, on repère une réelle recherche d'enrichissement et de continuité dans l'accès des personnes aux services et activités. Cette émulation témoigne également de la capacité des équipes sociales à mobiliser les bonnes ressources, pour faire vivre les lieux et animer la vie collective.

L'existence d'espaces interstitiels et la montée en charge du volet culturel favorisent la rencontre (entre professionnels mais aussi entre résidents, riverains, partenaires) et participent aussi à construire progressivement un projet commun de site, complémentaire aux projets des différentes structures présentes.

« Sur le site qui compte plusieurs services d'hébergement, d'insertion... on a une vie de service qui se fait de manière indépendante, et en parallèle, des temps qui invitent à se croiser entre professionnels mais aussi entre résidents, usager du site. Ces croisements se situent à plusieurs niveaux : dans les espaces et services mutualisés sur le site, dans l'offre d'animation, dans le cadre des événements organisés sur site, mais aussi, dans le cadre de la coordination et plus largement de la gouvernance du site. »

« Chaque service a sa vie en propre, ses propres enjeux mais dans les espaces formels et informels du site, on est amené à rencontrer d'autres professionnels. Des projets en commun émergent dans ces espaces. »

Extraits d'entretien collectif : chefs de services et un panel de travailleurs sociaux des 5 services d'hébergement des Grandes voisines

Des espaces et services mutualisés soutiennent la dynamique de chaque structure

L'installation d'un pôle santé-solidaire au cœur du tiers-lieu en avril 2022 a permis l'émergence d'une offre de soins inconditionnels tournée en premier lieu vers les résidents et travailleurs du site.

L'installation d'une épicerie sociale et solidaire couplée à des distributions alimentaires offre également une réponse aux situations de précarité alimentaire et économique rencontrées par les personnes hébergées.

L'ouverture d'une ludothèque depuis septembre 2022, ouvre la voie à une offre extra-scolaire qui résonne particulièrement vis-à-vis des actions de soutien à la parentalité déployées dans les services

(en particulier au sein de la Courte échelle et de l'Armadam qui accueillent un public de mères isolées avec enfants).

4.4. Un accès aux soins et à la santé renforcés, grâce à une meilleure coordination

Sur l'ensemble des sites d'hébergement en occupation temporaire, un accompagnement social global est mobilisé pour l'accès aux droits et à la santé des personnes. Si son périmètre de cet accompagnement peut varier, partout on retrouve le triptyque logement/accès aux droits/aide alimentaire voire vestimentaire.

Chaque personne dispose d'un « référent de parcours » désigné parmi les intervenants sociaux. Si ces professionnels interviennent en lien avec les services de droit commun (MDML en particulier), elle est souvent complétée de celle de tiers. Les formats sont pluriels mais on relève une présence régulière de collectifs citoyens et de bénévoles sur certains sites, ainsi qu'une recherche d'articulation forte grâce à la mise à disposition ou l'installation de services pluridisciplinaires (bénévoles, professionnels bénévoles, associations du territoire...).

Ces tiers interviennent à plusieurs niveaux, dans le prolongement de l'offre d'accompagnement social, en particulier pour des publics primo arrivants sur la reconnaissance des situations et des droits, mais aussi dans l'animation d'une partie de l'offre de soutien (FLE, projet professionnel, culturelle ou encore sportive...).

Au sein des Stations, les jeunes évalués majeurs en recours de minorité sont accompagnés par des bénévoles du Collectif AMIE, qui interviennent en complément du Mas. Le Collectif AMIE a ainsi pour missions de :

- Accueillir le ou la jeune, qui a souvent mal vécu l'évaluation de sa minorité et son refus, et comprendre les raisons de ce refus ;
- Aider les jeunes à produire un état civil qui pourra attester de leur minorité devant le juge des enfants (faire venir les papiers du pays en finançant leur transport, consolider l'état civil...);

- Aider les jeunes à trouver un.e avocat.e, les accompagner au rendez-vous qu'il/elle lui donne, et le préparer pour le jour de l'audience.

« Quand on reçoit les jeunes, on leur explique qu'ils ont droit à un avocat. On va consolider leur extrait de naissance de l'état civil. Pour ça, on les accompagne sur cette première étape de reprise de contact au pays pour faire venir ce document. On les accompagne près des avocats qui demandent un rdv devant les juges des enfants. La demande peut durer de 2 à 4 mois, c'est aléatoire. Le temps du recours global est en moyenne de 5 à 6 mois pour 80% de jeunes reconnus mineurs, qui réintègrent le circuit de l'aide sociale. Le lien avec les travailleurs sociaux est assez limité, et on est plutôt très présent en amont de leur entrée à la Station – pour les jeunes qu'on accompagne et ont la chance d'arriver à la Station. »

Extrait d'entretien avec un bénévole du collectif AMIE

Les travailleurs sociaux du Mas jouent quant à eux le rôle de « médiateur ou tierce personne » pour expliciter certaines informations relatives aux procédures en cours transmises par les bénévoles et que les jeunes n'auraient pas forcément bien saisies.

« Du fait de leur situation administrative, on n'accompagne pas sur le recours. C'est le collectif AMIE qui produit les documents, fait les rendez-vous avocats, va aux audiences. On travaille en lien avec ces bénévoles et c'est plus ou moins fort et construit selon les infos qu'ils donnent aux jeunes, et que les jeunes ont la capacité de nous communiquer. Il y a un lien de confiance qui se crée autour de ça. On est un peu au milieu et parfois on tente de faire de la médiation, ou on va aller à la pêche aux infos. Car les jeunes ont beaucoup de gens autour d'eux et n'ont pas toujours toutes les informations ou bien compris ce qui se passait. Le référent social est donc en lien avec le bénévole du collectif. C'est une position un peu particulière. »

Extrait d'entretien avec un travailleur social de la Station 2 du Mas

Les questions de santé sont également particulièrement travaillées sur les sites avec les acteurs et à l'appui de l'offre droit commun et spécifique fléchée vers les publics en situation de grande précarité (MDML, PASS, bus info santé-sociale ...). Le recours à la PASS du Vinatier ou encore aux équipes mobiles psychologiques est régulier sur les problématiques de santé mentale.

S'ajoute là aussi l'intervention de tiers (bénévoles, associations partenaires dans le champ médico-social et sanitaire mobilisant des ressources médicales spécialisées) internes ou externes aux sites, voire la création d'une offre spécifique sur des sites de grande envergure, en relai du droit commun.

Au sein des Stations, un partenariat avec le Secours populaire permet une détection la plus précoce possible des problématiques de santé (premiers traitements de remédiation) et un temps partiel d'infirmière dédié au site permet une prise en charge et un suivi poussé eu égard aux problématiques de santé relativement lourdes chez les jeunes hébergés – MST, hépatite, tuberculose... - une grande partie des jeunes n'ont jamais bénéficié de soins.

Au-delà, des actions de sensibilisation/prévention sont également déployées par les intervenants sociaux du site et l'infirmière.

« L'entrée à la Station offre une entrée en parcours de soins. On a un temps d'infirmier qui n'était pas garanti à l'origine du projet, et qui s'avère précieux. Les jeunes ont beaucoup de problèmes de santé : des hépatites, tuberculoses, ... C'est un public particulier, qui n'a pas eu accès aux soins par le passé. On a aussi différentes pathologies : autour des MST, d'hépatite B (entre 20 et 25% du public), VIH, syphilis... ce qui demande un suivi régulier. C'est très inhérent aux violences subies chez eux ou pendant le parcours. Ils se pensent en pleine forme, et ont en fait de grosses pathologies. Ça demande de les sensibiliser, et leur expliquer comment ils ont pu l'attraper, parfois à la naissance sans faire inquiéter leur famille. On a entre 3 et 4% de pathologies cardiaques issues de malformations de naissance, ou d'infections mal soignées comme des rhumatismes et ça finit en insuffisances aiguës où ils jouent leur vie. Les diagnostics santé sont faits par le secours populaire en amont. »

Extrait d'entretien avec l'infirmière

Plus encore, la Station favorise l'expression des jeunes quant à leurs possibles difficultés psychiques et post-traumatiques, afin de permettre le repérage des situations et de prévenir des risques liés à des mécanismes de décompensation dont ils n'auraient pas conscience, et s'inscrivant, à ce titre, dans l'un des principes du logement d'abord pour réduire les risques.

« Du côté psychique, ils sont peu en demande, ils ne savent pas et ce n'est pas dans la culture que de repérer ces problématiques de mal-être. Il n'y a pas les codes. C'est à nous de les sensibiliser, sur le plus long terme. On arrivera à accompagner certains sur le volet psy et d'autres non. Et des fois, c'est situationnel, et il n'y a pas besoin d'un soutien. Ça peut apaiser d'être juste ici dans ce lieu. Dès que la situation se stabilise, et qu'on a une réponse du juge, tout va bien. »

Extrait d'entretien avec l'infirmière

La confiance entre les intervenants sociaux et les jeunes facilite le repérage et la prise en charge de certaines de ces problématiques, plus ou moins dégradées, selon les situations.

« Il y a énormément de jeunes qui sont en syndrome post traumatique et certains ont des gros stress et ne veulent pas être accompagnés. C'est un des effets de la Station et de l'école. Ils ont l'impression d'une vie un peu normale qui les fait tenir et ils décompenseront pas forcément. Ils gèrent leurs traumas seuls, au fil du temps. Et parfois, il y a des vraies décompensations : des délires, des gestes violents, des tentatives de suicide. Après ça passe par les urgences et ça reste une minorité de jeunes. »

Extrait d'entretien avec l'infirmière

Zoom sur le pôle santé solidaire - Les Grandes voisines, porté par la Fondation de l'Armée du Salut

L'objectif est de proposer un lieu d'accueil permettant une approche globale de la santé :

- Favoriser la prévention et la promotion de la santé,
- Renforcer l'offre de soin au plus près des usagers,
- Organiser un parcours de soin et éviter les ruptures,
- Faciliter la coopération entre tous les acteurs.

Ouvert en avril 2022, le pôle santé-solidaire s'appuie sur une diversité d'intervenants : une équipe de permanents, mais aussi une quinzaine de partenaires associatifs et institutionnels qui y tiennent des consultations/permanences régulières ou des ateliers ponctuels ainsi que des professionnels de santé bénévoles.

En s'implantant sur le tiers lieu, il s'agissait dans un premier temps de prévenir et de contourner les discriminations. Ce modèle innovant de centre de santé primaire fonctionne grâce à l'approche partenariale. Les activités proposées, combinant soins, prévention, médiation et orientation en santé améliorent la capacité de toute personne qui passe la porte du pôle à prendre en charge sa santé et aide à développer son autonomie dans le système de santé.

« C'est un endroit de confiance pour beaucoup, on rattache aux soins pour beaucoup. »

Extrait d'entretien avec les équipes du Pôle santé-solidaire

« L'accès à la santé et aux soins est facilité avec la proximité avec le pôle santé solidaire, c'est indéniable. Le lieu est très saisi et en particulier les permanences de la PMI délocalisées qui s'y font. »

Extrait d'entretien collectif avec les chefs de services et un panel de travailleurs sociaux des 5 services d'hébergement du site

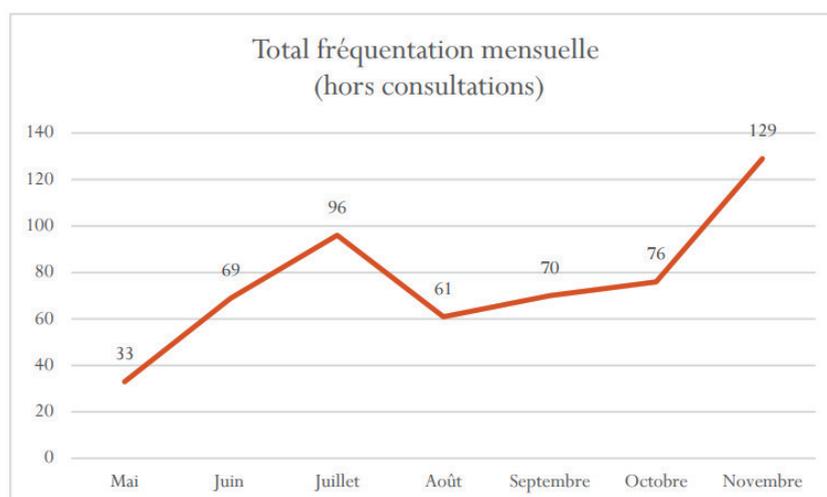
« Les interventions au sein du pôle santé sont très agréables, avec des liens entre professionnels autour des situations des familles. Le travail est très coordonné, on repère, on dialogue, on oriente. »

Extrait d'entretien avec les équipes du Pôle santé-solidaire

Si la file active du pôle santé solidaire n'a eu de cesse de croître, il pourrait néanmoins être davantage mobilisé.

« Des enjeux persistent dans l'accès au pôle santé solidaire. Ce n'est pas si facile malgré la proximité. Cela tient à une distance très forte qui continue de peser sur le recours aux soins même si on est à 400 mètres. Mais aussi, à des tensions dans la perception des chefs de services [hébergement] qui ne lisent pas le pôle comme le droit commun. Là où il y a mécompréhension, c'est que les consultations de médecins, d'infirmières, de sages-femmes, c'est du droit commun. On ne crée pas de services parallèles mais on en favorise l'accès. Et tout ça, ça a des conséquences très concrètes. Un poste d'infirmier a été supprimé car pas assez de flux. Il y a un travail de dialogue à mener avec les chefs de services qui continuent de pointer des tensions. Le pôle santé est un levier pour s'autonomiser. »

Extrait d'entretien avec les équipes du Pôle santé-solidaire



Extrait du bilan d'activité de l'année 2022

Les problématiques lourdes de santé des publics très précaires s'observent sur tous les sites d'hébergement d'urgence. Le suivi sociologique des familles hébergées par le CHU Alfred de Musset dans le cadre du projet Home Silk Road/l'Autre Soie (Villeurbanne) a montré que les résidents présentaient de nombreux problèmes de santé souvent lourds ou chroniques : AVC, surdité, cancer, problème cardiaque nécessitant opération, retard mental, handicap moteur, épilepsie, colostomie...

Les équipes ont été ainsi amenées à gérer le suivi médical des résidents : suivi de la prise des traitements, organisation des plannings de rendez-vous médicaux, organisation des visites de médecins ou infirmiers sur le site, soutien moral de résidents en grande souffrance, réponse à des situations d'urgence vitale, aide à la compréhension des

maladies ou des traitements, aide à la réorganisation de la vie familiale en cas d'absence prolongée (garde des enfants...).

« C'était cette nuit, vers 1 h. Madame est encore sous le choc et les habitants aussi... On a appelé les pompiers, mais on a compris qu'ils n'arriveraient pas assez vite. Tout le monde s'est affolé, on l'a mis dans une voiture d'une autre famille. Et ils ont foncé à l'hôpital. (...) On ne sait pas trop quoi faire, il a déjà eu plusieurs crises, encore il y a trois semaines... »

Extrait d'entretien avec des travailleurs sociaux

Cette dimension santé occupe ainsi de fait une part importante de l'accompagnement, sans que cela ait été anticipé. Les professionnels ne bénéficiaient pas de formation spécifique, ni de temps dédiés au traitement de ces problématiques.

4.5. Une offre renouvelée de soutien à la parentalité et à la santé materno-infantile

Conformément aux compétences de la Métropole, un nombre significatif de sites accueille des mères isolées avec enfants de moins de trois ans. De fait, les enjeux de parentalité sont prégnants dans l'accompagnement de ces familles avec un fort volontarisme des équipes pour développer les partenariats, une offre d'activités et des modalités d'accueil plus adaptées.

Sur les sites des Grandes voisines, les actions relevant du soutien à la parentalité sont plurielles. Elles relèvent d'actions ciblées (individuelles, collectives), portées à l'échelle des centres d'hébergement et complétées de plusieurs manières :

La PMI du Val d'Yzeron propose sur le site des consultations libres (tous les mercredis matin) et un suivi des familles sur rendez-vous, et après orientation par des médecins traitants. Des ateliers collectifs ont commencé à être développés. Une infirmière puéricultrice et une auxiliaire puéricultrice alternent leurs interventions.

« Les consultations de la PMI sont une extension du droit commun. Une offre au plus proche pour rattacher des personnes qui n'y seraient pas allées, une forme d'aller-vers. En d'autres termes, on a une délocalisation de la PMI de Tassin, pour

ne pas perdre des publics très éloignés de leur santé et de celle de leurs enfants. S'il n'y a pas un accompagnement vers la PMI, ce n'est pas pris en compte. Ça invite à un travail très fin avec les chefs de services pour faire prendre en compte les enjeux dès l'arrivée dans l'hébergement. »

Extrait d'entretien avec une professionnelle de PMI

Une ludothèque, propose des animations qui relèvent en partie des objectifs des Lieux d'accueil enfants parents (LAEP). Gérée par l'association « quais des Ludes », elle existe de longue date sur le territoire de Francheville. Étant à la recherche d'un nouveau local aux lendemains de la crise du Covid-19, elle a bénéficié d'une mise à disposition par FNDSA. La gestion des lieux (ressources) incombe à l'association.

La ludothèque touche aujourd'hui une centaine d'enfants, dont 70 régulièrement et 20 de manière quasi quotidienne.

Les professionnels soulignent d'importantes évolutions dans le comportement et le rapport aux jeux pour les enfants comme pour les parents des plus jeunes.

« Ce sont des objets symboliques qu'ils ne connaissent pas, les enfants n'osaient pas rentrer dans le rapport au jeu et les espaces. Ou alors avec une certaine violence. La première période avait d'ailleurs été très difficile avec un renouvellement de l'équipe d'animation. Autour du jeu, on a des rapports enfant/parent qui se construisent aussi, et un rôle levier du jeu qui permet d'apaiser des enfants avec des troubles. Plus généralement, les enfants répondent à un cadre, sont plus respectueux et la ludothèque a le sens de la règle quand il le faut. [...] »

Il y a bien sûr des parallèles avec les LAEP sauf qu'ici on est dans la relation au jeu et pas à la parentalité, même si on exprime des enjeux liés à la parentalité. Quand on a un papa qui décroche de son téléphone et qui joue avec ses enfants, ou un accompagnement plus actif des mamans, il se passe des choses de valeurs. Une grand-mère roumaine vient, elle était muette dans ses gestes et à travers le jeu elle s'exprime. »

Extrait d'entretien avec une intervenante au sein de la ludothèque

Sur les sites relevant du dispositif CoCon, porté par le Foyer notre dame des sans-abris, les questions de parentalité sont travaillées au quotidien par les professionnels (AS, TISF, CESF ...) en collectif (avec des ateliers qui représentent des supports de dialogue et d'ouverture au collectif) ou de manière plus individuelle. Une offre d'éveil est aussi proposée aux enfants.

Sur le site des Amazones (Lyon 9), des ateliers collectifs autour de la cuisine ont été développés et constituent un vrai support pour créer du collectif et évoquer différents sujets relevant de la parentalité, mais aussi de la santé sexuelle et affective.

À la Saulaie (Oullins), l'installation plus récente du site (printemps 2023), avec une montée en charge progressive du nombre de familles accueillies, ne permet pas, en date de l'étude, d'investir les dynamiques collectives de la même manière. Aussi, l'accompagnement individuel y est aujourd'hui privilégié.

« Le collectif n'est pas le même, on a donc davantage d'individuel aujourd'hui. Tous les membres de l'équipe interviennent à domicile, au sein des tiny pour échanger aussi autour de l'espace de vie. »

Extrait d'entretien avec la cheffe de service du dispositif CoCon

Si l'offre d'accompagnement à la parentalité s'étoffe et les pratiques mutent, des enjeux subsistent. On repère notamment :

Des enjeux liés à la place des compagnons et pères dans les sites, qui pose la question des effets induits par la déparentalisation :

« Sur le papier, les sites accueillent des femmes seules mais dans la vie, elles ont souvent des compagnons qui peuvent aussi être le papa. Ils existent dans la parole et dans la vie de ces femmes. Le rôle de ces hommes nous questionne. Un exemple de situation caractéristique : des visites d'un compagnon plus tardives que les horaires autorisés sur [X] site nous ont été remontées par l'agent de sécurité. Ça a été expliqué par la maman, par le besoin de sa fille de la présence de son père à l'endormissement. Un besoin d'être là à des moments clés de la vie de sa fille. On essaie de ne pas enlever ça, pour rendre la parentalité la plus positive, et ne pas freiner les choses qui feraient que ça va bien. »

Extrait d'entretien avec un professionnel sur un site d'OT

Des enjeux quant à l'adéquation de la taille des tiny (17m²) sur des sites où les solutions relèvent du modulaire, et pour des familles qui comptent majoritairement plus de deux enfants :

« Les tiny ont de vrais atouts, avec une individualisation des espaces d'habitat, c'est super. Mais elles restent pensées pour un temps limité dans une logique d'urgence, de mise à l'abri. Dans les faits, beaucoup de situations ont du mal à bouger, pour des questions de régularisation, et les familles sont amenées à patienter. Et les aménagements ne sont pas toujours adaptés sur un temps long, avec des enfants qui grandissent. C'est comme si on était en bungalow ou au camping pendant 2 ans. »

Extrait d'entretien avec un professionnel sur un site d'OT

Plus largement, des enjeux liés à la situation administrative pèsent sur les opportunités de travail des femmes, et sur leur stabilisation, impactant leur capacité, à investir pleinement la relation enfant-parent.

« La question de la régularisation angoisse énormément les femmes, ce sont des années de parcours du combattant, d'incertitude et de galère qui pèsent sur leur sérénité ; elles ont moins de disponibilité pour leurs enfants. [...] Et sans statut, on ne peut pas travailler, on n'a pas de revenu. Ça amène à du travail illégal, comme la prostitution, et ça induit des situations compliquées dans le lien enfant-parent, la représentation de soi... »

Extrait d'entretien avec un professionnel sur un site d'OT

4.6. Des opportunités d'insertion professionnelle mais contraintes par le statut des personnes et des freins sociaux

Des activités mises en place sur les différents sites pour renforcer les expériences et l'employabilité des résidents

Si des activités à visée d'insertion professionnelle sont proposées, elles sont limitées et restent tributaires de la possibilité effective des personnes à y prétendre en termes de statuts et de droits. On relève plusieurs types d'actions :

- Pour les plus jeunes, un accompagnement à la scolarisation, à l'orientation et à la formation ;
- Pour l'ensemble des personnes hébergées, des activités de « découverte » des métiers (restauration, menuiserie, jardinage) pouvant mener à des orientations en CAP (comme c'est par exemple le cas pour les jeunes isolés à la Station) ;
- Un travail sur la levée des freins sociaux périphériques à l'emploi (situation administrative et de santé comme vu précédemment, mais aussi, FLE, mobilité, garde d'enfants...);
- Un soutien à la formalisation des CV et une aide aux candidatures ;
- Plus ponctuellement, des ateliers spécifiques (comme ce fut le cas à La Base avec la mise en place d'un Atelier d'Adaptation à la vie active (AAVA) sur l'hygiène et la propreté de locaux) ;
- Le soutien au développement d'activités économiques, comme cela a été expérimenté sur les sites des Amazones et de la Base, avec notamment un partenariat construit avec Fends la bise (livraison par vélos coursiers), dans l'optique d'employer des résidentes.

À titre d'illustration, la scolarisation est systématique pour les jeunes intégrant la Station. Elle se fait en UPEAA – Unité pédagogique pour jeunes allophones non scolarisés antérieurement dans le cadre de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire ou en CAP. Des cours de FLE sont par ailleurs proposés (via le Secours populaire).

« Il n'y a pas de travail bénévole autre que sur l'aide aux devoirs. Les jeunes sont tous dans une scolarité : ils sont à l'école, et peuvent aller avant à des cours de FLE du secours populaire à raison de 2 h par jour. Ça leur donne un point de repère, sur la posture et le travail. Tous les autres sont à l'école. Là ça va être des compléments sur le français, la lecture, les maths et l'appui à la recherche de stage. »

Extrait d'entretien avec le coordinateur
Stations du Mas

Le suivi de la scolarité est assuré par les travailleurs sociaux, qui jouent le rôle de « tuteur » ou de « référent légal/parental », même parfois après le départ des jeunes de la Station (pour le lien et la continuité avec l'école, au moins dans un premier temps).

« La scolarité est un gros volet de l'accompagnement. Les jeunes n'ont pas de représentants légaux et pour l'école, toutes les décisions en nécessitent. On se retrouve à jouer ce rôle, à recevoir les bulletins, etc. Ce n'est pas dans les attributions d'un travailleur social normalement. Ce n'est pas inintéressant. On est très en lien avec les professeurs, et l'intensité dépend des jeunes et de leur autonomie. On prend un peu la place des parents. »

Extrait d'entretien avec un travailleur social
de la Station 2 du Mas

« Des écoles nous appellent longtemps après la sortie des jeunes car la passation ne se passe pas. Des fois, on se retrouve en lien avec des anciens. Ou parfois les éducateurs qui ont pris le relais nous appellent pour avoir des informations complémentaires »

Extrait d'entretien avec un travailleur social
de la Station 2 du Mas

Une aide aux devoirs individuelle ou collective est par ailleurs apportée par une bénévole, 2 à 4h par semaine auprès des jeunes sollicitant un appui, pour favoriser la confiance en l'école, l'investissement dans les apprentissages et l'ouverture.

Autre illustration, les résidents du CHU Alfred de Musset sur le site de l'Autre Soie s'étaient vu proposer un premier AAVA, dédié à la menuiserie et aux métiers de construction. L'évaluation en 2019 a montré qu'il était au départ mal perçu par les

bénéficiaires : des salaires jugés trop bas par rapport à ceux du marché, un temps de travail trop court pour permettre des vrais revenus, l'impossibilité de se maintenir dans l'emploi plus de quelques mois, et enfin une initiation aux travaux de bâtiment perçue comme inutile par des résidents qui avaient déjà ces savoirs faire, et comme décalés par ceux qui avaient des formations radicalement différentes (informaticien...). Ces retours pointaient un probable manque d'informations et d'explications sur les enjeux de l'AAVA et sa spécificité au regard de l'emploi classique.

« Mon mari ne veut plus aller à l'AAVA. Il y va, mais... ça ne sert à rien ! C'est 4€ de l'heure ! Ça ne sert à rien d'aller travailler là-bas. Quand il fait des chantiers, il gagne beaucoup plus ! Pourquoi on nous obligerait à faire ça ? »

Extrait d'entretien avec une résidente

La mise en place d'un second AAVA, centré sur une activité de restauration et implanté sur le site même du CHU a suscité beaucoup plus d'adhésion. La moitié des familles a pu en bénéficier, et la demande n'a pas décrié, dépassant le nombre de places disponibles. Un travail d'explication préalable de l'apport spécifique de l'AAVA (fiches de paie, CV, gage de volonté d'intégration auprès de la préfecture...) avait été mené, et constamment renouvelé par une responsable particulièrement dynamique et investie.

« J'aimerais travailler au restaurant, à l'AAVA. J'ai fait une demande, ils m'ont dit au mois de décembre. Ça a l'air bien, travailler, cuisiner, ... Celles que je connais qui travaillent là-bas disent que c'est bien. »

Extrait d'entretien avec une résidente

« C'est une bonne chose. Très bien. Il y a la fille de mon oncle qui travaille à l'AAVA, et une copine qui travaille là aussi. Très très bien. Elles sont contentes. »

Extrait d'entretien avec une résidente

Le fait que l'activité soit centrée sur la cuisine a permis de concerner davantage (voire essentiellement) les femmes, alors qu'elles disposent souvent d'une formation initiale et de réseaux de relations susceptibles de permettre des opportunités d'emploi beaucoup plus faibles que les hommes.

Au statut des personnes s'ajoutent d'autres freins sociaux

La garde des enfants en bas âge couplée aux contraintes liées à la scolarisation des plus grands, viennent peser sur les opportunités, en particulier des mères de familles isolées hébergées sur les sites. La situation de familles précaires en logement ordinaire est ici exacerbée par le caractère temporaire du site et les enjeux qui accompagnent son installation. En effet, l'implantation d'un site invite à penser l'accueil des enfants dans les établissements selon la carte scolaire en vigueur et le recours aux modes de gardes au même titre que n'importe quel autre résident de la commune, et avec parfois, l'arrivée d'un nombre conséquent d'enfants dans un temps court. Si les capacités matérielles d'accueil constituent un enjeu, s'ajoute l'acceptabilité politique du projet de site quant à son implantation sur le territoire.

Cela a pour conséquence, le choix du dérogatoire (identification de tierces options de scolarisation plus éloignées ou non, accès aux modes de gardes dans les établissements d'accueil du jeune enfant - EAJE), avec pour effet de ne pas offrir les mêmes opportunités aux enfants et aux familles hébergées qu'aux autres habitants.

À titre d'illustration, aux Grandes voisines, qui hébergent environ un tiers d'enfants et d'adolescents, la scolarisation et la garde des enfants en bas âge ont rapidement été au cœur des discussions préalables à l'installation du site sur la commune de Francheville. Concrètement, les enfants et adolescents n'ont pas tous pu être scolarisés dans le périmètre de la carte scolaire (dérogation), ce qui conduit certaines familles à parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pour rejoindre les écoles d'affectation qui se situent sur tous le territoire métropolitain. Cela a pour conséquence : de la fatigue pour tous ; de l'absentéisme et donc des chances moindres de réussite scolaire ; une contrainte importante pesant sur la disponibilité des parents, devant accompagner plusieurs fois par jour les enfants les plus jeunes. En parallèle, les jeunes enfants n'ont pas la possibilité d'accéder aux EAJE de la commune. Pesant là encore sur la disponibilité des parents (et en particulier des mères) pour travailler un projet d'insertion professionnelle, entre autres choses.

« On est dans un site immense avec près de 500 personnes hébergées. L'acceptation du projet a été complexe dès le départ et a entraîné d'importants blocages. En particulier concernant l'accès à des services de droit commun sur le territoire. Par exemple, l'accès aux crèches municipales est bloqué. Les familles ne sont pas reçues par la Ville. C'est hyper frustrant pour elles. C'est pareil pour la scolarisation, avec des enfants qui s'en retrouvent à devoir aller à l'école à Lyon 2, Lyon 5 ou Lyon 9. Ces dérogations à la carte scolaire ont des incidences, sur les enfants d'abord avec un risque important de déscolarisation au fil de l'année scolaire, et des enfants fatigués, qui ne tiennent pas en place... c'est un cercle vicieux très dur à gérer. Et sur les parents ensuite, ça bloque vraiment les parcours : sur le FLE, sur l'insertion professionnelle... sur tout ! J'ai baissé les bras, tout ça c'est bien au-delà de nos compétences. »

Extrait d'entretien avec l'équipe de la PMI intervenant sur site

Sur les deux sites des Amazones et de la Saulaie, gérés par le Foyer Notre Dame des Sans-Abri (FNDSA), l'accès au travail figure parmi les besoins fréquemment exprimés par les femmes hébergées, pour des motifs économiques en premier lieu, mais d'épanouissement également. Dans ces différentes situations, la question des modes de garde se pose comme un enjeu.

« La parentalité s'invite tout le temps, parce que les femmes sont aussi des mères. Quand elles évoquent leurs besoins et envies, le travail est

rapidement évoqué et pour cela, vient se poser la garde des enfants et c'est souvent autour de ce sujet que la parentalité se traite. Elles ont souvent le besoin de se retrouver, de prendre du temps pour être aussi plus disponibles dans la relation enfant-parent. »

Extrait d'entretien avec la cheffe de service du dispositif CoCon

Un partenariat spécifique avec la crèche municipale Chrysalide a permis de réserver 12 places pour les femmes hébergées sur les Amazones, et de travailler conjointement sur les enjeux de parentalité.

Sur le site de la Saulaie à Oullins, les crèches municipales offrent des accueils occasionnels. Le coût des places est pris en charge par la MDML sur une première période, en l'absence de revenus pour ces femmes.

Les crèches représentent en outre un levier important dans la préparation de la scolarisation des enfants.

« L'accès aux crèches c'est la manière de préparer les enfants à l'école, de leur donner les bons outils. Le rapport à l'éducation est très différent de ce qu'elles ont connu et de ce qu'elles auraient imaginé pour leurs enfants. Ça se repense dans un contexte européen et français, et la crèche joue un rôle clé. »

Extrait d'entretien avec la cheffe de service du dispositif CoCon

4.7. Le risque d'un accompagnement social « peu cadré » dans le contexte de projets « hors normes »

L'intervention sociale en site d'occupation temporaire conduit à de plus nombreuses sollicitations informelles envers les professionnels, qui ont fait remonter le besoin de formaliser davantage les temps d'échange avec les résidents dans le cadre de rendez-vous et temps d'accompagnement dédiés.

Sur les Stations, le côtoiement quotidien des jeunes avec les travailleurs sociaux ouvre la possibilité de répondre à toutes les sollicitations en dehors des temps balisés de rencontres/entretiens individuels, avec le risque de dépasser le périmètre des missions initiales des équipes. Finalement, c'est la feuille de route de l'intervenant social qui est mise en question ainsi que les règles de bonne conduite à définir pour éviter, dans la mesure du possible, de se

faire dépasser/happer en dehors des sollicitations d'urgence.

« Il y a un enjeu à redéfinir les missions sociales et les limites de chacune : où est ce qu'on va ? Quand s'arrête-t-on ? Est-ce que le bureau d'accueil doit rester ouvert toute la journée ? Jusqu'où on va sur la santé ? Sur l'éducation ? »

Extrait d'entretien avec le responsable du Mas

Aux Grandes voisines, la dynamique au titre du tiers-lieu et le développement d'activités décloisonnées participent d'une interconnaissance de tous dans ce que nombreux professionnels qualifient de « village ». Cette description renvoie à la recherche d'un lieu de vie comme un lieu ressource pour les personnes et pose les mêmes questions que la Station quant au

positionnement et au périmètre d'intervention des intervenants sociaux, disposant d'une offre enrichie, dont il peut être complexe de savoir jusqu'où il convient d'accompagner.

Sur Home Silk Road / l'Autre Soie, l'accompagnement est quasi permanent au moment de l'évaluation : les professionnels sont présents sur le site toute la journée, dans une logique d'accompagnement global, et les résidents peuvent frapper à leur porte pour toutes sortes de motifs : démarches administratives, (traduction et explication de courriers, réalisation de photocopies, montage de dossiers, actualisation de droits, ...), problématiques de santé (explication d'ordonnances médicales, mise en place de plannings de RDV avec acteurs de santé spécialisés, aide à la prise de RDV, soutien moral...), accompagnement à la parentalité (soutien scolaire, discussions autour des difficultés éducatives, prise de RDV avec les enseignants...)

« Ils nous aident. Pour les enfants, les documents, les papiers, les dossiers, si j'ai un problème ... même si j'ai un problème avec mon téléphone, quelque chose que je n'arrive pas à faire... avec l'école, l'hôpital, je viens, je demande, ils nous aident. »

Extrait d'entretien avec une résidente Home Silk Road / l'Autre Soie

Une attention est portée à ce que cet accompagnement global, très dense à l'arrivée des familles, se recentre sur certaines problématiques à mesure que les résidents maîtrisent mieux la langue française en général et les différentes institutions et

interlocuteurs auxquels ils ont à faire. Les équipes sont vigilantes à ce que les bénéficiaires apprennent à faire par eux-mêmes, aussi tôt et aussi souvent que possible.

« Je peux demander ici, et à force de demander, j'apprends. "Comment je fais ça ? Qu'est-ce que je dois faire là ? ..." On m'explique, toujours, et je fais... avant j'ai beaucoup marché... pour aller là, là. Avant je ne pouvais pas expliquer par téléphone. Donc j'allais directement, sur place, pour demander un rendez-vous, puis une autre fois pour le rendez-vous, etc. Maintenant je sais faire par téléphone, je sais qu'il faut prendre un rendez-vous par téléphone, je peux demander. »

Extrait d'entretien avec une résidente Home Silk Road / l'Autre Soie

Les bénéficiaires sont dans l'ensemble demandeurs de cette autonomisation, pour retrouver aussi rapidement que possible l'indépendance qu'ils avaient dans leur pays d'origine.

« Si j'avais un appartement, maintenant, pour l'administration, ce serait un peu difficile au début, mais je sais que je peux me débrouiller. Maintenant je sais comment ça fonctionne. Où aller, quoi faire, comment aller chercher sur internet, remplir... Vous m'auriez demandé il y a 2 ou 3 ans, j'aurais dit non. Mais maintenant, je sais comment ça fonctionne. J'ai appris en demandant ici, pour les documents, l'école, ... Enfin cette année, je fais toute seul. À force, la sécurité sociale, tout ça, ça va. »

Extrait d'entretien avec une résidente Home Silk Road / l'Autre Soie

4.8. Une forme d'hébergement qui favorise un équilibre entre un « chez soi » et une dynamique collective ... mais avec aussi des effets pervers

L'une des plus-values des sites, en particulier ceux mobilisant des habitats modulaires (type *tiny house*), réside dans le caractère plus individuel de l'habitat proposé et des modalités d'accès aux lieux, qui offrent une plus grande autonomie aux personnes hébergées et s'approche des conditions de logement ordinaire.

La possibilité d'accueillir des visiteurs permet aux personnes de se retrouver en famille / cercle proche, et de prendre possession d'un espace « à soi ». Cela s'avère plus valorisant et apprécié par les personnes

en comparaison à un collectif souvent subi, offrant peu d'intimité et pouvant occasionner des tensions dans le partage des lieux (cuisine, sanitaires...) et des tâches quotidiennes.

Le climat sur les sites d'occupation temporaire s'en trouve souvent apaisé et permet aux personnes accueillies de s'investir plus sereinement dans la vie collective du lieu.

L'appropriation des logements dépend, en outre, des possibilités d'aménagement (pour rajouter/déplacer

des meubles, etc.) et de la localisation des sites, plus ou moins adaptées (qualité de l'espace extérieur, environnement sonore, etc.)

À titre d'illustration, à la Station 2, la configuration du lieu et l'offre de logements intercalaire constitue une plus-value, et favorise une participation choisie à la vie collective. Cela participe de l'ambiance familiale que l'on trouve sur le site. L'aménagement des chambres est apprécié par les jeunes, leur permettant de se stabiliser « chez soi ».

« Trois étages à descendre pour nous voir, ils apprécient beaucoup. Ici, ils peuvent descendre dans le collectif et aller voir l'éducateur très facilement. Il y a une proximité facilitée par l'équipe sur place. »

Extrait d'entretien avec le coordinateur des Stations du Mas

« Ils vont dans les apparts des uns et des autres. Il y a une ambiance un peu internat : passe-moi le sel, etc. Ils se donnent des petits coups de main et il y a une solidarité du quotidien. Ça joue beaucoup de ne pas être en diffus. Il y a aussi eu des liens communautaires au moment du ramadan. De sentir que tout le monde est là, ça sécurise. C'est un lieu repère. »

Extrait d'entretien avec un travailleur social de la Station 2 du Mas

Cette question de l'équilibre entre « chez soi » et vie collective se retrouve également sur le site des Grandes voisines qui héberge 475 personnes et bénéficie d'un cadre de vie et de conditions d'accueil de nature à soutenir une plus forte intimité et l'appropriation des espaces et hébergements pour ses résidents. Comme décrit précédemment, l'offre d'hébergement est plus qualitative que dans la plupart des centres d'hébergement, un nombre important de chambres individuelles est proposé et des espaces privatisables prolonge les services offerts par le site.

Cela se retrouve également sur un site comme Home Silk Road/l'Autre soie, avec la recherche d'une transition d'un espace collectif au « logement à soi », dans des habitats modulaires. En raison de l'avancement du chantier, le site a connu deux phases nettement différenciées : les familles ont d'abord occupé un ancien bâtiment de l'IUFM, avec de grandes salles, puis des habitations modulaires implantées spécifiquement, composées de petits

logements. En déménageant vers les modulaires, les résidents ont ainsi quitté des bâtiments imposant une forte vie collective, vers des logements privatifs. Les habitants témoignent de ce contraste, majoritairement vécu comme un soulagement. Ils insistent sur plusieurs dimensions.

La vie collective, non choisie, implique l'obligation de négocier en permanence avec les autres résidents sur les usages et les fonctionnements des communs (sanitaires, cuisines), parfois au prix de conflits ou tensions.

« C'est important les cuisines et les douches. C'est mieux. On est un peu tranquilles, c'est mieux. Les sanitaires partagés, c'est terrible. Personne ne fonctionne de la même façon : "Tu n'as pas lavé ça, tu as laissé ça comme ça". Il y a ceux qui ne nettoient rien... C'est très pénible. »

Extrait d'entretien avec une résidente

Retrouver un logement « à soi » procure un sentiment de sécurité et d'autonomie, marqué notamment par le fait « d'avoir ses clés » et de pouvoir « fermer sa porte », et ainsi gérer les entrées et sorties de son lieu de vie et assurer la protection de sa famille comme de ses biens.

« Ici, c'est chacun chez soi. C'est très bien, très bien. On ferme la porte. Voilà. »

Extrait d'entretien avec un résident

La qualité des appartements donne le sentiment de se réinscrire dans une trajectoire résidentielle ascendante, de retrouver un sentiment de « normalité », perdu lors de l'exil.

« C'est déjà bien que nous sommes ici. Mon mari travaille, nous avons un toit, les enfants vont à l'école... À partir de 2018, ça a commencé à aller mieux, nous sommes arrivés (à l'IUFM). Et quand ensuite on a déménagé ici, c'est vraiment mieux que là-bas (IUFM) »

Extrait d'entretien avec une résidente

Cette individualisation a pu cependant entraîner la perte des espaces de socialisation collective (disparition des jeux en commun des enfants, de la vie de groupe des adolescents...), un repli sur la cellule familiale et un moindre soutien du collectif de pairs.

Conséquence collatérale des bienfaits d'un accueil de qualité, les personnes hébergées peuvent

rencontrer des difficultés à se projeter hors du site, comme l'expriment certains professionnels.

« Ce cadre de vie, ça a pour conséquence que les personnes ne veulent pas quitter le site. Les transferts sont privilégiés entre les centres du site avec la MVS, car la qualité est telle que les gens refusent de muter ! »

Extrait d'entretien collectif : chefs de services et un panel de travailleurs sociaux des 5 services d'hébergement des Grandes voisines

« Il y a des jeunes qui reviennent nous voir régulièrement à la Station, certains tous les jours. Ils nous saluent, viennent passer 1 ou 2 h et raconter un peu leur vie, dans les structures

ASE, comment ils avancent dans leur parcours. Certains avancent vraiment bien. Ça reste un lieu repère. Pas pour tous, mais pour un grand nombre d'entre eux. Ils reviennent pour l'équipe et pour les lieux. Ils disent "C'était ma première maison ici". Et ils savent qu'ils seront toujours accueillis. Après, c'est notre rôle au moment de l'admission de les sensibiliser au fait que c'est transitoire pendant l'examen des recours. Partir d'ici, ça reste difficile. Encore changer de lieu pour aller vers l'inconnu... Il y a une certaine peur et une tristesse de partir. Heureusement, c'est un âge où ils s'adaptent rapidement. »

Extrait d'entretien avec un travailleur social de la Station 2 du Mas

4.9. Une dimension collective des lieux mieux investie et qui favorise de nouvelles sociabilités et solidarités

Les conditions propices à un sentiment d'être « chez soi » favorisent les liens sociaux entre les résidents et par effet rebond, les logiques d'entraide et de solidarité.

Les temps de vie quotidienne, comme l'entretien des lieux, sont particulièrement favorables à la rencontre entre les résidents, de même que les activités collectives (ateliers santé, culture, animations sportives, sorties...). En filigrane, ils participent à limiter l'isolement des personnes et plus loin, à faciliter leur intégration sociale. Les études de cas réalisées sur les sites des Stations et des Grandes voisines (la Courte échelle) confirment ces constats. De même, le bilan évaluatif 2022 de la Base, pointait des situations où certaines résidentes sont devenues amies, partagent des repas, effectuent des sorties et s'épaulent en cas de besoin (courses, garde d'enfants...).

À la Station 1, qui héberge des publics jeunes isolés, plusieurs « modules » et espaces collectifs bien équipés ont été mis en place. Elle est ainsi devenue un lieu de sociabilité majeur pour les jeunes, qui reviennent régulièrement rendre visite aux travailleurs sociaux ou à leurs amis. La vie de site paraît joyeuse, bien remplie, et se matérialise notamment par la participation des jeunes à l'entretien des locaux et au partage des tâches ménagères, qui en ce sens, contribue à leur appropriation des lieux et leur responsabilisation, afin de conserver la qualité des lieux et garantir aux suivants les mêmes conditions

d'accueil. L'intégration des jeunes s'en trouve ainsi facilitée, soutenue par une solidarité et une entraide devenue systématique. Il en est de même sur la Station 2.

Sur le tiers lieu des Grandes voisines, l'offre développée est importante qu'il s'agisse de services mutualisés ou d'activités ouvertes à tous. Si tous les résidents ne choisissent pas de s'inscrire dans la dynamique collective, les professionnels rencontrés soulignent comment progressivement, les enjeux de cohabitation, liés en particulier à des défiances culturelles et communautaires et à la transgression des règles de vie, s'amenuisent au fil des mois. Un indicateur qui peut être lu pour apprécier cela est la sécurité sur les sites : les faits de violence qui ont pu conduire à des interventions des forces de l'ordre sur la première année d'installation, ne sont plus que très ponctuels sur le site.

« On continue à avoir un point hebdomadaire avec la gendarmerie, mais on n'a plus rien à se dire. Le site vit bien alors qu'il accueille près de 500 personnes ! »

Extrait d'entretien collectif : chefs de services et un panel de travailleurs sociaux des 5 services d'hébergement du site

Des logiques d'entraide se développent et donnent même lieu à de nouveaux services sur site, à l'image du lieu d'accueil de jeunes enfants, basé sur le bénévolat des femmes hébergées et le concours des travailleurs sociaux de l'Armadam.

« On a voulu créer une crèche pour offrir du répit aux mamans, elles peuvent laisser leurs enfants quand elles en ont besoin, et venir garder les enfants des autres quand elles sont disponibles. »

Extrait d'entretien collectif avec les chefs de services et un panel de travailleurs sociaux des 5 services d'hébergement du site

4.10. Des sites qui représentent des lieux de répit où les situations se stabilisent

Les sites d'occupation temporaire apparaissent surtout comme des lieux sécurisants pour les personnes hébergées. Source de « mieux-être » ou « bien-être », les sites soutiennent une capacité à penser l'avenir.

« Parce que les besoins primaires sont comblés, ça permet de laisser aux personnes dire ce qu'elles souhaitent, se projeter. Beaucoup de choses sont facilitatrices. »

Extrait d'entretien collectif : chefs de services et un panel de travailleurs sociaux des 5 services d'hébergement des Grandes voisines

« Se poser. C'est ce qui revient immédiatement quand on parle des Stations. Se sentir chez soi. Travailler sereinement, suivre une scolarité, et faire leurs démarches dans un cadre sécurisant. »

Extrait d'entretien avec un travailleur social de la Station 2

Cependant, le temps long de l'hébergement, dans l'attente de l'avancée des démarches, est source d'incertitude et peut bousculer les bienfaits du travail engagé.

« Ça devient compliqué quand le temps d'attente est trop long, et là psychologiquement, le risque de décompensation est haut car les jeunes qui ont connu des choses violentes et contenues se disaient qu'ici, la misère c'était fini et là c'est la désillusion, c'est long. Entre eux, ils se parlent et se disent « lui, c'est pas le bon juge, lui c'est le gentil le méchant ». Il y a une vigilance à avoir sur le risque de dépression et d'agressivité »

Extrait d'entretien avec l'infirmière du site

4.11. Mais le caractère temporaire des sites cadence aussi les parcours, au risque de les brusquer

La durée d'occupation des sites impacte nécessairement le rythme des personnes, avec un risque quant à la consolidation des situations qui pèse sur la continuité des parcours. Les perspectives de déménagement apparaissent ainsi déstabilisantes pour les résidents, anxieux de quitter un espace dans lequel ils se sentent bien et ont leurs repères.

À ce titre les études de cas ont en particulier pointé des enjeux de continuité dans la scolarité et dans les parcours de formation (La Station) pour les enfants et jeunes des sites étudiés.

« Il y a des enjeux autour du cadre de l'hébergement d'urgence, avec un durcissement et une remise en cause de la continuité des parcours. Si les gens demain doivent changer tous les 2 mois de lieu d'hébergement, on perd tout l'intérêt. On le voit, à l'ouverture des Grandes voisines les gens ont mis du temps à se poser. On a besoin de leur laisser le temps. »

Extrait d'entretien collectif : chefs de services et un panel de travailleurs sociaux des 5 services d'hébergement des Grandes voisines

« À la Station, c'est un élan de vie, une énergie, un passage à la vie adulte, et ils voient qu'ils progressent. Ils vont à l'école, on leur donne un espoir, on se projette dans un métier et parfois il y a des sorties sèches. Tout peut être remis en question rapidement ! »

Extrait d'entretien avec un travailleur social de la Station 2 du Mas

4.12. Des sites qui peuvent s'intégrer à la vie du territoire, grâce à leur ouverture sociale et culturelle

De nombreux sites recherchent un ancrage dans leur environnement, à la fois pour rendre le projet acceptable, mais surtout pour favoriser l'inclusion des personnes

Les sites mobilisent pour ce faire des stratégies différenciées selon la configuration des lieux de vie et des environnements immédiats. On repère ainsi trois types de configuration :

- Des sites où l'ancrage se fait via une démarche tournée vers l'extérieur, d'aller vers les services offerts par l'environnement (ex. CoCon la Saulaie, la Base, les Stations)
- Des sites où le lien dedans/dehors se fait par le biais d'activités à caractère événementiel, quoique de petite envergure (par exemple Les Amazones).
- Des sites pour lesquels l'ouverture au territoire est partie intégrante du projet, avec des activités participant d'un renfort de l'offre économique, culturelle et/ ou sociale du territoire (ex. les Grandes voisines, L'Autre Soie...)

L'ouverture des sites sur leur territoire constitue un levier de l'intégration des personnes, au même titre qu'elle participe de l'ancrage des projets dans les territoires.

Des animations festives et des sorties extérieures, sont ainsi organisées pour faciliter l'intégration dans la vie locale et l'appropriation de codes socioculturels. Parmi les activités communes aux sites, on repère des cours de français et des ateliers socioculturels (cuisine, couture, jardinage...). D'autres activités viennent enrichir la programmation quotidienne, en fonction des territoires d'implantation (vide dressing avec Emmaüs, prêts de livres avec des médiathèques, ateliers vélo avec des associations locales ...).

À titre d'illustration, à la Station 2, plusieurs activités sont proposées aux jeunes : cours de FLE, aide aux devoirs, groupe de parole avec un médecin et un psychologue une fois par semaine, sortie culturelle

au moins une fois par mois ou ateliers thématiques plus ponctuels (menuiserie, nutrition, prévention santé/drogues, bande dessinée, podcast radio, jardinage, graffiti, musique...).

L'ouverture sociale et culturelle est assurée par un poste d'animateur dédié, qui intervient en transversalité entre les deux Stations et amène des activités et loisirs aux jeunes (artistiques, sportives...).

« Avec le programme « Culture pour tous » de la Métropole, on fait des sorties culturelles et urbaines pour les jeunes. On a un partenariat privilégié avec eux. On va à Confluence, dans le vieux Lyon, au musée. On a aussi des places de foot par la fondation OL, on a fait des visites du stade... Il y a un poste d'animateur par station. Il y a des synergies et des sorties collectives entre les 2 stations. »

Extrait d'entretien avec un travailleur social de la Station 2 du Mas

Le tiers-lieu des grandes voisines, dans lequel s'intègre le centre d'hébergement d'urgence de la Courte échelle, offre ainsi :

- Un volet événementiel (concert, spectacles, expositions, ateliers, restauration...) ouvert à tous, et qui a nécessité une autorisation d'ouverture au public délivrée par la Mairie ;
- Une offre de services accessible aux habitants des communes environnantes et qui participe à l'inscription du tiers-lieu comme ressource du territoire (épicerie sociale et solidaire ; pôle santé-solidaire ; espaces pour des porteurs de projet et mises à disposition de locaux pour des acteurs locaux (ludothèque, atelier vélo Craponne...) et des collectifs du champ culturel (résidences).

Perçus comme un levier d'acceptation au local, ces volets participent pleinement à l'appropriation progressive du projet par les riverains et les partenaires locaux.

Zoom sur l'épicerie sociale et solidaire

Ouverte aux Grandes voisines depuis décembre 2021 pour les résidents et les salariés, elle est accessible aux riverains des communes alentours depuis mars 2022.

- 3 critères conditionnent l'accès à l'épicerie : financier (reste à vivre de maximum 12€/jour/personne), géographique (habiter les communes de Craponne, Francheville, Tassin la Demi-Lune ou travailler sur le site des Grandes voisines) et de projet (l'accès à l'épicerie vient répondre à un projet établi au préalable avec un travailleur social et défini dans le temps. L'accès à l'épicerie est donné pour une période sur 6 mois, renouvelable 3 fois).
- Au 31 octobre 2022 (un an après l'ouverture), 119 foyers accueillis dont 84% avec enfants, soit plus de 300 personnes, des chiffres bien au-delà des projections initiales (objectif de 120 personnes). En 2023, la montée en charge se poursuit avec une projection de 450 personnes.
- L'analyse du profil des usagers positionne l'épicerie comme un service de territoire, plus que comme un service de site. En 2022, 11 familles hébergées et salariés en insertion sur le site des Grandes voisines en ont bénéficié, quand ils étaient 54 de Francheville, 24 de Tassin ou encore 11 de Craponne. Cela s'explique par la situation financière, avec une majorité de personnes hébergées qui relèvent de l'aide alimentaire gratuite. À noter que des distributions alimentaires délocalisées sont également proposées, uniquement pour les personnes hébergées.
- 6% des prescriptions vers l'épicerie se font par les travailleurs sociaux des Grandes voisines. 64% des usagers sont ainsi orientés par les MDML, 21% sont des salariés en insertion et 9% par le CCAS de Francheville.
- On notera que l'épicerie est un atelier chantier d'insertion (ACI) géré par l'une des deux associations gestionnaires du site (FADS). 15 personnes ont été embauchées depuis juin 2021, dont 66% de sorties positives.
- En termes de développement, l'épicerie envisage pour l'année 2023, la mise en place d'ateliers de cuisine avec une triple finalité : réunir (rompre l'isolement, favoriser la mixité et l'entraide) ; sensibiliser (à une consommation responsable et d'intérêt nutritionnel) et valoriser (les compétences de chacun).

Extrait d'entretien avec les équipes de l'épicerie sociale et solidaire

Zoom sur l'accueil de porteurs de projet

Une partie de l'activité du tiers-lieu gérée par Plateau Urbain (troisième structure qui constitue le trio de pilotage du projet de site), consiste à mettre à disposition, à tarif préférentiel, des espaces de travail pour une diversité d'acteurs (associations, collectifs d'artistes, indépendants, entreprises...) Ces mises à disposition participent ainsi à soutenir des projets en gestation ou en phase de développement. Elles soutiennent ainsi, le développement du territoire, et représentent une opportunité supplémentaire de favoriser une mixité et une rencontre des publics. Ainsi, les artistes présents organisent régulièrement des ateliers ou événements auxquels les personnes hébergées peuvent s'inscrire (enrichissant ainsi l'offre culturelle) et des opportunités d'embauche ont pu voir le jour.

Mais des contextes fortement hétérogènes qui n'offrent pas les mêmes opportunités

Cependant, l'ouverture aux territoires dépend étroitement de la localisation des sites.

Une partie d'entre eux, sont implantés sur des terrains enclavés, en périphérie, peu accessibles et peu valorisants (proximité de déchetterie, de voies ferrées, etc.) et la configuration comme la localisation ne permettent pas d'investir ces dimensions : c'est le cas de sites comme la Station, la Base, les Amazones... Pour d'autres sites, le cadre de

vie offre une réelle opportunité (en termes d'espaces disponibles notamment) : les Grandes voisines, Home Silk Road/La Soie, Cocon la Saulaie...

Et même si l'opportunité est là, l'accueil de public ne se décrète pas. Ce choix ne représente donc pas une option possible pour tous les sites (avec des coûts induits pour répondre aux normes ERP, non envisageables dans le cadre des projets) ou représente un enjeu de taille pour développer une activité supplémentaire à la vocation première d'hébergement des personnes.

À titre d'illustration, aux Grandes voisines le parti a été pris d'ouvrir largement le tiers-lieu et ses activités, au territoire notamment par le biais de l'offre événementielle. Néanmoins, comme l'installation du site à Francheville a engendré une campagne « vent debout » contre le projet, l'autorisation d'accueillir du public (obtention de l'ERP) délivrée par la mairie a été obtenue que 2 ans après l'ouverture – au printemps 2023 – et a freiné la montée en charge initialement prévue.

À contrario, la Ville de Villeurbanne s'est positionnée comme facilitatrice dès l'ouverture de la Base. Les services municipaux ont ainsi aidé à l'organisation de la journée du 1^{er} mars 2022 (PFUE Lutte contre le sans-abrisme). La municipalité porte également un projet de parrainage républicain, avec des familles hébergées parrainées par un élu municipal. Deux familles de la Base ont ainsi été parrainées et portent la voix des habitantes du site auprès des élus. Le conseiller municipal délégué à l'hébergement d'urgence s'est également rendu plusieurs fois sur le site. Les deux travailleuses sociales du Mas participent également à la création du Projet Social de Territoire de Villeurbanne, porté par la Métropole de Lyon. L'ouverture de la Base a ainsi permis au Mas d'avoir un ancrage territorial qu'il n'avait pas auparavant (avec la MDML, la Ville, les écoles, le Rize, le Kid, le centre social de Cusset...).

C'est également le cas du site des Amazones sur lequel une élue de la mairie de Lyon 9 assiste à tous les comités techniques. La maire d'arrondissement, qui connaissait l'association avant son installation, soutient l'accueil d'un centre d'hébergement et affiche une vraie volonté d'intégration des résidentes au quartier. Les échanges et le partage d'informations sont fluides (pour des événements de quartier, etc.). Les résidentes ont même pu avoir accès aux crèches municipales.

Un équilibre dedans/dehors à préserver...

Sur les sites où l'ouverture au territoire est constitutive du projet, la question de l'équilibre entre l'accueil et l'accompagnement, qui constituent la vocation première des sites, et l'intégration plus globale des sites et des personnes hébergées dans la cité peut se poser. Les exemples ci-dessous illustrent les tensions qui peuvent parfois naître dans la réflexion sur le développement de l'offre dédiée aux personnes hébergées sur les sites.

Sur les Grandes voisines, des difficultés sont identifiées au sein du Pôle santé-solidaire, dont une partie de l'offre peut s'avérer particulièrement attractive pour les habitants du territoire, au risque parfois de susciter une demande pour des publics non attendus (et non éligibles), alors que l'accueil inconditionnel s'adresse à un public sans droit et en situation de précarité.

« On propose une offre vers l'extérieur mais on contient tout de même. On diffuse l'information dans une boucle de mail auprès des acteurs sociaux et médico-sociaux parce qu'on a vocation à faire du soin inconditionnel pour des publics sans droit et précaires. Si la diffusion est trop large, des publics contournent ces critères. On a déjà eu des exemples surtout quand on propose une offre qui est fortement en tension sur le territoire, comme sur la dermatologie. Il y a le projet, dont les objectifs doivent être respectés, mais aussi un engagement vis-à-vis des médecins bénévoles, qui ne sont pas là pour un public qu'ils pourraient voir en cabinet. Il faut trouver la balance pour que le dispositif soit compris par tous. Et comment faire la balance ? Et on se confronte à une difficulté : la précarité est ici invisible dans l'Ouest lyonnais. Un enjeu encore une fois de communication sur ce qui est ouvert à tous et ce qui ne l'est pas. Avec la construction de la future communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du Val d'Yzeron, un lien aux professionnels du territoire pourrait faciliter le positionnement du pôle santé, et soutenir des orientations et un recours adapté. »

Extrait d'entretien avec les équipes du Pôle santé-solidaire

Au Château, les travailleurs sociaux d'Alynéa ont exprimé leur réticence au projet d'installation d'un restaurant sur le site. Selon les professionnels, cette perspective pouvait induire une forme de violence vis-à-vis des personnes hébergées, en raison de leur accès limité à l'offre de fait, faute de ressources suffisantes, et ce malgré l'ambition d'un fonctionnement de SIAE avec des opportunités d'emploi en insertion.

... et des enjeux dans la construction du lien avec les riverains

L'installation des sites s'accompagne très fréquemment de craintes des riverains, qui sont parfois à l'origine du positionnement « contre » des exécutifs locaux. L'ouverture des sites au territoire peut constituer dans ce contexte une manière de favoriser leur acceptation, l'interconnaissance favorisant le dépassement des craintes. Ce n'est

néanmoins pas souhaité et souhaitable partout. Le plus important pour les sites, c'est la recherche d'un contexte apaisé, sans nuisances, pour permettre l'évolution du regard des riverains sur les projets et leurs résidents et donc en filigrane, des élus et habitants des communes concernées.

L'implantation de Station 2 n'a pas forcément été bienvenue à l'origine, d'autant que les logements mobilisés se situent au sein d'un immeuble encore partiellement occupé par les locataires du parc social en attente de relogement et « contraints » à la cohabitation.

Les riverains sont quant à eux épuisés du contexte général du quartier : important chantier de rénovation de la gare de la Part-Dieu et des nuisances importantes engendrées sur un temps long, campement très important sur la place en bas des immeubles fléchés pour l'opération de la Station 2. L'association Le Mas a donc conduit des actions d'information pour expliciter le projet au voisinage et aux riverains et a installé un encadrement de règles de vie plus rigides qu'ailleurs, afin de limiter le bruit et les allers et venues.

« Ça a été le gros pari, car on n'a pas été accueilli avec des fleurs. On a fait des réunions publiques au démarrage, et même avant, pour informer les locataires en place. Ici, les riverains en ont marre, avec déjà beaucoup de problèmes et de bruit. Alors quand on leur a dit que 40 MNA arrivaient dans un mois, ça a été un peu dur. Il y avait une vraie appréhension au démarrage, et on a été très vigilant en expliquant à plusieurs reprises aux jeunes qu'ils allaient être hébergés dans de beaux apparts. Il fallait que ça se passe bien en termes de règles de vie : pas de bruit, pas de cris dans les parties communes... On a serré la vis au départ et on a beaucoup insisté dessus. »

Extrait d'entretien avec le coordinateur des Stations du Mas

Les tensions et réticences se sont rapidement apaisées compte tenu de l'absence de débords et des bonnes conditions d'hébergement, encadrées et soutenues par une équipe sociale présente quasiment en permanence, ainsi que par des mesures de sécurité importantes pour réduire les risques de squat notamment. Ces modalités ont ainsi rassuré le voisinage.

« Les voisins de l'immeuble se battent pour partir de leur logement, en plus de subir les travaux de la Part-Dieu. Quand Le Mas est arrivé, on s'est dit qu'on ne serait jamais accepté. Mais les équipes ont fini par y arriver. La tension initiale s'est globalement estompée. Les voisins ont été rassurés de voir que leurs enfants n'allaient pas être agressés et nos jeunes ont été tout à fait corrects. L'association a un bureau identifié, est présente la semaine et il y a un interlocuteur permanent et un veilleur de nuit. Notre présence a renforcé la sécurité du lieu. On peut se rendre des services et être sympas. On discute. Entre temps, il y a des familles qui sont parties, et on a aussi moins de voisins au fur et à mesure. »

Ça arrive que des voisins soient en colère, et rapportent qu'il y a des visites qui ne devraient pas avoir lieu mais c'est ponctuel. »

Extrait d'entretien avec le coordinateur des Stations du Mas

Si l'accueil des Grandes voisines a généré des tensions, une recherche de dialogue a néanmoins été soutenue avec l'ensemble des parties. L'ouverture du site a également fait évoluer les représentations, et surtout, le travail sur les règles de vie a permis d'aboutir à une relative tranquillité sur un site de très grande envergure.

Aujourd'hui, la fréquentation du site est en hausse, le restaurant *La petite syrienne* a trouvé son public parmi les habitants de la commune, les concerts et autres événements culturels commencent à accueillir un public varié, et l'hôtel a accueilli ses premiers résidents. Enfin, l'inauguration du site début juin 2023 (soit après deux ans d'exploitation), a souligné l'adhésion croissante des riverains au projet.

« On a pu se rendre compte d'à quel point les habitants avaient développé une bonne image des Grandes voisines. Et on l'a vu avec l'inauguration et la présence de personnes relais du territoire. Quand un enfant peut se valoriser vis-à-vis de sa maîtresse, de sa directrice d'école, de ses copains qui sont venus, il y a quelque chose qui se joue. Des familles riveraines sont venues, c'est quelque chose. »

Extrait d'entretien collectif : chefs de services et un panel de travailleurs sociaux des 5 services d'hébergement des Grandes voisines

5. Le caractère *ad hoc* des sites : entre contraintes et opportunités

5.1. Des lieux tiers attractifs pour les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux

Si des questions plurielles se posent quant à l'intervention sociale sur les sites, les professionnels soulignent l'attractivité de ces lieux tiers dans leur engagement.

« Je suis venue au travail social spécifiquement pour les Grandes voisines. »

Extrait d'entretien collectif : chefs de services et un panel de travailleurs sociaux des 5 services d'hébergement des Grandes voisines

« Je n'avais jamais travaillé dans le social avant en France. Je suis clairement venu parce que ce projet m'intéressait. »

Extrait d'entretien avec un travailleur social de la Station 2

Pour ces professionnels mais aussi pour d'autres, la marche-arrière serait complexe, tant l'expérience semble enrichissante pour leur pratique d'une part, mais aussi pour le rapport aux personnes hébergées qui se transforme.

« Je n'envisage pas de travailler autrement, hors de ce microcosme et ouvert sur les autres. Ça permet de donner corps à ce dont on a envie, d'être créatif. Le site permet de s'exprimer en fonction de ses appétences, de ses talents et de voir comment ça résonne vis-à-vis des résidents qui ne sont plus que des personnes hébergées mais des habitants d'un village. »

Extrait d'entretien collectif : chefs de services et un panel de travailleurs sociaux des 5 services d'hébergement des Grandes voisines

5.2. Une médiatisation forte des sites d'occupation temporaire au titre de l'innovation

On repère une tension entre la durée d'occupation des sites et l'attention politique et médiatique forte. En effet, en tant qu'objet nouveau, les attentes sont fortes en termes de redevabilité et induit une mobilisation importante des équipes pour des visites et un rendu compte de l'expérience. Dans ce contexte, une forme d'équilibre est à trouver. L'exemple des Stations illustre ces enjeux avec :

- Un investissement important de l'équipe dans un projet fortement regardé :

« Là où c'est différent, j'ai beaucoup mobilisé les équipes sur des enjeux politiques. On intervient dans un contexte où le site est très regardé avec une actualité et pas mal d'incertitudes. Les Stations ont été politisées, pas au sens militant, mais c'est un objet politique qui répond à un public sans solution. De fait, on a une équipe très ancrée,

attentive, qui marche aussi un peu sur des œufs... Qui est aussi à la fois très indélicate et flexible. Elles sont engagées, partent quand elles veulent, mais restent aussi souvent le soir. Au final, il y a une adhésion forte de chacun, et la balance est au bénéfice de l'employeur avec des équipes qui s'investissent beaucoup... »

Extrait d'entretien avec le responsable du Mas

- Un enjeu de redevabilité plus important qu'ailleurs traduit par un suivi en proximité des partenaires institutionnels :

« On a un COTECH une fois par mois avec la DDETS, la Métropole, alors qu'il n'existe pas ça sur les autres sites où on intervient. Les stations sont très observées. On remet des rapports d'évaluation/bilans tous les mois. Des notes d'enjeux, des chiffres qualitatifs et quantitatifs. »

Extrait d'entretien avec le responsable du Mas

5.3. Une notoriété des sites qui valorise aussi les personnes

La notoriété des sites est également identifiée comme un facteur valorisant. On note par exemple sur les Grandes voisines, que l'ambition du projet, pour soutenir une haute qualité d'accueil et des

conditions d'hébergement supérieures à ce qui se pratique par ailleurs, participe d'une reprise de confiance en soi et d'estime de soi.

« Les résidents se sentent considérés, la notoriété du site y participe mais aussi les espaces qui sont beaux, agréables. Le fait d'avoir de bonnes conditions d'accueil est un premier levier qui permet de faire bouger des choses. Le bâti et la manière dont il a été investi amène du respect, et ça vaut aussi pour les chambres, avec des conditions de qualité. »

Extrait d'entretien collectif : chefs de services et un panel de travailleurs sociaux des 5 services d'hébergement des Grandes voisines

« Les gens viennent ici. Il y a eu le président de l'armée du salut qui était là, l'adjoint au maire... Des personnes de l'extérieur viennent voir ce qui se passe, et le but c'est aussi que les personnes soient au fait de ce lieu, de ce qui est fait ici, de l'hébergement. Car parfois, des gens se disent que c'est dangereux ici : Juste venez voir, et vous verrez ce que c'est ! On a besoin des partenaires extérieurs encore. »

Extrait d'entretien avec une salariée en insertion des Grandes voisines

6. L'enjeu de la continuité : l'inscription dans les politiques locales

6.1. De l'expérimentation à une institutionnalisation progressive

Si l'accueil et l'hébergement en sites d'occupation temporaire n'est pas fondamentalement nouveau, il s'inscrit dans la conjonction de plusieurs mouvements sur les dernières années :

- Une raréfaction de l'accès au foncier et une mise à disposition plus volontariste du patrimoine foncier et immobilier de la Métropole,
- Une diffusion progressive des principes du Logement d'Abord,
- Un déploiement de solutions dans l'urgence ayant ouvert de nouvelles opportunités, à l'image de l'évacuation de squats et l'installation de bâtiments « modulaires ».

Les premières expériences d'hébergement dans des sites d'occupation temporaire s'inscrivent ainsi dans un contexte de « détournement » des politiques classiques de mise à l'abri, au coup par coup, souvent

dans l'urgence et en négociation avec l'État, pour trouver des solutions transitoires et éviter le retour à la rue des personnes en squat, amenées à être évacués (c'est en particulier le cas des Stations...).

« C'est une politique qui avance en tâtonnant, mais qui a une antériorité sur l'occupation temporaire de manière générale. Il y avait déjà des jalons sur le précédent mandat, notamment sur la mise à disposition de patrimoine pour de l'occupation temporaire. Ça a changé et ça s'est renforcé avec le logement d'abord en 2018, pour éviter l'occupation illicite ou la dégradation du patrimoine. Puis, il y a eu deux faits nouveaux : tout d'abord, l'évacuation du collège Maurice Scève avec des solutions de mise à l'abri à mettre en œuvre ; et ensuite la dynamique des tiny houses qui est nouvelle, et vient bousculer plus encore le cadre. On voit ainsi qu'il y a des évolutions perçues dans les moyens, passant de moyens détournés à des moyens dédiés. On bascule dans une politique qui se structure avec une enveloppe spécifique. »

Extrait d'entretien avec la mission hospitalité de la Métropole de Lyon

6.2. Une attente forte dans le dialogue avec l'État local

Des enjeux dans la continuité des prises en charge pour les personnes ne relevant plus du CASF (compétence Métropole)

Alors qu'il est un acteur central de l'action publique d'hospitalité - notamment en matière de mise à l'abri, d'hébergement et de régularisation - l'absence d'espace de dialogue et de coordination avec l'État autour des parcours est un enjeu de premier ordre

et en particulier sur la question de la continuité des prises en charge sur les sites qui représentent des alternatives à l'hôtel. En effet, dès lors que les publics ne relèvent plus de la compétence de la Métropole (lorsque les enfants atteignent l'âge de trois ans au sein d'une famille, qu'un mineur atteint la majorité ou sort du périmètre du contrat jeune majeur...),

les situations s'enkystent : la continuité de prise en charge n'est pas garantie dans le contexte d'un secteur de l'hébergement et du logement en tension sur la Métropole comme au national.

«Aujourd'hui, il y a une file d'attente à la MVS et le système est saturé, dans l'attente d'un accord entre l'État et la Métropole. De fait, il n'y a pas beaucoup de sorties sur les sites pour l'heure.»

Extrait d'entretien avec la Métropole

«En ce moment on a près de 60 nouvelles entrées par mois à l'hôtel. On héberge plus de 300 familles ou femmes enceintes relevant du CASF. L'hébergement temporaire permet de souffler. Mais l'enjeu central se situe dans le dialogue avec l'État. Et on a aujourd'hui aucune réponse à nos alertes. La MVS ne peut pas s'engager à prendre le relai sur les fins de prise en charge des familles avec enfants de plus de trois ans ou avec des évolutions dans les situations familiales.»

«On fait tous preuve de créativité sur tous les volets, on se bouge, mais y'a un moment, on a besoin d'aller plus loin. On ne peut pas agir seuls, et le dialogue avec l'État est bloqué. Concrètement, les seules réponses possibles sont les transferts sur de nouveaux sites.»

«La question de fond est «que fait l'État ? Que fait la DDETS ?»

Extraits d'échanges avec les acteurs de l'occupation temporaire au sein du Comité technique dédié

La situation des Amazones illustre ces enjeux. Si à leur entrée dans les tiny houses, les familles accueillies relevaient bien du public métropolitain, dès lors que les enfants passent l'âge des trois ans, se pose la question de du transfert de prise en charge vers les services de l'État, qui n'est pas organisée de manière satisfaisante.

Pour la Métropole, il y a 2 options envisageables :

1. L'État prend le relai et finance les places dans le dispositif métropolitain en permettant aux mères de rester sur le site, peu importe l'âge de leur enfant ;
2. L'État assure la continuité des parcours d'hébergement vers d'autres services relevant de l'AHI, mais avec l'incertitude pour ces familles d'être prioritaires, et le risque de basculer en bas des files d'attentes de la MVS, avec en corollaire, le risque d'une dégradation des conditions de vie connues jusqu'alors.

En l'absence de solution, la Métropole a aujourd'hui pris le parti de continuer à formuler les demandes de réorientation tant que celles-ci n'ont pas d'issue favorable.

Une lassitude des professionnels face à des situations sur lesquelles il n'est pas possible d'agir

Ces enjeux ne sont pas neutres, ni pour les personnes hébergées ni pour les professionnels qui les accompagnent, avec une lassitude, tant des professionnels des structures, que du côté des travailleurs sociaux des MDML, épuisés du dérogatoire et de ne pouvoir proposer de solutions à des situations qui se multiplient.

«On est dans quelque chose complètement bouché. Un système enkysté, bloqué. L'État ne prend pas en charge les situations qu'elle devrait pourtant accompagner, et les professionnels sont épuisés de n'avoir aucune solution à proposer à des familles dans des situations très à risque sur lesquelles.»

Extraits d'échanges avec les acteurs de l'occupation temporaire au sein du Comité technique dédié

Le levier central de la régularisation par le travail, aujourd'hui impossible

La question de la régularisation par le travail et du positionnement des services de l'État sur le sujet est également pointée ici comme un enjeu majeur, représentant le principal levier pour accompagner les parcours résidentiels, la sortie de l'hébergement et la porte d'entrée principale vers les droits.

De fait, la majorité des situations restent bloquées sur les sites accueillant des familles sans droit ni titre avec enfant de moins de trois ans. Passés les trois ans de l'enfant, si la continuité n'est pas garantie du côté de l'État le temps des recours, ou si la régularisation par le travail n'est pas possible, les situations sont condamnées à une attente longue, celle de l'obtention d'un titre de séjour « vie privée, vie familiale », du fait notamment de la scolarité des enfants.⁵

5. Cf. article L.435-1 du Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile (CESEDA).

6.3. Des besoins exponentiels auxquels le temporaire ne répond que partiellement

Les sites d'occupation temporaire sont ainsi plébiscités comme alternative à l'hébergement à l'hôtel pour les situations d'urgence, et représentent une voie d'innovation et de renouvellement des pratiques d'accueil, d'hébergement et d'insertion qualitatifs. Il s'agit d'une voie supplémentaire pour

répondre à des situations d'urgence en hausse considérable et palier la saturation des dispositifs de l'État.

Pour autant, les besoins s'accroissent, et la réponse reste insuffisante.





Volet 2

Dispositifs partenariaux de résorption de squats *in situ*

Cette partie revient plus spécifiquement sur l'une des « cibles » de l'action publique d'hospitalité : les personnes en grande précarité vivant en squat sur le territoire métropolitain. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous proposons une analyse des évolutions récentes et des dynamiques en cours, basée sur un ensemble d'entretiens menés auprès de personnes impliquées dans des expériences récentes de résorption de squats. Dans la logique des chapitres précédents, nous replaçons ici le rôle et les interventions de la Métropole au sein de l'écosystème d'hospitalité, en mettant en lumière les articulations, coordinations, ou parfois confrontations avec les autres acteurs impliqués.

Après une première partie présentant des éléments généraux sur l'émergence des squats d'hébergement dans la métropole (5.1), nous exposerons de manière synthétique quatre expériences de résorption de squats, menés de 2017 à 2022 (5.2). À partir de ces données nous proposons d'abord une analyse des modalités de « gouvernance des squats », c'est-à-dire de répartition des rôles et des modalités d'actions des diverses parties prenantes (5.3), avant de revenir sur les différentes dimensions de l'accompagnement des habitants au sein des squats (5.4). Enfin, nous proposons une synthèse des principaux constats et des pistes d'actions relatives à la résorption des squats sur le territoire métropolitain.

1. La Métropole et ses squats : éléments généraux sur les évolutions récentes

1.1. Contextualisation historique : le virage des squats vers l'hébergement d'urgence

On peut reprendre, pour définir les squats, la définition de Cécile Péchu : il s'agit « d'une action d'occupation illégale d'un local en vue de son habitation ou de son utilisation collective¹. »

Si ces mouvements d'occupation « sans droit ni titre » existent de longue date en France (depuis le XIX^e siècle²), ils ne se développent guère à Lyon avant les années 1980, et serviront avant tout à se loger pour une jeunesse « marginale », « artiste » et libertaire. Ce sont tout particulièrement les pentes de la Croix-Rousse en voie de gentrification, qui hébergent alors, au sein de squats « artistes³ » « des jeunes en rupture d'école ou de modèle, des nomades urbains venus se reposer, des jeunes de la bourgeoisie lyonnaise en quête de valeurs égalitaristes, ou militants préférant cette forme d'action directe qui unit théorisation et pratique⁴ », des étudiants en art ou en architecture... Les squats lyonnais des années 80-90 sont souvent, comme ailleurs, des lieux que l'on ouvre « pour soi » et les siens.

Bien que s'y déploie une proximité avec la cause des sans-papiers et des sans-abris, ces squats sont avant tout la base d'un activisme politico-culturel, au sein de laquelle peuvent s'organiser par exemple « d'intenses activités culturelles destinées aux habitant-e-s du quartier : laboratoire photo, salle de répétition pour les groupes de musique, soirées vidéo, débats animés par des féministes sur le viol, rencontres autour de l'éducation... Un restaurant végétarien...⁵ ». Thomas Aguilera évoque ces squats « animateurs » de leur quartier, d'autres auteurs parlent de squat « d'activités » par contraste avec les squats de logement⁶.

La question migratoire et la fonction d'hébergement d'urgence n'apparaissent que très progressivement, au cours des années 1990-2000, avec la montée de la précarité puis de la crise des politiques migratoires, mais aussi sous l'influence des revendications de mouvements parisiens militants pour le droit au logement (le DAL, Jeudi Noir). Les squats, de plus en plus, accueillent, parmi la jeunesse libertaire, des personnes sans-abri ou sans papier.

La crise économique de 2008, puis l'arrivée en hausse de réfugiés dans les années 2010-2015, échappant aux guerres ou aux catastrophes, ont accéléré ce phénomène. Le sous-dimensionnement du dispositif national d'accueil (DNA) a contraint à la rue de nombreux exilés, et particulièrement des mineurs, parfois non accompagnés. Le mouvement des squats a alors rejoint d'autres mouvements de solidarité et/ou de lutte politique pour l'accueil, ouvrant des lieux entièrement dédiés à l'hébergement des réfugiés.

« (À Lyon) Le virage des squats, vers, vraiment, les squats de réfugiés, c'est vers 2017 ».

Soutien bénévole

Un lieu comme « la Cabine », (puis « la Cabane ») est peut-être représentatif de ce virage : cette ancienne fourrière de police proche de l'avenue Berthelot, squattée, faisait l'objet d'une procédure d'expulsion datant de 2014. Lorsque les forces de police procèdent à l'évacuation en 2018, elles découvrent qu'y résident non plus des artistes « marginaux », mais une cinquantaine de mineurs isolés, que la Métropole va se trouver contrainte de prendre en charge. « Pour nous, les occupants étaient des jeunes anarchistes » expliquera la préfecture à la presse, mais « les occupants ont changé⁷ ».

1 Cécile Péchu, *Les squats, Contester* (Paris : Presses de Sciences Po, 2010),.

2 Ibid.

3 Thomas Aguilera, « Chapitre 14/Innover par les instruments ? Le cas du gouvernement des squats à Paris », in *L'instrumentation de l'action publique : controverses, résistances, effets*, par Charlotte Halpern, Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, Domaine Gouvernances (Paris : Les Presses de Sciences Po, 2014), 417-44.

4 Daniel Welzer-Lang, « La saga des squatters de la Croix-Rousse à Lyon : La violence du changement dans la ville », *Les Annales de la Recherche Urbaine* 54, no1 (1992) : 75-84.

5 Ibid.

6 Bouillon, « Les mondes du squat ».

7 « La Ville de Lyon expulse des mineurs étrangers... que la Métropole veut réintégrer dans leur squat », Rue89 Lyon - <https://www.rue89lyon.fr/2018/05/29/ville-de-lyon-expulse-mineurs-etrangers-metropole-veut-reintegrer-squat/>

Face à cette évolution, la réponse des politiques publiques peine à se formuler de façon cohérente. Associations et collectifs citoyens poussent une forme de légalisation des lieux, par le biais de conventions d'occupation temporaire (instrument déjà régulièrement utilisé dans d'autres territoires), tout en pointant le défaut d'accueil, voire le non-respect de leurs obligations par les pouvoirs publics. La Métropole, de son côté, s'en tient à l'instrument de la judiciarisation et de l'évacuation systématique, et refuse explicitement d'engager tout dialogue avec des acteurs qui agissent dans l'illégalité, craignant un « appel d'air » migratoire en cas d'assouplissement. Le problème public des squats n'est construit que du point de vue la

transgression de la propriété privée, ses animateurs sont évacués de toute participation aux politiques publiques.

Pour autant, les besoins d'accueil vont croissants, les lieux – et collectifs citoyens les soutenant – se multiplient. Face aux évacuations de campements et de squats, les citoyens engagés dans des démarches de solidarité de proximité ne peuvent se résigner au retour à la rue de personnes vulnérables et ouvrent de nouveaux bâtiments dédiés à l'hébergement d'urgence. Le rapport d'activités d'une association comme la CUM, par exemple, illustre cette intensification, avec une quinzaine de lieux suivis (campements, squats...) entre 2018 et 2023.

1.2. La « résorption » comme unique horizon pour les squats d'hébergement

Un regard sur quelques-uns des squats d'hébergement ouverts sur le territoire métropolitain depuis ce virage (après 2015) permet de mieux apprécier l'ampleur de ce mouvement, la variété des acteurs impliqués, l'évolution de la position des acteurs publics et du lien qu'ils entretiennent avec les squats et leurs soutiens.

Les squats ayant fait l'objet de cette étude présentent la particularité d'être à la fois des lieux « ouverts » (au sens de A. Petiau et L. Pourteau⁸) et de bénéficiaire du soutien de collectifs, relativement structurés et connus. Notons qu'il existe sur le territoire d'autres formes d'occupations illégales, s'apparentant davantage à des lieux clandestins ou « fermés », parfois soutenus mais par des populations moins insérées et visibles.

« Il y a un tas de squats dont on ne parle pas, qui sont beaucoup moins reluisants ! On est plus sur des marchands de sommeil, du lien avec le trafic... Il y a par exemple des quartiers où il y a un business de logements sociaux vacants, loués au noir, sous-loués, qui servent de cache de drogue... Et il y a des réseaux de solidarité turcs, maghrébins... que l'on connaît mal, qui ne sont pas vraiment dans les radars mais qui absorbent aussi une partie des gens qu'on voit dehors, puis qu'on ne voit plus. »

Opérateur

Ces squats « fermés » sont exclus de la présente étude pour des raisons de faisabilité, mais également parce qu'ils ressortent de logiques différentes : dans le périmètre des squats d'hébergement « ouverts » existe un relatif accord des pouvoirs publics comme des soutiens sur un objectif de résorption. Le squat relève davantage de la solution de survie transitoire que d'un habitat choisi relevant du logement. Il ne s'agit pas de stabiliser les lieux, ou de les transformer en logement (contrairement à ce qui peut être constaté dans d'autres pays ou types de squats⁹), mais bien de trouver une issue, idéalement par l'orientation des personnes et familles vers une solution de logement ou d'hébergement, le plus souvent avec le soutien d'acteurs publics.

Il s'agit donc de décrire, à travers ces quelques expériences, différentes stratégies et configurations articulant habitants – sans droits ni titres –, soutiens – plus ou moins structurés et reliés à d'autres acteurs –, spécificité des situations locales (types de bâtiments, existence de projets d'aménagement...), et réactions des pouvoirs publics.

8 Anne Petiau et Lionel Pourtau, « Une autonomie polysémique, An action research project on access to rights and to medical care for squatters », *Vie sociale*, no 1 (2012) : 97-109, <https://doi.org/10.3917/vsoc.121.0097>.

9 Thomas Aguilera, *Gouverner les illégalismes urbains : les politiques publiques face aux squats et aux bidonvilles dans les régions de Paris et de Madrid*, Nouvelle bibliothèque de thèse, Science politique 34 (Paris : Dalloz, 2017).

2. Présentation synthétique de quelques expériences métropolitaines significatives en matière de résorption de squats

Nous proposons dans cette partie de décrire, à partir du récit qu'en ont fait les diverses parties prenantes, quatre expériences de squats s'étant déroulées sur le territoire métropolitain entre 2017 et 2022. Si ce sont bien les modalités de résorption, c'est-à-dire la fermeture des lieux et le départ des habitants

qui sont l'objet principal, celles-ci ne peuvent être comprises sans être replacées dans un ensemble d'autres dimensions liées au type de lieux, au profil des habitants, aux types d'intervenants, sur lesquels nous reviendrons donc largement.

2.1. L'AmphiZ (2017-2019) : « C'était le premier squat historique »

Nom du site	Adresse	Ville	Ouverture	Fermeture	Propriétaire du site	Nombre d'habitants (max)
AmphiZ	12 Rue Baudin	69110 Villeurbanne	Novembre 2017	11 septembre 2019	SDMIS (Service départemental et métropolitain de l'incendie et du service)	300
Collège Maurice Sève	8 rue Louis Thévenet	69004 Lyon	25 novembre 2018	Octobre 2020	Métropole	450
Quai Arloing	40 quai Arloing,	69007 Lyon	1 ^{er} juillet 2019	15 juillet 2022	Métropole	50
Lafayette	236 cours Lafayette	69003 Lyon	Septembre 2019	Septembre 2022	Métropole	50

Contexte et historique : L'AmphiZ, une rencontre entre mobilisations étudiantes et manque de places d'hébergement

L'AmphiZ est un ancien centre de formation du SDMIS (Service départemental et métropolitain de l'incendie et du service), rue Baudin à Villeurbanne, occupé fin 2017. Le bâtiment de quatre étages qui avait été réquisitionné par l'État en 2014-2015 puis en 2015-2016 dans le cadre du plan grand froid, a été choisi par les squatteurs pour sa capacité d'accueil (une soixantaine de chambres), et pour ses vestiges d'aménagements sanitaires : des douches et toilettes étaient toujours présentes, bien que rendues volontairement inutilisables au terme de cet usage d'urgence.

L'occupation du bâtiment fait suite à celle d'un amphithéâtre de l'université Lyon 2 : en novembre 2017, après l'expulsion par les forces de l'ordre d'un camp informel en face du centre Part-Dieu, des demandeurs d'asile, mineurs isolés et familles précaires se retrouvent sans solution d'hébergement. Le contact se noue avec des étudiants occupant

l'amphi C du campus de Bron dans le cadre d'un mouvement de grève. Les demandeurs d'asile sont accueillis par les étudiants, pour partie à leur domicile, et dans les amphithéâtres de l'université occupée.

Lorsque le mouvement universitaire est évacué, les soutiens s'organisent en collectif (collectif AmphiZ), et cherchent un lieu pour héberger les demandeurs d'asile. Une partie des soutiens est proche de la mouvance des squats artistiques et politiques (squats « d'activité »), et propose l'ouverture de ce lieu.

« L'AmphiZ commence avec des exilés qui étaient dans les parkings de la Part-Dieu, constamment chassés par la police. Des étudiants les ont recueillis chez eux, puis les ont amenés à la Fac Lyon 2. Lorsque la fac a été évacuée, à la fin du mouvement, on a cherché une solution pour eux. On ne pouvait pas les laisser comme ça, surtout à l'approche de l'hiver ! Et on a ouvert ce fameux AmphiZ, après avoir occupé l'Amphi C de la fac... »
Membre du collectif de soutien

Profil des habitants

Originellement, l'AmphiZ est habité par une cinquantaine de jeunes hommes, demandeurs d'asile majoritairement originaires d'Afrique subsaharienne (Guinée), ainsi que de quelques familles (albanaises) et de mineurs. L'ouverture du lieu attire rapidement de nouveaux demandeurs d'asile en manque d'hébergement, et l'AmphiZ abritera régulièrement près de 200 personnes, parfois jusqu'à 300.

Soutiens associatifs et citoyens

Au-delà du premier collectif AmphiZ, un collectif de soutien élargi s'est formé autour des demandeurs d'asile, composé à la fois d'étudiants de l'université Lyon 2, du collectif Agir Migrants Lyon, de nombreux voisins et de divers militants antiracistes et squatteurs, porteurs d'un « patrimoine de luttes¹⁰ » et ainsi à même de mobiliser des savoir-faire propres à ce type d'occupation. Dans le souvenir des militants, le secteur associatif est peu présent, encore peu expérimenté à intervenir dans ce type de lieux. En l'absence de relation avec les institutions et d'acteurs structurés, les soutiens présents ont déployé les méthodes autogestionnaires propres à leur culture politique.

« Le reste des associations étaient timides, parce qu'elles n'avaient pas l'habitude d'intervenir dans des squats. Pour elles les squats c'étaient les taudis, délabrés, etc. Ils ont découvert un immeuble en parfait état de fonctionnement, dont il fallait assurer la maintenance. (...) On a été bien seuls à l'AmphiZ, donc on a autogéré le lieu. C'est le principe des squats, l'autogestion. On n'avait aucune aide institutionnelle, aucune aide associative, sauf quelques associations : le secours populaire... pour l'aide alimentaire. »

Soutien bénévole

Les occupants obtiennent également le soutien de la paroisse locale, après la rencontre de certains migrants avec le Père Delorme, figure militante et catholique lyonnaise. Ce dernier incite ses paroissiens à aller à la rencontre des habitants de l'AmphiZ. Certains le font et se lient rapidement d'amitié avec une partie des demandeurs d'asile.

« En 2018, le curé Delorme, avec sa notoriété, a rencontré un jeune guinéen en galère, puis d'autres qui étaient dans un squat à l'AmphiZ. (...) Delorme a proposé à des paroissiens d'aller sur place, rencontrer les gens, "pour réaliser comment ils vivaient". (...) Et on a vu des conditions de vie très difficiles mais des gens qui géraient bien le lieu,

pour éviter les emmerdements, éviter de créer des troubles, de faire venir la police. Passer le plus inaperçu possible. Et on a été admiratifs de leur énergie à établir des règles, régler les conflits : toutes les semaines ils avaient par exemple une AG pour discuter des problèmes... »

Bénévole associatif

Ces paroissiens décident de monter « une petite association, au nom un peu ronflant » selon l'un de ses membres : « Vivre dignement dans notre Métropole, VIDAME », afin de permettre aux personnes sans titre de bénéficier des avantages d'une telle structure.

« Ça nous a permis par exemple de recevoir les factures de leurs bouteilles de gaz, on a pu faire un contrat avec la station-service voisine, qui facturait à l'association. »

Bénévole associatif

Interventions de la Métropole et des pouvoirs publics

L'occupation du lieu n'a pas rencontré le soutien des pouvoirs publics, État, Ville ou Métropole.

« La municipalité, Jean-Paul Bret ne voulait même pas nous rencontrer, alors qu'il y avait 300 personnes hébergées sur sa commune. On n'a jamais eu d'aide, ni même de main tendue de leur part. »

Soutien bénévole

Une judiciarisation est engagée. En mars 2018, une requête en référé demandant l'expulsion immédiate des lieux est déposée par le SDMIS, propriétaire du bâtiment, pour cause de mise en danger des personnes y résidant. Cette requête sera rejetée par le tribunal administratif. Le collectif demande alors la signature d'une convention, mais ne reçoit pas de réponse positive de la Métropole. Les habitants obtiennent un délai judiciaire de 18 mois.

L'hiver suivant, un incendie se déclare dans une partie des chambres, le bâtiment est en partie inhabitable, d'autant que l'électricité est coupée par EDF, par mesure de sécurité. Les occupants se tournent alors vers la mairie de Villeurbanne, pour demander un lieu d'accueil temporaire, mais essuient un nouveau refus, la municipalité faisant savoir qu'elle ne « les considère pas comme des interlocuteurs crédibles », selon les habitants.

10 Ahmed Boubeker, *Le patrimoine des luttes des héritiers de l'immigration en France*. CNRS Éditions. *Minorités visibles en politique*, 2011.

Expulsable à partir du 1^{er} septembre 2019, le bâtiment sera finalement évacué le 11, dans la perspective des travaux du futur collège Cusset.

Modalités de résorption, et situation des habitants à la sortie

La résorption du squat se fait dans un relatif climat de dialogue entre État, Métropole et habitants. Ces derniers acceptent le principe d'un diagnostic social et administratif de l'ensemble des personnes installées sur ce site, réalisé par les services de l'État en amont, pour identifier les situations et vulnérabilités individuelles. Ils tentent d'obtenir des garanties de relogement, mais seules quelques-uns des habitants bénéficieront d'un hébergement à l'issue du processus.

« On a toujours dit qu'on respecterait le projet, un collège, des logements sociaux. Mais on exigeait qu'il n'y ait pas d'expulsion sans relogement. Il y a trop de bâtiments vides sur la métropole. »

Soutien bénévole

« À l'évacuation de l'AmphiZ, ils n'avaient rien obtenu, tous les soirs, ils hébergeaient leurs demandeurs d'asile dans différents endroits... »

Soutien bénévole

La plupart des habitants évacués se retrouvent en errance et à la recherche d'un nouveau lieu de vie, pris en charge tant bien que mal par les membres des collectifs de soutien. Une tentative de réoccuper un amphi de Lyon 2 rencontre un rejet ferme de la part des instances de l'université. Certains ont pu dormir dans l'église de la Sainte Famille, mise à disposition un temps par le diocèse.

« Il y a eu beaucoup de promesses de relogement mais elles n'ont pas été tenues. Sur 300 personnes, une dizaine se sont vu proposer des places en CADA, les autres se sont retrouvées à la rue. Donc il y a eu une grande période d'errance, à la rue, d'église en temples, en locaux syndicaux... »

Soutien bénévole

Un petit groupe d'habitants avait cependant anticipé cette remise à la rue et s'est organisé, avec certains soutiens associatifs et citoyens, pour ouvrir avant l'expulsion un nouveau lieu, « quai Arloing ».

2.2. Le collège Maurice Scève (2018-2020) : une première expérience de résorption concertée

Ouvert en septembre 2018, ce squat est unanimement présenté comme une autre expérience fondatrice, d'autant qu'il a offert aux groupes de soutiens comme à ses habitants ce qui a été vécu comme un succès : tous évoquent la qualité des formes de vie collective et des pratiques organisationnelles expérimentées, mais aussi le rodage et la validation d'un ensemble d'idéaux (fait de tolérance et d'autogestion), les rencontres d'acteurs qu'il a permises, et enfin et surtout, le dénouement de son occupation, qui a vu le relogement de la très grande majorité des occupants. Signe de l'intensité de l'expérience vécue par ces différents acteurs, un livre sera rédigé collectivement par les migrants et leurs soutiens, retraçant cette expérience, le quotidien et les relations au politique. Il a également été l'occasion d'un changement de posture de la Métropole, marquant notamment les premiers pas du nouvel exécutif (2020).

Contexte, historique

L'ouverture du collège Maurice Scève répondait, pour le collectif de soutiens, au besoin de loger un groupe de mineurs non accompagnés (MNA), qui avaient d'abord bénéficié d'un « lieu de répit » dans le 1^{er} arrondissement, la Marmite Colbert (en juillet - août 2018). Une première convention d'occupation temporaire de ce lieu de répit avait été esquissée, entre la CUM (Coordination Urgence Migrants) et la mairie du 1^{er} arrondissement, mais elle a été dénoncée à l'époque par la Métropole de Lyon, défendant une ligne « dure » face aux occupations. De nouveau en errance, ce groupe de MNA a vécu dans un campement organisé par le collectif de soutiens, montée de la Grande-Côte, dans le parc « Les petits soyeux » (septembre 2018). Inquiets de l'absence de solutions proposées à ces mineurs à l'approche de l'hiver, le collectif de soutiens s'est étoffé, et a sollicité d'autres réseaux :

« Le collectif a fini par faire appel à des ouvriers de squats, tout simplement. On n'avait pas d'autre solution ! »

Soutien bénévole

Ce collège désaffecté depuis 5 ans, qui avait déjà été repéré et jugé favorable à une occupation, a alors été ouvert par des activistes plus expérimentés, déjà présents à l'AmphiZ.

Profil des habitants

Le lieu héberge à son ouverture fin 2018 une cinquantaine de jeunes, en recours de minorité. Mais dès le début de l'année 2019, des demandeurs d'asile ou déboutés adultes rejoignent le lieu et s'y installent, de plus en plus nombreux. Le lieu accueille rapidement plus de 200 personnes, puis 400.

« On est monté à 450, peut-être même 500 personnes ! C'était ingérable ! »

Soutien bénévole

Face à cette inflation, les collectifs de soutiens et les habitants décident de maintenir condamnée une partie des bâtiments, afin de limiter l'installation de nouveaux arrivants, malgré les besoins.

Soutiens associatifs et citoyens

Un important groupe de soutien, hétéroclite, s'est constitué autour de ces mineurs isolés au fur et à mesure de leur périple, composé de militants divers et de voisins des différents lieux où ils ont vécu.

« Des libertaires, des squatteurs nawak (selon l'expression d'un soutien) aux catholiques de gauche, en passant par diverses sensibilités humanitaires, sociales, syndicales et politiques, tous les cerveaux et les bras disponibles pour la solidarité militante et citoyenne des pentes et du plateau de la Croix-Rousse, se mirent à chauffer ensemble. »

Extrait de l'ouvrage « Un squat sur un plateau »¹¹

Interventions de la Métropole et des pouvoirs publics

Une première requête en expulsion est rapidement déposée par la Métropole, et rejetée par le tribunal administratif. En juillet 2019, la collectivité entame une nouvelle procédure, visant une expulsion immédiate. Mais le juge du tribunal administratif accorde un délai d'un an aux habitants, tenant compte d'une part de l'absence de solutions d'hébergement alternatives proposées aux demandeurs d'asile, mais aussi de la bonne tenue du lieu et des « liens solidaires étroits » créés par les habitants avec le

voisinage. Au-delà du sursis, c'est donc la légitimité de l'occupation et la qualité de la gestion du lieu qui sont reconnus par la justice, et les démarches de la Métropole qui sont remises en question. L'hostilité de la Métropole à cette époque se manifeste également par l'annonce de la fin des mandats donnés aux associations intervenant sur le squat (ALPIL et Foyer Notre-Dame des Sans-Abri).

L'année 2020 est marquée par la campagne électorale concernant à la fois les élections municipales et métropolitaines. Dans ce contexte, l'attention politique pour ce squat est renouvelée et les habitants et soutiens la mettent à profit pour tenter d'obtenir des engagements sur les suites des parcours des personnes hébergées¹². Les retombées médiatiques sont nombreuses, au point que le prestigieux *New York Times* fait sa une du 16 Décembre sur le problème de l'hébergement en France, et en particulier à Lyon, illustrée par une photographie pleine page et une description du squat Maurice Scève¹³.

« Pendant la campagne des municipales, tous les élus et candidats sont venus visiter, discuter, se montrer aussi. On en a profité pour mettre une grosse pression politique, et pour demander que le lieu soit évacué, MAIS avec un relogement pour tout le monde à la clé. Et on a obtenu l'engagement de campagne de la future majorité qu'à l'évacuation, tout le monde soit relogé. »

Soutien bénévole

Premier changement de posture, la Métropole engage un diagnostic social et propose la mise en place d'une médiation, en reconnaissant des médiateurs désignés parmi les habitants. Elle prévoit également des travaux de mise aux normes électriques et l'installation de sanitaires pour 70 personnes.

Accentuant cet enjeu humanitaire, l'année 2020 est marquée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et les différents confinements et limites posées aux libertés de circulation. Comme pour de nombreux lieux, la situation du collège est alors « gelée » pendant quelques mois. Les soutiens se mobilisent très fortement pour assurer l'approvisionnement alimentaire des personnes hébergées, mais aussi pour leur sécurité sanitaire : les soutiens ayant une formation médicale

¹¹ Collectif, *Un squat sur un plateau, Mémoire d'homme* (Ginkgo, 2022),

¹² Un tel usage de l'agenda médiatico-politique s'est observé dans d'autres mouvements de défense de squat, comme en 2001 à Paris, autour du squat du 59 rue de Rivoli. Bertrand Delanoë, tenu par ses promesses de campagne une fois maire, avait fait procéder au rachat du bâtiment par la mairie de Paris, et à la pérennisation de son activité. Cf. Aguilera, *Gouverner les illégalismes urbains*.

¹³ « Fragile shelter in France », *New York Times*, 16-12-2019, p1.

assurent distribution de masques, organisation de quarantaines, évacuation des personnes contaminées, explications sur la diffusion du virus et sur les mesures de gestion de crise (confinement, attestations...). Le savoir-faire et les compétences (logistiques, médicales...) des soutiens en font alors des interlocuteurs directs des pouvoirs publics, contraints de se reposer sur eux pour assurer la survie d'une population largement abandonnée à son sort.

« Le squat aurait pu devenir une bombe sanitaire ! On a eu très peur que ça devienne un cluster, qu'ils enferment tout le monde, qu'il y ait des morts... »
Soutien bénévole

Modalités de résorption, et situation des habitants à la sortie

Le temps passant, la situation du lieu se dégrade, notamment en raison de la présence de nuisibles et du mauvais état du bâtiment.

« À la fin, ce n'était plus tenable ! Il fallait partir. Il y avait des problèmes de salubrité, d'humidité, des punaises de lit... et un nombre d'habitants très élevé. On était sans doute à plus de 400 personnes. Et dans ces conditions, c'est intenable ! »
Soutien bénévole

Le nouvel exécutif (septembre 2020) fait le choix de poursuivre et d'amplifier le dialogue. Les premières rencontres avec les médiateurs habitants et les collectifs de soutien amènent à la conclusion que chacun est dans l'optique d'une fin de l'occupation devenue trop difficile à maintenir, et qu'il existe également un consensus sur l'obligation de trouver une solution de relogement pour chacun des habitants.

En octobre 2020, le lieu est finalement évacué. Les collectifs de soutien vont batailler pour que les promesses de relogement faites pendant la campagne soient tenues par le nouvel exécutif, qui accepte de jouer le jeu en allant au-delà de ses compétences obligatoires.

Le diagnostic social réalisé attestera de la présence d'une cinquantaine de mineurs non accompagnés sur le site, ainsi que de jeunes en recours, public ne dépendant ni de la Métropole ni de l'État. Un travail conjoint de la Métropole, de la préfecture (réticente à cette expérimentation) et de la municipalité aboutira à la création d'une solution inédite : la Station, dispositif d'hébergement de jeunes reconnus majeur

mais faisant recours de cette décision, porté par l'association Le Mas. Un projet d'hébergement dédié aux mères isolées avec enfants de moins de 3 ans est mis à l'étude, avec recherche du foncier disponible (il sera finalisé sous la forme d'un ensemble de tiny houses appelé « La base », cf. supra).

Pour le reste des habitants adultes, le choix politique a été fait par la Métropole de les prendre en charge, au nom des promesses faites pendant la campagne, et bien que l'hébergement de ces adultes ne soit pas de son ressort. Étant donné le manque d'infrastructures, tous ont été logés durant plusieurs mois à l'hôtel.

« La Métropole s'est substituée à l'État, avec de nombreuses nuits d'hôtel ! Mais c'était « pour cette fois-là » seulement ! C'était la première grosse opération menée par l'exécutif en place, parce qu'il fallait agir. Pour des problèmes de santé mentale, physique, de sécurité... Mais par la suite, la Métropole s'est retrouvée à financer l'hébergement à l'hôtel pendant de nombreux mois. »

Services Métropole

« C'est une solution très coûteuse, bien au-delà de nos obligations, qu'on a pu se permettre en début de mandat... »

Élu Métropole

Ces relogements ont été considérés néanmoins comme une issue positive pour les habitants, et ont été vécus comme une victoire par les collectifs de soutiens, et comme une nouvelle preuve de l'efficacité de leur mode d'action, mais aussi de l'existence de marges de manœuvre des pouvoirs publics. Le fort investissement de citoyens présents en soutien (en temps, argent, organisation, relations humaines) s'est prolongé par la rédaction collective et la publication d'un livre dans lequel ils relatent cette expérience¹⁴.

Au sein de l'exécutif, cette première expérience se traduit également par une volonté de prendre en charge la question des squats, de se doter d'outils dédiés mais aussi de faire évoluer le débat public autour de l'accueil, notamment en mettant en place une « semaine de l'hospitalité », événement consacré à des débats réunissant acteurs de terrain, élus et grand public.

14 Collectif, *Un squat sur un plateau*.

2.3. Quai Arloing, 2019 – 2022 : une expérimentation positive de réorption, passant par un conventionnement

Contexte, historique

L'occupation d'un immeuble de quatre étages appartenant à la Métropole, le 1^{er} juillet 2019, quai Arloing à Vaise (Lyon 9^e), devait répondre aux besoins d'hébergement à la suite de l'annonce de l'expulsion prochaine de l'AmphiZ et d'un lieu voisin, la maison Mandela, hébergeant des familles majoritairement albanaises.

«Arloing, c'est AmphiZ et Mandela qui sont partis en raison d'un projet de collègue. J'avais une bonne accroche avec une vingtaine de gars de l'amphi, ça s'éternisait, ils ne voyaient pas de débouchés. Donc on a cherché une solution pour les gars de l'AmphiZ et les familles de Mandela.

Soutien bénévole

Profil des habitant

Le bâtiment est occupé par une cinquantaine de personnes : une dizaine de familles albanaises et une quinzaine de jeunes hommes africains, pour la plupart originaires de Guinée. Le choix a été fait par les soutiens et les habitants lors de la constitution du collectif de limiter le nombre d'habitants initiaux, mais aussi de ne pas accueillir de nouvelles personnes. Au fil des mois, le site a cependant accueilli quelques nouveaux habitants.

«50, ça nous paraissait le bon nombre. On ne voulait pas aller au-delà, rester à taille humaine et ne pas revivre les immenses groupes de l'amphiZ, c'est trop à gérer.»

Soutien bénévole

Soutiens associatifs et citoyens

Le collectif de soutien s'est organisé autour d'une partie du collectif AmphiZ, de l'association VIDAME, qui a suivi le groupe d'hommes venus de l'AmphiZ, et de trois citoyens engagés, d'abord proches des familles de Mandela puis de certains résidents de l'AmphiZ. Comme ailleurs, des voisins se sont progressivement investis, mais en moins grand nombre en raison de la plus petite taille du groupe d'habitants, de l'isolement relatif du lieu, mais aussi de sa bonne gestion faisant qu'une partie des besoins était satisfaite par les habitants eux-mêmes et les différents acteurs de l'accompagnement.

«À Arloing, les travailleurs sociaux passaient, les gens étaient suivis. Il y avait le secours populaire, des distributions alimentaires, des aides d'associations musulmanes, qui ont amené à manger pendant le confinement notamment, les Compagnons bâtisseurs ont fait de longs chantiers, l'ALPIL est passée, des acteurs au niveau du soin, santé, CMU...»

Soutien bénévole

Interventions de la Métropole et des pouvoirs publics

La période d'occupation du quai Arloing a également correspondu au changement d'équipes municipale et métropolitaine, et a vu se préciser le changement de doctrine dans la prise en charge des squats.

Une procédure d'expulsion avait d'abord été initiée par l'ancienne mandature de la Métropole, propriétaire du lieu, et les habitants ont dû faire face à un procès. Néanmoins, le dialogue a été maintenu avec des soutiens jugés coopératifs. Un rendez-vous de suivi mensuel a été mis en place.

«On avait les compositions familiales, on savait qu'on avait 43 personnes, on avait tous les noms. On savait qui était référent, on était en contact, via un groupe WhatsApp avec eux.»

Services Métropole

La nouvelle mandature a souhaité changer d'approche, pousser cette logique de dialogue et proposer aux habitants la signature d'une convention. S'inspirant d'expériences menées notamment à Toulouse, l'exécutif a souhaité tenter la pérennisation légale du lieu. Arloing devint ainsi, écrit la presse, «le premier squat officiel de la Métropole de Lyon»:

«Arloing a été un squat au départ, puis en parallèle, il y avait une réflexion à la Métropole, sur l'urbanisme transitoire, comme les grands voisins à Paris... la nouvelle mandature a dit : pourquoi on ne ferait pas une expérimentation. (...) La date de fin a été repoussée parce que les solutions de logement ont été dures à trouver.»

Bénévole associatif

Dans le cadre de cette convention, d'importants travaux de sécurisation et d'embellissement ont été effectués, notamment via le mandatement des compagnons bâtisseurs.

Modalités de résorption, et situation des habitants à la sortie

Au terme de la convention d'occupation, les lieux ont été évacués sans difficultés le 15 septembre 2022, mais avec une perspective ferme de relogement des habitants, même s'il n'y avait initialement aucun engagement pris par la Métropole de reloger les habitants. Cependant, un travail engagé pour permettre une régularisation par le travail de certains d'entre eux nécessitait de maintenir un cadre stable pour assurer l'accompagnement et le suivi des situations individuelles. C'est à ce titre et sur la base des signes positifs sur la délivrance potentielle de titres de séjour par l'État local que la Métropole a assuré la mise à disposition de logements vacants dont elle était propriétaire. Une petite partie des habitants a rejoint des dispositifs d'hébergement classiques, mais la majorité a bénéficié à nouveau d'une forme d'hébergement originale voire innovante, élaborée dans le dialogue entre habitants, collectif de soutien et la Métropole disposée à poursuivre l'approche expérimentale avec ce groupe :

« Au bout d'un an et demi le bâtiment a été évacué, sans complication, les gens ont été relogés grâce à la Métropole et d'autres acteurs institutionnels : certaines familles se sont retrouvées à l'hôtel, mais pour une vingtaine de personnes la solution a été que notre association, VIDAME, prenne la responsabilité de 5 logements du parc métropolitain, à Caluire et Tassin, pour

les héberger : la Métropole les met à disposition sans loyer, mais avec engagement de paiement des charges. Le montage est un peu particulier : Il y a une convention d'occupation temporaire signée entre l'association Alynéa, qui fait du logement, donc qui sait faire des états des lieux, contrôler des factures etc., et VIDAME, qui s'engage auprès d'Alynéa à payer toutes les charges à Alynéa. Ça s'est décidé un peu vite sur la fin, on a dit oui sans trop savoir où on allait. On s'est engagé à payer les charges... »

Bénévole associatif

Les habitants se sont ainsi répartis entre trois « petits lieux », appartements ou villas, choisis en accord avec la Métropole. Cette solution est jugée très satisfaisante par les soutiens, non seulement parce qu'elle garantit l'hébergement mais aussi parce qu'elle permet une nouvelle autonomie, renforcée, et une normalisation progressive de la situation résidentielle des personnes qu'elles suivent :

« Pour moi, c'était un excellent choix. Les gars voulaient rester en collectif, mais il n'y avait pas de bâtiment correct pour un collectif. Donc ça a été trois petits lieux. C'était excellent parce que ça redonnait l'autonomie à chacun des lieux. Les habitants réapprennent à ne plus compter que sur les référents, à apprendre à se débrouiller. (...) Les appartements sont superbes, très bien rénovés. Donc de la part de la Métropole c'est très bien. C'est une expérience un peu modèle. »

Soutien bénévole

2.4. Lafayette, 2019–2022 : effets et limites d'une autre expérience de médiation innovante

Contexte, historique

Il s'agit d'un ancien immeuble du planning familial, propriété de la Métropole, situé 236 cours Lafayette dans le 3^e arrondissement de Lyon. Il est occupé depuis septembre 2019, par des personnes évacuées de l'AmphiZ. Ancien bâtiment de bureaux, il présente l'avantage de permettre l'aménagement de petits espaces privatifs, mais n'est pas équipé pour le logement d'un grand nombre de personnes.

« On est sur des anciens bureaux, donc il y a 3 toilettes, et une seule douche pour 50 personnes. Et on a pu faire une seule cuisine commune. Et c'est un matériel qui n'est pas destiné à un usage intensif. Quand 50 personnes l'utilisent au quotidien, ça se dégrade rapidement. Il y a des fuites, ça se casse... ça complique le quotidien. »

Opérateur associatif

Profil des habitants

Le lieu est occupé par une cinquantaine de personnes, en majorité de jeunes hommes en provenance d'Afrique subsaharienne. Le groupe est composé pour moitié d'anglophones (gambiens) et pour moitié de francophones (guinéens). De l'avis général, le groupe est sujet à des tensions. Entre anglophones et francophones notamment, cette fracture correspond à la fois à une différence d'origine ethnique, et à une différence d'âge et de parcours migratoire. Les francophones (guinéens) étant majoritairement plus jeunes et moins aguerris, les anglophones (gambiens) étant plus âgés et endurcis :

« Les Gambiens ne pensaient qu'à picoler, faire la fête, fumer du hash, quand ils touchaient un peu d'argent il y avait des bagarres... les anglophones

c'est les gambiens. Les francophones, guinéens, c'est plus des gentils garçons qui découvrent un peu la vie, la "réalité", toute cette violence-là.»

Soutien bénévole

Les soutiens comme les institutions relèvent également la présence de souffrances psychologiques importantes parmi cette population, liées au parcours migratoire, et pouvant amener à des formes de violences, d'addiction ou de repli sur soi.

«C'étaient des adultes jeunes, migrants, isolés, marqués par un parcours de vie difficile, des problèmes de santé mentale, il y avait de la violence sur le site, on a été pris à partie plusieurs fois, ils étaient très "remontés contre le système"... Il y eu quelques éléments perturbateurs, ... drogue, alcool, des bagarres générales plusieurs fois...»

Opérateur associatif

«Il y avait... un manque d'aide psychologique : je me suis dit comment ils font pour tenir ? Je faisais de la peinture avec un gars qui me raconte son parcours... viols, torture, morts... Il y avait des comportements un peu suicidaires : l'envie de faire une connerie pour être embarqué par la police, rentrer chez soi.»

Opérateur associatif

Si le collectif fonctionne mal, c'est également qu'il s'est constitué «sur le tas», au hasard des arrivées. Les habitants n'avaient pas choisi de vivre ensemble ni organisé au préalable des règles de vie commune. Ce lieu n'était pas un projet.

«Rien n'a pu être préparé, construit. Personne ne s'entendait, personne ne voulait faire le ménage...»

Soutien bénévole

«Il y avait des gars super, mais... On a arrêté d'y aller, c'était un peu violent, il y avait du deal... on a arrêté. On veut bien aider mais... dans nos lieux, les gars sont tous hyper sympas, bien élevés, prudents... à Lafayette on n'allait plus à la fin.»

Soutien bénévole

«On ne savait pas trop à qui s'adresser. Qui tient le lieu ? Il n'y avait pas vraiment de leader... On a fait des choses, avec certaines personnes, mais... une poignée de personnes peut faire vivre un lieu, ou le pourrir.»

Opérateur associatif

Soutiens associatifs et citoyens

La question de la distance des soutiens a été déterminante dans la trajectoire du lieu. Les habitants ont été soutenus par le collectif AmphiZ, et certains

membres de la CUM et de l'Intersquat. Mais ce soutien n'a pas été aussi proche qu'il a pu l'être sur d'autres lieux. L'organisation d'une vie collective a été difficile.

«On n'a pas tenu les AG, ça s'est délité un peu petit à petit.»

Soutien bénévole

De même, les acteurs associatifs ont rapidement eu du mal à intervenir dans le lieu, qu'il s'agisse de l'apport de nourriture ou des divers acteurs de l'intervention sociale :

«Il n'y avait pas d'autres associations, le CCAS avait du mal à rentrer, la maraude mixte aussi... le contact était compliqué pour tout le monde avec les habitants. Une partie en tous cas.»

Opérateur

«Les compagnons ont tenté, mais ils ont eu beaucoup de mal, le médiateur, leur avocate, nous faisaient part de leur désarroi.»

Services Métropole

Interventions de la Métropole et des pouvoirs publics

L'absence de collectif organisé, en capacité de dialoguer avec les pouvoirs publics, et le désaccord sur les revendications à porter entre soutiens bénévoles et habitants dessert très vite la cause des habitants dans leur relation à la Métropole. De plus, cette dernière n'a pas obligation de prendre en charge ces personnes, dans la mesure où la population est composée très majoritairement de jeunes hommes adultes. L'homogénéité de la population de ce point de vue ne permet pas non plus le développement d'une articulation d'acteurs (État - Métropole), telle qu'elle a pu se mettre en place autour, par exemple, de squats dont le public concernait l'État, mais aussi la Métropole, compétente sur les publics relevant de la protection de l'enfance.

La Métropole, sous son ancien exécutif, avait entamé rapidement une procédure d'expulsion. Mais en juillet 2020, le tribunal statue en faveur des habitants, et leur accorde un délai de 2 ans pour quitter les lieux. La collectivité fait appel de la décision, mais l'avocat des habitants propose alors une voie de sortie innovante : une médiation juridique, acceptée par la Métropole qui y voit l'occasion d'une nouvelle expérience de régularisation.

Cette médiation nomme un médiateur, et sera signée directement avec les occupants, en juillet 2021. Elle n'inclut donc pas les soutiens, qui ne se sentent pas engagés, voire se sentent rejetés de la gestion du lieu. La Métropole, de son côté, s'est engagée par la médiation à une sécurisation et rénovation des bâtiments. Mais les chantiers prennent du retard. De même, l'accompagnement social se met en place tardivement et a minima. Le lien des habitants avec la Métropole et, plus largement avec les acteurs extérieurs devient de plus en plus ténu.

« On n'avait plus de lien qu'à travers un des habitants, qui ne supportait plus la violence et les phénomènes de domination de certains, qui nous alertait... »

Services Métropole

Fins et suites

Les phénomènes de violence et des plaintes du voisinage finissent par emporter la décision d'évacuer le lieu au terme prévu par la médiation.

Les relations entre habitants et avec les différents intervenants se sont nettement dégradées :

« La fin de vie du site a été compliquée. »

Soutien bénévole

« Il y a eu des violences très importantes sur la fin : batailles rangées entre communauté nigériane et guinéenne sur le cours Lafayette, des mails des voisins... Une partie des habitants sont partis progressivement. Les plus violents sont restés sur le site, les moins violents sont partis car ça devenait intenable. »

Services Métropole

« À Lafayette, à la fin les gens disaient "Sortez-moi de là !" »

Opérateur associatif

Aucune garantie de relogement l'issue n'avait été donnée par la Métropole, et, en effet, aucune solution n'a été proposée, ni travaillée en amont. En septembre 2022, les habitants se sont retrouvés pour la plupart mis à la rue une fois le délai octroyé dans le cadre de la médiation juridique expiré.

3. Gouverner les squats, enjeux, acteurs évolutions

Dans l'imaginaire collectif, les squats sont souvent perçus comme étant exclus de toute forme de gouvernement ou de coordination. Des recherches universitaires comme nos observations de terrain montrent au contraire que les squats sont régis par un ensemble d'interventions publiques et privées,

mais aussi de règles plus ou moins implicites. Dans cette partie nous revenons notamment sur le rôle de trois acteurs : la Métropole de Lyon, les collectifs et soutiens citoyens, et les associations professionnelles.

3.1. L'intervention de la Métropole, entre contraintes, obligations et nouvelles approches

Les déclencheurs de l'intervention métropolitaine

La Métropole, étant donné ses compétences, ses obligations légales de prise en charge, mais aussi sous l'effet du choix des militants d'occuper des bâtiments dont elle est propriétaire et de l'interpeller publiquement, se retrouve au cœur de la gouvernance des squats, même si d'autres acteurs interviennent (municipalité, État...). Cependant, l'intervention de la Métropole au sein d'un squat présent sur le territoire dépend le plus souvent de deux dimensions principales :

- Le type de public occupant, avec une prise en charge immédiate de ceux dont la mise à l'abri relève de sa compétence, ainsi qu'une implication particulière sur des sites composés de personnes ne relevant pas de sa compétence mais avec la présence d'enfants ou de jeunes évalués majeurs en recours.
- Le fait d'être ou non propriétaire du bâtiment concerné, et donc responsable d'engager l'ensemble des procédures liées notamment à l'expulsion.

Une évolution des objectifs, des moyens mobilisés et des coopérations de la part de la Métropole

Les exemples de réorption présentés ci-dessus laissent entrevoir une évolution de la place des squats dans les politiques sociales portées par la Métropole, concrétisée par une transformation progressive du cadre de gouvernance des squats au sein de la collectivité et par l'amélioration des relations entre les acteurs en présence. Plusieurs facteurs ont contribué à cette évolution :

- L'enchaînement des séquences d'ouverture / négociation / expulsions / réouvertures, sous la pression des épisodes migratoires (depuis 2015) et de l'action citoyenne, a amené un certain nombre d'acteurs, à la fois associatifs (ALPIL, Médecins du Monde, Compagnons bâtisseurs, Secours Populaire...) et issus des collectifs de soutien, à mieux se connaître, voire à développer des liens de coopération routiniers.
- La période 2017-2020 a correspondu à un premier changement à la tête de la Métropole, et à de premières inflexions doctrinaires (recherche d'un dialogue et dynamique de médiation avec les lieux, implication d'acteurs associatifs mandatés pour intervenir *in situ*...).
- Elle a également correspondu à l'arrivée d'un nouveau préfet, marquant une inflexion dans l'attitude de l'État (moins de sorties sèches, recherche de solutions).
- La crise sanitaire du Covid-19 (2020-2021) a imposé l'expérimentation de nouvelles pratiques, et la reconnaissance du rôle et de l'expertise de certains intervenants et associations. En temps de confinement et de pandémie, il n'était pas concevable d'expulser les lieux, mais au contraire nécessaire de garantir la survie de leurs habitants, en s'appuyant sur les collectifs de soutien.

« Le Covid a entraîné des décisions nettes d'accompagnement de ces personnes. La mise en place d'une aide alimentaire, de dispositifs d'accès à l'eau... Et donc des changements, de fait, sur les pratiques. »

Services Métropole

Cette transformation des relations a été amplifiée par l'arrivée en 2020 d'une majorité dont une partie des membres présente une trajectoire militante ou ont été sympathisants des luttes concernant le mal-logement. L'élection les a fait basculer du côté de l'exécutif avec leurs réseaux de relations (champ militant, partisan ou associatif). De plus en plus, élus, techniciens, acteurs associatifs et militants se connaissent et s'identifient, certains ont les coordonnées téléphoniques les uns des autres et s'appellent parfois régulièrement pour évoquer une situation d'urgence ou des problématiques liées à une décision ou à la prise de position publique de l'un ou de l'autre, ou encore pour participer à des échanges de fond.

Ces rapprochements vont de pair avec un changement d'ambition de l'exécutif métropolitain passant, comme d'autres en France et en Europe, « de la répression généralisée à une nouvelle gouvernance » des squats¹⁵, et cherchant les modalités d'une normalisation et d'une intégration des squats. La doctrine des précédentes mandatures visait une forme d'intransigeance, et reposait intégralement sur l'instrument judiciaire :

« La commande politique était de systématiquement intervenir, avec une judiciarisation systématique de toutes les situations. Pas de création de liens avec les occupants, pas de dialogue, mais plutôt une confrontation avec les habitants et leurs soutiens. Et puis la demande du concours de la force publique dès que possible, une évacuation et le nettoyage des sites. En gros, il s'agissait que ça se termine le plus vite possible, qu'il n'y ait pas d'implantation. »

Services Métropole

La nouvelle mandature est à la recherche de la doctrine et des instruments permettant, au-delà de la tolérance des squats et des négociations autour des procédures juridiques engagées systématiquement, d'aboutir à une forme de compromis acceptable vis-à-vis d'acteurs agissant certes dans l'illégalité, mais ayant démontré qu'ils servent objectivement l'intérêt général.

La volonté affichée est désormais de « chercher des solutions ». Si une doctrine explicite n'est pas encore formulée à ce jour, certains de ses traits se dessinent :

15 Aguilera, « Gouvernance urbaine et critique dans les métropoles européennes ».

- Une volonté de prendre en charge la question, plutôt que de tenter de la faire disparaître.
- La recherche d'un dialogue, quand il est possible, avec les habitants ou leurs soutiens.
- Un travail de réduction des risques : vérification de la sécurité du bâtiment (structure, salubrité, nuisibles...), installation de dispositifs de sécurité (détecteurs, extincteurs), sensibilisation des habitants aux problématiques de sécurité, mise en œuvre de travaux (électricité, plomberie).
- La recherche d'une forme d'intervention sociale permettant d'effectuer à minima des diagnostics de la situation des habitants, à travers notamment l'intervention de la « maraude mixte » métropolitaine¹⁶, et les réflexions actuelles autour d'équipes mobiles d'hospitalité.
- La recherche globale d'une action sur l'amélioration des conditions de vie (via le mandatement d'opérateurs comme les compagnons bâtisseurs).
- L'expérimentation d'actions permettant l'insertion à l'issue de l'occupation (insertion professionnelle avec Alynea par exemple, diagnostic social par l'ALPIL, le CCAS...).
- Un changement d'attitude affiché vis-à-vis de l'État, caractérisé par une pression exercée pour que les habitants bénéficient de solution en fermeture de sites, ou au terme de leur protection par la Métropole (enfants atteignant leur 4 ans notamment).
- L'expérimentation de la légalisation de sites, par le conventionnement ou la médiation juridique.

La Métropole se dote également, progressivement, d'outils de gestion :

- La création, en 2020, d'un poste dédié de chargé de mission « accueil et intégration des réfugiés » prenant progressivement une mission de coordination des squats et bidonvilles, en relation quotidienne avec l'ensemble des acteurs de terrain.
- La mise en place d'outils de suivi statistiques (outil interne à la Métropole et outil DIHAL) permettant de suivre les situations, de réagir aux urgences, mais aussi de les partager avec des acteurs tiers (associatifs, État ...) et de les impliquer progressivement dans la gestion et la gouvernance.

Enfin, la Métropole expérimente des instruments permettant une résorption négociée des squats et l'intégration des squatteurs et de leurs soutiens à la gouvernance de la question publique des squats.

Conventions, médiation, régulation informelle... : regard sur les différentes expérimentations de médiation et d'instruments de résorption

Nous proposons ici de revenir sur les divers instruments ou modalités d'intervention évoqués plus haut, et marqueurs d'une volonté de la Métropole d'expérimenter de nouvelles manières de faire dans la gestion et la résorption des squats sur le territoire.

► Arloing, la signature d'une convention, le premier « squat officiel de Lyon »

Si Arloing a d'abord été un squat illégal, ayant fait l'objet d'une procédure d'expulsion, le nouvel exécutif de la Métropole a proposé à ses habitants la signature d'une convention d'occupation. Le choix du squat d'Arloing pour proposer cette première expérience de convention tient à la bonne gestion du lieu par ses habitants et leurs soutiens. Il tient aussi certainement à l'influence du Père Delorme, à la tête de l'association Vivre Dignement dans notre Métropole (VIDAME).

«Renaud Payre était intéressé par Arloing, sa tranquillité, pas de nuisances, ... Et Renaud Payre a fait une proposition de conventionner.»
Soutien bénévole

«C'est peut-être parce qu'il y avait le père Delorme, qu'ils ont choisi de proposer une convention à Arloing, autorisant l'asso' VIDAME à accompagner des habitants qui sont dans ce bâtiment, qui ne sera donc plus considéré comme un squat, mais l'asso' devait restituer le bâtiment vide au bout d'un an et demi puis deux ans.»

Bénévole associatif

La décision d'accepter cette proposition, et le choix de faire porter la convention par l'association VIDAME ont été pris collectivement par les habitants du lieu.

«J'ai parlé avec toutes les personnes d'Arloing, tout le monde était partant à 100%! (...) Les habitants avaient déjà rencontré les gens de VIDAME, et donc les habitants ont choisi que ce soit VIDAME qui signe la convention. Ce que j'ai respecté, bien sûr, dans une logique de démocratie directe. C'était leur décision.»

Soutien bénévole

¹⁶ Mise en place dans le cadre du plan pauvreté, en 2020, par le nouvel exécutif de la Métropole.

La convention est structurée autour d'un ensemble d'axes et précise les engagements de chacune des parties :

- **En matière de gouvernance**, le texte prévoit la mise en place d'un comité technique mensuel, piloté par la direction de l'Habitat et du Logement et multi-acteurs. Il est particulièrement notable qu'il prévoit d'intégrer les occupants eux-mêmes, bien que « sans papiers », à cette gouvernance, aux côtés des autres acteurs que sont les services sociaux, services techniques de Lyon et de la Métropole, et l'association de soutiens VIDAME. Les réunions de ce comité technique seront tenues régulièrement. La convention prévoit également la mise en place d'un comité de pilotage composé du vice-président à l'habitat, au logement social et à la politique de la ville, d'un représentant de l'association « Vivre dignement dans notre Métropole », et, de façon notable là encore, des référents occupants.
- **En matière de régulation de la vie quotidienne**, la convention acte également les modes de fonctionnement inventés et mis en place par les occupants et leurs soutiens, formalisés dans une charte¹⁷, et notamment le principe des référents occupants, dans les domaines de l'accueil, l'alimentation, l'hygiène et les travaux d'entretien. Le texte insiste sur le fait que « l'expérience très importante de cette équipe de référents dans la gestion actuelle du site pourra être valorisée comme expérience professionnelle assimilable à un travail humanitaire de relations, de coordination et d'organisation ».
- **Concernant la sécurisation du site et les travaux d'amélioration**, la Métropole s'engage à financer les interventions des Compagnons bâtisseurs.
- **Concernant l'accompagnement social des personnes**, la Métropole s'engage à soutenir les interventions des acteurs de l'accompagnement social et médicosocial, afin de permettre aux habitants « d'accéder aux droits essentiels » mais également d'envisager les solutions d'accès à un hébergement ou un logement après la fin de la convention. Conformément à la demande des soutiens, la convention contenait ainsi un engagement conjoint de la Métropole et de l'association « Vivre dignement dans notre Métropole » à « rechercher des solutions

via les dispositifs existants de mise à l'abri et d'hébergement (notamment dans le cadre de la Maison de la Veille Sociale) ».

Le principal effet matériel de la convention, du point de vue des habitants, outre la tranquillité liée au fait de pouvoir occuper légalement les lieux, a été la réalisation d'importants travaux de sécurisation, mais aussi de viabilisation du bâtiment, par les services techniques de la Métropole et les Compagnons bâtisseurs.

« Il y a eu pour 180 000 € de travaux ! Une mise en conformité électrique, les réseaux d'eau, la désinsectisation, les plafonds... »

Bénévole associatif

« Il y a eu une mise à niveau sérieuse ! Les problèmes de fuites, de plomberie, électrique... et les gars étaient référents, donc ils accompagnaient les travaux, géraient les disponibilités sur place, l'accueil des chantiers, les liens avec les techniciens de la Métropole... On a eu plusieurs rdvs avec les personnes de la Métropole il y avait Alpil, les Compagnons bâtisseurs, pour que les référents puissent préparer et questionner le processus de travaux, demander comment allait se passer la suite. »

Soutien bénévole

Aux termes de la convention, une solution de relogement a effectivement été proposée à tous les habitants, aucun n'ayant été remis à la rue, ni contraint à une forme d'hébergement non souhaitée : quelques-uns à l'hôtel et pour la plupart dans une nouvelle situation d'occupation temporaire (voir encadré).

¹⁷ En complément de la convention un document intitulé « Charte des occupants et solidaires – 40 Quai Arloing » a été produit, devant être signée par chacun des occupants. Cette charte est structurée autour de 6 axes : accueils et départs ; conditions d'accueil ; respect des personnes et des biens ; entretien et hygiène ; participation à la vie collective ; sécurité.

Innover dans l'accès au logement des habitants des squats : l'exemple de Quai Arloing et de l'accès à un logement intercalaire Métropolitain

La réflexion sur l'accès au logement des habitants du squat a mené notamment à la mise à disposition de 5 logements du parc métropolitain, et à un montage novateur impliquant plusieurs acteurs : les logements ont été mis gratuitement à disposition de l'association Alynéa, laquelle a signé une convention d'occupation temporaire avec l'association *Vivre dignement en Métropole*, qui prend en charge la vie quotidienne dans le lieu, et s'engage à payer les charges (eau, électricité) à Alynéa.

« Certaines familles se sont retrouvées à l'hôtel, mais pour une vingtaine de personnes, dont les 4 référents qu'on suit depuis le début, on a trouvé une solution un peu originale : notre association prend en charge et gère 5 logements de la Métropole. Enfin, c'est Alynéa qui bénéficie des logements, et qui nous les met à disposition via une convention. Alynéa sait faire du logement, établir des états des lieux, contrôler des factures etc., ce que nous on ne sait pas faire. Donc ils peuvent le porter, et nous on suit la vie des lieux, et on leur règle les factures de fluides. »

Soutien bénévole

Ces logements de petite taille accueillent chacun 3 à 5 anciens résidents du quai Arloing. Cette expérience fait le lien avec les diverses modalités de l'hébergement citoyen, et notamment l'hébergement dans du logement diffus mis à disposition, en l'occurrence par la Métropole de Lyon. Elle invite selon nous à une réflexion sur les ponts possibles entre opérations de résorption et hospitalité citoyenne.

► Lafayette, une médiation qui tourne à « l'échec relatif »

Bien qu'ils soient souvent présentés comme des expériences identiques, la situation du squat Lafayette est différente : le lieu, sur lequel existait un projet d'aménagement commençant en 2022, a également fait l'objet d'une procédure d'expulsion. Les habitants ont obtenu un délai de 2 ans avant de devoir quitter les lieux. C'est lorsque la Métropole a souhaité faire appel de cette décision que l'avocate des habitants a proposé d'avoir recours à une médiation juridique, ce que la métropole a accepté, à titre d'expérimentation. Par décision judiciaire un médiateur a été nommé pour mener à bien un accord d'occupation. Nous pouvons relever ici plusieurs éléments :

Un médiateur, pas un soutien

Ce médiateur, André Gachet, ancien directeur et fondateur de l'ALPIL, ancien élu, est également une figure lyonnaise, connu pour ses engagements. Mais à la différence du père Delorme et de l'association VIDAME, il intervient entre les parties, contraint judiciairement à une posture de neutralité, et sans lien antérieur particulier avec le lieu et ses habitants, dans une posture d'arbitre plus que de défenseur.

Des soutiens militants

Lorsque les discussions s'engagent, les soutiens citoyens sont présents. Ils sont affiliés à la CUM ou à l'Intersquat. Mais rapidement, la négociation tourne au dissensus autour de plusieurs points : les soutiens souhaitent que l'accord intègre un engagement de relogement des habitants à l'issue de l'occupation. La Métropole s'y oppose, dans la mesure où ces habitants sont tous des hommes adultes, et qu'elle n'a donc pas obligation légale de les héberger. La Métropole questionne également la « solidité » des groupes de citoyens, leur proximité avec les habitants et leur capacité à garantir le bon fonctionnement du lieu. Elle leur reproche un défaut de structuration et un excès de revendications.

« Il y avait un accompagnement de la CUM, et l'Intersquat, des personnes qu'on connaissait, mais soutiens et occupants n'étaient pas suffisamment alignés pour que ça fonctionne. Et il manquait cette association, comme à Arloing, avec VIDAME, qui servait d'interface. »

Services Métropole

Ce questionnement rend explicite un paradoxe, propre aux formes de militantisme impliquant une exposition aux limites de la loi (désobéissance civile...) : ces formes de militance évitent autant que possible de prendre la forme d'associations, et entendent rester à bonne distance de l'institution sous toutes ses formes. Mais ils sont présents dans des lieux, des formes d'actions et auprès de publics

là où les acteurs plus institutionnalisés ne vont pas¹⁸. Ces militants sont devenus des interlocuteurs incontournables, mais des interlocuteurs insaisissables. Enfin le collectif Intersquat, qui intervient en soutien, est perçu comme défenseur d'une cause générale des sans-papiers et des squats d'hébergement sur le territoire, mais pas comme un collectif dédié spécifiquement à ce lieu et disposé à s'investir dans sa gestion et son accompagnement au quotidien (élus).

La Métropole hésite, demande aux soutiens de préparer un projet, ce qu'ils font, puis rapidement les écarte, pour ne contractualiser qu'avec les habitants présents. Le médiateur ne peut que respecter cette exigence :

« La première réunion que j'ai organisée, d'un côté j'avais la Métropole, avec un avocat, dont la position était : je ne veux parler qu'avec les gens concernés, pas avec leur comité de soutien. Donc moi je respecte la loi, "à partir du moment où une des parties s'oppose à la présence de tiers...", donc j'expose ça au comité de soutien, ça a été assez dur. Je me retrouve moi accusé de vouloir les évincer. »

Médiateur

La signature n'est donc pas « portée » par un tiers, mais lie directement la Métropole et les résidents, et les soutiens se sentent discrédités. De plus, l'accord conclu ne contient pas non plus d'obligation de relogement à l'issue, tout comme celle d'Arloing.

« L'objectif c'était d'éviter le concours de la force publique au moment de l'évacuation, les occupants réclamaient des solutions d'hébergement, de relogement à l'issue, mais la Métropole n'a jamais voulu s'y engager parce que ce n'était pas de sa compétence. »

Services Métropole

Finalement, seuls deux occupants se rendront à l'Hôtel de Métropole pour signer, physiquement, l'accord de médiation. « On a senti qu'on n'avait pas à faire à un collectif soudé... » résume un élu.

Un accompagnement mal préparé

À l'instar de la convention établie pour le squat du Quai Arloing, la Métropole a souhaité inclure dans l'accord de médiation l'intervention de diverses associations assurant un suivi des habitants

(ALPIL, Compagnons Bâisseurs...). Mais dans les faits, cet accompagnement n'a pas eu lieu ou a été difficile. En cause, la difficulté d'un public particulièrement fragile, le manque d'intermédiaires, rôle généralement rempli par les collectifs de soutien, mais également le manque de préparation de ce suivi avec les associations concernées.

« L'ALPIL était mentionnée dans la médiation alors qu'on n'a même pas été consultés. (...) À la fin, on ne pouvait plus y aller, les gens nous disaient "mais c'est marqué que vous allez nous reloger, dans la convention, et vous ne faites rien, qu'est-ce que vous faites là ?" Donc ils nous en voulaient. Des gens qui étaient là depuis le début, qui y croyaient... qui avaient signé la médiation... qui se sont sentis trahis, abandonnés. À juste titre. »

Opérateur

« On n'avait pas d'infos, j'ai appris la signature de la médiation dans la presse. C'est dommage, c'est important de se parler en amont pour travailler ensemble, main dans la main. »

Opérateur

S'il y a eu présence et engagement du médiateur ou le maintien d'une veille par la DHL, l'accompagnement par l'ALPIL a - finalement - été minimal (« quelques interventions... ») et la présence des compagnons bâtisseurs difficile, en raison du manque d'organisation du collectif d'habitants. Un comité de suivi, incluant des représentants des habitants, dont les rencontres étaient prévues « toutes les six semaines » ne s'est pas tenu.

« C'était difficile d'y travailler. On se sentait un peu isolés, il n'y avait pas vraiment d'autres associations, la PASS mobile etc., ne passaient plus vraiment, on ne savait pas à qui s'adresser, ils ne disaient pas leur intérêt pour telle ou telle action, il n'y avait pas de demande. (...) On a essayé de rencontrer les habitants, de les remobiliser un peu. Mais les collectifs citoyens avaient un peu abandonné Lafayette. Les habitants n'étaient pas organisés, il n'y avait pas de référents, ils n'arrivaient pas à maintenir des réunions où tout le monde se parle, où les choses peuvent être dites... Mais on a fait des choses chouettes : la cuisine, de la peinture dans les lieux communs, remise en fonction d'une douche, de 4^e toilettes... »

Opérateur

L'absence de perspectives à l'issue a pesé sur la démobilisation des habitants, de l'avis même du médiateur :

¹⁸ Voir par exemple : Denis Merklen, *Les indispensables. Sociologie des mondes militants*, Paris, Éditions du Croquant, 2023.

« À Lafayette, on ne gérait que du délai. On savait que le site serait évacué, il n'y avait pas de perspective. Dans ces conditions, il aurait fallu préparer la sortie. (...) Et sur le relogement, je n'en parle même pas... le relogement n'était pas prévu. Tout simplement. La Métropole a dit : "on est sympa, on ne fait pas de recours contre le délai accordé par le juge", mais c'est tout. Il n'y a eu aucun travail sur la sortie, sur la suite, sur l'insertion... La Métropole n'a proposé aucune perspective de sortie. Les habitants disaient à la Métropole : "vous nous avez menti". La Métropole avait dit : "l'accompagnement social sera assuré par l'ALPIL", mais l'ALPIL n'avait pas de mission. Donc rien n'a été fait. »

Médiateur

De même que la lenteur de la mise en œuvre des actions promises : les fluides ont été payés par la Métropole, mais les travaux électriques ont tardé à commencer en raison de la présence de nuisibles, entraînant le retrait de l'entreprise mandatée, un projet d'offre de formations a été mis en place mais rapidement abandonné faute de financements...

Un bilan négatif dont il faut tirer les leçons

Si la Métropole parle d'un « échec relatif », les jugements des collectifs de soutien et des acteurs de l'accompagnements sont plus durs, et cette expérience semble peser négativement encore dans les relations avec la collectivité. Différents acteurs et observateurs tentent d'en tirer les leçons, notamment en analysant les jeux de postures qui aboutissent à des victoires « en trompe-l'œil », pour la Métropole comme pour les soutiens :

« La Métropole a réussi à évacuer les associations et leurs revendications, mais au final, il n'y avait plus personne pour faire le lien, et les soutiens avaient vu juste en voulant négocier un suivi, et surtout un "après". »

Opérateur

« Ok, (ces soutiens) n'ont pas "collaboré avec l'ennemi". Ils ont tenu leurs positions, pures et dures... mais ils ont obtenu quoi ? Les gens se sont retrouvés à la rue, sans solution. »

Soutien bénévole

► Le Dur à Cuire, la Métropole facilitatrice

On peut également signaler l'expérience du Dur à Cuire : ici, le bâtiment squatté appartient à un promoteur privé (6^e Sens Immobilier). La Métropole

n'est donc pas fondée à agir, mais a proposé d'intervenir dans un rôle de médiation entre habitants et propriétaire. Cette médiation a permis de sécuriser le propriétaire quant à l'occupation et au départ des habitants. Elle a également permis l'intervention d'acteurs extérieurs, avec notamment le soutien de la Fondation Abbé Pierre et de l'entreprise des possibles, pour la réalisation de travaux de sécurisation et de réhabilitation. Cependant, dans ce cas également, l'accord signé entre propriétaire et occupants n'incluait pas « l'après », augurant d'une fin d'occupation difficile :

« Le rôle d'intermédiaire que s'est donné la Métropole n'a pas amené grand chose de plus au Dur à Cuire. Ils ont eu des toilettes avec l'Entreprise des possibles mais... pas la perspective d'une suite qui les porte, jusqu'au moment où ils auront des papiers, un travail... Là, ils sont sur une voie de garage, jusqu'à ce qu'ils sortent. Ce n'est pas de la faute de la Métropole s'ils n'obtiennent pas de papiers, ce qui est le cœur du problème. Mais, à partir du moment où la Métropole s'investit, il y a une attente de solutions, qui ne doit pas être déçue. »

Opérateur

En synthèse, un changement de posture réel mais aux effets parfois limités, et peu reconnu par les habitants et les soutiens

Les éléments présentés ci-dessus sont révélateurs selon nous d'évolutions réelles en matière de réponse locale au problème public des squats d'hébergement, à la fois dans les réponses apportées, mais également dans les montages partenariaux initiés autour des sites.

La collectivité a entrepris de prendre en charge la question des squats, et d'y chercher des réponses, à la fois en matière de dispositifs de sortie (à travers les sites d'occupation temporaire dédiés à différents publics), de construction du dialogue avec les habitants et leurs soutiens (en installant des médiations, en intégrant les collectifs de soutiens et les habitants à diverses instances de gouvernance, en reconnaissant l'efficacité de fonctionnements), et d'expérimentation de légalisation de certaines occupations.

L'expérience du quai Arloing demeure, aux yeux de tous, la plus aboutie et positive. Même si la plupart des acteurs reconnaissent qu'elle serait difficilement reproductible, elle permet de mettre en lumière les facteurs de succès et les leviers à mobiliser pour

une résorption effective et respectueuse du droit des personnes (voir la partie « Éléments de bilan »). Néanmoins, ces changements ne sont pas toujours effectifs ni perceptibles par les habitants et leurs soutiens.

La judiciarisation des situations reste cependant systématique, ce qui est vécu comme une démarche hostile, précarisante et chronophage par les habitants et leurs soutiens.

« L'objectif n'est plus le même. Avant c'était "vite, ne pas laisser perdurer une situation". Aujourd'hui on est plutôt dans l'optique : on a un outil le jour où ce site devra être fermé. Il se peut qu'on en ait besoin si la situation devient trop dangereuse, ou s'il y a une opération d'urbanisme... »

Services Métropole

Dans de nombreux cas (dont Arloing et Lafayette), tout ou partie des personnes hébergées sont des adultes sans enfants en bas âge, qui ne relèvent pas des obligations d'hébergement de la Métropole. La Métropole fait donc parfois le choix de s'engager au-delà de ses compétences obligatoires ou dans une interprétation maximaliste de ses compétences, sur certains publics (jeunes en recours de minorité, femmes isolées avec enfants en bas-âge). Mais elle ne l'a pas fait systématiquement, ce qui a pu prêter à confusion auprès de citoyens non-spécialistes. Il lui est souvent difficile de recevoir le soutien d'autres acteurs dans ce volontarisme (notamment de l'État), ce qui implique qu'elle gère et finance souvent seule le sort de public qui ne sont plus de son ressort, comme les femmes dont les enfants dépassent l'âge de 3 ans, que l'État refuse de prendre en charge dans

la mesure où il considère qu'elles sont déjà hébergées par la Métropole. Elle n'a alors d'autres choix qu'une poursuite de l'hébergement à sa charge et au détriment d'autres familles en demande, ou une remise à la rue difficilement acceptable humainement, mais aussi politiquement.

La Métropole est également contrainte de préserver son patrimoine, et de garantir la possibilité de réaliser les projets urbains engagés sur les bâtiments squattés.

Ajoutons que ces changements de doctrine ne prennent effet que lentement. Il existe un « effet de sentier¹⁹ » important au sein d'une institution comme la Métropole. Cela se traduit par la persistance d'une « culture de la méfiance » (selon les mots d'un opérateur) vis-à-vis de l'action citoyenne, qui peut freiner le dialogue. Mais aussi d'habitudes de pratiques et de positions qu'il est difficile de faire évoluer. L'avocat en charge des procédures pour la Métropole est, par exemple, réputé « porteur de l'ancienne doctrine », « pas très sensible à ces questions, pas très moteur. » lorsqu'il s'agit d'aller vers des formes de contractualisation (services).

« La Métropole est un mammoth, il faut du temps pour que les pratiques changent, tout prend du temps... »

Services Métropole

Techniciens et élus reconnaissent de plus en plus explicitement les limites des capacités d'accueil des services, et leur besoin du rôle de médiateur et de facilitateur joué par les collectifs de soutien.

3.2. Les collectifs de soutien : entre construction d'une nécessaire conflictualité et recherche de pragmatisme

Les pouvoirs publics sont parmi les principaux interlocuteurs des squatteurs, en raison du choix des bâtiments squattés, généralement sélectionnés pour leur appartenance au patrimoine des collectivités, mais aussi en raison du public accueilli, dont la situation relève à un titre ou un autre, d'une action publique, métropolitaine (social, médicosocial, protection maternelle et infantile), ou étatique. Cette relation est souvent conflictuelle, dans la mesure où les pouvoirs publics ont longtemps cherché

- et visent encore parfois, avant tout à faire cesser l'occupation illégale du patrimoine, et parce que les collectifs de soutien cherchent de leur côté à faire pression pour obtenir des modifications de l'action publique. Selon les collectifs, ces objectifs peuvent concerner différentes échelles :

- Ils cherchent tous très immédiatement à maintenir ouverts les lieux qu'ils occupent pour offrir un abri aux personnes qu'ils soutiennent.

19 David, Paul A. 1985. 'Clio and the economics of QWERTY.' *American Economic Review*. 75 : 332-7, « Path dependence (Dépendance au chemin emprunté) », Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques*. 3^e édition actualisée et augmentée. Presses de Sciences Po, 2010, pp.411-419.

- À l'échelle du territoire, la plupart cherchent également à ce que les collectivités locales fassent évoluer leurs doctrines et leurs pratiques d'accueil, par exemple en réquisitionnant les bâtiments inoccupés, en veillant à ce qu'elles prennent en charge les publics dont elles ont la compétence²⁰ et en les poussant à assurer l'hébergement de ceux que l'État ne met pas à l'abri, ou encore en permettant la scolarisation des mineurs.
- Plus largement encore, une partie des collectifs de soutiens cherche à obtenir une évolution nationale des politiques migratoires, à travers, par exemple, des pratiques de régularisation massives, voire une abolition des frontières et des limites de circulation.

Cet emboîtement d'échelle aboutit parfois à des incompréhensions voire des tensions entre collectifs aux objectifs différents. Mais aussi à une confusion des acteurs : certains collectifs adressent à la Métropole des demandes qui ne sont pas de son ressort, par exemple en matière de régularisation ou de régularisation par l'insertion professionnelle.

Cependant, la situation de conflictualité entre collectivités et collectifs vient pour l'essentiel de l'absence de perspectives de régularisation et d'insertion. En effet, le difficile dialogue avec l'État local, le durcissement du discours national sur l'accueil des personnes étrangères et la complexification des parcours d'obtention de titres de séjour, poussent les soutiens à se retourner vers les collectivités les plus « compréhensives », qui ne rompent pas le dialogue et cherchent à produire des solutions, avec des résultats limités, l'obtention d'un titre de séjour étant la principale voie de résolution de la crise de l'hébergement, voie que l'État ne souhaite pas ouvrir.

Une construction du conflit qui implique un important travail militant, structurant l'activité des collectifs

Quelle que soit l'échelle, ces différentes causes impliquent un travail militant bénévole d'interpellation, de réflexion, de médiatisation dont l'ampleur ne doit pas être négligée : rédaction de courriers et de tracts, sollicitation de la presse, locale et nationale, sollicitation de rendez-vous avec les élus et techniciens des collectivités, organisation de manifestations et d'événements susceptibles de peser sur l'opinion publique...

Plusieurs collectifs ou associations définissent leur action comme un « plaidoyer » :

« Plaidoyer, ça veut dire qu'on les interpelle, qu'on les sollicite, mais aussi qu'on a un discours à construire, des stratégies à élaborer. On n'y va pas les mains dans les poches. On est en permanence en train de chercher ce qui sera le plus efficace. En termes d'image, en termes de conviction, pour faire passer les idées, pour les conseiller ou pour les forcer à agir... »

Soutien bénévole

Cette activité de construction du conflit, ou à tout le moins, de lobbying, peut s'avérer particulièrement coûteuse en temps et en énergie militante :

« C'est épuisant. C'est énormément de travail, de temps... Là on devait avoir une réponse cette semaine pour ces mineurs. Donc on va commencer à contacter la presse, et organiser une manifestation devant la Métropole. Mettre la pression, essayer d'obtenir un rendez-vous (...) Je vous dis, c'est des heures et des heures... »

Soutien bénévole

Selon les cas, il faut aussi travailler des slogans et les valider collectivement, fabriquer des pancartes, discuter au sein d'un collectif ou entre collectifs sur l'adoption d'une position commune face à telle décision ou déclaration politique, ou d'une date de manifestation, se préparer à répondre à la presse, parfois affréter un bus, ou encore organiser un campement, avec des demandeurs d'asile parfois mineurs...

« On ne veut pas que ces gamins se cachent au fond d'un parc, ou dans un parking. Il faut que la Métropole les voie, et qu'elle agisse ! (...) Ça veut dire trouver des tentes, de la nourriture, des palettes, pour qu'elles ne soient pas dans l'eau, donc un camion pour transporter, etc. »

Soutien bénévole

Du point de vue des militants, cette activité est lourde, souvent ingrate, notamment lorsque la position des pouvoirs publics n'évolue pas. Ils la considèrent néanmoins comme nécessaire car au cœur de leur engagement :

« Il faut faire énormément de bruit pour obtenir un peu. Et encore ! Mais il faut maintenir une pression constante ! On ne le fait pas par plaisir, mais parce qu'il faut que ça change ! Il faut que la Métropole se bouge et tienne ses promesses, ses obligations ! »

Soutien bénévole

²⁰ Seule la Métropole est concernée par ce point, les villes n'ayant pas de compétences en matière d'hébergement de ces publics

Pour les collectifs de soutien existe donc également un « effet de sentier » important. Il leur est difficile de « croire » à un changement de position des institutions avec lesquelles ils ont dû batailler autour de nombreuses situations. Ils ont également à se questionner sur la position qu'ils adoptent face au changement de doctrine qui s'esquisse. Entrer dans des pratiques de dialogue et de collaboration implique une évolution vers de nouvelles formes de pratiques militantes. Cette évolution peut être coûteuse : elle fait appel à un autre registre d'actions et à d'autres compétences (discursives,

argumentaires, organisationnelles...), elle peut être négative en termes d'image pour des acteurs ancrés dans des mouvements politiques plus larges. La question de l'investissement que représentent ces transformations est appréciée au regard des bénéfices escomptés : les effets, notamment pour les personnes soutenues, sont-ils garantis ? Ce changement de posture permettra-t-il une amélioration durable de la situation ? Et plus encore, l'abandon de la conflictualité ne risque-t-il pas d'aboutir à un *statu quo* voire à une régression des pratiques d'accueil ?

4. Les différentes dimensions de l'hospitalité envers les personnes hébergées en squat

Autour des squats se met en place un travail social, d'accompagnement, de soutien et d'accès aux droits. Il est pour une part (croissante) institutionnel et mené par des professionnels mais également bénévole et amateur.

Du côté des institutions, la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs et d'engagements mutuels en matière de résorption du sans-abrisme et d'amélioration des conditions de vie des personnes sans-abri sur les territoires de Lyon et Villeurbanne engage les signataires (État, Métropole, Villes) sur un chemin visant à mieux accompagner les personnes, notamment en squat. Un travail est lancé sur les aspects techniques (grille de *scoring* permettant d'évaluer la situation d'un site, son niveau de dégradation éventuel, les conditions de vie...),

sociaux et sécuritaires (lutte contre l'établissement de phénomènes mafieux).

En parallèle, les collectifs de soutien remplissent un certain nombre de missions que les collectivités ne peuvent remplir, en raison de la situation juridique des personnes accueillies, faute de repérage de leurs difficultés, ou par manque de moyens et de personnels. Mise à l'abri, organisation de la vie collective, sécurisation des besoins de base, accompagnement administratif et juridique, ouverture culturelle, travail de réinsertion... Cette partie propose de mettre en lumière les différentes dimensions de l'hospitalité envers les habitants des squats, en pointant les rôles et interventions de chacun des acteurs, et par là-même l'hybridation croissante des interventions de terrain.

4.1. Les leçons à tirer des ouvertures de lieux dans l'urgence, la précarité et l'hostilité

Des bâtiments existants mais des « lieux d'hébergement » à produire de toutes pièces, avec les moyens du bord

Ces différents lieux ont en commun d'avoir été ouverts pour répondre à des situations d'urgence, le plus souvent à l'approche de l'hiver, ou à la suite d'une expulsion, lorsque la situation des personnes auxquelles s'attachaient les collectifs menaçait de devenir critique. Contrairement aux lieux institutionnels, ces squats font donc rarement l'objet d'un « projet » détaillé. L'usage des lieux et la vie collective s'improvisent une fois dans

les murs, sur la base de l'état du bâtiment et des possibilités qu'il offre, ainsi que de l'expérience et des représentations de chacun des habitants en matière de vie collective et d'accompagnement. La métropole peut apprendre de l'action de ces collectifs dans la perspective de développer un urbanisme transitoire.

Les critères efficaces de sélection des lieux

Malgré l'urgence, les lieux ne sont pas ouverts au hasard, ils font l'objet d'un repérage et d'une sélection

sur la base de leur adaptation aux besoins des futurs habitants. Certains acteurs et réseaux ont une approche relativement organisée et systématique, répertorient les lieux potentiels sur le territoire. Mais dans la plupart des cas, c'est le bouche-à-oreille local qui fonctionne pour identifier les lieux vacants. Une première visite permet ensuite de vérifier la salubrité des lieux, et leur conformité aux besoins :

« Ils y vont une première fois la nuit, discrètement, voilà... l'idée c'est surtout de voir si ce qui ressemble à un beau bâtiment de l'extérieur n'est pas en fait pourri, ou dangereux. Est-ce qu'il n'y a pas un plafond qui s'effondre, est-ce qu'il y a un panneau électrique... ? En gros, est-ce qu'effectivement on va pouvoir loger des gens ici ? »

Soutien bénévole

Le choix du lieu squatté, bien qu'il soit éminemment contraint par le parc disponible, doit répondre à un standard de salubrité et de sécurité minimum, évalué par les « ouvreurs » lors de leurs premières visites de repérage. Mais en cumulant l'expérience de différents lieux, les soutiens les plus expérimentés identifient également l'importance de la destination initiale du bâtiment, de l'organisation des espaces intérieurs dans la qualité de la mise à l'abri qui sera proposée. Ils laissent de côté les grands espaces, de type gymnase, hangars, et désormais autant que possible les bâtiments ne permettant pas un minimum d'intimité et d'organisation de la vie collective.

« Ça va influencer énormément après, sur la vie collective. Des immeubles avec des grands espaces de bureau, c'est joli, mais les gens sont les uns sur les autres, il n'y a pas d'intimité. À Arloing, on pouvait faire des petits « appartements », des petites unités. Il pouvait y avoir deux couples dans un appartement ou 3-4 gars... avec des toilettes. On n'a pas pu faire plus individualisé, mais ça permet déjà un sentiment d'intimité. Et puis on a mis des serrures, avec les compagnons, donc ça faisait comme des petites colocations, quoi. Ça limite les problèmes. »

Soutien bénévole

Il s'agit enfin de s'informer sur le propriétaire des lieux : les ouvertures de squats à destination des demandeurs d'asile ou des sans-papiers sont considérées comme des modes d'intervention politiques, des messages, adressés aux pouvoirs publics. Les squatteurs cherchent donc à occuper

des lieux appartenant aux collectivités locales qu'ils estiment responsables du manque d'hébergement : municipalités, Métropole... Ils se réservent également ainsi la possibilité d'un dialogue direct avec ces interlocuteurs, ou d'interpellations publiques.

« On va faire un tour au cadastre, vérifier à qui appartient le bâtiment. L'idée n'est pas d'occuper l'appartement d'un couple de petits vieux ! »

Soutien bénévole

Prise de risques et savoir-faire : les 96 h de l'ouverture

Ensuite vient le moment délicat juridiquement de l'ouverture proprement dite : il s'agit de pénétrer dans le bâtiment, et d'y tenir plusieurs jours (deux fois 48 h) en accumulant des preuves de présence, à présenter aux forces de l'ordre afin de leur démontrer qu'elles ne se trouvent pas face à une situation de « flagrance », qu'elles ne peuvent donc intervenir directement et que c'est désormais à un juge d'ordonner une éventuelle expulsion, au terme d'une procédure judiciaire.

« Il y a un certain nombre de choses à faire : se faire livrer des pizzas, prendre des photos, ouvrir un compteur d'eau... l'idée c'est d'accumuler les preuves qu'on est bien là depuis plus de 48 h. »

Soutien bénévole

Ces premiers jours d'occupation présentent un risque juridique réel. Les noms des occupants sont relevés par les forces de l'ordre, et dans certains cas, ils peuvent être mis en garde-à-vue. Dans tous les cas, leurs noms seront retenus dans le cadre de la procédure d'expulsion, et ils pourront faire l'objet d'éventuelles condamnations. Les soutiens font donc le choix de ne pas exposer les personnes en situation irrégulière, et de prendre ces risques « à leur place » :

« Souvent ce sont les collectifs qui ouvrent pour les personnes à la rue. Donc les collectifs occupent pendant le premier mois, avant de faire venir les véritables destinataires. »

Services Métropole

« On ne met jamais les migrants les premiers jours, jamais. Eux s'ils se font prendre, c'est direct l'expulsion, le CRA, etc. On les protège, on ne les fait venir que quand la situation est, disons, stabilisée, qu'on est dans une procédure. »

Soutien bénévole

« Ouvrir un squat, c'est quand même très compliqué, et c'est illégal, c'est beaucoup de prise de risques, qui sont portée sur le dos de ceux qui le font. »

Soutien bénévole

Ces capacités à estimer la disponibilité et la viabilité du lieu, à choisir un bâtiment pouvant faire l'objet d'une lutte publique, à s'introduire dans un bâtiment, les connaissances juridiques et les « astuces » permettant d'en tirer profit, l'aisance à dialoguer avec les forces de l'ordre sont autant de compétences et de savoir-faire spécifiques, que ne possèdent pas tous ceux qui s'engagent dans un soutien à un groupe de sans-papiers. On observe une spécialisation très forte des soutiens issus du mouvement des squats, dotés de ces expériences et compétences, mais également une transmission de ces savoir-faire à

des personnes venues d'autres formes de militance.

« Jamais je n'aurais imaginé me retrouver à passer 48h dans un bâtiment désaffecté, dans un squat vide, avec juste les lampes de poches, les volets fermés ! Holala... C'est pas du tout le genre d'expérience que j'imaginais vivre un jour ! Jamais j'avais fait ça avant, évidemment. »

Soutien bénévole

« Comme on ne savait pas où les emmener, on a fait appel à un collectif d'ouvriers de squats. Eux ils savent faire ça : ils ouvrent le lieu, et nous on peut venir après. Enfin ils nous aident. Mais de plus en plus, on a appris à le faire maintenant. Sur les derniers lieux, on a ouvert tout seuls ! C'est des gens de notre collectif, disons, qui ont appris, à force d'expulsion, d'ouverture de nouveaux lieux... »

Soutien bénévole

4.2. Sécuriser et aménager : un chantier vaste et des interventions multiples

Une fois installés dans le bâtiment, et relativement sécurisés par le lancement d'une procédure judiciaire, les soutiens entament des chantiers généralement importants de nettoyage et de sécurisation du bâtiment, puis d'aménagement minimum. Cette phase de travaux, dans des bâtiments souvent inoccupés de longue date, parfois vétustes voire en partie dégradés, peut prendre plusieurs semaines, et fait vite intervenir un ensemble d'acteurs divers, dont, de façon croissante, la Métropole et certaines entreprises ou associations qu'elle mandate.

Elle nécessite des compétences parfois poussées dans les métiers du bâtiment, un travail de diagnostic des besoins, des problèmes et solutions à mettre en œuvre. Elle demande un outillage, souvent basique mais parfois spécifique, et représente un coût financier. Même si le recours à la débrouille, au recyclage de matériaux est de rigueur, un certain nombre de consommables, et parfois de matériaux doivent être achetés.

Savoir-faire et savoir mobiliser au sein des collectifs et des groupes d'habitants

« On a tiré l'électricité, rouvert les anciennes toilettes du collège, tiré des conduites pour les douches, installé les évacuations des eaux usées... c'est le groupe des bricoleurs de notre collectif, qui sont des super professionnels ! Ils ont passé leurs journées à ça, l'eau, les machines à laver, les tuyaux bouchés... »

Soutien bénévole

Cette phase de travaux constitue également une occasion de mobiliser le voisinage et les réseaux de relations des soutiens. Un appel aux bonnes volontés permet de faire connaître le lieu, de rencontrer de nouveaux soutiens potentiels, en plus de faciliter la réalisation concrète des travaux.

REBELLION.info
Site collaboratif d'infos alternatives

INFOS LOCALES ANALYSE ET RÉFLEXION MÉMOIRE BOÎTE À OUTILS THÉMATIQUES GROUPES AGENDA RADIO CANUT

INFOS LOCALES MIGRATIONS / SANS-PAPIERS LOGEMENT / SQUAT

On aménage le 40 quai Arloing, le dimanche 7 juillet ! Liste des besoins pour les travaux !

Publié le 5 juillet 2019 | Mise à jour le 7 juillet 2019

1 commentaire

Pour répondre à la politique d'expulsions systématiques menée par la métropole, un nouveau bâtiment a été réquisitionné depuis la semaine dernière au 40 quai Arloing. Pour aménager le bâtiment, nous avons besoin de votre solidarité !

Pour l'aménagement de ce nouveau lieu nous avons besoin de :

- MATELAS (en nombre)
- plombs spéciaux (venir voir sur place)
- armoire de chantier
- disjoncteur général et disjoncteur 15A
- casque avec visière
- gants d'électricien
- couvertures
- balais
- produits ménagers
- gants et masques
- seaux
- serpillères

Vous pouvez venir déposer le matériel directement au 40 Quai Arloing entre 10h et 21h.

Toute aide est la bienvenue, vous pouvez passer donner un coup de main tous les jours pour les petits travaux, le ménage ou encore déposer des dons. Les compétences en électricité et en plomberie sont les bienvenues !

Rendez-vous également devant la maison Mandela dimanche 7 juillet à 12h pour un déménagement : n'hésitez pas à venir avec des véhicules !

Enfin elle implique un travail de communication avec l'extérieur : rédaction de tracts ou de mails, prise de contact avec les réseaux de presse affinitaires permettent de faire circuler une information aussi précise que possible, afin d'optimiser l'aide reçue et souvent permettre une participation financière aux travaux.

Le nettoyage et les travaux d'aménagement, réalisés parfois en lien avec les techniciens de la Métropole ou avec les compagnons bâtisseurs (voir ci-dessous), vont également dans le sens de l'offre d'un espace sain et appropriable : construction de cloisons de séparation des espaces, de mobilier. Ces interventions sont menées en résonance avec les besoins ou projets des habitants, souvent placés dans un rôle de « pilotes » des interventions²¹ et donc dans une démarche d'autonomisation.

L'implication de la Métropole dans ces actions d'aménagement et de sécurisation

Propriétaire d'une part importante des bâtiments squattés, la Métropole porte une responsabilité quant aux conditions de sécurité et d'hygiène au sein des lieux. Cette dimension a pris d'autant plus d'importance depuis la survenue d'incidents graves, dont l'incendie d'un squat en 2013 ayant mené à la mort de trois personnes dont un enfant. Dans les décennies précédentes, c'est d'ailleurs sous l'unique angle de la sécurité bâtiminaire que l'intervention métropolitaine s'exerçait (en plus de l'angle juridique lié à l'expulsion).

Le changement de doctrine s'incarne par une implication plus importante dans le bâti : les lieux squattés font l'objet d'un passage des services techniques, au terme d'une négociation pour obtenir l'accord des habitants. Ils réalisent un diagnostic de sécurité du bâtiment, établissent une liste des travaux à engager et l'ordre des priorités. En fonction des besoins et de la situation (perspective d'un maintien des habitants sur une durée longue...), les services techniques et la direction du patrimoine peuvent ensuite engager des travaux allant de la simple mise aux normes (électricité, structure, eau...) à des travaux de réfection et d'embellissement plus conséquents. Le squat du quai Arloing a ainsi

bénéficié d'une remise en état très importante, pour assurer une décence minimale aux habitants. Agissant en qualité de maître d'œuvre, la Métropole organise alors la venue des entreprises et le suivi des chantiers, toujours en coordination avec les soutiens ou les référents du groupe habitants. Enfin, c'est la Métropole qui mandate et finance les interventions des acteurs associatifs (notamment les Compagnons Bâtisseurs), choisis pour la dimension sociale et participative de leurs méthodes.

Les instruments choisis pour contractualiser la présence des habitants (médiation juridique, convention) intègrent un accord sur ces travaux de sécurisation et d'aménagement, et sur la coordination entre habitants, soutiens, associations et services techniques nécessaire à leur réalisation.

21 Notion de travail social en résonance, voir rapport du CSTS : « Le professionnel vient en soutien aux projets et actions de la personne aidée ; il travaille en étayage, en renfort. Son expertise consiste à explorer, éclaircir, comprendre et consolider les aspirations. Il amène des idées, des techniques, des outils, des ressources ; il peut favoriser des mises en lien avec ses réseaux et ses partenaires, transmettre des stratégies, ou encore se porter garant auprès de la société civile. Créer et innover sur-mesure, élargir le champ des possibles, est un apport majeur de cette posture professionnelle. »

Zoom sur l'action des Compagnons bâtisseurs

Antenne locale d'une association nationale existant depuis les années 1950, les Compagnons Bâtisseurs ont pour objet d'accompagner des habitants en situation précaire dans la rénovation de leur habitat. L'association, qui salarie 13 personnes, intervenait jusqu'alors essentiellement dans les quartiers populaires avec les bailleurs sociaux, ou auprès de publics en insertion. En 2017, l'ALPIL a fait appel aux compagnons pour réaliser des travaux de réhabilitation dans le squat Maurice Scève. Ils sont depuis régulièrement mandatés et subventionnés par la Métropole pour intervenir dans les différents squats ouverts sur le territoire :

« C'est comme ça qu'on a mis les pieds dans les squats. C'était un terrain qu'on ne connaissait pas. Et depuis, on y intervient très régulièrement, on a appris. On est intervenu dans de nombreux squats : Scève, Arloing, Lafayette, Pierre Semard à Oullins, Ducroize... » -Opérateur

Le travail des compagnons est à la fois technique et social.

D'un point de vue technique, ils réalisent une première inspection sécuritaire du bâtiment, afin d'identifier des risques éventuels et assurer la sécurité minimum du bâtiment :

« On n'est pas des "ingénieurs structures", on n'intervient pas sur la structure du bâtiment, mais on va regarder s'il n'y pas un plancher qui tombe, s'il n'y a pas de risque électrique... ensuite on installe des détecteurs de fumée, des extincteurs. On va s'attaquer aux nuisibles, encore une fois sans être des dératiseurs professionnels, mais on va essayer de réduire leur présence autant que possible. » -Opérateur

Ils vont ensuite proposer aux habitants de réaliser avec eux des travaux d'aménagement, parfois importants, au gré de leurs besoins et envies :

« On a pu par exemple monter des cloisons quand les chambres étaient trop grandes, on a fait de la peinture, installé des serrures, dans un immeuble de bureaux, pour que les gens puissent avoir une certaine intimité. On a construit des lits, pour que les gens ne dorment pas à même le sol, on va aussi proposer de fabriquer des meubles : une table pour la cuisine, un porte manteaux, une étagère, un meuble pour ranger les chaussures... l'idée c'est de leur proposer vraiment ce qui peut correspondre à leur mode de vie, à leurs besoins. » -Opérateur

L'autre volet de l'intervention est en effet social, et consiste à mettre à profit une présence liée à la réalisation de travaux pour entrer en relation avec les habitants.

« Le bricolage est un prétexte, un levier, ce qui compte c'est le social, la relation. Et c'est l'avantage des travaux, du bricolage : on reste des jours entiers, toute la semaine... et quand on fait de la peinture avec quelqu'un pendant des heures, des jours, on finit par parler, par se livrer, se raconter nos vies ou parler politique. Dans les squats, les personnes nous racontaient petit à petit des éléments de leurs parcours, souvent très difficiles. » -Opérateur

Bricolage et relation se nourrissent ainsi mutuellement, le travail manuel facilitant la relation, et la relation permettant d'identifier de nouveaux projets :

« On a construit un poulailler par exemple : un gars qui avait des poules, j'ai proposé qu'on construise un poulailler dans la cour. Et on l'a fait, avec les enfants qui ont fait la peinture. Une autre fois, en parlant avec une famille, ils me disent à quel point ils sont à l'étroit dans leur chambre. Donc on a construit ensemble un lit superposé pour les enfants. » -Opérateur

Les compagnons se retrouvent souvent à incarner une présence au long cours dans les lieux, là où d'autres accompagnants ne sont présents que ponctuellement. Ils assurent une continuité et sont vecteurs d'une amélioration notable du cadre de vie :

« Les Compagnons bâtisseurs, ça a été très important leur présence, ils sont venus embellir les lieux. (...) Le gars était en rapport au quotidien avec les habitants, et lui était super il a eu une approche très fine. (...) C'était bénéfique. Les habitants se sentent suivis, il y a une présence, ils réparaient des choses ensemble et ils discutaient. Moi je ne pouvais pas être là tout le temps comme ça. Il a eu un rôle extrêmement importants. » -Soutien bénévole

Enfin, les interventions des compagnons visent à une autonomisation des habitants :

« L'idée est qu'ils apprennent à faire tout seul, et qu'à terme ils n'aient plus besoin de nous. C'est ce qui se passe d'ailleurs. Les personnes que l'on suit depuis longtemps, sur plusieurs lieux, ils ne nous appellent plus que rarement, ils se débrouillent très bien ! » -Opérateur

4.3. Inscription dans le voisinage et valorisation du lieu

Les actions en direction du voisinage des collectifs et soutiens

Les collectifs jouent un rôle de médiation avec le voisinage immédiat du lieu occupé. En arrivant dans un lieu souvent inhabité depuis longtemps, ils perturbent les riverains auxquels ils imposent une nouvelle relation, avec des habitants souvent nombreux, jeunes, d'origine ethno-géographique variée, en situation irrégulière et dans une démarche illégale. Les collectifs de soutien doivent donc prendre en charge cette relation.

Cette inscription dans le voisinage est également un enjeu clé pour les pouvoirs publics. Elle traduit la qualité de l'occupation, facilite l'entrée en négociation et le suivi des habitants. Elle permet aussi l'engagement des élus, pour qui il est plus facile d'appuyer une présence déjà bien acceptée. Les collectivités locales, qu'elles souhaitent pérenniser certains squats le temps de leur résorption ou engager l'ouverture de lieux d'urbanisme transitoire, peuvent s'inspirer de ces « bonnes pratiques » des collectifs de soutien. Ils ont acquis une expérience lorsqu'il s'agit de désamorcer les craintes ou une potentielle hostilité, d'informer les voisins sur la nature de l'occupation, ses motifs, sa durée, ses modalités, et, autant que faire se peut, de gagner leur tolérance voire leur soutien. Le risque pour les collectifs est que cette relation devienne conflictuelle et que l'occupation fasse l'objet de plaintes auprès de la police ou des collectivités locales, avec pour effet de précipiter l'expulsion du lieu.

Si tous les collectifs s'attachent à cette relation, les manières de le faire peuvent être très différentes :



Dramatisation, politisation et esthétisation

La manière la plus fréquente d'entrer en relation avec le voisinage consiste, une fois les premières journées d'occupation discrète passées, à revendiquer fortement l'occupation et sa dimension politique en inscrivant l'occupation dans un contexte social et politique. La façade de l'immeuble est alors transformée en tribune, exposant des messages à l'adresse des pouvoirs publics. « Que fait la Métropole ? », « Où sont les élus ? », « Urgence mineurs en danger »... Le registre est celui de l'affirmation d'une présence, de l'interpellation et de la conflictualité, de la justification de l'occupation au regard du droit ou de principes moraux (solidarité...). C'est d'abord le partage d'une cause avec les voisins qui est recherché, en prenant le risque du conflit, s'ils ne sont pas sur la même ligne politique.

Profil bas et discrétion

D'autres lieux font un choix différent : être discret, voire invisible, afin de susciter le moins d'attention possible. Ne pas faire de bruit, entrer et sortir discrètement, se fondre dans le paysage, voire ne pas entrer en relation avec les voisins.

« Il ne fallait surtout pas qu'il y ait de bruits. Pas une poubelle qui reste sur le trottoir, pas de musique le soir... à la limite, il ne fallait même pas que les voisins sachent qu'ils étaient là ! Toujours vraiment une grande discrétion, le souci de ne pas avoir de critiques des voisins. »

Bénévole associatif

« On avait recommandé aux femmes de s'habiller "à l'occidental". Qu'elles ne se fassent pas remarquer... Pour ne pas susciter la méfiance des voisins, ou le rejet... Et elles l'ont fait bien sûr, sans problème. »

Soutien bénévole



Si cette stratégie évite de susciter l'hostilité, elle peut également limiter les manifestations de solidarité de voisins qui seraient sensibles à la cause des habitants. Elle peut également aboutir à la méfiance de voisins qui ne comprennent pas la présence des squatteurs.

«Faire territoire»

Une troisième stratégie évoquée, intermédiaire, consiste à nouer progressivement des relations avec le voisinage, en prenant le temps de rencontres en tête-à-tête, à l'écoute des inquiétudes et des questions :

«J'ai appelé ça "faire territoire" : il s'agit de tisser sa toile dans le quartier, la commune... en allant discuter avec les voisins, mais aussi avec l'école, pour la scolarisation des enfants, avec les commerçants, en leur expliquant la situation, éventuellement en négociant des tarifs, avec les élus, etc. On va expliquer en tête à tête, ils peuvent mettre un visage, poser des questions, et on peut aussi commencer à discuter, entendre les problèmes que ça pose, rassurer...»

Soutien bénévole

Le voisinage, dimension clé pour la Métropole, parfois intégrée aux instruments de contractualisation

La qualité des relations avec le voisinage est essentielle pour la Métropole, dans la mesure où elle permet l'acceptabilité locale du lieu, et où la collectivité doit veiller au bien-être de l'ensemble de ses habitants.

Concrètement, la Métropole veille à la sécurité des riverains, notamment à prévenir les sinistres et les nuisances (sonores, encombrants...). Elle est également amenée à entrer en relation avec les riverains en cas de plaintes (certains peuvent écrire à la Métropole pour s'inquiéter, demander une évacuation, dénoncer les nuisances...). Dans ce cas, elle se place dans une logique de dialogue, d'explication de la situation et d'écoute des doléances. L'objectif est de rechercher l'apaisement, et d'éventuelles solutions pouvant être mises en place avec les habitants, leurs soutiens ou des intervenants associatifs. La Métropole peut également entamer une démarche d'information régulière auprès de voisins particulièrement inquiets (courriers réguliers, information sur la durée prévue d'occupation, information sur la

prise en compte des doléances exprimées...). Dans certains cas, elle a été jusqu'à envisager de reloger des riverains habitant en logement social et ne supportant plus le voisinage du squat (relogement qui ne s'est finalement pas avéré nécessaire -services Métropole).

La qualité des relations de voisinage est appréciée par la Métropole lorsqu'elle doit envisager le prolongement de la durée de vie d'un site. Les instruments de contractualisation avec les habitants (médiation juridique, convention) mentionnent cette dimension. Dans le cas de Quai Arloing : la convention indique « que les occupants s'engagent à une occupation paisible des lieux » et que « La Métropole de Lyon sera responsable vis-à-vis des voisins en tant que propriétaire du bâtiment. Elle fera ainsi son affaire des éventuels recours de leur part liés à un sinistre ». Dans le cadre de la médiation avec Lafayette, la convention indique également l'obligation d'occupation paisible des lieux, mais ne comprend aucune autre disposition concernant le voisinage.

Indépendamment des acteurs et de la stratégie choisie, des facteurs externes influent sur les relations avec le voisinage

► La temporalité de l'occupation

La durée de l'occupation est un facteur important : une occupation très courte perturbe peu le voisinage (« la plupart des gens ne remarquent rien avant quelques mois ! » précise un soutien). Mais c'est paradoxalement l'installation de l'occupation dans le temps qui permet que se nouent des liens positifs avec le voisinage

« C'est au bout de 6 mois qu'ils vont s'arrêter, poser des questions, et puis encore 3 mois après venir donner un coup de main, ou venir à un concert... »

Soutien bénévole

La longue durée peut alors permettre aux habitants de tirer tous les bénéfices de cette insertion (relations d'amitié, opportunités professionnelles, apprentissage de la langue française...).

► **Le nombre d'habitants et la pression exercée sur l'écosystème de services locaux**

Certains des lieux occupés sur l'agglomération ont accueilli plusieurs centaines de personnes. Cette concentration peut avoir un effet significatif sur les services publics et privés environnants : un bar peut voir sa clientèle démultipliée, une école peut être contrainte d'accueillir une dizaine d'enfants supplémentaires imprévus, et s'interroger sur la nécessité d'ouvrir une classe supplémentaire en fonction de la durée d'occupation prévue, des guichets de service sociaux peuvent être saturés, etc.

► **La proximité sociale entre habitants, soutiens et voisinage**

La question des relations avec le voisinage peut se poser de façon très différente selon le contexte urbain d'implantation du squat : l'installation dans des beaux quartiers peut amener des réactions de rejets, tandis que l'installation dans une zone artisanale ne dérangera personne. Les études montrent que les quartiers présentant une certaine mixité sociale, ou à dominante populaire, sont généralement plus enclin à accepter ces implantations²².

4.4. Co-organiser la gouvernance du lieu avec les habitants

Assurer l'occupation paisible du lieu : les enjeux du nombre et de la sélection des habitants

Sur la question du nombre d'habitants optimum, l'expérience des collectifs de soutien les amène à des conclusions similaires à celles de la Métropole lorsqu'il s'agit d'ouvrir des lieux d'urbanisme transitoire : un nombre réduit et maîtrisé d'habitants est crucial pour la qualité de vie, le répit, et même la sécurité des habitants, et facilite le dialogue interne et l'émergence de référents. L'Amphi Z ou Maurice Scève ont accueilli plusieurs centaines de personnes. Les collectifs de soutien se sont alors trouvés dépassés, et les militants ont essayé de contrôler la taille de cette population. Par exemple à Maurice Scève :

« À un moment, on avait 450 personnes ! C'était extrêmement compliqué à gérer. On ne reconnaît pas tout le monde, tout devient énorme : la nourriture pour 450 personnes, les toilettes pour 450 personnes, les lessives pour 450 personnes... on a eu des problèmes un peu de toute sortes : des bagarres, du deal, du bruit... »

Soutien bénévole

Le collège pouvait techniquement accueillir des centaines de personnes supplémentaires. Face à cette situation, la décision a été prise par les soutiens de laisser rigoureusement fermée et inaccessible toute une partie du bâtiment :

« On a limité : il y avait un bâtiment interdit, parce qu'on serait passé à 1000, 1500 personnes ! On a donc refusé du monde, beaucoup. C'était dur, parce que c'étaient des familles qui n'avaient bien sur nulle part où aller. Mais on n'avait pas le choix.

On s'est battu pour ne pas l'ouvrir, même si le bâtiment était petit. »

Soutien bénévole

Ces expériences de situations menaçant de déborder les soutiens comme les habitants ont amené les collectifs à devenir plus vigilants sur les entrées et les sorties :

« Maintenant, on sait que ce qui se passe très bien, c'est les petits squats : 10, 20 personnes. À Arloing, on a limité le nombre à 50. Et on a mis en place une commission accueil. Il faut que ce soit rigoureux, parce que les habitants n'osent pas dire non quand une famille arrive, par exemple. Et donc il y a vite une saturation. Il faut faire attention à ne pas être en suroccupation, sinon ça devient invivable. Ce serait le cas pour n'importe qui. Il faut que chacun puisse avoir son espace, son autonomie. »

Soutien bénévole



22 Bouillon, F. (2002). À quoi servent les squats : Compétences des acteurs et ressources des lieux. Revue française des affaires sociales, p.45-63.

Cette dimension est par ailleurs présente dans les négociations et échanges avec la Métropole de Lyon, pour qui la bonne occupation des lieux passe par un contrôle des entrées et sorties. Si les instruments contractuels (convention, médiation juridique) ne le mentionnent pas explicitement, cette dimension est présente dans les règlements intérieurs des lieux signés par les habitants.

La sélection des habitants et la constitution d'un collectif cohérent et viable

Au-delà de la question quantitative, c'est également la question qualitative de la population qu'ont rencontrée les collectifs de soutien. Faut-il accueillir « tout le monde » ? Qui faut-il refuser ? Faut-il héberger des personnes qui risquent de nuire à la cohésion du collectif, ou de poser des problèmes avec le voisinage, la police ?

Lors de la constitution du collectif destiné à loger quai Arloing, les soutiens ont décidé explicitement de sélectionner les personnes qui feraient partie du groupe. Il s'agissait d'écartier les potentiels fauteurs de troubles, et les personnes qui risquaient d'être dans une attitude « passive » par rapport à la vie du groupe. Un soutien raconte :

« Les gens de l'amphiZ nous ont contacté pour construire le groupe, comment on allait fonctionner, être sûrs d'avoir des gens actifs, pas des gens passifs. Pas des gens qui fument, se droguent ou boivent... ni les violents... Ils ont décidé de sélectionner des gens sur qui ils pouvaient compter. Et nous au niveau de Mandela, on a fait la même chose. On a sélectionné les familles : certaines avaient des problèmes de violences et on ne voulait pas qu'elles viennent sur Arloing. Des gars violents, qui aiment boire et écouter de la musique jusqu'à 3h du matin. »

Soutien bénévole

De même, la décision stratégique a été prise de composer un groupe mixte, incluant des familles ou des mères de famille albanaise, issues de la Maison Mandela. L'objectif était que les hommes seuls, qui ont moins de chance d'être relogés, puissent bénéficier de la « bonne image » des familles auprès des pouvoirs publics. Et que les jeunes hommes soient moteurs et protecteurs de la vie du groupe :

« On avait travaillé le collectif en amont, avec l'idée que les gars amèneraient une certaine sécurité dans le bâtiment, par rapport aux problèmes de trafics, de sécurité qui peuvent arriver, et les familles offrent une bonne assise, vis-à-vis de

l'extérieur. Et ces gens se connaissaient d'avant, donc il y avait une bonne entente, une confiance. Il est nécessaire pour qu'un lieu fonctionne de réunir des gens qui se connaissent, pour créer un lien de bonne entente, de gens qui sont bien ensemble. Et chacun s'est choisi en amont, avec qui ils voulaient vivre. À Mandela, on a fait le tour des personnes qui veulent bien être ensemble. En fonction des affinités, etc. »

Soutien bénévole

La mise en œuvre d'un idéal autogestionnaire, effet de l'origine sociale des soutiens

Lorsqu'il s'agit d'entrer en relation avec les habitants des squats ou des campements, puis de leur proposer des modes de fonctionnement, les collectifs de soutien puisent largement dans leurs propres bagages de valeurs et d'expériences. L'origine sociale et les trajectoires de socialisation de ces citoyens engagés influent donc sur les discours qu'ils tiennent et les formes d'organisation qu'ils proposent aux habitants des lieux occupés. Une partie de ces soutiens vient de la mouvance des squats (dits squats « d'activité », squats artistiques, squats militants...), et la grande majorité appartient en tous cas aux classes moyennes cultivées (enseignants, employés de la fonction publique...) ou aux classes aisées cultivées (avocats, médecins...). À ces origines sociales, il faut souvent ajouter une origine géographique, beaucoup de ces soutiens vivent ou ont vécu dans le quartier de la Croix-Rousse marqué par une histoire de luttes syndicales et sociales emblématiques.

« C'est un peu l'idéal de la Croix-Rousse : beaucoup de gens qui sont dans une idéologie du "collectif", de l'autogestion, du consensus... »

Opérateur

Le livre, rédigé par les soutiens après l'occupation de Maurice Scève, témoigne par exemple de cette inscription et de cet attachement à l'histoire militante et aux méthodes de cette « colline marquée par des luttes » :

« Les rendez-vous de l'histoire se sont multipliés sur la colline des canuts : les révoltes de 1831, de 1834 et l'insurrection de 1848 ont été à l'avant-garde des luttes ouvrières du XIX^e siècle. (...) La réalité croix-roussienne (...) semble toutefois restée fidèle à un pan du passé (...). Notre histoire en est une illustration, elle ne se serait sans doute pas déroulée de la même manière ailleurs²³. »

23 Un squat sur un plateau, 2022, p.18-19.

L'occupation de l'AmphiZ a ainsi été l'occasion d'une rencontre entre pratiques libertaires autogestionnaires et question de l'hébergement des migrants. Les acteurs ont pu y expérimenter ce déplacement et cette acclimatation de leurs modes de fonctionnement :

« On a été bien seuls à l'AmphiZ, donc on a autogéré le lieu. C'est le principe des squats, l'autogestion. On n'avait aucune aide institutionnelle, aucune aide associative, sauf quelques associations : le secours populaire... pour l'aide alimentaire. (...) (à l'AmphiZ), on a fait nos armes, on a compris nos limites, les pièges, on a tiré les leçons de tout ça. »

Soutien bénévole

Et le hasard a voulu que ces valeurs et pratiques soient partagés par certains des résidents de l'AmphiZ, migrants, dotés du fait de leur parcours personnel d'une culture de luttes politiques, et sensibles aux discours de leurs soutiens.

« On s'est découvert des valeurs communes. »

« C'est des gars qui ont une sacrée conscience politique aussi, donc on s'est compris très bien. »

Soutien

Ce premier « syncrétisme » a fourni un répertoire de méthodes d'organisation qui ont ensuite irrigué les autres lieux, et fait l'objet de transmissions entre soutiens.

Les formes concrètes prises par ces méthodes autogestionnaires

Ces idéaux politiques s'incarnent dans des pratiques concrètes : l'anti-autoritarisme mène à des pratiques de démocratie directe. Les décisions sont prises au terme d'une recherche de consensus, ou à défaut de majorités larges. Dans une logique anti-raciste et anticoloniale, c'est la décision des habitants qui prime systématiquement sur celle des soutiens.

« Au début de Maurice Scève, certains, des "blancs" on va dire, voulaient en faire un grand lieu alternatif, comme à Berlin ! Une scène musicale, un lieu de fêtes et de spectacles... Il y a eu des grandes discussions sur le sujet ! Mais la parole des habitants est souveraine, toujours. C'est vraiment un principe. Et eux avaient envie d'un lieu calme, d'être discrets, de se reposer... donc c'est eux qui ont décidé. Et certains soutiens sont partis suite à ça. »

Soutien bénévole

L'obtention d'un consensus passe par de nombreuses heures d'échanges, d'écoute des points de vue et des arguments des uns et des autres, de débats... Les décisions sont systématiquement prises collectivement au terme de réunions parfois longues et souvent d'un processus de vote.

« C'est au moins une assemblée générale par semaine, pour prendre collectivement les décisions, maintenue par téléphone pendant le confinement. Des réunions où tout le monde invité : habitants, soutiens, voisins, militants plus ou moins encartés politiquement... Tout le monde ne venait pas à chaque fois, mais on était toujours au moins une quarantaine, de tous horizons... cathos de gauche, insoumis, libertaires, voisins encartés dans rien... C'est énormément de discussions, dans lesquelles on apprend aussi à se connaître, à réfléchir ensemble, à lâcher son point de vue... On faisait aussi une AG des habitants par semaine... »

Soutien bénévole

L'essentiel des discussions porte sur les tâches à accomplir, le fonctionnement du lieu, le rapport aux institutions... Un modèle est expérimenté à l'AmphiZ et reconduit ou adapté par la suite : une répartition des tâches entre différentes « commissions », chacune animée par un « référent » élu par ses pairs.

« Toute cette organisation s'est mise place petit à petit. Il y a des tâches qui sont apparues comme centrales aux habitants, et tout le monde ne peut pas s'occuper de tout. »

Soutien bénévole

Le nombre et les fonctions des commissions a pu varier selon les lieux et leurs besoins mais, à l'AmphiZ comme à Maurice Scève ou Arloing, elles répondent globalement aux différentes fonctions de « l'habiter » propres à des lieux de ce type :

- Une commission alimentation avait la charge de la collecte de nourriture, du contact avec les associations fournissant l'aide alimentaire, de la répartition de la nourriture entre les habitants, de l'établissement des menus, de la cuisine, mais aussi de l'organisation de cagnottes pour l'achat de nourriture.
- Une commission travaux avait la charge de la sécurisation et de l'aménagement du bâtiment : peinture, réparations, déblaiement... parfois en lien avec les compagnons bâtisseurs, ou avec des entreprises mandatées pour effectuer des travaux.

- Une commission communication, chargée de rédiger les textes adressés aux élus, contacter la presse.
- Une commission santé, gérant l'armoire à pharmacie, recevant une formation minimale de soutiens médecins, particulièrement sollicitée durant la crise sanitaire.
- Une commission fête et culture, en charge de l'organisation de concerts et de spectacles, des contacts avec les artistes, du matériel de production...
- Une commission accueil, en charge de gérer les entrées et sortie, de veiller à ce que des personnes indésirables ne s'installent pas dans le lieu, à ce que l'effectif n'enfle pas.
- Une commission entretien et ménage, gérant également les déchets, la sortie des poubelles, l'achat de matériel de nettoyage...

« Au sein de ces différentes commissions se retrouvaient des habitants et des soutiens extérieurs, se réunissant au gré des besoins et des projets. Chaque semaine, un bureau des commissions réunissait l'ensemble des commissions pour faire un point global, voir ce qui devait être mis à l'ordre du jour pour être décidé en AG. »

Soutien bénévole

De lieu en lieu, se diffuse et se consolide ainsi un mode de faire, un ensemble d'outils et de fonctionnements, éprouvés et améliorés.

« C'est pas nous qui décidons, c'est bien toujours les habitants, mais nous restons dispos pour leur proposer un fonctionnement dont on sait qu'il marche. Qu'il permet de bien gérer un lieu. Ensuite à eux de l'adopter ou pas, et souvent de l'adapter à leur idée. »

Soutien bénévole

Par ailleurs, le développement de ces approches et méthodes repose en partie sur la valorisation de « leaders » ou référents, fonction présente dans les différents lieux étudiés.

Zoom sur le rôle des référents

Autre pilier de l'autogestion des lieux et de leur bon fonctionnement : « les référents ». Il s'agit d'habitants, responsables d'une commission et donc d'un aspect de la vie commune. Dans une logique démocratique, ces référents sont élus par leurs pairs, lors des assemblées générales. Les référents ont mécaniquement une forme de pouvoir, qui leur est délégué par le reste des habitants, quant au domaine dont ils s'occupent : pouvoir de distribuer la nourriture, ou de refuser l'accès du bâtiment à quelqu'un.

Ces postes impliquent donc un certain nombre de compétences informelles : un sens des responsabilités, une capacité d'organisation, une capacité de conviction et d'animation, parfois un certain sens de l'autorité... En fonction de personnalités et des aptitudes de chacun, ces postes sont parfois plus ou moins bien investis.

Dans les discours des soutiens, quatre référents en particulier sont identifiés, remarqués pour leurs qualités humaines et leurs capacités à incarner ces fonctions. Les soutiens les ont rencontrés à l'AmphiZ, puis les ont suivis à Maurice Scève, puis quai Arloing, et enfin dans les logements dispersés mis à disposition suite à l'évacuation d'Arloing.

« On a rencontrés ces personnes à l'AmphiZ. Malgré les conditions de vie très difficiles c'étaient des gens qui géraient bien le lieu, pour éviter les emmerdements, de créer des troubles, de faire venir la police. On a été admiratifs de leur énergie à établir des règles, régler les conflits... Ils avaient cette capacité d'être des leaders de communauté, donc on pouvait les aider. Ils avaient vraiment une volonté de faire vivre le collectif » -Bénévole associatif

« C'était un peu la crème de la crème des référents, c'est sûr qu'avec eux, c'était entre guillemets "facile" de faire vivre un lieu » -Soutien bénévole

L'association Vidame naît de la rencontre entre les associations et ces quatre référents.

« Pour les aider, pour pouvoir gérer les questions d'argent ou autre, on a créé l'association.

L'association est née pour ces personnes précises, en particulier, et on les suit de lieux en lieux. À la limite, s'il n'y a plus ces personnes-là, l'association perd un peu sa raison d'être. » -Bénévole associatif

Au fil des années, les tâches accomplies et les rôles joués par ces « leaders » sont multiples : gestion de conflits au quotidien, animation des groupes, traduction, organisation d'événements, suivi de chantiers, interface entre les institutions et les autres demandeurs d'asile... Ils impressionnent et gagnent la confiance des collectifs de soutien, au point que rapidement, Vidame organise leur entrée dans le conseil d'administration de l'association.

« L'idée était qu'ils aient encore un peu plus de légitimité, une aura d'autorité, un statut spécial vis-à-vis du groupe, et pour qu'ils comprennent le fonctionnement d'une association. » -Soutien bénévole

La confiance est suffisante pour que l'association leur confie une carte bleue, sur le compte de l'association, leur permettant de régler directement certaines dépenses courantes.

« On leur a donné une carte bancaire, limitée, de l'association, pour qu'ils puissent s'autonomiser et aller acheter des choses du quotidien, comme une ampoule, etc., sans passer par l'association. On a travaillé avec eux, défini le genre de dépenses qui étaient acceptables, du petit entretien, du bâtiment. Et depuis ils sont autonomes : ils fournissent les justificatifs et on réapprovisionne la carte. L'objectif était d'avoir un groupe sur place qui peut gérer le lieu, gérer le collectif, avec le maximum d'autonomie possible, dans un cadre défini par la charte, le Règlement Intérieur, que tout le monde avait signé. » -Bénévole associatif

Pour Olivier Thomas de l'association Vidame, le rôle de ces référents a été si important au fil des ans que la question doit être ouverte d'une forme de reconnaissance « officielle » de leur investissement :

« On ne sait pas comment faire, mais il faudrait arriver pour eux à une forme de contrat, de validation des acquis, de reconnaissance de leurs compétences... Ils ont fait un travail énorme, à la fois physiquement, mais aussi de management des collectifs. Dans un centre d'hébergement institutionnel, il y a des gens qui sont payés pour faire ce qu'ils font : animer le groupe, proposer des activités, gérer les problèmes, tenir le lieu... Il faut, avec les pouvoirs publics, qu'on arrive à une solution là-dessus. » -Bénévole associatif

L'intégration du fonctionnements des squats dans les instruments de la Métropole

Le changement de doctrine et le dialogue entre la Métropole et les squats se concrétise par des formes d'appropriation de certains de ces modes de fonctionnement endogènes. La notion d'autogestion est par exemple actée dans les documents contractuels liant le squat Arloing à la Métropole (« la responsabilité personnelle et collective des personnes accompagnées dans une logique d'autogestion » (Convention Arloing).

De même, le rôle des référents est bien identifié et également inscrit dans les documents contractuels : la médiation juridique de Lafayette acte que « les référents des occupants » seront associés tant au groupe de suivi technique qu'au pilotage politique du lieu. La convention avec Arloing signale que « cette expérience est rendue possible par la présence

au sein des occupants d'une équipe de référents motivés », qui sont associés à la gouvernance technique du site.

Les relations de la Métropole avec de nouveaux lieux sont également marquées par la routinisation de ces modes de fonctionnement. Ainsi par exemple, lorsque la collectivité s'est mise en lien avec le squat ouvert rue Verlet Hanus (le Casse-Dalle), elle a expliqué tout d'abord être « dans l'attente de l'émergence de référents », susceptibles de devenir des interlocuteurs, puis a indiqué avoir commencé à agir sur ce lieu « puisque des référents sont apparus avec lesquels des négociations pouvaient commencer sur les points techniques et au-delà » (services Métropole). Par l'expression de ses attentes, la Métropole a en quelque sorte suscité le développement de ce mode de fonctionnement, qu'elle connaît désormais, et dont elle a validé l'efficacité.

Les réflexions actuelles sur la mise en place d'une «équipe mobile pluridisciplinaire» doivent permettre à la collectivité d'aller plus loin encore dans cette intégration : il est envisagé d'apporter à de nouveaux squatteurs un accompagnement à la structuration d'un collectif et une aide aux techniques de la vie collective, de démocratie participative... (services Métropole)

Si ces éléments liés à l'auto-gestion concernent en grande partie la vie interne au squat d'hébergement, il est donc identifié qu'ils ont également des effets bénéfiques sur les relations entre les lieux et les institutions publiques concernées, notamment l'État, la Métropole, la commune d'implantation, mais également l'ARS ou d'autres en fonction des événements.

Le pouvoir d'agir des occupants sur les institutions et dans l'espace public

Un rôle utile de médiateurs

L'hébergement en squat place les migrants précaires en position d'interlocuteurs des institutions.

Cette position a émergé petit à petit, résultant à la fois du mode de fonctionnement proposé par les collectifs de soutien, dont l'idéal autogestionnaire a permis de mettre en avant la parole des hébergés, mais aussi de l'attitude de la Métropole qui, dans la recherche de solutions négociées avec les squats a ressenti le besoin d'interlocuteurs.

Le système des référents, mis en place à l'amphiZ et repris ou adapté dans d'autres lieux ensuite, a ainsi été pris en compte par la Métropole, par exemple dans le texte des différents accords signés. Ces référents fonctionnent alors comme des «travailleurs pairs» bénévoles, riches d'un savoir expérientiel, en capacité de traduire les attentes de l'institution pour leurs pairs et la réalité du terrain pour les techniciens et élus.

Leur existence, permettant de réduire l'écart intrinsèque à la position des différents acteurs de l'accompagnement, s'avère de plus en plus indispensable. Les entretiens avec les services et techniciens montrent régulièrement que «le dialogue n'est pas possible» avec des lieux n'ayant pas de référents, ou que «le dialogue devient possible» à

partir du moment où des référents émergent. Une fois le dialogue engagé, les référents vont faciliter les discussions, rendre possible, par leur position, les interventions de la Métropole (techniciens, ASE...). Ces référents pairs permettent à l'intervention publique de se dérouler, mais aussi de s'adapter finement aux réalités de terrain, en rendant compte de la situation et des besoins sur place. Ils permettent une réponse technique, juridique, sociale plus pertinente, et donc plus efficace.

Le fait qu'ils soient devenus nécessaires (tant que les acteurs en présence souhaitent jouer le jeu du dialogue) participe à la réduction de la relation de pouvoir, verticale, liant traditionnellement institutions et lieux occupés illégalement. Leur inscription dans les instances multi-acteurs (comité de pilotage, comité de suivi, bureaux associatifs) témoigne de leur utilité, et correspond à une valorisation de leur parcours et de leurs compétences.

Militance et pouvoir d'agir sur la scène publique

Au sein de collectifs militants, les personnes hébergées s'inscrivent dans un jeu politique. Si ce rôle pèse à certains, d'autres s'approprient cette position, et trouvent dans l'existence du collectif un soutien à leur volonté de défendre leurs intérêts auprès des institutions.

Ils retrouvent la possibilité d'un agir politique : tracts, manifestations, rendez-vous avec les élus... Les collectifs de soutien offrent aux migrants des possibilités de transformation politique et d'engagement que ne permet pas le travail social, quand bien même il porte parfois les mêmes aspirations. En ce sens, pour certains chercheurs, de tels collectifs sont les seuls à même de proposer un véritable «pouvoir d'agir», là où les travailleurs sociaux désespèrent et «ne croient pas dans le pouvoir que (leurs actions autour du pouvoir d'agir) auraient de faire évoluer les institutions, de susciter le débat démocratique sur les procédures, leur mise en œuvre et leur évaluation²⁴.»

Des règlements intérieurs basiques mais conçus, acceptés et signés collectivement

Tous les lieux étudiés ont défini un règlement intérieur. Leur contenu est relativement basique : il s'agit généralement de prohiber des comportements qui pourraient menacer le collectif, ou ses membres, ou

²⁴ Marion Carrel et Suzanne Rosenberg (2014, p. 29)

encore nuire à l'image extérieure du lieu. Cependant, dans la logique d'une auto-gestion, ces règlements ont été construits collectivement par les habitants et leurs soutiens.

« Pas de drogue, de violence, de manque de respect, de racisme, d'armes, de prostitution... un règlement assez simple, mais de le construire collectivement ça a permis de débattre de chacun de ces sujets, que tout le monde ait conscience des différents problèmes. Ce n'est pas un règlement qui s'impose de l'extérieur, mais qu'on construit, avec lequel on est d'accord. »

Soutien bénévole

Le règlement était plus élaboré pour le squat d'Arloing : le fait d'avoir construit le collectif en amont de l'occupation, en posant explicitement la question de la cohabitation et de ses conditions, a permis un temps d'élaboration plus long et des thèmes de régulation plus divers. Tirant les leçons de ce qui s'était passé à Maurice Scève, le règlement incluait par exemple la question des visites et des invitations, avec la préoccupation d'éviter l'implantation de nouvelles personnes non désirées dans le lieu.

« On avait eu (à Maurice Scève) tout un tas de gens qui débarquaient, qui n'étaient pas au fait du fonctionnement de la maison, ne participaient pas... et parfois des personnes carrément malveillantes, qui venaient pour faire du trafic. On a essayé de trouver des solutions : on a inscrit au règlement l'obligation de signaler toutes les visites, qui ne peuvent être que temporaires. Les habitants étaient ravis, sécurisés au fond. On a essayé de leur proposer de tenir un registre, mais il y avait de la réticence en raison de leur situation. »

Bénévole associatif

Ce travail en amont incluait encore le choix des espaces de vie qui seraient partagés, des partenaires de chambrées en fonction des affinités, ou encore du nombre maximum d'habitants qui seraient acceptés, limité à 50.

L'autogestion a également des limites qui ne doivent pas être négligées

Si ce mode de fonctionnement a donné des preuves d'efficacité, il montre aussi des limites. La réalité quotidienne est régulièrement en tension avec l'idéal :

Une participation réelle très inégale aux assemblées et aux décisions

« Il y a des personnes très investies, et d'autres distantes. Il y a des gens qui ne viennent jamais, y compris des habitants. Donc les décisions sont prises sans eux, pour eux... »

Soutien bénévole

« Sur la fin, les décisions étaient surtout prises par quelques-uns. »

Soutien bénévole

Ce sont parfois des pans entiers de la collectivité des habitants qui ne sont pas représentés (tel groupe communautaire par exemple), faute de présence aux assemblées.

Des décisions fragiles, un processus chronophage

« C'était le bordel ! Il fallait rediscuter le mercredi de ce qu'on avait décidé le mardi... »

Soutien bénévole

La recherche du consensus présente de nombreux avantages, en particulier dans un cadre où personne ne peut arguer d'une légitimité particulière (diplôme, poste...). Chacun peut exprimer et construire son point de vue. Mais l'absentéisme des uns, les idées parfois trop arrêtées des autres amènent à des processus de décision longs, parfois autour de problèmes secondaires, et à un épuisement de certaines bonnes volontés.

« C'est chronophage, on ne peut pas dire autrement, des heures de discussion, parfois pour un texte, une histoire de serrure et de clés... à un moment, on a une vie de famille, un travail... »

Soutien bénévole

Des inégalités de compétences liées aux positions sociales des bénévoles qu'il est difficile de gommer

Malgré la volonté que « chacun puisse tout faire », les collectifs sont confrontés à l'inégale distribution des compétences : les médecins sont souvent blancs, la gestion de la communication avec les institutions implique au minimum une maîtrise du français que tous les résidents n'ont pas, mais aussi une certaine connaissance du système administratif français. Une partie des résidents n'est parfois pas en capacité de participer réellement.

« Les commissions étaient souvent animées par des blancs, des soutiens, il faut bien le reconnaître. »

Soutien bénévole

« Infobésité » et la gestion complexe de l'information

Pour que chacun puisse participer à la décision de façon éclairée, il est nécessaire que chacun soit informé de ce qui se passe, puisse comprendre les enjeux liés à une prise de position, en connaisse les données techniques ou les soubassements politiques. Les processus d'échange d'information sont donc centraux. Les collectifs ont une intense activités d'échanges de mails, et, de plus en plus, de messages via les réseaux sociaux, en particulier WhatsApp. Si ces outils facilitent la transmission, ils peuvent également être extrêmement envahissants, au point qu'il devient difficile de trier l'information.

« À Maurice Scève, on n'avait pas WhatsApp, donc on faisait des réunions très très longues ! Aujourd'hui on est tous sur WhatsApp, avec une multitude de groupes différents. Groupe global des soutiens, groupe pour les mineurs, groupe pour la communication avec l'extérieur, la ComCom, des discussions pour s'organiser au quotidien (ou sont les clés, qui va faire les courses, etc.)... Et sans mentir, c'est des centaines de messages par jour. Des centaines. Au bout d'un moment on craque ! Il faut désactiver les notifications, sinon ça sonne sans arrêt. Mais alors on rate des informations importantes, donc il faut remonter tout le fil, avec tout un tas de messages inutiles... Et certains lâchent l'affaire, sortent des boucles WhatsApp, mais alors ils n'ont plus les informations, se retrouvent décalés... »

Soutien bénévole

Un idéal autogestionnaire socialement situé... et excluant ?

L'idéal autogestionnaire, consensuel parmi les collectifs de soutien, n'en n'est pas pour autant universel. Certains soutiens, certains habitants ne s'y retrouvent pas, ne le connaissent ou ne le comprennent pas. Ils peuvent se sentir exclus ou mal à l'aise dans des relations basées sur la parole et l'argumentation, ne pas avoir le temps à consacrer aux discussions, ou ne pas adhérer à cet idéal politique.

« Ça pose question, non ? C'est l'idéal de la Croix-Rousse, de ces gens qui idéalisent la communauté,

etc. Et c'est super ! Mais parmi les migrants, il y a des gens que ça choque, qui n'ont pas les repères, qui ont envie d'un chef ! Qui ne comprennent pas pourquoi on passe autant de temps à décider, qui travaillent, etc. Est-ce qu'il faut adhérer à cette idéologie pour avoir un toit sur la tête ? Faire partie d'une communauté ? C'est une question qu'il faut se poser, non ? »

Opérateur

Par ailleurs il convient de redire ici que cet idéal n'est pas, et de loin, mis en œuvre dans l'ensemble des squats d'hébergement du territoire métropolitain.

Faire la police : qui fait appliquer le règlement intérieur dans un collectif autogéré ?

De nombreuses problématiques peuvent survenir au sein de ces collectifs, regroupant des personnes pauvres, parfois fragiles psychologiquement : tensions, rixes, insultes, consommation voire vente de stupéfiants, présence d'armes... Une fois encore, c'est la cohésion du collectif qui peut permettre la résolution de ces problèmes. D'abord en empêchant qu'ils ne surviennent :

« Quand il y a une vie de groupe cohérente, des gens qui se connaissent bien, qui échangent régulièrement sur les différents problèmes... ça limite les tensions, et ça fait un groupe... il n'y a pas d'intrus. Enfin si quelqu'un vient, justement il sera repéré comme intrus, il sent qu'il n'a pas sa place. »

Soutien bénévole

Et lorsque des problèmes surviennent malgré tout, c'est d'abord la cohésion du collectif qui doit permettre de les régler sans violence :

« S'il y avait eu un manque de respect, du racisme, une agression, etc., la personne était virée. C'était clair. Il n'y a pas eu trop de problèmes. Juste un Albanais, qui vivait un peu sur deux lieux. On lui a expliqué que c'était pas possible. Il y a eu une pression sur lui, en lui expliquant qu'on ne pouvait pas l'accepter. Il a fini par partir, on a pu accueillir une autre famille. »

Soutien bénévole

« Il y avait eu pénétration d'une petite famille mafieuse, venue distribuer de la drogue, faire du deal, à Mandela. Quand on l'a su, on est allé les voir, on leur a dit qu'on savait qu'ils faisaient du trafic, qu'ils faisaient payer des loyers sur d'autres squats. On leur a dit : "vous partez". Les référents de l'AmphiZ sont venus nous soutenir, il y avait tout le monde, on a fait masse. Ça a été environ 7h

de discussions avec les femmes de la famille. Moi j'étais là mais j'écoutais seulement, il y avait les gars de l'AmphiZ qui attendaient en bas en protection. Le gars a fini par appeler la police ! La Bac est venue, et a donné raison aux soutiens présents, et ils sont partis. On a évité la violence, la vengeance aussi. »

Soutien bénévole

Dans certains cas cependant, les habitants et les soutiens n'hésitent pas à faire appel à la police, dont ils ont parfois des numéros de téléphone directs, mis à disposition par la police elle-même.

« Sur certains problèmes, ce n'est pas à nous d'agir : il y a des professionnels, la police, les travailleurs sociaux... »

Bénévole associatif

Zoom sur le risque de marchandisation des lieux et services, la loi du plus fort et les risques mafieux

La marchandisation sauvage tient une place importante parmi les problèmes rencontrés dans les lieux occupés : la location voire sous-location de lits, la vente du numéro de téléphone d'un bénévole ou d'une assistante sociale réputée arrangeante, le paiement de la traduction d'un document, sont apparemment fréquents.

« Les squats souvent, c'est pas « l'autogestion à la cool », c'est la loi des plus forts. Et le business. Les gens payaient pour avoir une place à Lafayette, comme dans la plupart des squats. Il y a beaucoup de lieux de vie qui sont « gérés », par des gens qui les tiennent et qui monnaient les places. C'est un business. » -Opérateur

« Je recevais de plus en plus d'appels de personnes inconnues... Et là j'ai fini par comprendre qu'on vendait mon numéro de téléphone ! J'étais un "bon plan" pour trouver un logement, pour les personnes qui arrivaient ! » -Soutien bénévole

Cette loi du plus fort²⁵, très présente dans les squats qui ne bénéficient pas d'un groupe de soutiens extérieurs assurant une présence sur place et une organisation des relations sociales, réapparaît dès que les lieux sont laissés à eux-mêmes par les collectifs citoyens ou les pouvoirs publics. C'est ce qui semble s'être passé à Lafayette :

« Le lieu s'est dégradé. C'était un squat très classique, avec très peu de mélange avec l'extérieur. Il y avait des gens qui faisaient toutes les démarches, débrouillards, et des gens qui avaient complètement lâché l'affaire... Des problématiques de santé mentale très importantes, parce que les gens, au bout des années sans espoir, où on leur dit "vous ne devez pas être là"... ça finit par devenir compliqué. Et puis là, il y a des "chefs" qui apparaissent, qui gèrent ça... mais avec des hiérarchies assez infâmes, des gens qui ont des grandes chambres et d'autres qui dorment dans l'escalier. Quand les soutiens ont été moins sur place, quand les acteurs du social ne passent plus ou presque... » -Opérateur

Les pouvoirs publics et intervenants sont conscients de la présence de phénomènes de domination et de délinquance (chantage, extorsion, prostitution, trafics...), et de la menace qu'ils font peser sur des lieux bénéficiant de soutiens. Les conventions tripartites signées entre État, Métropole et communes de Lyon et Villeurbanne incluent un engagement de vigilance quant à ces risques de dérives mafieuses.

- « Fiche action : Gestion des réseaux mafieux (recueil des témoignages, actions ciblées et innovantes ...) » (convention tripartite avec la ville de Lyon)
- « Prévenir les phénomènes d'exploitation de personnes de type mafieux ou pouvant constituer une emprise sur les habitants et en priorité assurer la protection des enfants et des adultes vulnérables et apporter une réponse pénale si nécessaire » (extrait de la Convention tripartite avec la Ville de Villeurbanne)

La lutte contre les intrusions extérieures passe également par des solutions techniques simples et concrètes, comme la pose de verrous ou la sécurisation des fenêtres. Dans certains cas, ce sont les soutiens qui aident financièrement et techniquement les habitants dans ces démarches.

25 Sur ce point voir par exemple Lavaud-Legendre Bénédicte et Peyroux Olivier, « Mineur(e)s nigérian(e)s et originaires des Balkans en situation de traite en France. Regards pluridisciplinaires sur les processus d'asservissement et les échecs de la protection », Revue européenne des migrations internationales, vol.30, no. 1, 2014, pp.105-130, ainsi que Peyroux Olivier, « Mineurs migrants et traite des êtres humains. Les oubliés de la protection de l'enfance », Hommes & Migrations, vol. 1328, no.1, 2020, pp.35-42.

4.5. Offrir le répit en assurant les besoins de base, un minimum de confort et de stabilité

« La première chose qu'on fait, c'est qu'on les met à l'abri ! On s'assure qu'ils aient un toit, du chauffage, un lit, à manger. Et des fois, il faut vraiment se battre pour des choses aussi simples que ça ! »

Soutien bénévole

La mise à l'abri est la première mission que se donnent les bénévoles et les collectifs de soutien. C'est également la principale justification qu'ils donnent à l'ouverture de squats. Les entretiens montrent que cette mise à l'abri n'est pas seulement quantitative, en centaines de nuitées, mais également qualitative, dans la mesure où elle vise à assurer un minimum de dignité, de confort, d'intimité, de sécurité. Lorsqu'elle se déroule bien, elle offre également aux résidents une vie quotidienne plus autonome, gratifiante et responsabilisante.

Sécurisation de l'accès aux fluides

L'accès aux fluides est également un enjeu de salubrité et de confort, et fait partie des premières interventions des collectifs de soutien lors de l'ouverture d'un lieu. Cet accès peut prendre la forme d'un branchement illégal sur des lignes et conduites existantes, mais la souscription légale d'un abonnement peut également servir de preuve de présence auprès des forces de l'ordre lors des premières heures d'occupation.

« Ça c'est quelque chose qu'on sait bien faire maintenant : on ouvre un compteur, au nom de l'association. L'association a tellement de compteurs ouverts à son nom maintenant qu'ils nous considèrent comme un compte professionnel ! Ça permet d'avoir tout de suite un contrat, des factures, et accessoirement d'avoir l'électricité. »

Soutien bénévole

Dans une logique de recherche de solutions et de sécurisation, les collectivités peuvent prendre à leur charge l'accès aux fluides, mais aussi les factures mensuelles et les travaux de remise en état des installations (Arloing, Lafayette). À l'AmphiZ, l'association VIDAME a pris en charge l'achat des bouteilles de gaz permettant de cuisiner, en établissant un compte au nom de l'association chez le commerçant.

« Les habitants allaient chercher leurs bouteilles de gaz, et les factures étaient directement établies au nom de l'association. On payait le gaz, donc, sur les deniers de l'association. »

Soutien bénévole

Autre expérimentation, lors du relogement des habitants d'Arloing à Caluire et Tassin, l'association VIDAME s'est engagée à payer les charges de fluides consommés par les habitants à l'association Alynéa. Dans une démarche d'autonomisation, il a été décidé avec les habitants qu'ils payeraient une contribution mensuelle représentant une portion de ces factures.

« L'objectif est toujours l'autonomie, qu'ils entrent progressivement dans une logique de locataires, payant leurs charges, etc. Donc on a ouvert la discussion avec eux. Ils étaient complètement d'accord sur le principe, on a discuté de la somme qui serait juste, en fonction de leurs revenus, du coût des fluides... ça a discuté un peu, ils voulaient payer moins, mais on est tombé d'accord. »

Soutien bénévole

Expérimental, ce mode de gestion peut être à risque pour l'association qui le porte, à la fois en raison de la précarité économique des habitants et de la hausse rapide des coûts de l'énergie.

« Ça s'est décidé un peu à la va-vite sur la fin d'Arloing, on a dit oui sans trop savoir où on allait. On s'est engagés à payer les charges, eau, électricité... Mais il y a tout le jeu des régularisations annuelles de charge, qui fait qu'on ne sait pas combien on va payer en fin d'année... et avec l'énergie qui augmente... On espère ne pas être mis en difficulté. »

Soutien bénévole

Il est à noter que la Métropole a pris la décision de prendre en charge à ses frais l'accès aux fluides pour les deux lieux ayant fait l'objet d'une contractualisation (Arloing et Lafayette), cette démarche étant inscrite dans les documents (convention et médiation juridique).

La sécurisation de l'accès à la nourriture et la possibilité de cuisiner

Les bénévoles s'assurent de l'alimentation des habitants. Cela passe par la mise en lien du lieu avec les acteurs de l'aide alimentaire (Secours populaire, banque alimentaire...), mais également par la création de cagnottes, éventuellement en ligne, de collectes de fonds permettant l'achat de nourriture, de maraudes solidaires ou encore par la négociation de tarifs préférentiels avec des commerçants.

Les habitants peuvent alors, en fonction du budget, acheter les produits qu'ils souhaitent, et en organiser la répartition entre eux. À Maurice Scève, par exemple, l'aide alimentaire et la préparation de repas collectifs étaient réservées aux habitants ne bénéficiant pas de l'allocation aux demandeurs d'asiles (MNA, dublinés, déboutés).

Enfin, les habitants peuvent cuisiner ces ingrédients selon leurs goûts, leurs savoir-faire et leurs traditions ou observances culinaires.

«Honnêtement, ils achetaient surtout "africain" : du riz et du poulet, ils pouvaient manger ça tous les jours ! C'est ça qu'ils aiment, et je crois que ça les aide à se sentir chez eux. Mais on aurait pu travailler un peu l'ouverture alimentaire, c'est important aussi pour l'intégration.»

Soutien bénévole

APPEL A LA SOLIDARITÉ SQUAT DE REFUGIES LAFAYETTE

Au début de l'été, nous avons créé une cagnotte pour acheter des légumes chaque semaine, afin d'aider les réfugiés du squat de LaFayette (nous avons calculé 60 euros par semaine).

Grâce aux participations, nous avons récolté 720 euros. Ces derniers ont été utilisés comme prévus et à présent, l'urgence et le besoin étant toujours les mêmes, nous sollicitons à nouveau votre générosité.

Selon les mêmes calculs (60 euros par semaines) j'ouvre ici une seconde cagnotte du même montant (720 euros) et pour la même durée (3 mois), en attendant d'autres solutions et/ou une prochaine cagnotte.

Je précise que nous achetions les légumes au marché rouge à 1 euros le kilos, mais le marché rouge ayant fermé depuis, nous avons dû chercher un autre endroit pour nous approvisionner à prix abordable. C'est à présent chez "Le primeurs des gones", dans le 1er arrondissement, que nous achetons les légumes.

Il y a moins de 60 kg/semaine (c'est plus cher ici) mais ils nous fournissent bien pour 60 euros de légumes en faisant de leur mieux.

Svp faites tourner, participez si possible !

La première cagnotte a vraiment permis de tenir le rythme cet été, essayons de poursuivre dans ce sens!

Merci beaucoup

Cindy Pooch

«Chaque année, on leur donnait une somme supplémentaire, pour le ramadan, pour qu'ils puissent cuisiner des plats particuliers, offrir, qu'il y ait une ambiance de fête, qui passe beaucoup par la nourriture.»

Soutien bénévole

À Arloing par exemple, les compétences culinaires des habitants étaient valorisées par un « repas africain », organisé annuellement, permettant d'inviter soutiens et voisins et de collecter des fonds supplémentaires.

Conscients de l'enjeu alimentaire, au-delà de la fourniture de stocks basiques, la Ville de Lyon rappelle ses engagements autour du « pôle alimentaire », comme mentionné dans la convention tripartite liant État, Ville de Lyon et Métropole.

Les moyens de communication et autres éléments de confort quotidien

D'autres éléments nécessaires au quotidien sont fournis par les soutiens. L'accès aux moyens de communication, qui passe notamment par l'achat de cartes de téléphone prépayées, ou de recharges, ou le prêt d'un ordinateur.

«Le téléphone, c'est hyper important pour eux, hyper important ! Ils gèrent toute leur vie à partir du téléphone, la famille, les amis, les finances, tout... Donc c'était clairement une des façons de les aider, on allait acheter des cartes prépayées, ou bien, quand un voisin demandait ce qu'il pouvait faire financièrement, on l'envoyait acheter des cartes.»

Soutien bénévole

L'action des compagnons bâtisseurs, mandatés par la Métropole, inclut également des améliorations du confort : installation de lave-linges permettant d'être propres au quotidien, de matelas et de lits, de petit meubles...

Stabilisation de l'accès au logement et un répit durable

L'activité des soutiens vise à rendre le plus pérenne possible l'hébergement mis à disposition, et à en assurer la continuité en cas d'évacuation. Malgré ses défauts, le squat offre aux hébergés une relative garantie : une fois la judiciarisation engagée, les habitants peuvent se maintenir dans le lieu dans l'attente des conclusions du procès. Une fois le jugement rendu, il clarifie la durée d'occupation

possible en donnant une date à partir de laquelle le lieu pourra être expulsé. Ainsi, bien qu'elle constitue un stress important pour les habitants et leur impose, ainsi qu'à leurs soutiens, un important travail (contacter un avocat, monter un dossier, trouver les différentes pièces nécessaires, etc.), elle fait du squat un lieu de répit moins précaire que d'autres formes d'hébergement.

« Le procès est très angoissant pour eux. C'est très difficile de les rassurer, ils se sentent en danger, ils ont peur d'aller en prison, c'est très lourd. Mais on leur explique, et certains le comprennent très bien, qu'ils sont beaucoup plus tranquilles là qu'à l'hôtel. L'hôtel, quand même ! Tous les mois, on leur dit que ça va peut-être se terminer ! Qu'à la fin du mois rien n'est sûr, qu'on va voir s'ils peuvent rester ou non. Donc c'est une grande précarité, ils ne peuvent rien prévoir, ils vivent au jour le jour. Le squat quand ça se passe bien, on sait qu'on a un an, 18 mois, ce n'est plus l'angoisse de savoir où dormir et on peut commencer à penser à autre chose. »

Soutien bénévole

De même, l'engagement militant des soutiens est une forme de garantie relative pour les personnes hébergées. Même si le lieu doit être évacué, ces soutiens se battent pour qu'un relogement soit possible, qu'il s'agisse d'une prise en charge institutionnelle ou de l'ouverture d'un nouveau squat.

De son côté, la Métropole joue un rôle contrasté : la Métropole conduit des actions en justice en premier lieu, avant le déploiement d'actions de médiation ou de conventionnement. Cette judiciarisation entraîne une insécurité importante durant les premiers temps de l'occupation. Les habitants craignent d'être délogés, mais aussi d'avoir à faire à la justice et à la police, ce qui, dans leur situation, implique une crainte d'être expulsés du territoire, ou encore à terme, que la présence de leurs noms dans une procédure ne nuise à leur régularisation. Cette judiciarisation implique également un long parcours et des frais juridiques, parfois pris en charge par les soutiens. En revanche, les instruments contractuels permettent, une fois signés, d'offrir un cadre d'occupation clair et légal, pour une durée déterminée. Ils garantissent une stabilité et permettent aux habitants de se tourner vers les autres problématiques auxquelles ils doivent faire face.

L'accès à la santé

Les collectifs de soutien comme les associations ou services intervenant sur place assurent également l'accès à la santé des habitants. Cette modalité de soutien est tributaire des compétences et diplômes des intervenants.

« Heureusement qu'il y a des médecins ! Que des médecins se mobilisent ! Et il y en a de plus en plus, mais ça reste un peu "la denrée rare", ils sont hyper sollicités. »

Soutien bénévole

L'implication des médecins bénévoles peut donc prendre plusieurs formes :

- Ils réalisent un premier diagnostic des personnes nouvellement prises en charge, permettant d'identifier des pathologies importantes (blessures, infections) et d'orienter rapidement vers des acteurs du soin (Médecins du Monde notamment).
- Ils réalisent un suivi des personnes hébergées (prise de traitements, conseil et prévention).
- Ils gèrent les urgences en mettant à disposition leur numéro de téléphone et en informant les habitants de cette possibilité. Au besoin, ils peuvent intervenir, conduire un habitant chez un médecin, voire chez un spécialiste hospitalier.
- Ils œuvrent à l'autonomisation des habitants dans leur rapport au soin, en les mettant en contact direct avec des soignants, en assurant des formations (prévention) et en mettant à leur disposition une pharmacie de base, contenant des médicaments sur lesquels les habitants sont informés.

« On a mis en place une pharmacie, il y a un habitant qui est référent pour ça. Donc c'est vraiment les 5-6 médicaments de base, Efferalgan... Mais surtout on a pris le temps de lui faire une formation express, les indications, contre-indications, à quel moment prendre quoi, comment réagir... pour les choses du quotidien : il y en a un qui tousse, qui a la diarrhée, qui est constipé, qui a mal à la tête... Voilà là-dessus, ils sont autonomes. Ils vont pouvoir gérer eux-mêmes. Ce qui est aussi un soulagement pour nous. »

Soutien bénévole

Leur position de bénévole, indépendants des opérateurs du soin, leur permet d'assurer une continuité des soins notamment en cas d'évacuation, lorsque les personnes hébergées sont amenées à changer de territoire.

Par ailleurs, certaines associations, dont en premier lieu Médecins du Monde, interviennent spécifiquement sur cette dimension de l'accès aux soins, via des médiateurs en santé salariés, ou des médecins et autres professionnels de santé bénévoles. Selon

les sites, Médecins du Monde peut ainsi assurer des interventions régulières et un suivi des personnes à risques, en orientant soit vers le droit commun, soit vers son Centre d'Accueil, de Soins et d'Oriente (CASO). La PMI (Protection maternelle et infantile) se rend également dans les lieux squattés. Enfin, des équipes des collectivités peuvent être amenées à intervenir sur ces dimensions, notamment la maraude mixte métropolitaine, ou l'équipe mobile squats – bidonvilles des Villes de Lyon et Villeurbanne.

4.6. L'accompagnement administratif et juridique

Le renforcement nécessaire des interventions professionnelles, dont une partie est initiée ou soutenue par la Métropole

La mise en place, à l'occasion de la stratégie de lutte contre la pauvreté, d'une maraude mixte, regroupant une assistante sociale et un acteur de l'accompagnement (CCAS, Croix-Rouge, ALPIL) intervenant in situ a permis de libérer les bénévoles d'une partie de cette activité, mais surtout de renforcer et garantir la qualité de l'accompagnement. Si cette maraude visait initialement une intervention en protection de l'enfance, elle est rapidement allée sur le renforcement de l'accès aux droits des personnes.

« On est allés finalement vers un travail de reconnexion au droit commun pour l'ensemble des habitants : refaire le lien avec la MDML, recontacter l'assistante sociale d'une personne pour rendre le suivi s'il existait au préalable, orienter vers une assistante sociale de la Métropole... et cette maraude a également un rôle de signalement (DIHAL), de compte rendu de la vie du site. »

Services Métropole

Les diverses interventions sur place des collectivités ou des associations permettent un travail d'orientation des migrants vers les lieux de service (distribution alimentaire, bains-douches, secours populaire) et les acteurs de la solidarité susceptibles de les aider (Cimade, Médecins du Monde...) ou des acteurs intervenant bénévolement (des avocats engagés intervenant pour détailler le droit des étrangers et les différentes procédures).

« À un moment donné, j'avais fait tout un carnet, tout un travail de référencement des lieux où ils allaient pouvoir trouver à manger, se laver, voir l'assistante sociale, laver leur linge, recharger leurs téléphones, etc. En gros, je suis parti de leur journée type, de leurs besoins, en essayant de mettre une adresse ou un numéro de téléphone en face. »

Soutien bénévole

Comme les associations et collectifs, cette maraude a pour intérêt de ne pas être sectorisée, et de pouvoir donc garantir un minimum de continuité dans l'accompagnement des personnes. Elle a également progressivement structuré une dynamique partenariale forte avec d'autres services (dont le CCAS de la Ville de Lyon, ou celui de Villeurbanne) et avec le secteur associatif.

Un soutien administratif bénévole limité par les compétences des soutiens

Les soutiens bénévoles accompagnent autant que possible les habitants dans leurs démarches administratives. Pour la plupart de ces « simples citoyens », cela implique l'acquisition de connaissances et de compétences administratives et juridiques dont ils ne disposaient pas avant de s'engager.

« Tu m'aurais dit, il y a 5 ans que je saurais remplir tous ces documents, je ne t'aurais pas cru ! En plus, j'ai toujours été fonctionnaire, donc même Pôle Emploi ou l'actualisation du RSA... Je n'en n'avais jamais entendu parler, honnêtement. Là, c'est vrai que je commence à être... je dirais pas spécialiste, même pas calée ! Mais disons un peu avertie, en droit des étrangers, le "suivi social" ... »

Soutien bénévole

Cette activité appelle cependant une technicité qui dépasse souvent les compétences des bénévoles. Elle est par ailleurs chronophage et, du point de vue des soutiens, amène les personnes hébergées à une forme d'enfermement, les bénévoles fournissant, à la limite, toute l'assistance nécessaire.

« On ne se charge plus de tout ça, on a appris ça, à l'AmphiZ, on ne se charge plus du suivi administratif, etc. Le danger dans un squat, c'est que les gens s'enferment, ne bougent plus du tout. Il faut qu'ils sortent, qu'ils soient en lien avec l'extérieur, rencontrent des gens ! Ce n'est pas toujours facile, il y a des gens qui sont au bout d'un parcours traumatisant, ils ont peur d'aller vers l'autre. Donc on travaille une orientation vers l'extérieur plutôt que de tout faire à l'intérieur. »

Soutien bénévole

Garantir la scolarisation des enfants

Les collectifs de soutien veillent également à ce que soit assurée la scolarisation des enfants. En effet, bien que celle-ci corresponde à un engagement fort des collectivités, les personnes en situations de précarité ne se signalent pas nécessairement d'elles-mêmes aux écoles de proximité, et souvent n'ont pas connaissance de la possibilité de scolariser leurs enfants malgré leur situation.

« On faisait le lien avec les écoles. Ça veut dire : recenser les enfants, parmi ceux qui sont en âge scolaire. Ce qui n'est pas toujours facile, hein quand vous avez des centaines de personnes, des nouveaux qui arrivent un peu tous les jours, qui partent... Ensuite expliquer aux parents que oui, c'est possible. Et prendre contact avec les écoles, voir les enseignants, les directeurs, leur expliquer la situation, voir s'ils peuvent accueillir, combien... »

Soutien bénévole

Lorsque les squats accueillent un nombre important de familles, et donc d'enfants, c'est en effet parfois une véritable problématique de pression sur les établissements environnants qui apparaît : quand s'ouvre un squat de 200 personnes, ce sont du jour au lendemain 10 ou 20 enfants qui peuvent prétendre à la scolarisation. Les responsables d'établissements sont alors confrontés au besoin de recruter des enseignants supplémentaires. La précarité du squat implique qu'ils n'ont pas pu anticiper ces recrutements, mais également qu'ils ne peuvent pas savoir si le besoin sera pérenne ou s'il va disparaître tout aussi rapidement avec l'évacuation du lieu.

Selon les cas, un CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité, dispositif financé par la CAF) peut être mis en œuvre pour que des intervenants se rendent dans les squats pour apporter aux enfants un soutien méthodologique et une ouverture culturelle permettant que s'améliore leur relation à l'environnement scolaire. Un poste de médiateur scolaire est également financé par la DDETS. À défaut de possibilité de scolarisation, ou lorsqu'ils n'ont pas le niveau suffisant, les enfants sont orientés vers le secours populaire.

« On gère l'école, le suivi de la scolarité en gros. Au secours populaire, ils font l'école, ils apprennent à lire, pour ensuite rejoindre la filière classique. On gère aussi, avec les parents, s'il y a des problèmes. Mais il n'y en a pas. Il faut voir les classes au Secours populaire ! Tu entends une mouche voler, ils sont hyper studieux, ils ont tellement envie d'apprendre ! »

Soutien bénévole

À Maurice Scève, l'expérimentation d'une « aide à la mise en récit » des trajectoires migratoires

Lors de l'occupation du collège Maurice Scève, la question de la difficulté des demandeurs d'asile à produire un récit cohérent de leur trajectoire migratoire, et, plus largement de leur vie, a été identifiée comme un besoin d'accompagnement par les bénévoles. Un groupe d'une quinzaine de bénévoles s'est organisé pour les accompagner dans la formulation et la structuration du récit de leur parcours.

« On s'est demandé ce qu'on pouvait faire encore pour les aider. Et une des choses qui apparaissait, c'est leur difficulté à raconter leur histoire. Et pourtant c'est nécessaire pour convaincre l'OFPPRA. Mais ces gamins avaient le plus grand mal à raconter. Pour certains c'était parce qu'ils ont vécu des événements trop traumatisants, qu'ils n'arrivent pas à mettre en mots. Pour d'autres, ils agissent comme des "petits gars", il faut pas pleurer, pas se plaindre, pas s'étendre sur ses problèmes... sauf que c'est exactement ce qu'ils doivent faire ! Devant l'OFPPRA, tu ne peux pas dire "c'est rien, j'ai même pas eu mal...", ce qu'ils ont tendance à faire. Et puis surtout, la cohérence de l'ensemble. Souvent ils n'ont jamais raconté, ne se sont jamais demandé quand est survenu tel ou tel événement, tout se mélange un peu dans leur tête. Est-ce que c'était avant, après ? À quelle date ? »

Soutien bénévole

« Cela fait donc six mois que le squat existe, les militants ont décidé de fêter cet anniversaire en mettant en place un programme d'activités culturelles et sportives pour faire découvrir le fonctionnement de leur collectif, mais aussi la culture africaine des habitants de ce squat.

Au programme, un tournoi de football, des dégustations de la cuisine africaine, des séances de coiffure à prix libre, mais aussi une soirée musicale et des prestations artistiques. Cette fête culturelle commencera dès 10h, cela durera toute la journée dans la cour du bâtiment. »

(Extrait du tract invitant à l'anniversaire de l'occupation de l'Amphi Z)

Un tel accompagnement est nécessairement très long, impliquant de rencontrer les personnes plusieurs fois. Mais il peut aussi être très impliquant intellectuellement et émotionnellement.

« On les voyait 3 ou 4 fois, une heure, deux heures... Les premières fois étaient difficiles, laborieuses, et puis on posait des questions, on demandait des précisions. On leur demandait de refaire le point, d'essayer de se rappeler de ça ou ça pour la prochaine fois... On a vécu des moments très forts, à chaque fois je pense. Toutes leurs histoires sont marquées de violences, de moments de terreur, de deuils... Et on écrivait avec eux ce récit, leur histoire. Et à la fin, on leur relisait pour savoir s'ils étaient bien d'accord sur chaque point. On a noué beaucoup de liens comme ça. C'est très intime. »

Soutien bénévole

Ce sont plus d'une centaine de demandeurs d'asile qui ont ainsi bénéficié de cette « aide au récit ».

4.7. L'accès à des activités culturelles

Les squats recevant l'appui de collectifs citoyens sont également les lieux d'une vie culturelle qui prend des formes variées.

- Les réunions, débats, discussions sur les positions à tenir représentent déjà une activité culturelle informelle, grâce à laquelle les personnes hébergées rencontrent des idées, des visions du monde, un vocabulaire et peuvent exprimer les leurs.
- De façon plus formelle, collectifs et associations organisent régulièrement des événements festifs, concerts, représentations théâtrales, diffusion de films, débats et conférences, auxquels les habitants sont conviés, qu'ils peuvent contribuer à organiser parfois, voire auxquels ils participent.

L'association Terre d'ancrages, par exemple, a mis en place au squat « le Casse-Dalle » dans le 3^e arrondissement, un cycle de « petites conférences » tous les 15 jours, invitant des intervenants à venir aborder des thèmes concernant la migration (logement, droit du travail, ...). L'association organise également des concerts de soutien dans des bars, afin de récolter des fonds. Elle a également convié les habitants au Festival des passants, du Centre social Bonnefoi (Lyon 3^e).

Cette programmation rencontre un accueil positif des personnes hébergées, et participe à la valorisation du lieu et de ses habitants.

« Ces interventions sont très bien reçues par les habitants. Ils sont demandeurs de notre présence, ils aiment qu'il se passe quelque chose. (...) Ils voient que ça peut être un lieu chouette, où il peut se passer des choses intéressantes, où les gens viennent de l'extérieur. Ils se sentent un peu fiers d'être là, d'accueillir tout ce monde. »

Soutien bénévole

La plupart des lieux proposent des événements de ce type, qui permettent également de rencontrer le voisinage, de poser des jalons dans la vie du squat et donc de ses occupants : fête du printemps, anniversaire de l'ouverture du lieu... Certains lieux ou collectifs proposent également des activités physiques et sportives : partie de foot, course à pied, sortie piscine, randonnée, voire séjour à la campagne...

« On fait ça de façon très simple : un groupe WhatsApp, tenu par une des bénévoles qui est très "sport", et il y a une discussion sur le groupe, et un rendez-vous qui est fixé dans un parc pour aller courir, ou bien "on va à la piscine", etc. On se fixe qu'il y ait une activité par semaine, pour avoir une régularité. Donc c'est : on fait quoi cette semaine ? De quoi vous avez envie ? Et ça s'organise. »

Soutien bénévole

L'insertion professionnelle : une question centrale... mais parfois saisie de manière secondaire

Parmi les personnes migrantes habitant les squats, nombreuses sont celles qui travaillent « au noir ». Qu'il s'agisse de ménage au domicile de particuliers voire en entreprise, de missions sur des chantiers de BTP, ou, de plus en plus fréquent, ou d'emplois de livreurs pour des plateformes (Uber, Deliveroo...). Si l'emploi informel permet un revenu, il présente évidemment de nombreux inconvénients et risques : précarité, absence de couverture sociale, risque juridique, et, plus spécifiquement pour ce public, risque de nuire à la procédure de régularisation, impossibilité de valoriser cette activité en vue de la régularisation. Cet enjeu est bien identifié par les collectifs de soutien, mais dans les lieux les plus précaires, les urgences liées au bâtiment (travaux, sécurisation...), à la vie collective (conflits...) ou encore aux procédures judiciaires (préparation du procès, menaces d'expulsion...), font passer cette problématique au second plan, si bien que les lieux sont souvent évacués avant que des actions

d'insertion conséquentes ne soient réellement mises en place.

Ajoutons que lorsque les acteurs publics de l'emploi souhaitent s'investir pour l'insertion professionnelle, ils sont confrontés à des situations administratives bloquées par le statut des résidents, les empêchant d'accéder à l'emploi mais aussi à la formation professionnelle.

Une problématique prise en compte dans les lieux conventionnés

Au sein des lieux sécurisés par une forme de contractualisation (convention, médiation juridique), des actions visant à l'insertion professionnelle et à la régularisation des habitants par le travail ont été intégrées à la convention, à l'initiative conjointe des collectifs de soutien et de la Métropole.

L'objectif défini par les collectifs de soutien est celui d'une insertion globale des habitants, à la fois sociale, légale et professionnelle. La formation puis l'emploi doivent permettre d'obtenir à la fois un revenu, une régularisation, et une restauration de l'image de soi, bref, l'ouverture de perspectives pour les habitants.

« Depuis longtemps on disait à la Métropole : c'est très bien de loger, c'est formidable, mais on ne peut pas dissocier logement et emploi. L'un permet l'autre, dans la vraie vie ! Et de retrouver une dignité, aussi, de relever la tête. Donc : pouvons-nous lancer un programme de formation, un chantier sur l'employabilité, l'accès à l'emploi des gens. »

Soutien bénévole

Nous avons mentionné plus-haut l'expérience menée au squat du quai Arloing, comportant un diagnostic d'employabilité individualisé, la mise en place d'actions en cohérence avec le diagnostic (cours de français, AAVA...) permettant l'acquisition de compétences et d'expériences, la recherche d'employeurs prêts à s'engager et le montage de dossiers de régularisation. La Métropole s'est fortement engagée sur cette démarche, tant financièrement (en finançant les diagnostics réalisés par Alynéa), qu'en mobilisant la direction de l'insertion et de l'emploi, pour identifier les formations susceptibles de bénéficier aux parcours des habitants concernés.

À Lafayette, une expérience similaire a été initiée, mais interrompue faute de financements. Au *Dur à cuire*, des contacts ont été pris avec des entreprises, sans déboucher véritablement. L'association Terre d'ancrages est en lien avec Booster d'avenir, afin d'accompagner les résidents dont le statut permet de bénéficier d'une formation ou d'un emploi.

Le bilan de ces expériences est très contrasté, et pointe le rôle bloquant de l'État : du point de vue des collectifs de soutien, l'expérience est extrêmement positive pour la vie des lieux. Le temps de formation est également structurant et motivant pour les habitants, qui voient un sens et un espoir de régularisation.

« Tout ce travail d'insertion par l'emploi, ça occupe, ça motive, ça donne de l'espoir, ça organise la vie quotidienne ! »

Opérateur

Cependant, l'absence de réponse de la préfecture aux dossiers de régularisation déposés (un seul dossier validé à date de l'étude) pose question aux collectifs de soutien :

L'absence de réponse de la préfecture induit une opacité, il n'est pas possible pour les soutiens et les habitants de savoir ce qui « bloque », et ils ne peuvent que se perdre en conjectures sur ce qui pourrait être amélioré pour avancer sur cette piste d'insertion. S'agit-il des secteurs de professionnalisation choisis (pourtant « en tension »), du fait que certaines personnes soient sous le coup d'une OQTF, ou l'aient été par le passé ? Existe-t-il, réellement, une possibilité de régularisation par l'emploi ?

« Il y a des personnes qui ont un projet de CDI, avec un engagement des entreprises sur CERFA, donc solide, dans des activités en tension, et ça bloque à la préfecture. Il y a une femme, seule avec son garçon qui a eu un CDI, la préfecture lui a dit que son dossier était bon, mais ça ne bouge pas. Une femme sérieuse, très autonome, qui ne m'appelle presque jamais, son gamin fait des études de plombier... mais ça bloque. Pour une autre jeune fille c'est pareil, elle a passé son bac pro, son patron propose un CDI, mais pareil, ça bloque. Pourquoi ? mystère... »

Soutien bénévole

La durée qui semble nécessaire pour le traitement des dossiers par la préfecture pose question quant à la durée d'occupation octroyée par les accords d'occupation. 18 mois ou 2 ans ne semblent finalement plus suffisants pour voir aboutir un processus long (diagnostic, formation, recherche d'employeur, instruction du dossier).

« Nous avons obtenu 2 ans, ça semblait bon, mais là on est au milieu, et je vois que ça va être un peu court. Le temps est court au regard du temps que l'État met à valider les papiers. On se demande déjà ce qui va se passer à la fin. Est-ce qu'il pourra y avoir une prolongation ? Je ne sais pas. Donc voilà, il faut penser à ça dès maintenant, et pour les prochaines signatures. »

Soutien bénévole

Une piste intéressante pourrait être étudiée par la Métropole : la possibilité de se positionner en « Métropole employeuse » des personnes identifiées comme ayant un parcours pouvant intéresser la collectivité, et la possibilité de se constituer en caution, sécurisant d'une part des profils pour le compte d'employeurs, internes ou externes, et d'autre part sécurisant des emplois dignes pour des salariés souvent confrontés aux abus et à des formes d'exploitation.

5. Éléments de bilan

Mettant de côté les questions liées à la légalité ou l'illégalité de certaines occupations, nous faisons le choix dans cette partie de considérer les squats d'hébergement observés comme l'une des composantes « de fait » de l'action publique d'hospitalité, et plus largement de lutte contre le sans-abrisme. Pris sous cet angle, trois questions nous semblent importantes à aborder :

- Qu'apportent les squats à l'offre sociale en matière de mise à l'abri, d'hébergement et d'accompagnement social ?
- Quels sont les prérequis ou les conditions minimales pour que ces lieux soient un sas et une étape positive dans le parcours des personnes, plutôt qu'une nasse qui bloque les trajectoires ?
- Quels apports des squats d'hébergement dans la politique d'hospitalité et la lutte contre le sans-abrisme ?
- Quelles sont les pistes d'actions possibles pour la Métropole de Lyon, dans le cadre de sa politique d'hospitalité ?

Des apports en partie similaires entre squats et formes d'hébergements institutionnels

Une mise à l'abri effective

C'est le premier apport de ces lieux d'hébergement : ils permettent une mise à l'abri effective et une sortie de la rue, ainsi que la satisfaction de certains besoins de base (abri, alimentation, hygiène, sécurité, communication...).

Les accords avec les pouvoirs publics (convention, médiation...) permettent d'améliorer nettement la qualité de cette mise à l'abri, en assurant la salubrité des bâtiments, par les services techniques comme par le mandatement d'entreprises et associations : facilitation de l'accès aux fluides, accès à l'hygiène, lutte contre les nuisibles, et l'apport d'éléments de confort et d'aménagement. Ils permettent également de renforcer la fonction de répit des lieux, en donnant un cadre à l'occupation et des repères temporels. Ainsi dans certains cas, le squat permet une réelle stabilisation. Il rend la situation au regard du logement plus prévisible et plus lisible, du moins lorsqu'une date de procès ou une date

d'expulsion lointaine, est fixée. Cette stabilisation permet une sortie de l'urgence quotidienne, et des projections à moyen terme : amélioration de la situation administrative, épurement de dettes, parcours de soins, formation, ...

Un bilan positif sur l'accès aux droits

Les squats accompagnés par des collectifs citoyens offrent d'importantes possibilités d'accès aux droits. Les soutiens mobilisent ou développent des compétences et engagent un temps bénévole permettant l'orientation vers les acteurs compétents, formels ou informels, pour le bilan et le suivi social, ou même la scolarisation des enfants. Les soutiens réalisent eux-mêmes une part du suivi administratif (remplissage de formulaires, de constitution de dossiers), mais aussi de suivi médical ou de réponses aux urgences sanitaires, parfois de suivi psychologique. Ils développent également des actions d'insertion, par eux-mêmes ou en lien avec des acteurs institutionnels : cours de français, formations professionnalisantes.

Un ensemble d'apports spécifiques à l'hébergement en squat, s'apparentant à ceux du « logement d'abord » ou à des formes novatrices du travail social

Un entourage et un mode de fonctionnement qui permettent un fort développement de l'autonomie des personnes hébergées et le développement d'un pouvoir d'agir face aux institutions

Le mode de fonctionnement autogestionnaire - libertaire, et plus largement les idéologies portées par la majorité des soutiens engagés (bienveillance, humanisme, tolérance, responsabilité...), mais aussi par les acteurs mandatés par la Métropole, participent à l'autonomisation des personnes hébergées. Dans la plupart des squats étudiés, les soutiens mettent constamment en avant le respect de la parole des « premiers concernés » par les décisions relatives à la vie du lieu. Du choix de la nourriture aux rythmes de vie, de l'aménagement des espaces à la sélection des habitants, la recherche du consensus, la co-construction et le débat président, et les résidents doivent avoir le dernier mot sur tout ce qui

impacte leur mode de vie. Dans les faits, ils s'emparent plus ou moins de ce pouvoir décisionnaire. Certains n'osent pas, ne souhaitent pas ou n'ont pas le temps de participer à l'ensemble des décisions.

« Des rapports de domination, d'exclusion existent malgré les meilleures volontés du monde ! »

Soutien bénévole

Malgré ces biais, cette volonté affichée et souvent concrétisée de prise en compte du point de vue des personnes hébergées participe à une restauration de l'estime de soi et à une reprise de confiance des personnes dans leur capacité à avoir prise sur leur parcours et à entrer en dialogue avec la société qui les accueille, à travers les soutiens qui les côtoient et parfois directement avec des acteurs institutionnels. Du fait de leur posture « en résonance », mais aussi étant donné leurs limites (indisponibilité, incompetence...), les soutiens se trouvent souvent en position de « faire avec » les personnes qu'ils souhaitent aider, voire de « faire faire ». Ils déchiffrent avec eux un formulaire qu'ils ont eux aussi du mal à comprendre, s'interrogent sur un courrier ou préparent un rendez-vous avec eux. Le plus souvent, il ne s'agit pas seulement de remplir un dossier, mais également de transmettre autant que possible les codes et le vocabulaire permettant à la personne de comprendre ce dont il s'agit et les attentes des institutions à son égard, afin qu'elle puisse ensuite être capable de communiquer²⁶ avec ses interlocuteurs. Dans une sorte de didactique de l'urgence, les soutiens cherchent à permettre aux personnes de se débrouiller seules rapidement, en leur transmettant un savoir administratif et les codes comportementaux de base.

« On ne sait pas combien de temps on sera là. Il y en a qu'on ne voit qu'une fois ! Donc l'idée c'est qu'ils aient au moins compris ce qu'on attend d'eux, ce que ça veut dire, et qu'ils puissent se débrouiller ! »

Soutien

C'est ce qu'illustre par exemple le travail réalisé à Maurice Scève autour des récits de parcours migratoires présentés à l'OFPRA. Effet vertueux, cette autonomisation et cette restauration de l'estime de soi place également les migrants précaires dans une meilleure posture lorsqu'il s'agit d'engager le dialogue avec les institutions.

« Lorsque l'estime de soi est faible, l'éventuel partenariat risque de l'être aussi²⁷. »

Mettre en place un travail partenarial novateur entre bénévoles, professionnels, institutions et personnes concernées

Certaines des situations rencontrées montrent la mise en place d'une coopération solide entre institutions, professionnels, associations, collectifs de soutien et les migrants précaires hébergés. Les contrats (convention et médiation juridique, signées pour les squats Arloing et Lafayette), témoignent du rôle central de ces partenariats pour le bon fonctionnement du lieu : les bénévoles comme les migrants précaires référents y sont clairement mentionnés comme les interlocuteurs des pouvoirs publics, sont associés aux interventions (des services techniques, des services sociaux) mais également au pilotage, auprès des élus et associatifs, de la vie du lieu. Les liens opérationnels sont prévus et cadrés (accueil des services techniques par les référents, mise en lien des associations et des bénévoles, réunions régulières entre ces différents acteurs...).

En signant ces documents, la Métropole reconnaît l'expertise et l'importance des bénévoles, ayant acquis une expérience forte de ces situations ainsi qu'une connaissance fine des populations concernées. Elle reconnaît également le rôle central joué par les migrants précaires engagés dans le fonctionnement des lieux et assurant l'interface entre l'univers du squat et celui de l'organisation et des prises de décisions techniques et administratives.

C'est sans doute ici l'innovation associative qui a ouvert la voie à cette évolution du regard des institutions. En installant certains migrants précaires comme référents dans son comité d'administration, l'association VIDAME a par exemple montré qu'ils pouvaient être des interlocuteurs fiables, à même de comprendre les enjeux (sécuritaires, sanitaires, politiques...) liés à la question publique des squats, et étaient également porteurs d'une expertise d'usage précieuse et irremplaçable.

26 Picolet Élodie, Sorba Mathilde, « Le "logement d'abord" : des activités de médiation au service d'un processus de personnalisation de l'accompagnement social », *Rhizome*, 2020/1-2 (N°75-76), p.174-183. DOI : 10.3917/rhiz.075.0174. - <https://www.cairn.info/revue-rhizome-2020-1-page-174.htm>

27 Ninacs, W. A. (1995). Empowerment et service social : approches et enjeux. *Service social*, 44(1), 69-93, p.81.

Entre continuité et discontinuité des parcours

La question de la continuité de l'accompagnement est un enjeu central pour les divers intervenants, bénévoles ou professionnels, rencontrés lors de l'enquête. Des expériences observées, ressort une forme d'ambivalence autour de cet enjeu.

D'une part, le fonctionnement du soutien apporté par les collectifs citoyens, ainsi que par certains dispositifs institutionnels (maraudes mixtes, équipe mobile du CCAS) ou certaines associations (Médecins du Monde, CLASSES, ...), permet une continuité de l'accompagnement malgré les déplacements contraints. Engagés auprès de personnes qu'ils connaissent, dont ils ont par exemple les coordonnées, ils ont la liberté de continuer à les accompagner malgré les changements de lieux d'hébergement (évacuation, prise en charge institutionnelle provisoire...) et les changements de territoires. D'un lieu ou d'une commune à l'autre, ils restent en contact, gardent un rôle de référent, voire étoffent leur connaissance des personnes et de leurs difficultés. Cette forme de parrainage n'est pas soumise aux ruptures (sectorielles ou territoriales) des formes de suivi institutionnelles. Cette continuité apporte un bénéfice à la fois psychologique et technique aux personnes soutenues.

Dans le même temps, la réalité des expulsions et des temporalités de vie des squats d'hébergement limite les possibilités d'ancrage au sein du territoire, et de liens aux services de droit commun. En effet, l'expulsion génère le plus souvent un changement de « secteur » et donc de service social de référence pour les personnes, pouvant obliger à recommencer un ensemble de prises de contact et de procédures.

Une action sociale « en résonance » avec les besoins et désirs des bénéficiaires

De façon formelle ou informelle, les soutiens aménagent activement des espaces d'expression permettant aux hébergés de formuler leurs souhaits et leurs désirs, pour ce qui concerne l'évolution de leurs trajectoires, leurs relations aux institutions ou encore l'aménagement du lieu. Les collectifs se veulent en position d'étayage de l'existence des hébergés, dans toute ses dimensions. Dans la logique du travail social « en résonance », ils ne cherchent pas à les faire rentrer dans le moule d'un parcours prédéfini, mais enquêtent sur leurs besoins

et réfléchissent à la meilleure façon de les aider à les satisfaire. Cette posture est également celle de certains opérateurs mandatés par la Métropole (Compagnons Bâisseurs), et correspond aux ambitions revendiquées par la collectivité dans ses orientations stratégiques (on lit par exemple en 2018 au sujet du logement d'abord : « les personnes concernées doivent avoir une place centrale dans l'évaluation de leurs besoins et dans la définition de l'ensemble des interventions qui les concernent »).

Possibilités d'aménagements et d'appropriation

Contrairement à la plupart des lieux institutionnels, les squats sont disponibles aux appropriations des habitants. Ils leur permettent de retrouver une maîtrise de leur espace, de s'autoriser à projeter des transformations, et de vivre dans un espace à leur image²⁸. Cet effet est amplifié par l'attitude encourageante et facilitatrice des soutiens et des associations intervenantes.

Enrichissement culturel

Le mode de vie des squats mais aussi les actions explicitement mises en œuvre par les soutiens contribuent fortement à l'enrichissement culturel des personnes hébergées. Qu'il s'agisse de débats et de réunions sur la construction de la vie commune ou la politique locale, ou de participation à des événements artistiques ou des conférences, les soutiens assurent une forme de transmission culturelle en direction des hébergés.

Inversement, ce sont également les droits culturels des hébergés qui sont respectés voire valorisés : possibilité de cuisiner selon ses coutumes et croyances, liberté de pratique religieuse, liberté vestimentaire...

Ré-affiliation et inscription dans la ville

En faisant des bâtiments des lieux fortement « signifiants », lieux repérables, graphiquement identifiés, mais aussi lieux vers lesquels convergent une population engagée ou à la recherche de manifestations culturelles, ou encore des lieux « dont on parle » dans les espaces médiatiques et politiques, les collectifs de soutien produisent pour les hébergés une forme d'habitat valorisé et valorisant.

Les habitants peuvent ressentir une forme de fierté d'appartenir à un lieu « qui a du sens » et un sentiment

²⁸ Pichon Pascale, « Enquêter dans les hébergements et logements assistés. Émergence d'une théorie ancrée du chez-soi », *Espaces et sociétés*, vol.176-177, no. 1-2, 2019, pp.69-85

de ré-affiliation, d'ancrage, que ne permettent ni la vie à la rue ni les formes d'hébergement impersonnel que sont les hôtels ou les foyers. Ils permettent également aux habitants d'être en position de réciprocité, de pouvoir inviter, recevoir, mutualiser un espace de vie ayant une certaine valeur.

... mais d'importantes limites

Des conditions de vie qui demeurent précaires et problématiques

Souligner l'intérêt que peuvent avoir les squats pour l'accès aux droits des migrants précaires ne doit pas faire oublier la précarité des conditions de vie qu'ils offrent. Ils présentent d'indéniables avantages par rapport à la rue, mais ne constituent pas pour autant un logement de droit commun.

Le statut illégal ou dérogatoire du lieu implique un risque juridique, et une incertitude ou une contrainte sur la durée d'hébergement. Dans de nombreux cas, les locaux présentent des vétustés ou sont sujets aux invasions de nuisibles, la forte demande d'hébergement entraîne des taux d'occupation importants voire des formes de suroccupation, et les espaces sont au moins partiellement partagés. Ces problématiques sont d'autant plus fortes lorsque les bâtiments ne sont pas destinés au départ à du logement (bureaux, usines...). Enfin même dans les lieux les mieux gérés plane la menace des addictions, de la violence ou des formes d'emprise.

Des dispositifs dérogatoires, qui demeurent parfois à la limite de l'illégalisme

Dans la plupart des cas, l'occupation des lieux reste illégale. Même lorsqu'une décision de justice a été rendue, ou un document contractuel signé (convention, médiation) les habitants et les soutiens ont de toute façon fait l'objet d'une procédure judiciaire et deviennent « connus » de la justice. Et lorsque les procédures tournent à leur désavantage, ils sont parfois condamnés. De nombreux militants renoncent à ce mode d'action par épuisement face à ce risque, et les évolutions législatives vont dans le sens d'un accroissement de cette difficulté.

Les lieux qui ont fait l'objet d'une contractualisation peuvent être mis en avant comme des expérimentations fertiles après-coup, ils ont d'abord été des squats, ouverts illégalement, et leurs habitants et soutiens en ont encouru le risque et supporté le poids et les conséquences.

De même dans les formes d'accompagnement à l'accès aux droits proposées, l'efficacité (souvent réelle) peut reposer sur des actions limitées. Par exemple en termes de soins, lorsqu'il s'agit d'obtenir des médicaments ou des rendez-vous médicaux pour des personnes ne bénéficiant d'aucun droit, ou lorsque le paiement des charges par les habitants repose sur les revenus qu'ils tirent des emplois informels qui sont les seuls auxquels ils peuvent accéder.

Les formes d'agilité et de bricolage que permet la nature informelle des squats présentent l'intérêt de mettre à profit un certain nombre de marges, d'interstices et de restes de la vie sociale urbaine (bâtiments inoccupés, temps libre des citoyens, compétences inemployées, surplus alimentaires...). Mais les aspects « limite », dérogatoires soulignés ici interrogent quant aux conditions auxquelles il serait possible de faire des squats, même bien accompagnés et conventionnés, un modèle ou un volet à part entière des dispositifs de résorption du sans-abrisme.

Une égalité de traitement qui n'est pas garantie

L'apport des squats à l'hébergement et à l'insertion est entièrement tributaire de la bonne volonté et de la qualité des soutiens qui se mobilisent.

La présence ou l'absence d'un collectif détermine l'avenir du lieu

Les lieux qui ne bénéficient pas de la présence d'un collectif de soutien ne bénéficient pas de l'apport des bénévoles. Ils sont souvent également plus éloignés de l'action des collectivités : le dialogue est plus difficile, la sécurité y est moins garantie, les difficultés y sont moins repérées, les interventions peuvent y être plus difficiles...

Les compétences formelles et informelles des soutiens déterminent les bénéfices des personnes hébergées

Un ensemble d'actions menées auprès des personnes hébergées sont tributaires de l'engagement, de la disponibilité, de la volonté ou des capacités d'apprendre des soutiens présents. Si l'un d'entre eux abandonne le déchiffrement d'un document administratif qu'il juge trop complexe, l'accompagnement n'aura pas lieu. Si au contraire, l'un des soutiens décide de prendre un temps particulier pour écouter les difficultés d'un demandeur d'asile,

ou l'accompagner à un guichet, ses problèmes pourront trouver une issue.

D'autres types d'interventions dépendent des compétences formelles des soutiens. C'est notamment le cas du suivi médical ou de l'accompagnement juridique. Ces actions réclament une technicité importante, et peuvent emporter des responsabilités particulières. La présence de soutiens formés et diplômés permet donc une partie de l'accompagnement dans certains lieux, mais pas dans d'autres.

Des modes de sélection opaques

Sans contrôle externe ni procédures transparentes, les lieux pratiquent une sélection de leurs bénéficiaires, qui implique une part d'arbitraire. On y vient par cooptation, par réseau de connaissance, on y est accepté en raison d'affinités interpersonnelles. Mais on peut aussi bien en être refusé ou rejeté, pour des motifs subjectifs, voire par des formes de discrimination (racisme, rejet de certains groupes sociaux, homophobie...).

Les qualités inégales des lieux

Les lieux squattés présentent des qualités inégales : nature et réaction du propriétaire (public ou privé, bienveillant ou non, engageant une procédure ou non, etc.), destination initiale (bureaux, usines, logements sociaux...), inscription dans le tissu urbain (en prise avec les transports en commun, les commerces services...), type de voisinage... Ces facteurs déterminants pour le destin du lieu sont aléatoires et limitent la comparabilité et la répliquabilité des expériences, et partant l'égalité de traitement des habitants lorsqu'ils entrent dans le cadre d'une intervention publique.

Des apports fragiles

Les bénéfices constatés au sein des squats pour les personnes hébergées sont réels, mais restent fragiles, comparativement à ceux des acteurs publics.

L'épuisement, l'abandon, le désintérêt des soutiens

L'une des menaces pesant sur ces apports est le désengagement des soutiens. Par lassitude, en raison d'autres contraintes (famille, emploi...), au gré d'un événement particulier (agression, condamnation...) les soutiens peuvent cesser de soutenir.

Bien que les collectifs rencontrés témoignent d'un engagement qui reste fort, et d'une forme de roulement ou de renouvellement de leurs membres, ils font également état de formes d'épuisement, voire de « burn out militant » et de défections.

La menace des groupes mafieux

Si les lieux observés restent relativement préservés de la pénétration de formes de délinquance plus ou moins organisée (trafics, prostitution, drogues, ... qui ont été évoqués supra) c'est au prix d'une lutte et d'une vigilance constantes et toujours fragiles. Les lieux qui durent sont ceux qui ont passé l'épreuve de ces tentatives d'intrusion et ont mis en place des procédures permettant de les contrer. Mais la menace reste présente et pèse sur la sécurité immédiate des personnes, mais aussi sur l'ensemble des bénéfices apportés par les lieux.

Une évolution des collectifs

La diversité des profils au sein des collectifs, bien qu'elle offre des formes de soutien très larges aux personnes sans solution d'hébergement, entraîne des tensions dans le dialogue avec les collectivités. Les solutions demandées, la marge réduite de négociation et la volonté de ne pas faire de concession pour garantir un abri aux personnes soutenues ralentissent parfois le dialogue et amènent à un raidissement des relations, alors même qu'une partie des élus des nouvelles majorités des collectivités signataires des conventions tripartites sont issus de ces mouvements militants. De plus, le discours auprès des personnes soutenues laisse espérer une capacité à obtenir des solutions alors même que rien n'est prévu du côté des collectivités. Ce décalage entre discours et réalité entraîne de la frustration de l'ensemble des parties prenantes, et complique les relations lorsqu'un nouveau site se forme, avec une partie des personnes ayant occupé précédemment un lieu sur lequel un travail a été engagé par les collectivités.

Un risque d'hébergement « low cost » ?

Le rappel de cet ensemble de limites ne remet pas en cause l'intérêt des squats pour les personnes hébergées à certaines conditions. Il doit servir à alerter sur la tentation, dans un contexte de crise du logement et de saturation des dispositifs d'hébergement, de voir dans la mise à l'abri en squat un idéal, et de voir se mettre en place un « sous-système

d'hébergement», moins coûteux pour les collectivités, mais dont il faut rappeler qu'il comporte des risques pour les citoyens qui le portent et pour les personnes qui en bénéficient. La prise en compte et la réduction de ces risques (notamment juridiques et d'inégalité de traitement) semblent un préalable à une montée en puissance de ce mode d'hébergement au sein des outils de l'hospitalité. Il reste cependant l'opportunité pour le secteur de l'hébergement de faire évoluer les modalités d'accompagnement et de soutien dans les structures classiques, avec une évolution des personnes accueillies

pour lesquelles la principale problématique est celle de l'obtention d'un titre de séjour, avec un accompagnement différent à imaginer (gestion de l'attente, reconstruction d'un parcours en France en adéquation avec celui du pays d'origine...). Cependant, au vu des temps d'attente avant de bénéficier d'un hébergement, on constate une dégradation des situations des personnes, notamment au regard de la santé, et l'absence de prise en charge de ces publics entraînera à terme des coûts plus élevés avec des besoins en accompagnement nouveaux, qui existent moins aujourd'hui.

5.1. Regard synthétique sur les facteurs de réussite des squats d'hébergement d'urgence

Le type de locaux squattés

Soutiens et opérateurs intervenant (comme les compagnons bâtisseurs) ont identifié les effets de la construction et de la destination du bâtiment squatté : la taille globale du bâtiment permet d'accueillir plus ou moins de monde, les divisions en petits ou grands espaces permettent ou non de créer des unités de vie et d'habitation, la destination à des usages collectifs garantit certains choix de matériaux et d'équipements (sanitaires...). Le quartier et le positionnement dans l'aire urbaine participent également à la réussite du lieu : certains quartiers ont des traditions d'accueil (Croix-Rousse), dans d'autres cas, la proximité socio-économique avec le voisinage facilite l'acceptation du lieu. La place dans le tissu urbain est également à prendre en compte (proximité des transports et services).

L'intensité et la diversité de la présence des acteurs associatifs et institutionnels.

Les lieux peu investis par les institutions et les acteurs associatifs fonctionnent moins bien. Le passage régulier de ces acteurs permet une régulation de la vie collective, des activités pratiquées, mais surtout le sentiment pour les habitants de faire l'objet d'une attention, la possibilité d'interpeller rapidement en cas de difficultés, et la possibilité de résoudre les problématiques (techniques, relationnelles, administratives...) au fil de l'eau, avant qu'elles ne s'aggravent.

Inversement, on observe dans les lieux ayant reçu moins d'attention institutionnelle davantage de rapports de force, de repli sur soi ou sur le groupe

familial, un bilan moins positif quant à l'accès aux droits...

La diversité des acteurs impliqués permet la prise en charge d'une plus grande variété de problématiques, et une offre de possibilités de dialogue plus étoffée avec les habitants, chaque intervenant ayant ses modalités d'intervention et ses qualités humaines propres, multipliant ainsi les portes d'entrée dans la relation avec les habitants.

La coordination des acteurs

Les liens entre acteurs et les formes de coordination permettent de mieux prendre en charge les cas complexes que sont systématiquement les squats (spécificités de la population, diversité des problématiques des habitants, spécificités du bâtiment, du voisinage, de la réaction locale...).

Ces liens permettent d'échanger les informations et les signalements (indications d'enfants non scolarisés, problèmes de santé, ...), mais aussi de mettre en œuvre des démarches concertées (régularisation par l'emploi...). De ce point de vue, les démarches multi-acteurs engagées (instances de discussion, outils partagés, outils de gouvernance propres à chaque lieu...) permettent d'améliorer le processus de résorption.

Les collectifs de soutien ont pesé pour que les institutions innovent en incluant les habitants (bien qu'en situation irrégulière) dans certaines places de coordination et de décision (conventions, comités...), évolution qui semble fonctionner et aller dans le sens d'un meilleur partage de la gouvernance de la question des squats.

Limitation et composition de la population

Les expériences étudiées montrent le poids des dimensions, mais aussi de la qualité des groupes constitués : les plus grands groupes sont difficiles à gérer notamment pour leurs soutiens (50 personnes semblent être un maximum), mais la constitution du groupe a également son importance : il est essentiel que les habitants s'entendent relativement bien, aient fait le choix de vivre ensemble, dans des conditions qui leur conviennent.

Enfin les caractéristiques des personnes hébergées (hommes ou femmes, avec ou sans enfants) conditionnent le destin du lieu en déterminant le ou les interlocuteurs qui devront répondre à leur situation. Il faut également identifier, autant que possible et en amont, de potentielles tensions (entre individus, entre communautés...). La question se pose d'une procédure de sélection et de refus, de l'établissement de critères transparents, de la mise en place d'une instance procédant à la sélection et rendant les décisions.

Organisation et présence de leaders

L'étude montre l'intérêt de voir émerger des leaders ou référents considérés comme légitimes au sein du groupe habitant. Ils animent le groupe, participent à la régulation des conflits et difficultés rencontrés, veillent au respect des règles collectives, et servent de médiateurs entre le groupe habitant et les pouvoirs publics.

Il est donc important que des procédures transparentes appuient en interne la désignation et la légitimité de ces référents, ainsi que leurs missions exactes. Mais il faut aussi que les pouvoirs publics les reconnaissent, participent à leur légitimation, et les incluent dans la gouvernance des lieux.

Présence de collectifs de soutien souhaitant travailler avec les institutions

La présence d'un collectif de soutien a également un rôle déterminant sur l'ensemble du cycle de vie d'un lieu (choix du lieu, ouverture, aménagement, accompagnement, sortie et résorption). Il accompagne la structuration du groupe d'habitant et propose des modes d'organisation, assure – au gré de ses compétences – les différentes dimensions de l'accompagnement, participe à l'aménagement, assure un soutien moral, joue un rôle d'interface et de traduction vis-à-vis des pouvoirs publics et des administrations... Inversement, en l'absence de collectif de soutien, certains lieux sont livrés à eux-mêmes et

aux risques de dérives mafieuses. Le manque d'interlocuteurs freine le dialogue avec des institutions qui peinent à intervenir, rendant la résorption du lieu compliquée.

Le rôle des publics est de conforter ces collectifs dans leur rôle d'interlocuteur et de médiateur, en reconnaissant leur nécessité dans le processus de résorption, mais aussi en leur donnant les moyens d'agir (établissement de procédures claires, définition des attentes et besoins des institutions, mise en lien avec les opérateurs, inclusion dans les processus de décisions, soutien financier, soutien technique ...).

Le rôle des « grands médiateurs »

Plusieurs des cas étudiés montrent le rôle de facilitateur ou d'animateur du processus de résorption joué par des « grands médiateurs », personnalités respectées et multi-positionnées (le père Delorme, André Gachet). Leur trajectoire leur permet d'être en lien tant avec des élus qu'avec des personnes sans papier, des militants, l'État ou des associatifs. S'ils ont pu apporter une caution à certains lieux lors d'une étape de maturation de la doctrine et des instruments de l'intervention publique, l'arrivée à maturité de la gestion des squats implique de dépasser la nécessité de ces interventions charismatiques pour garantir l'attention institutionnelle et aller vers des formes routinisées, concertées et sécurisées de résorption.

Une grande part de ces éléments est difficilement modifiable *a posteriori* (du moins à moindre coût), alors qu'ils sont déterminants de la qualité de la vie collective (intimité, hygiène, sécurité, ...).

Un travail sur la sortie, avec l'intervention de travailleurs sociaux professionnels

L'étude indique l'importance d'un travail avec les personnes hébergées sur la sortie et les suites. Conformément à une logique de résorption, il est crucial que les habitants puissent se tourner presque immédiatement vers l'après squat. Il s'agit d'abord de travailler à l'hébergement futur (ouverture d'un nouveau lieu, garantie d'une place au sein d'un dispositif d'hébergement, orientation vers le logement social...). Plus cette perspective est claire et sécurisée, meilleur est le répit dont peuvent bénéficier les habitants. Mais il s'agit également de travailler les autres dimensions de l'insertion : linguistique, relationnelle, et professionnelle, ainsi que l'accès à un statut juridique stabilisé.

Les expériences montrent les effets structurants pour la vie du lieu de ces perspectives d'avenir. Elles montrent cependant le risque de décevoir les espoirs des hébergés et de leurs soutiens, en cas d'engagement non tenu, et donc l'importance de ne promettre que ce qui peut être tenu en matière d'insertion.

Un dialogue et une réflexion entre acteurs (Métropole, villes, entreprises, acteurs de l'emploi insertion, et État local) reste à engager, afin d'identifier et de baliser les pistes fiables. Le travail sur la sortie et la résorption des situations individuelles ne peut en effet se faire pleinement qu'avec l'intervention des institutions et des professionnels et grâce à leur validation (régularisation, acceptation de dossiers...).

5.2. Liens à la Métropole, inscription dans la politique globale, attentes ...

Les causes de tensions dans les liens entre collectifs et Métropole (et les pistes d'amélioration) :

- La judiciarisation systématique pèse sur les habitants des squats et leurs soutiens (stress, constitution du dossier, avocat, incertitude du résultat, risque de condamnation, sentiment d'hostilité). Est-il juridiquement possible de l'éviter ? La Métropole pourrait par exemple renoncer à interjeter l'appel des décisions lorsqu'elles sont favorables aux habitants (exemple : Ducroize).
- Le manque de clarté et d'affichage de la doctrine métropolitaine entraîne une incertitude pour les acteurs, ainsi qu'un sentiment d'arbitraire et de manque d'engagement.
- Le sentiment de promesses non tenues, corolaire du manque de clarté de la doctrine et des instruments : par exemple, la situation de conflit autour de la médiation réalisée avec Lafayette a donné à espérer un relogement des habitants, du fait du discours porté par les soutiens auprès des habitants, au détriment des engagements pris dans l'accord de médiation, puisque le relogement n'était en réalité pas prévu.
- Les traces d'une longue période (révolue) de « culture de la méfiance » continue de peser sur les relations entre la métropole et les collectifs citoyens. Le changement de posture d'une partie des acteurs politiques et des services est réel mais parfois lent à se diffuser, d'autant qu'il ne fait pas toujours l'objet d'un affichage explicite. Les collectifs peinent à croire à la reconnaissance de leur engagement (temps, argent, compétences, risques juridiques...), et à la perspective de formes

de partage de la gouvernance. Cette défiance est parfois renforcée par une méconnaissance des cadres juridiques limitant les actions des collectivités.

- Un secteur associatif trop souvent cantonné à un rôle de gestion : comment réhabiliter une liberté d'action des acteurs associatifs, leur participation à la gouvernance de la question des squats, reconnaître et encourager leur rôle d'innovation. Par exemple : Les compagnons bâtisseurs qui pratiquent des formes d'accompagnement piloté par les usagers, mises en avant par le PMS, mais en réalité peu pratiquées en interne. L'association VDM a fait monter les sans-papiers référents dans les instances de décisions de l'association puis de la métropole, ALPIL se dote d'un ingénieur structure pour mobiliser les outils juridiques liés aux bâtiments en péril, etc.
- Un sentiment de méconnaissance de la réalité des besoins par les pouvoirs publics : aller vers des observatoires de l'immigration, du sans-abrisme, de la pauvreté ... afin de mieux reconnaître les besoins et dimensionner les réponses, mais aussi d'engager un dialogue franc avec la population sur la réalité du phénomène et des capacités des pouvoirs publics.

- Une Métropole attendue sur l'architecture de la réponse : des routines ont commencé à se mettre en place face à l'ouverture d'un squat (solicitation de l'ALPIL, des compagnons bâtisseurs, visite technique, ...) Quels autres acteurs inclure ? Collectifs militants et habitants ? Partenariats « cadre » avec les grands acteurs associatifs (FAP...), par exemple en vue d'un financement pérenne des acteurs associatifs locaux ?
- Une Métropole à qui il revient de garantir l'égalité de traitement des lieux et des personnes : un changement de doctrine qui s'appuie sur les collectifs citoyens pose la question du traitement réservé à des lieux ne bénéficiant pas de collectifs de soutien. Un « service public du soutien » est à inventer pour venir étayer l'ensemble des lieux et limiter les aléas de l'engagement citoyen. La réflexion actuelle sur une « équipe mobile pluridisciplinaire », intervenant en soutien des lieux et de leur vie sociale, pourrait apporter une réponse sur ce point.

Le regroupement des services satisfaisant les besoins des migrants précaires au sein de lieux ressource multi-services pourrait faciliter la satisfaction d'un ensemble de besoins aujourd'hui assurés au prix de nombreux efforts par des collectifs de soutien. Ces lieux pourraient regrouper des actions d'accompagnement (administratif, médical, juridique...) et des actions autour de besoins de base (alimentation bon marché, lavomatic...). Le squat ECG, mis en place par les collectifs militants, pourrait fournir un modèle pour la réflexion sur ce type de lieux.

- Identification, animation et montée en compétences de l'écosystème des acteurs de l'hospitalité. L'étude met à jour l'existence d'un réseau d'acteurs fortement hétérogènes (institutions, associations, État, organisations informelles, simples citoyens), qui développent des formes d'interconnaissance et de routines opérationnelles. Tous expriment un besoin de reconnaissance réciproque, de valorisation, de rencontres, de clarification voire de cadrage des modes de fonctionnement. Ils expriment également le besoin d'une meilleure connaissance des réalités des autres acteurs. À titre d'exemple,

les citoyens engagés ne sont pas toujours à même de comprendre les distinctions entre compétences des différentes collectivités (État, Métropole, communes), tandis que pour les collectivités, l'action des collectifs de soutien est une « boîte noire ». Ces méconnaissances entraînent des incompréhensions réciproques.

- Le rôle clé de l'État local : une large part des problématiques tient au statut des personnes hébergées, à leur droit à se maintenir ou non sur le territoire, à travailler, ou encore à accéder au logement. L'État local est un acteur clé de l'accès à ces droits et a également compétence pour l'hébergement de ces personnes (adultes avec ou sans enfants). Ses décisions et interventions pèsent donc fortement, dans un sens ou dans l'autre sur l'activité de cet écosystème d'hospitalité. Il a pu accompagner des projets forts et innovants de résorption de squats (La Station...), ou accueillir au sein de ses dispositifs d'hébergement. En revanche, il peut également bloquer ou freiner certaines initiatives de résorption (comme les démarches de régularisation par l'emploi réalisées à Arloing, qui avec la coopération et l'investissement des différents acteurs, n'ont pas reçu de réponses de la Préfecture). Dans ce contexte, la question de la position à adopter par les acteurs de l'hospitalité et d'une résorption concertée est posée : faut-il continuer d'espérer une participation de l'État local à ces démarches et à cette politique, et sous quelles formes ? ou faut-il au contraire prendre acte d'une absence d'engagement, et construire l'hospitalité sans l'État ? Et dans ce cas sous quelles formes, avec quels objectifs ?



Volet 3

Actions citoyennes d'hospitalité : modalités, évolutions et enjeux

Comme mentionné plus haut, l'un des partis-pris initiaux de la présente démarche était de considérer l'action publique d'hospitalité de manière large, en prêtant donc attention à l'ensemble des dynamiques et initiatives portées sur le terrain, quelles que soient les parties prenantes concernées. En ce sens, il est apparu crucial d'inclure dans la démarche une analyse des initiatives citoyennes d'hospitalité sur la Métropole, et d'étudier dans quelle mesure ces actions contribuent, participent à et renforcent l'action publique et la politique publique d'hospitalité.

Après avoir dans un premier temps dressé les grandes caractéristiques de ce réseau d'acteurs, et tenté une approche typologique, nous nous pencherons sur 6 dimensions clés de l'hospitalité développées par les diverses associations et collectifs en présence, de l'hébergement à l'accès aux droits en passant par l'insertion professionnelle ou l'accès aux soins. Nous nous attacherons ensuite à analyser les enjeux transversaux qui nous semblent émerger des entretiens avec les acteurs concernés, avant d'aborder les besoins exprimés vis-à-vis des acteurs publics, et en particulier de la Métropole.

1. Le réseau associatif d'hospitalité citoyenne : principales caractéristiques et évolutions récentes

1.1. Qu'entend-t-on par hospitalité citoyenne ?

Comme évoqué précédemment, l'hospitalité fait référence dans sa définition initiale à des pratiques d'ordre privé, consistant notamment à recevoir et héberger chez soi gracieusement quelqu'un, par amitié ou charité. Le fait d'être « hospitalier » renvoie également aux qualités de générosité, de bienveillance et de cordialité. Dans le cadre de l'action publique d'hospitalité, entendue au sens large, l'hospitalité citoyenne renvoie ainsi à ces pratiques individuelles développées dans divers cadres, souvent amicaux ou de quartier, parfois dans un cadre associatif plus structuré.

Sont donc ici prises en compte les diverses actions menées par des individus ou des groupes ou associations faiblement institutionnalisés, c'est-à-dire ne disposant pas de financements publics structurants ou de long terme, et reposant sur des ressources humaines principalement bénévoles.

Concernant les actions menées, si – nous le verrons plus loin – l'hébergement tient une place importante, sont ici prises en compte l'ensemble des initiatives nous semblant relever de l'hospitalité, dont les actions visent à l'accès aux droits, à l'insertion sociale et professionnelle, à l'accès aux soins et à l'alimentation, aux loisirs et à la culture ainsi qu'à la pratique de la citoyenneté.

1.2. Un réseau associatif et citoyen relativement dense et divers : une tentative de typologie

La structuration du réseau associatif et citoyen autour des enjeux d'hospitalité est fortement liée à l'histoire spécifique du territoire lyonnais, à sa sociologie et l'influence de divers courants théoriques, philosophiques, politiques ou religieux. À partir d'une base de données de plus de 60 structures (associations, collectifs, mouvements...), nous proposons ici une analyse d'ensemble du réseau local.

Nous tenons à insister sur le fait que toute typologie est par nature limitante et peut « écraser » certaines réalités en les simplifiant. La présente typologie n'échappe pas à la règle, et doit être perçue comme une analyse située du réseau observé, pouvant évoluer par la suite notamment dans le cadre d'échanges et de débats prévus avec les associations et collectifs en amont et pendant la biennale de l'hospitalité 2023. Par ailleurs, les catégories établies peuvent être relativement poreuses, certaines associations ou collectifs pouvant correspondre à plusieurs d'entre elles.

Enfin, notons qu'il existe une forme d'« angle mort » dans la présente étude, qui concerne les

organisations locales issues des diverses diasporas présentes à Lyon. Souvent peu visibles, parfois rattachées à un lieu de culte, à une structure socio-éducative, à l'université, elles peuvent jouer un rôle important dans les parcours d'insertion et d'ancrage des personnes migrantes, sans pour autant centrer leurs activités sur l'accueil et l'accompagnement de migrants précaires. Pour diverses raisons, ces organisations diasporiques n'ont pas été intégrées à l'étude, et pourraient donc faire l'objet d'un travail complémentaire, en lien par exemple avec le Cosim – AURA (Collectif des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations).

Les associations et collectifs liés aux associations de défense des droits et de lutte contre les discriminations

Un premier groupe de structures peut être identifié comme étant historiquement et philosophiquement lié au mouvement de défense des droits, de la lutte contre les discriminations en France ou de la défense des « Sans-papiers », structuré autour d'associations comme la Ligue des Droits de l'Homme, le MRAP, Amnesty International, SOS racisme, la CIMADE et d'autres. Ceci est le cas de certaines associations

ou collectifs, tels que l'antenne locale du Réseau Éducation Sans Frontières (RESF), le Collectif AMIE (Accueil des Mineurs Isolés Étrangers), l'association C.L.A.S.S.E.S., Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien des Enfants des Squats, créée en 2006 par des militants de diverses organisations de défenses des droits, dont la Ligue des Droits de l'Homme, ou encore le Comité Feyssine initialement créé par diverses structures villeurbannaises (AVDL, ADL, CLASSES, CCO...) pour apporter un appui aux habitants d'un important bidonville situé dans la quartier de la Feyssine à Villeurbanne, et expulsé en 2015.

Ces structures sont principalement composées de bénévoles au profil militant, majoritairement retraités, investis de longue date dans des combats associatifs et citoyens pour la lutte contre les discriminations, l'accueil de populations étrangères sur le territoire, et l'accès aux droits. Leurs actions relèvent notamment de l'accompagnement et de l'orientation vers les droits, via des permanences ou du travail d'aller vers dans les lieux de vie, mais également d'actions de plaidoyer et de sensibilisation.

Si nous ne les avons pas intégrées à la base de données globale, sont associées à ce groupe de structure les antennes locales des associations de défense des droits et de lutte contre les discriminations tels que la CIMADE Lyon, la Ligue des Droits de l'Homme, le MRAP ou autres structures, qui contribuent notamment à la mise à l'agenda politique de la question de l'hospitalité et des politiques d'accueil, et au développement de certaines réponses de terrain.

Les collectifs militants pour le droit au logement

Proche du premier groupe identifié, plusieurs structures ou groupes plus ou moins formels focalisent leurs actions autour du droit au logement, principalement à partir d'occupations de bâtiments non occupés. Ceci est le cas notamment de l'inter squats Exilé.e.s Lyon et Environs, structure non formelle regroupant un ensemble de groupes d'habitants de divers squats dans la Métropole, ou de la CALLE, Coordination d'actions pour le logement Lyon et environs qui regroupe des professionnels du travail social et différents collectifs de défense du droit au logement. Le Collectif *Jamais Sans toit*, cité

précédemment, pourrait également être intégré à ce groupe, ainsi que le Collectif *Soutiens Migrants Croix Rousse* ou l'*Espace Communal de la Guillotière* (ECG).

Ces groupes et collectifs militent pour le droit au logement à partir notamment d'actions visant à investir des bâtiments non occupés, dans une perspective à la fois de mise à l'abri de personnes précaires sans logement, mais également d'interpellation politique. Ces occupations peuvent avoir lieu dans des bâtiments de collectivités, des bâtiments privés, mais également des écoles dans le cas de familles dont les enfants sont scolarisés dans un établissement. Ces dernières années, ces groupes et collectifs ont été actifs dans la « réquisition » de nombreux bâtiments, et dans l'accompagnement des ménages et personnes occupant les lieux, parfois en coopération avec les acteurs publics comme nous le détaillerons dans la partie dédiée aux interventions « in situ » au sein des squats.

Dans l'ensemble, les modes d'actions de ces groupes et collectifs peuvent être qualifiés de radicaux, fondés sur l'occupation illicite de bâtiments au nom du droit au logement, et du non-respect de leurs obligations légales par les autorités publiques compétentes. Cependant, en fonction des groupes, de leur historique, de leur base militante, les relations aux pouvoirs publics peuvent être variées, certains refusant toute coopération avec l'État ou la Métropole et défendant un positionnement relativement frontal vis-à-vis des décideurs publics, quand d'autres défendent des positionnements plus nuancés et la nécessité de trouver des compromis et d'établir des relations de confiance avec certains interlocuteurs publics. Nous reviendrons largement sur ces dimensions dans la partie consacrée au travail au sein de squats, et aux expériences de conventionnement notamment.

Les associations locales d'hébergement et d'accompagnement nées à la suite de la « crise migratoire » de 2015

En 2015, la « crise migratoire » ou « crise de l'accueil »¹ s'incarne à la fois dans le démantèlement progressif de la « jungle de Calais » et la répartition en France de ses habitants (déclenchant des débats importants à la fois au niveau national et au niveau local²), et en septembre 2015 dans la photo du petit Aylan Kurdi, enfant syrien de trois ans retrouvé mort sur une plage de Turquie. Quelques mois plus tôt, en avril, un chalutier parti de Libye et transportant plus de 800 migrants avait chaviré et coulé. Seule une trentaine de personnes avait survécu.

Ces événements vont générer un ensemble de réactions associatives et citoyennes d'accueil et d'hospitalité. À Lyon, on peut distinguer deux types de structures nées dans ce sillage :

Les initiatives micro-locales, souvent paroissiales, liées à l'appel du Pape de 2015

La Crise de l'accueil de 2015 coïncide avec le début du pontificat du Pape François deux ans plus tôt, qui a fait de la question migratoire un sujet central de son pontificat³ : le Pape avait ainsi effectué son premier déplacement officiel sur l'île de Lampedusa, où il dénonçait la « mondialisation de l'indifférence » face aux situations vécues par les migrants. En septembre 2015, le Pape exhorte « chaque paroisse, communauté religieuse, monastère et sanctuaire de toute l'Europe à manifester l'aspect concret de l'Évangile et accueillir une famille de réfugiés »⁴. Si ce positionnement du Pape (confirmé ensuite par l'encyclique « Fratelli Tutti »⁵ et des prises de positions régulières) est loin de faire l'unanimité au sein de l'Église⁶, il renforcera et générera à Lyon un ensemble de dynamiques et d'initiatives à l'échelle du diocèse comme à l'échelle des paroisses.

Ainsi de multiples « micro-initiatives » vont voir le jour, dont une majorité sont encore existantes aujourd'hui, autour de groupes de paroissiens, et sont membres de l'ACLAAM (Association Catholique Lyonnaise pour l'accueil et l'accompagnement des migrants sur laquelle nous reviendrons plus loin), et qui permet de visibiliser les caractéristiques de ces associations. L'ACLAAM revendique ainsi dans son dernier rapport d'activité⁷ plus de 800 bénévoles qui accueillent aujourd'hui près de 900 personnes exilées. Les associations membres (53 structures sont signataires de la charte de l'association) se caractérisent par leur petite taille (une quinzaine de bénévoles chacune en moyenne), une moyenne d'âge relativement élevée (74 % d'entre eux ont plus de 60 ans) et des budgets variables (14.000 euros en moyenne, mais sur une fourchette de 5.000 à 60.000 euros). Si initialement les actions principales étaient liées à l'hébergement et au logement des personnes, aujourd'hui la moitié des exilés accueillis est hébergée, l'autre moitié est accompagnée sans hébergement ou logement. Ces actions sont souvent menées à l'échelle d'une commune unique.

Également lié à l'Église, le JRS, Jesuit Refugee Council, est l'un des précurseurs de cette dynamique portée par des citoyens, mais également en l'occurrence par des communautés religieuses. Créée en 2012, l'antenne JRS France de Lyon à travers son programme aujourd'hui appelé Welcome, et en partenariat avec le Secours Catholique, accueille des demandeurs d'asile isolés au sein de familles ou de communautés religieuses.

Des dispositifs plus larges d'hébergement citoyen

À la même époque ont émergé de nouvelles associations, également autour de l'enjeu du logement / hébergement de personnes migrantes, majoritairement locales mais dont certaines sont des antennes de structures créées sur d'autres territoires.

1. Emmanuel Blanchard et Claire Rodier, « "Crise migratoire" : ce que cachent les mots », *Plein droit* n°111, no4 (27 décembre 2016) : 3-6; Annalisa Lendaro, Claire Rodier et Youri Lou Vertongen, éd., *La crise de l'accueil : frontières, droits, résistances, Recherches* (Paris : Éditions La Découverte, 2019).

2. Pour exemple en septembre 2016, Laurent Wauquiez, président de la région Rhône-Alpes, avait lancé une pétition contre la répartition des migrants sur le territoire français, dénonçant la création de « jungles » sur l'ensemble du territoire. Refusant l'accueil des migrants sur le territoire de la région, il avait incité les maires à s'opposer à l'accueil de migrants, et proposé le soutien juridique de la région aux communes.

3. Vincent Geisser, « François, pape des migrants ? », *Migrations Société* N° 167, no 1 (2017) : 3-12.

4. Pape François, Angélu, Place Saint Pierre, 6 septembre 2015.

5. Pape François, « Fratelli tutti. Lettre encyclique sur la fraternité et l'amitié sociale », 3 octobre 2020.

6. Vincent Geisser, « François, pape des migrants ? » ; IFOP et More in Common, « Perceptions et attitudes des catholiques de France vis-à-vis des migrants. », juin 2018.

7. https://lyon.catholique.fr/wp-content/uploads/2017/10/2022_aclaam_rapport_annuel.pdf

Concernant les associations lyonnaises nous pouvons notamment citer :

- **L'Ouvre porte**, créée à Lyon en 2017, et aujourd'hui active à Grenoble, Lyon, Vienne, Villefranche-sur-Saône et Yzeron ;
- **Terre d'ancrages**, créée en 2016, qui se définit comme un « réseau convivial d'hospitalité » proposant un hébergement citoyen sous forme de « boucles », des colocations solidaires, un soutien aux personnes exilées par une équipe d'accompagnement, et un soutien aux bénévoles ;
- **L'Appartage**, créée en 2017, qui cible son intervention sur les mineurs non accompagnés également sous la forme d'un accueil citoyen organisé en « boucles » ;
- **ACT FOR REF** créée en 2016 pour proposer des « solutions d'hébergement solidaire ».

Ces initiatives citoyennes et bénévoles sont pour certaines relativement proches des initiatives micro-locales et paroissiennes évoquées ci-dessus, notamment en ce qu'elles reposent sur certaines modalités similaires en matière d'hébergement, comme nous le détaillerons plus bas. Elles s'en distinguent cependant par leur ancrage non-confessionnel, leur couverture géographique souvent un peu plus large (souvent à l'échelle de la Métropole) et leur structuration généralement un peu plus avancée en matière de processus et de modalités d'action.

Les structures liées à l'« entrepreneuriat social », majoritairement autour des questions d'insertion professionnelle

Également relativement récentes dans le champ de l'accueil et de l'accompagnement de personnes exilées, un ensemble de structures peuvent être rattachées à l'idée d'entrepreneuriat social, marquées par les principes de l'économie sociale et solidaire (ESS). Nous avons hésité à les intégrer à notre analyse, du fait que certaines d'entre elles disposent d'équipes salariées relativement conséquentes. Nous avons cependant fait le choix de les maintenir, considérant qu'elles fonctionnent toutes avec un important réseau bénévole et se définissent comme des initiatives citoyennes et solidaires, et non comme des opérateurs des politiques sociales de l'État ou des collectivités, et qu'elles ciblent spécifiquement les personnes qualifiées dans ce rapport de migrants précaires,

mais souvent désignés comme exilé.e.s, migrant.e.s, ou par leur statut (mineurs non accompagnés, personnes déboutées, demandeurs d'asile, ...).

Dans son récent rapport sur l'hébergement citoyen⁸, Nadine Camp présente ces structures de la manière suivante :

« De nouvelles associations prennent de l'ampleur ou émergent à partir de 2015 en mettant au centre de leur démarche la création de liens avec la société d'accueil. Certaines se spécialisent sur l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes réfugiées, comme Singa, créée dès 2012, Kodiko, Action Emploi réfugiés ou Weavers. Ces organisations se réclament davantage de l'entrepreneuriat social que de l'associatif et s'appuient fortement sur l'utilisation de nouvelles technologies. Elles sont davantage tournées vers le secteur privé pour leur financement mais surtout pour faciliter l'embauche des réfugiés et leur mise en relation avec des salariés. Elles sont le signe d'une mobilisation citoyenne qui touche aussi le monde de l'entreprise et leurs collaborateurs en quête de sens. Ce phénomène est initialement principalement parisien mais s'étend par la suite dans les grandes villes françaises. »

Parmi les structures concernées présentes à l'échelle locale, nous pouvons effectivement citer ici **Singa** (sur laquelle nous reviendrons largement à la fois sur les dimensions d'hébergement, mais aussi d'entrepreneuriat et de renforcement du lien social), **Yoon** – créée en 2017 autour des enjeux d'insertion professionnelle –, ou encore **Kabubu** cette fois dans le domaine de l'insertion par le sport. Ces structures, diverses dans leurs secteurs d'intervention, partagent cependant certaines caractéristiques comme la volonté d'une certaine horizontalité dans les modes de décisions et d'organisation (incarnée par la notion de « communauté » sur laquelle nous reviendrons plus bas), un attachement aux notions de « pouvoir d'agir », d'autonomie des personnes, et de ce fait un certain décalage avec le travail social classique.

Des associations non prises en compte mais qui appartiennent à l'écosystème large de l'hospitalité citoyenne

Nous avons ici fait le choix de ne pas intégrer à l'analyse un ensemble de structures actives auprès des personnes migrantes précaires mais selon nous éloignées de la caractéristique d'organisations faiblement institutionnalisées.

8. Nadine Camp, « La mobilisation citoyenne et l'hébergement des personnes exilées : Vers un nouveau modèle d'accueil ? », Études de l'IFR (IFRI, 2022).

Il s'agit principalement des antennes ou déclinaisons locales d'importantes associations nationales de lutte contre la précarité tels que le **Secours Catholique**, le **Secours Populaire**, **ATD Quart Monde**, **Médecins du Monde**, la **Croix-Rouge française**, entre autres.

Il nous semblait cependant crucial de les évoquer ici, en ce qu'elles occupent une sorte de rôle et de place intermédiaires entre les initiatives citoyennes faiblement institutionnalisées et les associations opératrices du champ de l'Accueil, Hébergement, Insertion (AHI). Souvent essentielles dans le parcours des personnes et des familles (en ce qui concerne l'alimentation, l'accès aux droits, l'accès aux soins, ou autres) elles reposent également sur une forte dimension bénévole, cependant souvent plus « encadrée » que dans les collectifs citoyens, avec des processus de recrutement relativement exigeants comme ceci est le cas par exemple à Médecins du Monde.

Quatre structures « fédératrices » allant dans le sens d'une coordination renforcée

Comme évoqué, les dernières années –notamment depuis 2015– ont connu un fort développement des initiatives d'hospitalité citoyenne sur le territoire métropolitain, posant rapidement un enjeu d'articulation et de coordination des interventions entre elles, mais également avec les actions menées par d'autres acteurs dont les organisations du champ AHI, ou les antennes locales des grandes associations de lutte contre la précarité.

Plusieurs structures de natures différentes ont ainsi vu le jour, contribuant à la fois à ces enjeux de coordination, mais répondant également aux besoins d'appui et de soutien exprimés par les bénévoles et citoyens impliqués.

Nous pouvons notamment citer les structures suivantes :

- **La CUM** (Coordination Urgence Migrants), créée en 2015, est une plateforme regroupant un large ensemble d'associations et collectifs de natures diverses. Animée par des bénévoles issus des associations, elle a été créée dans le sillage d'actions inter-associatives menées en 2014 et

2015 après l'expulsion de deux lieux de vie⁹, et au moment de la fin du « Collectif Roms » (composé notamment de Médecins du Monde, de l'Alpil, de Classes, du Secours catholique) qui de 2010 à 2015 avait pour objectif principal de porter une voix commune dans les actions de plaidoyer autour de la « question Rom ». La création de la CUM a alors permis à l'époque d'élargir le spectre d'intervention à d'autres populations que celles désignées comme Rom, dans un contexte de renouvellement des flux migratoires et l'apparition de nouveaux phénomènes de migrations précaires dans la Métropole.

- **L'ACLAAM** (Association Catholique Lyonnaise d'appui et d'accompagnement des migrants) fut également créée en 2015, dans la même dynamique de la CUM, dans la volonté de créer une structure d'appui plus spécifique aux associations et initiatives liées aux paroisses du diocèse. L'association regroupe plus de 50 structures (voir plus haut), accueillant elle-même près de 800 personnes par an. L'ACLAAM organise son appui à ses structures adhérentes autour de 4 axes : l'hébergement, le conseil juridique, la santé mentale et le plaidoyer.
- **L'Observatoire de l'hébergement citoyen** a été créé en 2022 à l'initiative de Nadine Camp, experte sur les questions de migrations et co-directrice de Synergie Migrations, centre de recherche et d'action, en lien avec un noyau de plusieurs structures locales¹⁰. Ce réseau informel a été initié suite à une étude menée par Nadine Camp pour le compte de l'IFRI, Institut Français des Relations Internationales, autour de l'hébergement citoyen, à partir d'un ensemble de données collectées principalement dans la Métropole de Lyon et le département du Rhône¹¹. L'observatoire de l'hébergement citoyen se veut un espace d'échanges, de réflexion et de production de connaissances sur l'hébergement citoyen, à partir des expertises de terrain développées par les associations et collectifs. Il se réunit une fois par mois.

Plusieurs espaces et plateformes de coordination des actions militantes d'occupation de bâtiments et d'accompagnement de personnes exilées, souvent

9. Le bidonville dit « Sempaix » à Saint-Fons en mars 2014, et le squat dit « Yves Farge » dans le 7^e arrondissement de Lyon en avril 2015.

10. Dont l'Ouvre porte, Terre d'ancrage ; Singa ; l'ACLAAM, Forum Réfugiés (sur le volet accueil / hébergement des réfugiés ukrainiens), et JRS Welcome. Contribuent également l'Appartage, ainsi que Act for Ref et la CUM.

11. Nadine Camp, « La mobilisation citoyenne et l'hébergement des personnes exilées : Vers un nouveau modèle d'accueil ? », Études de l'IFRI (IFRI, 2022). https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/camp_mobilisation_citoyenne_personnes_exilees_2022.pdf

relativement informels, existent également sur le territoire, tels que l'inter – squats Exilé.e.s Lyon et Environs, la CALLE, Coordination d'actions pour le logement Lyon et environs ou le Collectif Jamais Sans toit, qui jouent un rôle d'échange d'information, de soutien, de production de messages communs de plaidoyer politique.

Notons par ailleurs ici le rôle de l'Agence Régionale de la Fondation Abbé Pierre (FAP) créée en 2009. Si la Fondation n'est ni une plateforme ni une fédération avec des structures adhérentes, elle joue cependant

un rôle important d'appui, d'accompagnement et de financement d'un nombre important d'initiatives citoyennes, ainsi que de relais de plaidoyer auprès des acteurs publics. Dans l'histoire récente de la politique d'hospitalité, elle a ainsi soutenu un ensemble d'initiatives innovantes en termes de participation des personnes (avec l'association CLASSES par exemple), de sécurisation de lieux de vie (avec la CUM ou les Compagnons bâtisseurs), l'expérimentation ou l'évaluation de nouveaux dispositifs (comme le dispositif Une École, un Toit, des Droits à Villeurbanne).

2. De l'hébergement à l'accès aux droits en passant par l'alimentation ou l'accès au sport : les 6 dimensions clés de l'hospitalité citoyenne

2.1. L'hébergement et l'accès au logement comme porte d'entrée et modalité principale d'intervention

Au sein de l'écosystème citoyen d'hospitalité, l'accès à un hébergement ou un logement tient une place particulière, tant du point de vue du nombre d'initiatives concernées, que de l'intensité de l'engagement personnel qu'il peut impliquer de la part des hébergeurs, touchant jusqu'à leur intimité dans le cas de l'hébergement citoyen¹².

Si dans de nombreux travaux, la focale est mise sur l'hébergement citoyen, c'est-à-dire l'accueil de personnes migrantes au domicile de particuliers «hébergeurs», nous avons fait le choix ici de présenter l'ensemble des initiatives citoyennes liées à la dimension de l'hébergement, qui recouvre de fait des formes et modalités très diverses en fonction des «publics» ciblés, de la temporalité de l'accueil, des modalités concrètes d'hébergement. Après une présentation de ces diverses approches de l'hébergement et du logement, nous aborderons les autres dimensions prises en compte par les associations et collectifs impliqués, en matière notamment d'accompagnement social, d'apprentissage du français, de scolarisation ou autre.

Quatre modalités très diverses d'hébergement par les initiatives citoyennes

Au travers des entretiens et de l'analyse documentaire, nous avons pu repérer 4 modalités d'hébergement mises en œuvre ou soutenues par des associations et collectifs citoyens.

Modalité 1 :

L'hébergement à domicile chez des particuliers, fait référence à l'«hébergement citoyen» au sens propre, c'est-à-dire de l'accueil de personnes ou de familles au sein d'un ménage, sous des conditions diverses. Si dans certains cas cet accueil peut se faire sur le moyen ou long terme, plusieurs collectifs ou structures sont organisés en système de «boucles» reposant sur un petit nombre de foyers, au sein desquels une même personne va être accueillie successivement pour quelques jours ou semaines. Ce système est notamment celui pratiqué par l'Appartage (pour des jeunes évalués majeurs en recours de minorité), le programme Welcome de JRS (pour des personnes isolées en demande d'asile) ou l'Ouvre Porte. Terre d'ancrages pratique également ce système, cependant sur une modalité où 3 foyers se relaient pour entourer toujours la même personne, pour des sessions minimum de 15 jours.

12. Camp, 14; Evangeline Masson-Diez, «Éprouver l'hospitalité privée : l'accueil chez soi du jeune exilé isolé» (Thèse de doctorat, Strasbourg, 2020), <http://www.theses.fr/2020STRAG030>.

Une « Tiny House » dans son jardin ? Le projet Cocon

Une nouvelle forme d'hébergement à domicile fait actuellement son apparition sur la Métropole, à travers le projet Cocon mis en œuvre suite à une recherche-action intitulée Merging, menée dans trois pays européens¹³. L'expérimentation lyonnaise, qui va reposer sur différents projets pilotes (dont un site d'hébergement temporaire pour femmes isolées avec enfants), prévoit notamment la construction de Tiny Houses chez des particuliers, ou éventuellement sur des terrains paroissiaux. Ce projet pilote en cours de développement fédère notamment le Foyer Notre Dame des Sans-Abri, l'ACLAAM, la Métropole de Lyon et l'université Lyon 3, et vise à l'installation de 5 « Tiny Houses » pour des ménages accompagnés au niveau social par FNDSA, et bénéficiant d'un suivi par les bénévoles.

Il s'agit ici d'une nouvelle forme d'hébergement chez des particuliers, avec un étayage conséquent par des structures, qui s'appuie ainsi sur des expériences précédentes d'intermédiation locative.

Modalité 2 :

Le logement autonome dans un logement « diffus » fait référence à une autre modalité d'hébergement mise en œuvre par les associations ou collectifs citoyens, qui consiste à mettre à disposition de ménages un logement « dans le diffus », c'est-à-dire dans le parc de logement classique ou dans le parc social. Cette modalité de logement autonome peut ici encore prendre plusieurs formes : le logement peut être loué par l'association (cas des associations ANIMA à Saint-Genis-Laval ou ESPER à Bron), avoir été acheté puis mis à disposition (Habitat Saint Roch à Fontaines-sur-Saône, qui dispose de plusieurs maisons et appartements¹⁴), ou encore être mis à disposition par un bailleur dans le cadre d'un partenariat (AMICR à Lyon 4).

Dans la plupart des cas il s'agit d'un logement de moyen ou long terme, en attendant une solution pérenne via notamment la Maison de la Veille Sociale, ou directement sur le parc classique de logement.

À noter que si dans la plupart des cas, ces logements sont occupés par des familles, ils peuvent également être mobilisés comme des colocations pour plusieurs personnes isolées. Ceci est le cas de la Coloc'solidaire de l'association Terre d'Ancrages, qui permet à des personnes migrantes précaires d'intégrer des colocations au même titre que les autres occupants. Elles participent au loyer en fonction de leurs ressources et possibilités, le complément étant apporté par l'association, via des dons de particuliers. Un accompagnement bénévole est par ailleurs mis en place pour faciliter l'insertion des personnes.

Zoom sur le logement autonome en diffus : l'exemple du Collectif Accueil Provinces de Sainte-Foy-Lès-Lyon (Extrait du site internet de l'association)

Le Collectif Accueil Provinces est une association créée le 7 février 2018, à l'initiative de 3 associations du quartier « Provinces-Chavril » à Ste-Foy-lès-Lyon, dont l'objet est « d'accueillir en studio ou appartement toute personne sans logement ou hébergement, en particulier celles dormant dans la rue.

Nous nous groupons pour financer collectivement des logements. Les bénévoles du Collectif entourent les familles pour leur vie au quotidien. Les appartements sont des lieux d'intégration. L'objectif est que les familles trouvent leur autonomie et un logement « droit commun » au plus tôt.

Une association professionnelle spécialisée¹⁵ assure la gestion du loyer et des charges, le suivi social de la famille et l'assiste dans la construction du dossier administratif ».

Zoom sur la mobilisation de l'Intermédiation Locative (IML)

L'intermédiation locative se fonde sur l'intervention d'un tiers social (opérateur, organisme ou association agréé par l'État), pour sécuriser et simplifier la relation entre le bailleur et un locataire en grande précarité, sortant par exemple des dispositifs d'hébergement. Il existe deux formes d'intermédiation locative :

La location ou la sous-location (par exemple Solibail ou « Louer abordable ») : le propriétaire loue son logement à une association agréée par la préfecture, pour une durée de trois ans renouvelables. C'est donc l'association qui est locataire et qui assure le paiement des loyers et des charges, l'entretien courant et la remise en état du logement (hors vétusté normale). Elle met le logement à disposition du ménage. Pour le propriétaire, le paiement du loyer est garanti même en cas de vacance.

13. Démarré en 2021, le projet MERGING a bénéficié d'un financement dans le cadre du programme européen Horizon 2020. Les pays concernés sont la France (Lyon), l'Espagne (Valence) et la Suède (Göteborg). - https://www.merging-housing-project.eu/main/fr_FR/

14. Voir les informations sur le site : <http://www.habitatsaintroch.fr>

15. En l'occurrence l'association Alynéa, note des auteurs.

Le mandat de gestion : le propriétaire fait appel à une Agence immobilière à vocation sociale (AIVS) telle que le réseau FAPIL, Soliha-AIVS, Habitat et Humanisme, qui le met en relation avec le locataire et établit le bail (3 ans minimum). L'AIVS se charge de percevoir les loyers et les charges pour le compte du propriétaire. Elle peut également proposer une garantie de loyers ainsi qu'un accompagnement social du locataire en fonction des besoins.

Ce système est mobilisé par plusieurs associations ou collectifs citoyens dans leurs actions d'hospitalité, en lien avec des associations agréées. Ceci est le cas de plusieurs structures membres de l'ACLAAM, en partenariat principalement avec l'association Alynéa. En 2022, 13 ménages, soit 42 personnes, ont ainsi été logés dans ce cadre, facilitant ensuite leur accès à un logement autonome. La mobilisation de ce dispositif permet de donner un cadre relativement clair à la situation locative des personnes, tout en amenant une répartition cohérente des rôles auprès du ménage concerné, notamment entre accompagnement social professionnel et soutien bénévole.

Modalité 3 :

L'hébergement collectif dans un lieu autorisé.

Dans certaines situations plus rares –notamment dans la suite directe d'expulsion de lieux de vie collectifs– les associations ou collectifs citoyens peuvent s'investir dans des dispositifs d'hébergement collectif temporaires dans des lieux publics comme des gymnases, ou des sites de type salles paroissiales.

Ces hébergements sont mis en place en accord avec les propriétaires des lieux, et souvent en coopération avec plusieurs acteurs investis dans l'accompagnement des ménages et la recherche d'autres solutions d'hébergement ou de logement. Ils ont une vocation de mise à l'abri dans des situations d'urgence, et permettent en matière de plaidoyer de visibiliser la situation des ménages et de mobiliser les acteurs pertinents pour la recherche de solutions durables.

Zoom sur les hébergements « suspendus » comme réponse aux urgences

Depuis quelques années, plusieurs structures ont développé des hébergements « suspendus », c'est-à-dire des lieux disponibles pour répondre à des situations d'urgence par une mise à l'abri, avant des solutions plus pérennes. Ceci est le cas de l'Ouvre Porte, qui a mis en place en 2018 un dispositif de « nuits suspendues » avec des auberges de jeunesse partenaires sur Lyon, à destination de mineurs, de femmes victimes de violences, de membres d'une famille ou de personnes sans toit ni ressources. Les nuits sont financées via des dons privés.

Depuis 2022, l'Ouvre Porte a également mis en place une « Maison suspendue » dans le 8^e arrondissement de Lyon, maison mise à disposition par un promoteur grâce à l'Entreprise des Possibles, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire tripartite. Soutenue par divers partenaires (dont la Métropole de Lyon, l'Entreprise des Possibles, la Fondation SNCF, la Ville de Lyon), la Maison Suspendue est un lieu d'hébergement temporaire dédié à l'accueil de femmes avec enfants. Elle peut recevoir jusqu'à trois familles, soit une dizaine de personnes, pour une durée de deux semaines renouvelable. Depuis septembre 2022, une salariée à mi-temps assure le fonctionnement de la maison, l'accueil des familles et la mobilisation de bénévoles (une dizaine de personnes participant aux chantiers d'entretien et de rénovation et proposant des activités aux adultes et aux enfants).

Les demandes d'accueil sont adressées par des associations partenaires qui s'engagent à poursuivre l'accompagnement des personnes hébergées, en particulier dans leur recherche d'un hébergement stable. Une convention est signée par la famille, l'association qui l'accompagne et l'Ouvre Porte, toutes présentes lors de l'entrée dans la maison.

Modalité 4 :

L'hébergement collectif dans des lieux non autorisés. De nombreuses associations et collectifs citoyens sont impliqués de diverses manières dans l'occupation de bâtiments par des personnes migrantes précaires, que nous pouvons regrouper sous le terme de squats d'habitation¹⁶. Il s'agit ici à la

fois de développer des solutions de mise à l'abri pour des personnes en situation de rue, mais également de mobiliser le squat comme outil de plaidoyer politique pour la mise en œuvre de solutions durables d'hébergement et d'accès au logement. Plusieurs structures comme le Collectif AMIE, le collectif Soutiens / Migrants Croix-Rousse ou l'inter

16. Florence Bouillon, « Les mondes du squat : anthropologie d'un habitat précaire » (Paris, Presses universitaires de France, 2009).

squat sont impliquées de diverses manières dans ce type d'occupations, tout comme la Coordination Urgence Migrants, le sujet ayant cependant fait l'objet de nombreux débats internes au sein de la CUM. Ce type d'initiative comprend en effet un ensemble de risques pour la structure comme pour ses membres du fait de l'illégalité des occupations, et des conditions d'hygiène et de sécurité au sein des bâtiments. De plus, Le vote, en juillet 2023, de la loi Kasbarian Bergé, vient durcir les sanctions à destination des ouvriers de squats, compliquant encore un peu plus l'action de ces militants¹⁷.

De nombreuses évolutions sont perceptibles dans la gestion de ces situations par les pouvoirs publics, dont la Métropole de Lyon, notamment en termes de coopération avec les collectifs, les associations et les habitants des lieux.

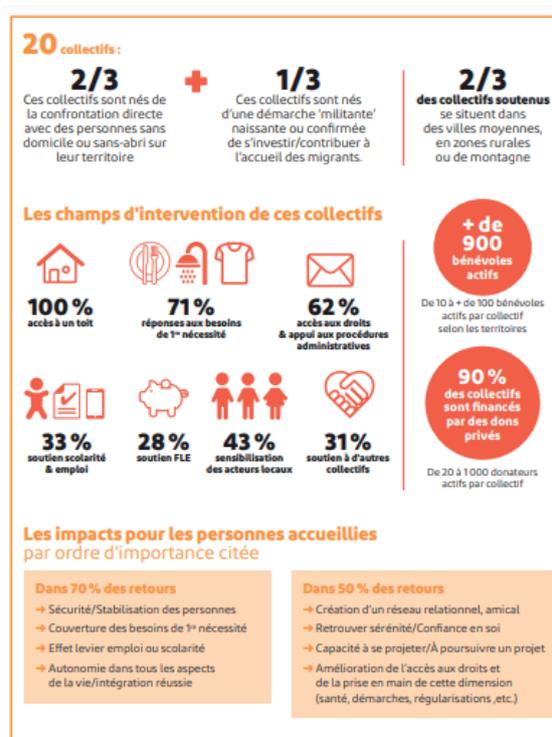
Un hébergement qui ne se suffit jamais à lui-même

Dans la totalité des situations présentées ci-dessus, l'intervention des collectifs ou associations dépasse largement l'hébergement ou l'accès au logement. Les associations et leurs bénévoles sont ainsi impliqués dans un processus d'accompagnement parfois très dense des personnes ou des familles, sur un ensemble de dimensions allant des besoins de base comme l'alimentation à l'insertion professionnelle ou l'apprentissage de la langue.

Un travail d'enquête mené par l'agence régionale de la Fondation Abbé Pierre en 2021 mettait ainsi en lumière la variété des champs d'intervention des collectifs soutenus par la fondation en matière d'hébergement citoyen. Comme le montre l'encadré ci-dessous extrait de l'étude, 71% des 20 collectifs interrogés intervenaient dans les réponses aux besoins de première nécessité, et 61% dans l'accès aux droits et les procédures administratives.

Par ailleurs, il nous semble important de mentionner ici la montée en charge des partenariats avec des associations professionnelles « opératrices », notamment en matière d'accompagnement social des ménages. Ainsi, de nombreuses associations et collectifs contractualisent avec des associations telles que Alynéa ou le Foyer Notre Dame des Sans Abri, pour la gestion d'un ensemble de dimensions liées au logement mais aussi et surtout à l'accompagnement des ménages. Ainsi pour exemple,

l'association de Sainte-Foy-lès-Lyon « Collectif Accueil Province », membre de l'ACLAAM, a signé une convention avec Alynéa pour gérer au travers de ses équipes salariées diverses dimensions dont le portage du bail, la gestion des charges et des contrats fluides, la participation financière de la famille accueillie (en fonction de ses ressources), son accompagnement social et parcours administratif, la scolarisation des enfants, les cours de français, la formation professionnelle, la recherche d'emploi. « Assurance de professionnalisme » pour l'association, ces prestations sont facturées 196€/mois et par logement, la famille signant une convention avec Alynéa et le Collectif à son entrée dans le logement.



Caractéristiques et champs d'intervention des collectifs citoyens soutenus par la Fondation Abbé Pierre. Source : Rapport sur l'État du mal-logement 2021 - Éclairage régional AURA.

Autre situation : l'association Singa a été pendant plusieurs années active sur son programme d'accueil citoyen en partenariat avec Forum Réfugiés, qui gérait l'accompagnement social sur la Métropole de Lyon, et avec l'association Le Mas pour les ménages hors Rhône. Depuis quelques temps, a été mis en place pour les personnes hors Rhône une convention avec une assistante sociale indépendante, ayant des heures dédiées pour chaque personne suivie. Le programme a ainsi pris de l'ampleur et a amené à la création d'une association dédiée entièrement à l'accueil citoyen (J'accueille), affiliée à Singa.

17. 3 ans d'emprisonnant et 45000 € d'amende.

2.2. L'accès aux droits

L'accès aux droits apparaît dans les échanges comme dans les publications des structures comme l'une des dimensions centrales de l'accompagnement des personnes, dont le contenu varie fortement en fonction de leur situation administrative.

Pour une majorité de bénévoles, cette dimension de l'accès aux droits – qui touche à la fois aux règles liées aux droits des étrangers et aux dispositifs et processus liés aux politiques sociales et d'insertion – est relativement nouvelle. Elle apparaît progressivement, au fur et à mesure des premiers accompagnements, pouvant ensuite mener au cours des années à la constitution d'une expertise relativement fine chez certains bénévoles.

Si les premières années, cet apprentissage se faisait « sur le tas » au contact des ménages, de nombreuses structures ont développé des mécanismes de formation ou de sensibilisation sur ces enjeux, afin notamment de pouvoir orienter au mieux les personnes en fonction de leur situation. C'est le cas de JRS qui dispose d'un pôle incluant les questions juridiques à Lyon, et qui a développé un réseau d'avocats et de juristes spécialisés pouvant être mobilisés sur diverses situations.

Certaines organisations font office de lieux ressources sur ces dimensions juridiques, en

premier lieu la CIMADE, mais d'autres ont également progressivement développé une certaine expertise pour pouvoir former et sensibiliser. Dans le cas de Yoon, spécialisé sur l'insertion professionnelle, la question de la formation des diverses parties prenantes au droit des étrangers est ainsi apparue centrale, qu'il s'agisse des décideurs, des associations professionnelles ou des collectifs citoyens.

« Tant que les gens ne se forment pas aux droits des étrangers notamment, les choses n'iront pas mieux. C'est pour cela que l'on a développé des formations courtes, d'une journée, qui est un premier pas. Cela nous semble très important pour tout le monde, pour les élus, pour les professionnels de l'emploi et de l'insertion entre autres. On l'a fait aussi avec des travailleurs sociaux de l'association X. »

L'ACLAAM a également progressivement développé un ensemble d'action liées à l'appui juridique et l'accès aux droits : sensibilisation et formation des bénévoles, informations juridiques et mises en lien (en partenariat notamment avec la Cimade, la Maison Sésame ou encore Amnesty international et des avocats spécialisés dans le droit d'asile et le droit des étrangers), accompagnement juridique pour les demandes de régularisation (notamment régularisation par le travail), prestations juridiques dans le cadre des demandes d'Asile, aux différentes phases de la procédure.

2.3. L'insertion professionnelle comme enjeu nodal

Un secteur en fort développement porté par un ensemble de nouveaux acteurs

La question de l'insertion professionnelle est apparue de façon majeure dans les entretiens conduits comme dans les observations et lectures, en ce qu'elle cristallise un ensemble d'enjeux et de positionnements des diverses parties prenantes.

Il nous semble ainsi que sur les dernières années, c'est autour de cette dimension de l'emploi que le plus d'évolutions et changements peuvent être observés, et ce à divers niveaux.

En termes de contexte tout d'abord, la baisse significative du taux de chômage à l'échelle

nationale comme locale introduit de nouveaux questionnements et de nouveaux besoins en matière de main d'œuvre, et notamment de main d'œuvre faiblement qualifiée. Très présente au niveau national¹⁸ comme au niveau local, la question de la régularisation par le travail sur laquelle nous reviendrons plus bas fait intervenir de nouveaux acteurs, dont les milieux économiques, parfois nouveaux alliés de mouvements citoyens et associatifs.

En termes d'acteurs en présence, ce « secteur » de l'insertion professionnelle de personnes étrangères a vu le développement d'un large ensemble de nouvelles initiatives, marquées par l'entrepreneuriat

social et relativement éloignées des pratiques mises en œuvre par le secteur de la lutte contre la pauvreté ou de l'insertion par l'activité professionnelle.

« Pour moi le secteur de l'Insertion par l'Activité Économique, bien sûr ils font des choses super, mais pour moi il y a un aspect problématique, car ça crée un peu un secteur de l'emploi parallèle, qui stigmatise les personnes que l'on rencontre. Ça nous arrive même de dire aux gens de retirer la mention IAE de leur CV ! »

Responsable d'association

Weavers, Singa, Yoon, Kabubu, ont ainsi développé de nouvelles approches de l'emploi des personnes étrangères, avec des variations suivant le statut des personnes, leur parcours migratoire, leurs expériences professionnelles et personnelles. Dans de nombreux cas, les services et accompagnements ne sont pas exclusivement destinés aux personnes étrangères, mais ouvertes de manière inconditionnelle, permettant ainsi la création de « communautés » ouvertes et non stigmatisantes.

Si certaines initiatives visent l'accès à l'emploi en entreprise ou association, comme Yoon ou Kabubu, d'autres centrent leur accompagnement sur l'entrepreneuriat et la création d'activités. Ceci est le cas de Singa à travers ses programmes entrepreneuriaux conçus en 3 axes : la pré-incubation (idéation et structuration du projet), l'incubation et l'accélération.

« Notre programme d'incubation est un programme de 6 mois en intensif avec coaching, mentorat, accompagnement individuel, sur des projets un peu plus ambitieux, qui ont pour vocation de créer de l'emploi. On a un enjeu d'hybridation du modèle financier. Ce sont des promotions d'une dizaine de projets, avec la recherche d'une mixité dans les promos. Cette année, 80% des entrepreneurs sont des personnes nouvellement arrivées sur le territoire, et 20% sont des entrepreneurs locaux. Exemple : CARACOL sur l'occupation temporaire ou encore le refugee food festival.

Le fait d'avoir de la mixité dans les promotions permet de prendre en compte les besoins réels des personnes, souvent on fait un peu pivoter les entrepreneurs dans leurs projets. Ça permet aussi aux gens de voir les incontournables de l'entrepreneuriat en France, les obligations spécifiques à la France par rapport aux possibilités ouvertes dans d'autres pays sur des choses plus informelles. »

Entretien Singa

L'enjeu de la régularisation par le travail

L'enjeu de la régularisation par le travail est abordé par un nombre important d'acteurs, pas forcément spécialisés dans l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle, mais pour qui l'accès à un emploi demeure, pour les personnes qu'ils accompagnent, la porte d'entrée vers l'ensemble des autres droits et un marche-pied incontournable vers leur insertion sociale et professionnelle en France.

Dans l'histoire locale d'hospitalité, plusieurs initiatives visant des migrants précaires ont exploré des voies innovantes et dérogatoires en matière d'accès à l'emploi et de régularisation. Nous pouvons notamment citer :

- **Le projet ANDATU**, mis en œuvre de 2011 à 2015 à l'initiative du préfet de région, qui ciblait des ressortissants Roumains (alors soumis aux « mesures transitoires » appliquées aux nouveaux pays membres de l'Union européenne, et interdisant de fait leur accès au marché du travail). Avec Andatu, l'État s'engageait – dans le cadre d'un contrat signé avec les familles – à délivrer de manière dérogatoire un titre de séjour permettant un accès complet au marché du travail, à assurer un hébergement provisoire permettant de réaliser les démarches administratives et à proposer un logement social. Les personnes se voyaient également attribuer le RSA, dans le cadre d'un accord avec le Département du Rhône. En contrepartie, le contrat signé entre l'État et les familles les engageait à respecter les lois, apprendre le français, scolariser leurs enfants, suivre des formations professionnelles et engager des démarches actives pour accéder à l'emploi. Plus de 400 personnes ont bénéficié de ce programme.
- **Le projet d'accompagnement des migrants majoritairement Albanais** expulsés en 2015 du squat dit Yves Farge (7^e arrondissement), mené par la CUM alors récemment créée, et sous l'impulsion notamment du père Bruno-Marie Duffé, alors vicaire épiscopal « Famille, santé et société » pour le diocèse de Lyon. La CUM a mis en place un accompagnement bénévole des ménages, avec une focale spécifique sur la dimension de l'emploi, en lien avec Pôle Emploi et

18. Pour un aperçu des termes du débat, voir notamment :

- La tribune de Claire Rodier, Immigration : les questions que pose le titre « métiers en tension », Alternatives économiques, 20 février 2023.

- La Tribune de Georges Nurdin « Emploi : "le projet de loi immigration et métiers en tension est aberrant" », Capital, 20 août 2023.

- Thibaud Métais et Julia Pascual « Immigration : le patronat divisé au sujet du titre de séjour métiers en tension ». Le Monde.fr, 27 janvier 2023.

en s'appuyant sur le réseau local d'entrepreneurs. Ce volet consistait à identifier les « emplois non pourvus » en périphérie de la métropole lyonnaise et à accompagner les personnes vers l'emploi et le logement à partir de ces offres. Selon les acteurs impliqués, le bilan de cette opération fut largement positif, une grande majorité des personnes ayant accédé à un emploi grâce à un appui et un accord de la Préfecture.

Plus récemment en 2019 / 2020, l'expérience menée au squat du quai Arloing (Lyon 9) est mentionnée par les collectifs et associations comme une forte déception et un sentiment de « gâchis ». Comme nous le détaillerons plus bas, la convention établie entre la Métropole de Lyon et plusieurs collectifs et associations contenait un volet insertion professionnelle des habitants du squat. En lien notamment avec Alynéa et l'association Vivre Dignement dans notre Métropole, et suite à un travail conséquent mené par les personnes elles-mêmes, un ensemble de dossiers furent établis à destination de la Préfecture concernant des personnes proches de l'emploi. Cette dynamique jugée par beaucoup comme extrêmement positive et motivante ne fut cependant pas suivie de succès, comme le mentionne l'une des personnes rencontrées :

« La Métropole a missionné Alynéa pour faire un travail de diagnostic auprès des personnes. Sur les 50, il y avait des personnes âgées, des personnes malades, ... il restait une vingtaine de personnes en situation de travailler. Ce qu'on a fait c'est évaluer l'employabilité de chaque personne, des cours de français si nécessaire, des AAVA, tous les dispositifs possibles. Alynéa a recherché en parallèle des employeurs prêts à s'engager, à prendre des gens régularisables, donc évaluation, formation, expérience, trouver un employeur, monter un dossier de régularisation qu'on présente en préfecture, avec l'idée qu'ils sont régularisés, ils ont l'emploi. On a fait ça en 2022, jusqu'à la sortie du bâtiment.

Mais les résultats ont été extrêmement frustrants : au bout d'un an, maintenant, une seule personne est régularisée. En cause : la préfecture, qui "digitalise ses services", dit-elle, qui ... en réalité semble freiner des 4 fers pour toute régularisation.

(...) Les habitants étaient très preneurs, ils travaillent tous, déjà, au black, irrégulièrement etc., mais ils travaillent, dans le BTP, la cuisine, la mécanique, la livraison ... Et ils ont tous joué le jeu de l'insertion mais il n'en n'est pas sorti grand-chose. Le seul dossier qui ait abouti, c'est une Albanaise, une blanche... il y a de la rancœur. Une sensation de discrimination. Les résultats ont été tellement décevants. »

Dans la lignée de cette expérience et d'autres initiatives, fut développée une initiative nommée « En Act », déclinaison locale d'une dynamique nationale regroupant diverses structures, et fédérant des acteurs associatifs et le monde de l'entreprise pour permettre la régularisation par le travail de personnes exilées. Évoquée dans au moins quatre entretiens, cette initiative est cependant présentée par tous et toutes comme « à bas bruit », pour éviter des tensions inutiles et des positionnements liés à une médiatisation des dossiers. Nous ne détaillerons donc pas les acteurs impliqués ni les démarches engagées auprès de la préfecture, présentées aujourd'hui comme « en stand-by » sans résultats probants, contrairement à d'autres départements en France. La dynamique demeure cependant active, et les acteurs impliqués, persuadés de la pertinence de l'approche au vu du contexte de l'emploi comme des évolutions possibles des politiques nationales. Surtout, cette initiative va dans le sens d'un rapprochement entre acteurs associatifs et monde de l'entreprise, présenté par de nombreux interlocuteurs comme l'une des clés pour l'évolution de la politique publique en la matière.

Par ailleurs, au-delà de ces diverses expérimentations, certaines associations structurent leur appui en matière d'insertion professionnelle et de régularisation par le travail, comme l'ACLAAM, qui propose un accompagnement juridique, en lien avec une avocate. En 2022, sept dossiers de régularisation ont ainsi été soutenus.

2.4. La santé et l'accès aux soins

Les personnes visées par l'action publique d'hospitalité cumulent un ensemble de problématiques de santé liées à leur parcours migratoire, à leurs conditions de vie à la rue, en squat ou en bidonville, aux violences vécues au long du parcours et à leur arrivée, au stress généré par le manque de perspectives et au flou entourant leur situation individuelle et familiale.

Au sein du réseau d'hospitalité citoyenne, ces enjeux sont pris en compte de diverses manières, en fonction notamment de la situation administrative des personnes comme de leurs conditions de vie à un instant T. Pour de nombreuses structures, le premier objectif se situe dans l'ouverture des droits à une couverture maladie. Dans son rapport d'activité 2022, Médecins du Monde précise en effet que sur les 1071 personnes rencontrées au CASO (Centre d'Accueil de soins et d'orientation), 80% étaient sans couverture maladie alors que 51% des patient.e.s reçu.e.s en entretien d'accueil en 2022 avaient des droits théoriques à une couverture maladie (couverture base européenne, AME, CMU-C, PUMA). Pour de nombreux collectifs et associations intervenant sur les lieux de vie comme pour ceux hébergeant les personnes, il s'agit donc de faire d'abord appliquer le droit existant en permettant aux personnes d'accéder à une couverture maladie, puis d'être suivies de manière régulière par les professionnels compétents.

Pour les associations et collectifs intervenant dans les lieux de vie (squats / bidonvilles), il peut également s'agir de répondre à des situations ponctuelles de santé, allant de la « bobologie » à des pathologies plus sérieuses, ou encore à des risques épidémiques.

Ceci est le cas d'un des collectifs militants pour le droit au logement, au sein duquel plusieurs médecins font partie des bénévoles. L'un d'entre eux évoque en entretien les différentes sollicitations et problématiques liées à la santé dans les squats (tel que le squat Maurice Scève), notamment lors de la crise Covid.

« Aujourd'hui on est tous sur WhatsApp, avec des groupes différents... C'est des centaines de messages par jour. (...). (Certains sont aussi) pour des diagnostics médicaux : on est médecins donc ils nous envoient une photo d'un bouton, d'une plaie, si besoin on y va.

On gère aussi la santé, on a géré la vaccination Covid, on a organisé des files d'attente, des draps pour isoler des endroits... les codes barre. On a vacciné au moins 300 gars. Au CDHS, dans un des squats...

On a fait des dépistages de la Tuberculose, avec le CDHS¹⁹, le curé nous a prêté sa cure, on avait un appareil de radio portable, on en a fait une cinquantaine le premier jour, puis la mairie nous a ouvert un gymnase, on en a fait une centaine, ensuite on les orientait vers la vaccination.

On a monté une infirmerie, une cellule de santé, avec deux infirmières bénévoles, un psychologue... mais c'est compliqué à mettre en place au niveau technique. Et on a ouvert une consultation psy au secours populaire, on a aussi une dentiste bénévole maintenant, trois médecins, des dépistages sida hépatite, on les oriente vers l'équipe mobile santé mentale de l'ARS si besoin... Il y a aussi une équipe mobile santé générale et une équipe infirmerie.

Mais ils sont débordés.

Une fois par mois on fait ces rendez-vous santé, la dernière fois c'était 65 jeunes. C'est l'usine. Mais ils ont besoin d'écoute, d'affection... on le fait avec le secours populaire qui peut rentrer toutes les données, et on fait un bilan (hépatite, sida, psy, blessures...), on fait un tri grossier et on les oriente vers la PASS, etc. C'est beaucoup plus pratique que d'aller le soir dans les squats, sans lumière, avec les gens qui mangent, etc.

Après s'il y a des problèmes aigus, ponctuels, on se déplace sur les lieux. Une entorse, la varicelle, etc. Faire une ordonnance pour aller chercher des médicaments en pharmacie. La pharmacienne me connaît maintenant. Elle a l'habitude.

On a mis en place une pharmacie dans chacun des deux lieux de vie, gérée par un habitant qu'on a formé, sur les 5 ou 6 médicaments de base, diarrhée, entorse, doliprane...

19. Le Comité Départemental d'Hygiène Sociale (C.D.H.S.) est une association reconnue d'utilité publique, fondée en 1916. Elle a pour but de lutter contre la tuberculose et les maladies respiratoires dans le département du Rhône, et orienter son offre de soins selon les besoins du territoire en la matière.

(...) Les mineurs en recours, ils n'ont droit à rien. Ils ont l'AME, mais ça prend 3 mois pour la demander au moins. Donc on a développé des circuits parallèles, y compris avec l'hôpital : on appelle des copains là-bas, et ils les voient en douce. On a eu deux cardiopathies très graves, qui vont être opérées prochainement là. On a fait faire les échos en douce (...). J'appelle un copain chirurgien, je lui décris le problème, il le consulte, je l'endors un peu... ou on appelle aussi les infectiologues, les ORL. On a fait une suspicion de cancer, on l'a fait voir, faire une radio, vérifier l'urgence.

Tous ceux qui ont fait des poussées psychiatriques, il y avait consommation de hash, des bouffées délirantes. On les a faits hospitaliser au Vinatier. Donc on a prévenu les soutiens, fait de la prévention. Que c'est des mineurs, qu'ils n'ont pas la maturité pour gérer ça, que ça les entraîne dans des circuits très vite très durs, et ils courent de gros risques judiciaires. C'est OQTF direct.»

Bénévole d'un collectif

Cet extrait d'entretien, met en lumière à la fois la complexité et diversité des situations de santé rencontrées sur les lieux de vie, les stratégies de débrouille et de bricolage mises en œuvre par les bénévoles, en même temps que l'investissement particulièrement dense de bénévoles confrontés à leur éthique de professionnels de santé.

Le rapport d'activité de 2022 de Médecins du Monde ajoute à ce témoignage la dimension plus large des obstacles et freins rencontrés sur la Métropole pour l'accès aux soins des personnes précaires vivants en squat, bidonville ou à la rue. Au-delà des réformes nationales touchant à l'AME ou au délai de carence pour les demandeurs d'asile, le rapport pointe différents obstacles sur la métropole de Lyon dont la saturation des structures, notamment des PASS et des hôpitaux, des carences de poste ou la sur-mobilisation de professionnels au sein des hôpitaux, PASS, PMI, le manque de structures médicales pour mineurs de moins de 16 ans sans droits ouverts, les difficultés d'accès à l'interprétariat, des situations complexes avec la protection de l'enfance. Dans le même temps, l'association « relève certaines avancées récentes : la création de la PASS Périnatalité à HEH et de la PASS Médipôle à Villeurbanne, depuis mai 2022, la création de l'Équipe Spécialisée de Soins Infirmiers Précarité (ESSIP) de la Fondation Générale du dispensaire de Lyon qui accompagne les personnes en situation de précarité vers les dispositifs de soin, ou encore des avancées en matière de coordination des interventions ».

Zoom : Délivrer des certificats médicaux pour appuyer les recours suite au rejet des demandes d'asile : l'association Médecine et Droit d'Asile (MEDA)

L'Autre modalité d'intervention bénévole en matière de santé auprès des personnes exilées, l'association Médecine et Droit d'Asile (MEDA) [qui a succédé en janvier 2016 au Centre de Droit et Éthique de la Santé créé en 1988 sous la forme d'une unité fonctionnelle des Hospices Civils de Lyon] a pour but de recevoir les demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée par l'OFPRA, de procéder à un examen médical à la recherche d'éléments objectifs significatifs d'antécédents de traitements cruels, inhumains ou dégradants. Selon la présentation officielle de l'association qui regroupe 15 médecins et 6 secrétaires, tous bénévoles, « le médecin prend connaissance du récit envoyé à l'OFPRA, des raisons du rejet, du recours envoyé à la CNDA et recueille les déclarations du requérant : description aussi précise que possible des sévices subis, recherche des séquelles psychologiques, et des séquelles physiques. Des examens complémentaires et des avis spécialisés peuvent également être demandés. Le certificat correspondant à la consultation est adressé au demandeur d'asile ».

Selon un article paru dans la revue L'Autre²⁰, les pays d'origine appartiennent actuellement majoritairement à l'Afrique de l'Ouest, mais cette composition est très variable suivant les périodes. Autre caractéristique, le grand nombre de victimes de la prostitution au sein de réseaux organisés et de violences sexuelles, ainsi que les demandes d'asile pour homosexualité. L'âge des demandeurs demeure stable, majoritairement entre 20 et 40 ans. Par ailleurs, les auteurs insistent sur la difficulté d'évaluer les effets et impacts d'une telle pratique, seuls 30% des consultants informant l'équipe du résultat du jugement, qu'il soit favorable ou non.

Notons enfin l'importance des troubles de santé mentale au sein de la population des personnes migrantes précaires, du fait de situations complexes vécues dans le pays d'origine, de traumatismes liés au

parcours migratoire, de situations potentielles d'exploitation ou de violence en France, de l'incertitude liée au futur à court et moyen terme, de situations d'addiction.

20. Serge Duperret et al., « Droit d'asile et certificats médicaux : une expérience originale lyonnaise de plus de 30 ans », L'Autre 24, no 1 (2023) : 118-25, <https://doi.org/10.3917/lautr.070.0118>.

Si un nombre croissant de structures professionnelles prennent en charge et travaillent sur ces dimensions (hôpital du Vinatier, dispositif Lige 37, dispositif DARJELY, Orspere Samdarra, services liés aux associations du secteur AHI...), les associations et collectifs citoyens peuvent se trouver en difficulté face à des situations complexes et difficiles à aborder, notamment dans le cadre de l'hébergement citoyen, situation propice à la décompensation. Face

à ces situations certaines structures ont commencé à développer des réponses à la fois en termes de formation des bénévoles, et de constitution d'un réseau de partenaires et de professionnels comme ceci est le cas de l'ACLAAM, dans le cadre notamment d'un partenariat avec le centre régional du psycho-traumatisme de l'hôpital Edouard Herriot. Sont proposées des séances individuelles et de groupes fondés sur l'approche EMDR.

2.5. L'accès à la citoyenneté, à la culture, au sport.... Une lutte pour un droit à la ville

Un nombre important de structures étudiées dans le cadre de cette étude insiste sur le rôle clé des bénévoles en matière d'accès à la citoyenneté et d'accès à la ville par divers moyens, notamment par la culture, les loisirs, la cuisine ou le sport. Nombreuses sont ainsi les initiatives d'ateliers cuisine, support aux échanges interculturels et à la rencontre, de visites de musées ou d'espaces culturels, d'activités initiées en commun.

Au sein de son large spectre d'actions, Singa propose ainsi un ensemble de rencontres et d'activités, encore renforcé par l'ouverture récente du FAITOUT, « tiers-lieu dédié à l'hospitalité et la justice alimentaire » à la Mulatière. Initié par Singa Lyon et BelleBouffe, soutenu par un ensemble d'acteurs dont la Métropole de Lyon, le lieu se veut ancré dans le quartier et facilitateur de rencontres et d'insertion locale.

Kabubu, association dédiée à l'insertion par le sport, a développé un ensemble d'activités sportives inclusives, supports à la rencontre et à l'intégration locale de personnes exilées. Tous les soirs de la semaine sont proposées des activités gratuites et accessibles à toutes et tous, ciblant des personnes locales comme des personnes exilées. Face aux difficultés à mobiliser des femmes, l'association a récemment développé le projet « Potenti'elles » avec des pratiques 100% féminines.

De manière générale on observe une tendance forte chez de nombreux acteurs rencontrés dont Yoon, Singa, La Cloche, Kabubu, l'Ouvre Porte, à développer des actions non ciblées uniquement sur les personnes exilées. Nombre d'entre elles poursuivent l'objectif d'initiatives et activités répondant aux besoins de personnes locales comme de personnes exilées,

facilitant ainsi de fait l'insertion sociale et l'ancrage local des personnes.

Au sein des associations bénévoles d'hébergement citoyen, la dimension de l'accès à la Ville, à la citoyenneté, et de la rencontre avec la société d'accueil revient comme une dimension centrale pour les bénévoles, dans le cadre notamment d'une répartition plus claire des rôles entre bénévoles et professionnels du travail social. Ainsi, au-delà de l'hébergement, les familles bénévoles perçoivent leur rôle comme un accompagnement à la découverte de la culture et du fonctionnement de la société d'accueil, qui passe notamment par l'inscription dans des réseaux locaux via les réseaux personnels. E. Masson-Diez et M. Gerbier-Aublanc insistent sur l'importance des liens établis entre les personnes hébergées et les réseaux amicaux et professionnels des hébergeurs : « La création de « liens forts » avec les accueillants ouvre aux accueillis l'accès à des « liens faibles » : de nouveaux réseaux familiaux, amicaux ou encore professionnels. Ces « liens faibles » s'avèrent particulièrement utiles, voire parfois essentiels, dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle »²¹.

Mais au-delà de ces relations interpersonnelles créées au sein du ménage accueillant, de nombreuses associations structurent cette création de lien par la mise en place régulière d'événements conviviaux, d'ateliers, et autres. Dans le même sens, des associations comme le Secours Catholique insistent sur l'importance de ces dynamiques et temps d'échanges visant à renforcer « la citoyenneté et les liens fraternels », via par exemple des ateliers de cuisine « cuisinons ensemble », des activités proposées par les personnes en fonction de leurs compétences, des matchs de foot les samedi matin.

21. Marjorie Gerbier-Aublanc et Évangeline Masson Diez, « Être accueilli chez l'habitant : de l'hébergement-épreuve à la cohabitation-tremplin pour les migrants », Rhizome N° 71, no 1 (24 avril 2019) : 51-60.

2.6. Plaidoyer et interpellation politique

Pour beaucoup d'acteurs rencontrés pour cette étude, leurs actions reposent d'une part sur des initiatives de terrain auprès des personnes, et d'autre part sur des actions de sensibilisation de la population (pour un « changement de regard » sur les migrations, l'asile, l'exil) mais également de plaidoyer plus politique auprès des institutions publiques, principalement locales.

Ce travail de plaidoyer vise à influencer sur les choix politiques locaux vis-à-vis des personnes migrantes précaires, en matière de régularisation, de mise en place de dispositifs d'insertion, d'expulsion des lieux de vie, d'appui financier aux associations, de réponses aux besoins observés sur le terrain.

Une part importante de ces actions de plaidoyer sont portées par les structures fédératrices ou de coordination comme l'ACLAAM, la CUM, le Collectif Jamais Sans toit. La Fondation Abbé Pierre joue également un rôle central à travers notamment la publication annuelle de son rapport sur l'état du mal-logement et de l'éclairage régional AURA, mais également au sein de diverses instances et espaces de dialogue avec les acteurs publics. Selon les actions menées, les collectifs et associations citoyennes peuvent être soutenus ou rejoints par des associations professionnelles du champ AHL, ou des fédérations telle que la FAS (fédération des acteurs de la Solidarité).

Nous pouvons distinguer ici deux modalités de plaidoyer pratiquées par les associations et collectifs citoyens, qui peuvent cependant parfois se rejoindre :

Le plaidoyer ponctuel, plus proche de l'interpellation, lié à la survenue d'un événement problématique ou un drame telle qu'une expulsion sans solution, l'incendie d'un lieu de vie, un décès dans un squat ou bidonville, ou autre. Nous pouvons notamment penser, dans les événements récents, au décès d'un adolescent de 13 ans par overdose dans un bidonville de Villeurbanne²², à l'annonce de la fin de la trêve hivernale en 2023²³ ou l'annonce de l'expulsion du squat dit Pyramide, à Lyon 7^e²⁴. Ces actions ponctuelles visent à éclairer une situation particulière tout en maintenant les questions d'hospitalité à l'agenda politique, illustrées par ces situations ponctuelles.

Le plaidoyer plus structurel autour des politiques migratoires, des conditions d'accueil et des actions de lutte contre le sans-abrisme, mené par les structures fédératives, les collectifs, comme par certaines associations en leur nom propre. Ces actions – qui peuvent parfois être menées au niveau national avec des structures d'autres territoires²⁵ – peuvent prendre la forme de communiqués, d'interpellation publique, de rapports, de rencontres avec les décideurs publics, de prises de parole médiatiques. Elles peuvent également s'inscrire dans un dialogue sur le temps long avec les parties prenantes concernées, de manière officielle comme de manière plus discrète. Nous pouvons ici citer les rassemblements réguliers organisés par les collectifs citoyens autour des enjeux d'hospitalité, d'accueil et d'hébergement²⁶, la participation des associations et collectifs à certains événements comme la biennale de l'hospitalité, l'organisation d'événements lors de la journée mondiale des réfugiés, entre autres.

22. Voir le communiqué de la Fondation Abbé Pierre : <https://www.fondation-abbé-pierre.fr/actualites/villeurbanne-claudiu-11-ans-meurt-dans-un-bidonville#:~:text=La%20Fondation%20Abb%C3%A9%20Pierre%20tient,cas%2C%20seulement%204%20jours%20apr%C3%A8s>

23. Cf. article de Rue89 Lyon dédié à la mobilisation associative en mars 2023 : <https://www.rue89lyon.fr/2023/03/31/rassemblement-contre-fin-de-la-treuve-hivernale-vendredi/>

24. Cf. article de Lyon Mag sur une mobilisation visant à éviter l'expulsion du squat : <https://www.lyonmag.com/article/131922/lyon-des-associations-demandent-a-gregory-doucet-d-intervenir-pour-eviter-l-expulsion-des-squatteurs-de-la-pyramide>

25. Ex. communiqué inter-associatif de 2022 sur la situation des mineurs non accompagnés, auquel se sont associés plusieurs associations et collectifs lyonnais : <https://www.infomie.net/spip.php?breve6243>

26. Ex., un rassemblement organisé en juin 2023 par Jamais Sans toit : <https://www.lyonmag.com/article/130697/lyon-rassemblement-de-jamais-sans-toit-pour-de-meilleurs-logements>

Les associations lyonnaises actives dans le plaidoyer national sur les enfants à la rue

Comme nous l'avons vu, d'importantes mobilisations au sein des écoles lyonnaises se sont développées ces dernières années pour lutter contre les situations de rues vécues par certains enfants scolarisés. En 2022 et 2023, les associations et collectifs impliqués ont fédéré un ensemble de dynamiques au niveau national pour porter un message commun largement relayé par les médias nationaux²⁷ et par les associations nationales de lutte contre la pauvreté et le sans-abrisme, dont la Fondation Abbé Pierre, la fédération des Acteurs de la Solidarité ou l'UNICEF.

Le positionnement politique en matière de plaidoyer, les thématiques choisies, les critiques formulées, peuvent varier fortement selon les structures, d'un plaidoyer plus « technique » à des positionnements plus politiques et militants.

On peut ainsi observer par exemple des stratégies de plaidoyer différentes pour les deux réseaux CUM et ACLAAM²⁸ sur le territoire, sur la question notamment des squats et occupations.

Zoom « Bouge ta préf' » : une initiative récente de plaidoyer inter-associatif de long terme

Récemment créé à Lyon d'après une initiative parisienne, le Collectif BOUGE TA PREF' ambitionne de « visibiliser les dysfonctionnements sur l'accès aux droits, les délais de plusieurs mois ou plusieurs années, et les pertes de droits pour des personnes qui travaillent, mais qui perdent leurs droits », et de mettre ainsi en lumière les processus de « fabrique des sans-papiers ».

Les acteurs aujourd'hui impliqués à Lyon sont la CIMADE, la Ligue des Droits de l'Homme, le Réseau Éducation Sans Frontières, le Secours Catholique, le Collectif des sans-papier 69, des avocats du barreau de Lyon avec l'intention de s'ouvrir à d'autres associations et collectifs autour d'actions ponctuelles de plaidoyer mais également de mise en place d'un observatoire des pratiques au guichet.

3. Les 5 enjeux de l'hospitalité citoyenne : une analyse transversale

Des entretiens, observations et lectures, nous pouvons retenir 5 enjeux clés qui animent les acteurs de l'hospitalité citoyenne aujourd'hui.

Ils seront mis en débat lors du webinaire prévu avec les associations et collectifs en octobre 2023.

3.1. Le sens de l'action dans la durée : un questionnement de fond

Le premier enjeu que nous pouvons relever est lié à la temporalité des accompagnements, mais aussi des engagements des personnes. Comme nous l'avons vu, de nombreuses associations et collectifs se sont créés en 2015, 2016 ou 2017, dans le contexte de la crise de l'accueil des personnes migrantes. Près de dix ans plus tard, de nombreux bénévoles sont encore présents, parfois mobilisés auprès des mêmes familles, et ont pu éprouver l'ensemble des difficultés liées à l'accompagnement de personnes étrangères précaires, dans un contexte social et politique difficile, caractérisé par de fortes tensions autour de la question migratoire. L'ACLAAM estime ainsi que 1850 heures de bénévolat sont développées

en moyenne par association, soit l'équivalent d'un temps plein, les 15 bénévoles hébergeant 8 exilés en moyenne et en accompagnant 9 autres hors hébergement.

Si plusieurs interlocuteurs ont pu évoquer la fatigue bénévole et les problématiques de renouvellement des bénévoles, la question du sens de l'engagement est également présente.

« L'hébergement citoyen s'est épuisé un peu. Les gens en ont marre. Donc il y a plein de gens à loger autrement (notamment dans les squats). »
Bénévole d'un collectif

27. Voir par exemple cet article du Monde de Février 2022 : https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/02/11/sans-abri-un-millier-d-enfants-passent-leurs-nuits-dans-la-rue-selon-les-associations-d-aide-a-l-hebergement_6113239_3224.html

28. Au sein de l'ACLAAM une nouvelle commission spécifique a récemment été mise en place, et défini 3 axes de travail : plaider pour la sauvegarde du droit d'asile et des garanties de procédure, attirer l'attention sur les problèmes liés à la dématérialisation des démarches et proposer l'assouplissement des critères de régularisation par le travail.

Ceci est le cas de personnes ayant pu être engagées dans des actions collectives de régularisation par le travail n'ayant pas abouti, ou des démarches d'accès au logement également infructueuses, les familles accompagnées se trouvant toujours en situation

instable après plusieurs années d'accompagnement. Dans ce contexte, la relation à l'État et le dialogue difficile avec les services revient de manière régulière comme un motif de difficulté.

3.2. Le rôle des bénévoles dans l'intervention sociale : alliés, concurrents ou supplétifs des travailleurs sociaux ?

La place des actions citoyennes – et plus particulièrement du bénévolat – au sein de l'action publique revient également comme un questionnement récurrent porté notamment par les structures fédératives comme l'ACLAAM ou la CUM, qui portent un plaidoyer visant à visibiliser le travail bénévole en termes quantitatifs comme qualitatifs.

Comme nous l'avons vu, de nombreux bénévoles notamment investis sur des initiatives d'hébergement ont progressivement été impliqués sur un large ensemble d'autres dimensions de l'accompagnement, dont l'accès aux droits, l'accompagnement social, l'insertion socio-professionnelle, mais aussi l'accès aux droits fondamentaux ou la scolarisation. Cette implication bénévole sur des interventions relevant du travail social professionnel peut poser question de part et d'autre.

« Je fais un peu attention aux initiatives citoyennes, d'habitants, non structurés, avec beaucoup de bonne volonté, pour accompagner une ou deux familles, mais ça crée souvent de la dépendance plutôt que de l'autonomie ».

Responsable d'une association

Se pose alors au sein des structures la question de la bonne articulation avec les autres interventions auprès des familles, en premier lieu les interventions des travailleurs sociaux professionnels.

Beaucoup de structures ont progressivement abordé cette question en établissant, comme nous l'avons vu, des partenariats avec des associations du secteur AHI, afin de donner un cadre aux interventions de chacun. Ceci peut être le cas dans des initiatives d'hébergement en logement autonome (allant de l'accompagnement social de la personne jusqu'à la gestion de l'intermédiation locative) mais également dans des interventions au sein de squats où peuvent intervenir comme nous le verrons plus bas des travailleurs sociaux professionnels en articulation forte avec les associations et collectifs citoyens comme avec les acteurs publics, dont la Métropole

de Lyon. Dans d'autres cas, ce sont des professionnels indépendants qui peuvent être sollicités pour accompagner les ménages.

Si cette tendance est de plus en plus présente, de nombreux témoignages expriment cependant la sensation des associations et bénévoles de « remplacer l'État » ou les collectivités par obligation, sur des compétences relevant de leurs services. L'ACLAAM porte ainsi un positionnement d'alerte sur les dangers possibles d'une forme d'institutionnalisation de l'action bénévole d'hospitalité, qui viendrait structurellement répondre à un ensemble de besoins auxquels l'État et les collectivités ne pourraient plus répondre.

« Contrairement à d'autres, on a du mal à dire que l'hébergement citoyen est bien, car ça devrait relever de l'État. On a fait une première interpellation en 2021 avec JRS, Terre d'ancrages, Singa, sur la base de chiffres et de données. C'était une des premières fois qu'on interpellait de manière un peu commune. »

Entretien ACLAAM

« Le problème est qu'on est aussi constamment sollicité par les travailleurs sociaux de la Métropole, sur des cas qui nous dépassent largement, où on est sollicité pour mettre à l'abri car ils n'ont plus les moyens. Par exemple pour des sorties de maternité, des sorties de parcours ASE. Donc a demandé d'arrêter de mettre notre adresse mail sur le site de la Métropole. C'est problématique car certaines personnes contactent même directement les associations membres, mais qui n'ont absolument pas les moyens de répondre aux demandes. Et c'est dur de dire non. »

Responsable d'une association

Dans le même temps, et de manière parfois un peu contradictoire, s'expriment des besoins forts de formation des bénévoles à certaines dimensions, notamment juridiques en matière de droit des étrangers, allant dans le sens d'une forme de « technicisation » et professionnalisation des interventions bénévoles.

3.3. Entre effets de concurrence et complémentarités fortes

Si l'écosystème de l'hospitalité citoyenne pourrait être perçu comme éloigné de toute pratique de concurrence, ceci ne semble pas le cas au vu des entretiens menés, même si elle se révèle sous des formes spécifiques.

La concurrence existe notamment pour les structures sollicitant des aides et subventions pour leur fonctionnement ou pour la mise en place de projets impliquant également des salariés.

« Ce qui est chouette c'est qu'il y a un tissu associatif très dense, et des collectivités qui aujourd'hui sont engagées sur l'hospitalité, ce qui n'était pas le cas du tout auparavant. Ça se structure, il y a des coordinations à différents niveaux, où on peut se retrouver. Mais la difficulté est qu'on nous pousse dans la collaboration systématique, ce qui est normal et ce qui est un enjeu pour renforcer les parcours, éviter les ruptures, mais dans le même temps on est mis en compétition, au niveau du nerf de la guerre qui est le financement. Et on passe son temps sur des dossiers, et on est mis en compétition systématiquement sur des appels à projets, et ça crée des tensions dans l'écosystème. Par exemple avec l'association X, il y a des parcours qui se croisent, mais on n'arrive pas vraiment à aller au bout de la collaboration, à cause de ces systèmes de concurrence, et un peu de méfiance. »

Responsable d'association

« En termes de coordination interacteurs, on fait tous nos demandes de financement ou de soutien de manière un peu séparées, en lien avec les collectivités que l'on connaît, en fonction des interactions, mais sur Lyon il n'y a pas vraiment de *consortium*... Beaucoup de structures se tirent dans les pattes. Après on est quelques structures à être sur des formes de niche, mais d'autres sont dans des milieux plus concurrentiels. »

Responsable d'association

Ces effets de concurrence apparaissent cependant comme relativement limités en comparaison au secteur AHI classique, et concernent essentiellement certaines structures. Dans le même temps au contraire, sous l'effet de la coordination renforcée et de certaines initiatives partenariales, il semble que les articulations opérationnelles entre structures se renforcent, dans une visée de continuité des parcours et de complémentarité des interventions.

Ces coordinations plus ou moins formelles semblent se faire notamment au sein des sous-réseaux structurant l'hospitalité citoyenne sur la Métropole, par exemple au sein des réseaux liés au diocèse pour les associations micro-locales souvent rattachées à des paroisses, ou au sein du réseau militant pour le droit au logement pour les collectifs intervenant directement auprès des personnes vivant en squats, bidonvilles ou autres habitats précaires.

« L'enjeu principal est au niveau du logement, car nous sommes assez impuissants là-dessus. Du coup on oriente vers le 115 et la MVS, mais le système est complètement saturé. On oriente donc aussi vers l'ACLAAM, l'Ouvre Porte, et d'autres. Pour le reste, on travaille beaucoup en partenariat avec différentes structures dont la CIMADE, l'ACLAAM, JRS, beaucoup dans l'orientation et le suivi des personnes. »

Antenne d'une association nationale de lutte contre la pauvreté

Exemple de coordination et complémentarité au sein de l'ACLAAM (extrait du rapport d'activité 2022)

La complémentarité des solutions proposées par les associations du réseau (mise à l'abri d'urgence, accompagnement jusqu'à l'autonomie...) permet de plus en plus de construire de véritables parcours d'intégration pour les personnes exilées. Ainsi, un homme réfugié d'Éthiopie, accueilli précédemment à Poleymieux-aux-Monts-D'or dans un studio, a pu ensuite être orienté et accueilli par l'association la Passerelle du Val Ratier (Craponne) dans un appartement lorsque sa famille a pu le rejoindre. Pour 2023, cette dimension est à consolider, avec certaines structures qui feraient office de « porte d'entrée » dans le réseau, comme le projet de mise en place d'un « appartement suspendu » sur Vaise (Lyon 9), qui permettrait une mise à l'abri en attendant une orientation interne vers un hébergement plus pérenne par le biais d'une autre association du réseau.

3.4. La question de la participation des personnes concernées : un renouveau par le développement de « communautés » ?

La question de la participation des personnes en précarité au sein des associations comme au sein du territoire fait l'objet de nombreux travaux et débats²⁹, touchant à des enjeux à la fois démocratiques, de respect des personnes, d'éthique de l'intervention, d'efficacité de l'accompagnement. La participation peut en effet être abordée à la fois au sein même de l'accompagnement individuel (comment la personne est-elle actrice du parcours ? Quelles sont ses capacités de choix et de décision ? Quels sont les espaces d'expression de ces choix ?), mais également à une échelle plus collective dans la vie des structures, dans la gestion de lieux de vie collectifs, entre autres. L'une des questions sous-jacentes touche ici à la notion de pouvoir d'agir ou *Empowerment*³⁰, individuel ou collectif, favorisé ou non par les différents intervenants et interlocuteurs des personnes concernées.

Sur ces enjeux, les réalités vécues au sein des diverses associations et collectifs de l'hospitalité citoyenne sont extrêmement diverses, et pourraient faire l'objet d'une étude en soi. Même si certaines réalités semblent partagées comme le fait que, de manière générale, il semble que la plupart des structures n'intègrent que peu de personnes concernées dans les instances associatives lorsqu'elles existent.

Il nous semble cependant qu'au sein de l'écosystème de l'hospitalité citoyenne une nouvelle approche de la participation, pas forcément exprimée comme telle, émerge cependant autour de la notion de « communauté » mobilisée par un nombre croissant d'acteurs, notamment – mais pas seulement – les structures récentes issues de l'entrepreneuriat social.

Par cette notion, ces acteurs introduisent une dimension d'horizontalité entre les diverses parties prenantes, et notamment entre personnes migrantes en précarité et les habitants du territoire, actifs au sein de mêmes « communautés », existantes à la

fois de manière concrète, mais aussi sur les réseaux sociaux.

Ceci est notamment le cas de Singa :

« Aujourd'hui sur Lyon on a une communauté de 2700 personnes, avec 300 participations par semaine sur les différents lieux. Parfois ce sont les mêmes, mais il y a quand même un roulement. La communauté est à moitié constituée de nouveaux arrivants, de différents statuts (déboutés, sans papiers, en demande d'asile, ...) et l'autre moitié sont citoyens français. On explique bien aux gens qu'on n'est pas là pour faire des choses avec les migrants, mais qu'on est bien sur la mixité. On essaie vraiment de casser la relation aidant / aidé, et la moitié des activités est portée par des nouveaux arrivants. On a une communauté très mobilisable, par exemple sur les chantiers participatifs récemment sur le Faitout, pour lesquels on a également mobilisé les gens du quartier... (...) »

« Aujourd'hui on reprend le rythme avant Covid, avec une quinzaine d'activités par semaine partout dans la Métropole. Avec l'idée de développer des nouveaux lieux accueillants, par exemple on essaie de faire les bibliothèques, des lieux culturels emblématiques comme la Maison de la danse, le théâtre de la Croix-Rousse, le RIZE... On développe également des projets annuels, qui engagent plus les personnes. Ici, on n'a pas d'enjeux de statut, on voit ce qu'aiment les gens, ce qu'ils veulent partager, ce qu'ils veulent faire. On est plus dans la projection que dans le travail sur le passé, avec l'idée de prise de confiance en soi. »

Entretien Singa

Mais ces formes relativement nouvelles de participation et d'horizontalisation des relations ne sont pas les seules parmi les initiatives d'hospitalité citoyenne. Dans les années récentes, on note également un renouveau de la question participative au sein des collectifs présents au sein des squats et autres habitats précaires. L'expérience du Collège Maurice Sève revient ainsi régulièrement, et pour de nombreux acteurs, comme une expérience marquante en termes de co-construction des actions avec les habitants du lieu, de mise en place d'espaces d'échanges, de débats et de décisions

29. Frédéric Ballière, « Retour sur les (més)usages de la participation dans le travail social », *Le sociographe* n° 66, no 2 (2019): 67-74 ; Caroline Arnal et Florence Haegel, « Les freins à la participation des populations précaires. Comment une association façonne les identifications collectives », *Participations* N° 25, no 3 (12 décembre 2019): 83-107; Guillaume Gourgues, « Participation : trajectoire d'une dépolitisation », *Revue Projet* N° 363, no 2 (16 avril 2018): 21-28.

30. Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener, *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?*, Politique et sociétés (La Découverte, 2012); Marion Carrel et Suzanne Rosenberg, « L'empowerment et le travail social sont-ils compatibles en France ? », *Recherche sociale* N° 209, no 1 (2014): 25-35.

partagées. L'expérience du squat nommé AmphiZ puis du squat du quai Arloing (avec une partie des mêmes habitants) est également mentionnée comme ayant renouvelé les types de relations entre « squatteurs et soutiens », marquées par des mécanismes de cogestion des lieux, mais aussi de prise de parole politique des habitants eux-mêmes. Cette dynamique s'est matérialisée dans la participation de plusieurs habitants au sein du conseil d'administration de l'association créée pour soutenir le squat :

« On a fait rentrer les 4 "leaders" dans notre conseil d'administration. Pour leur donner une légitimité, une aura d'autorité, un statut spécial vis à vis du groupe, et pour qu'ils comprennent le fonctionnement d'une asso, on leur a donné une carte bancaire, limitée, de l'association, pour qu'ils puissent s'autonomiser pour aller acheter des choses du quotidien, une ampoule, etc., sans passer par l'association. On a travaillé avec eux, défini le genre de dépenses acceptables, du petit entretien du bâtiment. Et depuis ils sont autonomes, ils fournissent les justificatifs, et on réapprovisionne la carte. L'objectif était d'avoir un groupe sur place, qui peut gérer le lieu, gérer le collectif, avec le maximum d'autonomie possible,

dans un cadre défini par la charte, le Règlement Intérieur, que tout le monde avait signé. »

Entretien association Vivre Dignement dans notre Métropole

À noter que cette place nouvelle donnée aux personnes a été, dans ce cas, renforcée par le positionnement de certains interlocuteurs publics dont la Métropole de Lyon, dans la mise en place d'un dialogue direct et régulier avec les habitants du lieu.

Notons enfin d'autres manières d'aborder la question participative, par exemple au sein du groupe de travail « Fraternité en Exil » initié par le secours catholique, qui regroupe un ensemble de bénévoles et de personnes exilées autour de la notion de changement de regard, dans une co-construction d'événements de sensibilisation et d'information.

Il nous semble que ces diverses dimensions sont encore peu explorées dans les réflexions sur l'hospitalité citoyenne, et mériteraient un éclairage spécifique car pouvant alimenter, au-delà de l'écosystème citoyen, l'ensemble des intervenants sociaux dans le champ de la lutte contre la pauvreté et la précarité.

3.5. Un modèle économique qui pose question

La question du modèle économique des structures dépend largement de leur structuration, de la présence ou non de personnes salariées notamment, et des modalités d'intervention notamment en matière de logement et hébergement.

Pour les structures « faiblement institutionnalisées » et entièrement bénévoles, le fait de ne bénéficier d'aucune subvention publique est souvent présenté comme un gage de neutralité et d'indépendance,

certaines ayant cependant recours à des appuis financiers pour des actions spécifiques.

Une part importante des structures fonctionnent sur des dons privés mobilisés au sein des réseaux des bénévoles, notamment les réseaux paroissiaux pour les associations concernées. Les structures fédératives telles que la CUM ou l'ACLAAM peuvent également jouer un rôle d'appui financier ponctuel.

3.6. La Métropole de Lyon vue par les acteurs de l'hospitalité citoyenne

Au travers des entretiens menés, nous avons pu identifier certaines perceptions relativement partagées par les acteurs de l'hospitalité citoyenne concernant la Métropole de Lyon au sens large.

Les éléments synthétiques présentés ici sont provisoires, et seront mis en débat avec les associations et collectifs lors du webinaire prévu en octobre 2023.

Premier élément notable, la plupart des interlocuteurs rencontrés mettent en avant une évolution positive des modes de dialogue directs avec la Métropole, tant au niveau des services que des élus ou du cabinet. La constitution progressive d'une équipe dédiée, et notamment d'un poste de chargé de mission semble avoir permis un renforcement important du dialogue avec les services, sur des modalités relativement souples et adaptées. Pour

certaines interlocuteurs, ceci renvoie à une forme de reconnaissance de leur travail de terrain auprès des personnes, sentiment renforcé par des sollicitations concrètes autour de certains appels à projets ou opportunités de financement, avec des propositions de contribution correspondant aux savoir-faire des acteurs. Par ailleurs certains appuis stratégiques importants ont été soulignés, tels que l'appui et l'accompagnement du projet du Faitout, ainsi que la facilitation des liens entre les diverses parties prenantes.

Certains acteurs expriment cependant la crainte d'une forme d'enfermement autour de l'étiquette «hospitalité» dans leur partenariat avec la Métropole, et donc du risque de cloisonnement avec les autres directions et services plus thématiques quand leur action reste plurisectorielle (emploi, insertion, protection de l'enfance...).

Dans certains cas, ces relations ne sont pas perçues comme stables ou régulières, mais plutôt liées à des événements spécifiques (expulsions, incidents...) et des sites spécifiques.

À un niveau plus politique, la perception de la politique publique d'hospitalité menée depuis la fin des années 2010 puis 2020 est très variable selon les acteurs rencontrés. Si plusieurs d'entre eux expriment le sentiment d'une meilleure compréhension des enjeux et des situations que sous les mandats précédents, les effets concrets sur le terrain demeurent questionnés, au vu de l'importance des situations de sans-abrisme et de la saturation globale et massive des dispositifs. Chaque expulsion sans solution de relogement satisfaisante, tout comme chaque remise à la rue, est vécue comme un déni des engagements pris. La question des compétences – notamment entre Métropole et État – si elle est connue et prise en compte, ne suffit pas dans les discours à justifier des situations jugées indignes et contraires au droit. Particulièrement, la situation des jeunes évalués majeurs en procédure de reconnaissance de minorité tout comme la situation de mères avec enfants d'à peine plus de trois ans génèrent des réactions fortes et une critique frontale de la Métropole et de son cantonnement à «son» public.

À un niveau plus opérationnel, plusieurs interlocuteurs évoquent les liens avec les travailleurs sociaux de la Métropole, et le besoin de renforcer et consolider les partenariats et modes de coopération dans l'accompagnement des familles. Certaines structures mentionnent une forme de sur sollicitation de la part de certains travailleurs sociaux, notamment en matière de mise à l'abri d'urgence. Le manque de connaissance du droit des étrangers est également mentionné comme un frein dans la relation avec les services sociaux.



Conclusion

9 constats transversaux issus des trois démarches

La présente étude a pour originalité de saisir la politique métropolitaine d'hospitalité à partir d'un spectre large, replaçant le rôle de la Métropole de Lyon et ses actions dans l'ensemble de l'écosystème local d'hospitalité. Si elle revient en détail sur les dispositifs spécifiquement mis en place par la collectivité – en particulier les dispositifs dits d'occupation temporaire – elle offre également un regard sur un ensemble d'actions et de partenariats moins directement visibles mis en œuvre par la Métropole, en matière de résorption des squats notamment, mais également des coordinations avec l'ensemble des acteurs et intervenants concernés.

Au terme de ce travail, huit constats peuvent être formulés ; ils ont fait l'objet d'échanges avec les différentes organisations rencontrées lors de l'étude, notamment lors des ateliers partenariaux organisés en octobre 2023.



Constat 1

Un contexte global qui continue d'inquiéter les acteurs de l'hospitalité

Malgré des avancées dans plusieurs domaines, émerge de ce travail le sentiment partagé d'un contexte défavorable aux échelles locale, nationale et internationale pour accueillir et accompagner dignement les personnes les plus précaires, du fait de plusieurs facteurs :

La saturation des dispositifs d'hébergement, la tension du marché et le manque de logements, qui – comme sur l'ensemble du territoire français – poussent à la mise en œuvre de solutions bricolées et parfois dérogoatoires au droit commun. D'où l'expression souvent entendue lors des entretiens ou des échanges : d'accord pour le Logement d'abord, mais il faut d'abord du Logement».

Les décisions et orientations nationales et européenne en matière de politique migratoire, concernant notamment la protection des mineurs non accompagnés, le durcissement des conditions de maintien sur le territoire ou de regroupement familial, les conditions de mise en œuvre des Obligations de Quitter le Territoire Français, les conditions d'accès à l'hébergement, entre autres.

Les orientations et pratiques en matière d'expulsion des lieux de vie, récemment facilitées par la loi Kasbarian – Bergé, qui mène pour de nombreux acteurs associatifs à un sentiment de « vider l'océan à la petite cuillère », renforcée par l'augmentation continue ces dernières années du nombre de personnes vivant en squats, en bidonvilles, à la rue, en campements, dans les voitures.

Pour les associations et collectifs citoyens, l'étude met en lumière des interrogations sur le sens de l'engagement, et un sentiment de « fatigue militante » face à des situations qui s'enlisent. Pour exemple, de nombreuses micro-associations nées de la crise de l'accueil en 2015 continuent, 10 ans plus tard, d'accompagner les mêmes personnes sans percevoir d'issue positive.

Pour les associations du secteur AHI et les services sociaux publics, cette situation se double d'une crise du secteur social et médico-social, marquée par une perte d'attractivité des métiers, des difficultés de recrutement et des questions de fond sur le sens du travail social.

Constat 2

Une Métropole qui s'affirme comme un acteur incontournable de l'hospitalité au sein d'un écosystème qui se structure

Malgré le contexte évoqué plus haut, l'étude met en lumière l'émergence et la consolidation d'un écosystème local d'hospitalité visant l'accueil et d'accompagnement des personnes concernées, en l'occurrence des personnes en situation de grande vulnérabilité et de sans-abrisme, majoritairement étrangères. Cet écosystème est construit autour d'une grande variété d'acteurs, fonctionnant en réseau de plus en plus structuré.

Au sein de ce réseau, la Métropole s'est progressivement affirmée comme un acteur clé de l'hospitalité, avec un positionnement caractérisé par :

- La consolidation d'une stratégie d'intervention inscrite au Projet métropolitain des solidarités 2023-2027. À travers ce document, la politique d'hospitalité de la Métropole de Lyon apparaît comme l'un des principaux volets de la Lutte contre le sans-abrisme et la grande précarité, aux côtés notamment du Plan Logement d'abord.
- La mise en visibilité de cette politique, via notamment la « biennale de l'hospitalité », qui marque la volonté de mettre en lumière les actions menées ou soutenues, et celle d'ouvrir le débat citoyen et la politique autour des enjeux d'hospitalité.
- La structuration de l'organisation des services de la Métropole, avec la création d'une mission hospitalité au sein de la Direction de l'Habitat et du Logement (DHL).
- Le développement de solutions de mise à l'abri et d'accès aux droits pour les personnes relevant de ses compétences sociales : femmes isolées avec des enfants de moins de 3 ans et/ou mineurs non accompagnés, jeunes en contrat jeune majeur. Ces solutions prennent majoritairement la forme de sites d'occupations temporaires (majoritairement de sites de *Tiny Houses*).
- La mise en œuvre de diverses actions plus « sous les radars » que les occupations temporaires, au sein des squats dans le bâti métropolitain, à travers des interventions de réduction des risques, des expériences de conventionnement temporaire et de contractualisation.

- La création à venir d'une Maison de l'hospitalité en lien avec l'ensemble des acteurs locaux impliqués.
- La participation active à divers réseaux européens, notamment le réseau Eurocities ou l'Anvita, permettant des échanges d'expériences, des actions de plaidoyer communes, entre autres.

Dans le contexte difficile décrit ci-dessus, les relations entre les divers acteurs concernés – et notamment entre acteurs publics et associatifs – connaissent des variations fortes, parfois marquées par d'importantes tensions, notamment autour d'expulsions de sites. Pour autant, une grande majorité des acteurs rencontrés soulignent et reconnaissent l'importante évolution du positionnement de la Métropole sur les questions d'hospitalité ces dernières années, en matière de prise en charge, de gestion des squats sur le bâti métropolitain, de limitation des remises à la rue sans solutions. Le travail sur et l'appui à de nouvelles expérimentations en matière de prise en charge et d'accompagnement est également mis en avant, en matière d'hébergement mais également d'insertion professionnelle, d'inclusion sociale, etc. (ex : sites d'occupation temporaire ; Appui au FAITOUT ; coordination de réponses à des opportunités de financement notamment européens, ...)

Pour autant, si l'évolution de la politique et des interventions de la Métropole est saluée, les interlocuteurs pointent les limites de sa mise en œuvre sur le terrain, notamment en matière d'expulsion, de prise en charge des MNA ou d'application stricte des critères de vulnérabilité, entre autres. La question des compétences – notamment entre Métropole et État – si elle est connue et prise en compte, ne suffit pas dans les discours à justifier de situations jugées indignes et contraires au droit.

En matière de dialogue, d'échanges et de concertation, la plupart des interlocuteurs au sein des associations et collectifs citoyens met en avant une évolution positive des modes de dialogue directs avec la Métropole, tant au niveau des services que des élus ou du cabinet. Le poste de chargé de mission Hospitalité et la structuration d'une équipe, sont salués comme des avancées, permettant des échanges plus fluides et une réactivité plus forte. La biennale de l'hospitalité est également citée régulièrement comme un espace possible d'échanges et d'expression politique en matière de plaidoyer.

Constat 3

La structuration d'un écosystème associatif et citoyen : les marqueurs de « l'hospitalité à la lyonnaise ».

Le rapport met en lumière l'émergence de nouveaux acteurs et de nouvelles dynamiques sur le territoire métropolitain, autour notamment des éléments suivants :

- Au sein du secteur dit Accueil, Hébergement Insertion (AHI), on observe le développement de nouvelles approches et nouveaux services, portés par l'approche « Logement d'Abord », en matière notamment d'accompagnement des personnes, de participation et de co-construction, qui irriguent en partie la politique d'hospitalité.
- Au sein du réseau associatif bénévole et citoyen, on observe de nombreuses initiatives nouvelles depuis 2015, et une diversification des types d'associations engagées sur l'hospitalité (voir la typologie ci-dessous).
- Dans le même temps, ces mouvements se structurent en réseaux et plateformes, notamment la Coordination Urgence Migrants (CUM), l'Association Catholique Lyonnaise pour l'accueil et l'accompagnement des migrants (ACLAAM). D'autres structures comme la Fondation Abbé Pierre, le secours catholique, ou encore l'Observatoire de l'hébergement citoyen jouent un rôle en matière de coordination des actions, de formation, ou d'étayage sur certains sujets.
- Également depuis 2015, ont émergé de nouvelles initiatives plus proches de l'entrepreneuriat social, notamment dans le champ de l'insertion professionnelle, qui renouvellent les pratiques et les approches.
- Globalement nous pouvons conclure à l'émergence d'un écosystème renouvelé, avec des collaborations nouvelles par exemple entre collectifs citoyens et associations professionnelles comme Alynéa, FNDSA ou Le Mas.

Si le rapport détaille les interventions et le rôle clef des associations professionnelles, composées de majoritairement de salariés, telles que le Foyer Notre Dame des Sans Abri, Le Mas, Alynéa, la Fondation

Armée du Salut, ou autres, elle propose également une typologie renouvelée des acteurs de l'hospitalité citoyenne.

- Les associations et collectifs liés aux associations de défense des droits et de lutte contre les discriminations (Ex. : CLASSES, Collectif AMIE, RESF, Comité Feysine, ...)
- Les collectifs militants pour le droit au logement (Ex : inter squats Exilé.e.s Lyon et Environs, la CALLE, Coordination d'actions pour le logement Lyon et environs; Collectif Jamais Sans toit; Collectif Soutiens Migrants Croix Rousse; Espace Communal de la Guillotière, ...)
- Les associations locales d'hébergement et d'accompagnement nées à la suite de la « crise migratoire » de 2015.
 - Les initiatives micro-locales souvent paroissiales, liées à l'appel du Pape de 2015
 - Des dispositifs plus larges d'hébergement citoyen (Ouvre porte, L'appartage, JRS ...)
- Les structures liées à l'« entrepreneuriat social », notamment (mais pas seulement) autour des questions d'insertion professionnelle : Singa, Yoon, Kabubu, ...

À la lisière de ce réseau, notons la forte présence d'antennes ou déclinaisons locales d'importantes associations nationales de lutte contre la précarité (Secours Catholique, Secours Populaire, ATD Quart Monde, Médecins du Monde, Croix Rouge Française, entre autres).

Constat 4

Des partenariats opérationnels entre intervenants associatifs et services de la Métropole qui se consolident

La coordination opérationnelle et la bonne articulation entre les intervenants sociaux de la métropole et l'écosystème d'hospitalité sur le territoire est un défi clé pour l'action publique d'hospitalité.

Ces modalités relationnelles se situent à tous niveaux, et pour tous les acteurs, notamment :

- Dans les liens entre les équipes des sites d'occupation temporaires et les services du territoire d'implantation (avec un aller-vers renforcé et des permanences hors les murs pour les services sociaux et de PMI).
- Dans les liens entre Collectifs/habitants de squats et services techniques comme services sociaux de la Métropole.
- Dans les liens entre associations et collectifs d'hébergement citoyen et les travailleuses sociales des MDMS notamment.
- Dans les liens et l'articulation entre intervenants bénévoles (notamment impliqués sur l'hébergement citoyen) et professionnels de l'action sociale, des services publics comme des associations.

Il s'agit notamment de pouvoir envisager de manière concertée les orientations vers le droit commun, les réponses aux urgences. Ceci implique une interconnaissance et une forme de culture commune qui, selon les interlocuteurs, demeure à construire malgré des évolutions positives : l'étude met ainsi en lumière les importantes évolutions dans les modes de coordination opérationnelle entre les différents intervenant, notamment marquées par une reconnaissance nouvelle de l'expertise et des savoirs – faire bénévoles et citoyens.

Constat 5

Un accès aux droits limité, un travail social contraint

Ces enjeux de coopération entre acteurs et d'accompagnement social ont pour spécificité de se placer dans un ensemble de contraintes fortes qui impacte les possibilités de projection, pour les intervenants comme pour les personnes.

Pour les intervenants (sur les sites d'OT, au sein des squats, au sein des collectifs citoyens), les questionnements les plus forts se focalisent sur les enjeux de continuité des parcours, de maintien du lien, de travail au long terme dans une perspective d'insertion malgré tout, le retour au pays ne semblant pas envisagé de manière explicite ni par les personnes ni par les intervenants.

Les enjeux liés à l'accès au marché de l'emploi et à la régularisation par le travail représentent pour les personnes rencontrées l'un des nœuds centraux de la politique d'hospitalité. En effet pour la grande majorité des interlocuteurs et intervenants, l'emploi représente la porte d'entrée principale vers les droits, et ce d'autant plus au vu du contexte socio-économique et des débats en cours. Il implique un ensemble de dimensions dans l'accompagnement.

Au-delà des initiatives menées au sein des dispositifs, ce « secteur » de l'insertion professionnelle est en fort développement sur la Métropole, porté par un ensemble de nouveaux acteurs, issus en grande partie de l'entrepreneuriat social, comme Yoon, Weavers, Singa. Si certaines initiatives visent à l'accès à l'emploi en entreprises ou associations, d'autres centrent leur accompagnement sur l'entrepreneuriat et la création d'activité (ex. : Singa à travers ses programmes entrepreneuriaux).

Des nombreuses initiatives innovantes ont été menées pour avancer sur les possibilités de régularisation par le travail, qui demeure un horizon recherché par des nombreuses structures. Les échecs ou fin de non-recevoir de ces initiatives ont marqué de nombreux intervenants, dont l'expérience du squat Quai Arloing sur laquelle ce rapport revient en détail.

Constat 6

La temporalité de l'hospitalité, un questionnement partagé

La question du temps de l'accompagnement, des dispositifs, des projets, revient très régulièrement dans les entretiens, et ce sur les trois démarches :

- Sur les sites d'Occupation Temporaire, la durée de l'accompagnement comme la durée de vie des sites influent sur les projections des personnes accueillies comme sur le travail des équipes.
- A l'absence de squats, cette question de la temporalité est fortement liée à celle des expulsions, et donc du temps possible d'accompagnement et de travail social au sein des lieux. L'incertitude liée à la durée de vie des sites et à l'imminence d'une expulsion a de forts impacts sur les habitants eux-mêmes, en termes de santé mentale et de possibilité de projection notamment.
- Dans le cadre de l'hébergement citoyen, les enjeux liés à la durée des séjours à domicile, comme la durée de l'accompagnement (et la question de la « fin de l'accompagnement ») sont au cœur des réflexions et mènent à des modalités diverses (boucles, systèmes de référents, ...).

Dans ces différentes situations, l'enjeu est de réduire au maximum les incertitudes pour permettre aux personnes comme aux intervenants d'agir dans un cadre commun, lisible et partagé.

Constat 7

En squat, chez un particulier, dans un site collectif : la question du chez soi et de l'habiter comme enjeu clé

De nombreuses initiatives concernées par l'étude touchent directement à la question de l'hébergement et l'accès au logement des personnes, qu'il s'agisse des sites d'occupation temporaires, des initiatives citoyennes d'hébergement, de l'occupation de bâti (squats), ...

Parmi les multiples enjeux liés à cette dimension, de nombreuses questions émergent sur l'appropriation du logement, le « chez soi », les différentes conditions de l'habiter, au sens de l'appropriation d'un lieu de vie, d'un ancrage territorial, d'un aménagement des lieux, d'un attachement à celui-ci, en référence à la « théorie des 4A », développée par Pascale Pichon notamment¹.

Il pourrait être intéressant de mettre au travail cette dimension de manière transversale au sein de l'écosystème, permettant de renforcer la « culture commune » sur ces enjeux et d'identifier des repères communs, en lien avec les principes du Logement d'abord.

Une tentative de typologie : Les modalités d'hébergement pratiquées par les collectifs et associations citoyennes



Modalité 1 : L'hébergement à domicile chez des particuliers



Modalité 2 : Le logement autonome dans un logement « diffus »



Modalité 3 : L'hébergement collectif dans un lieu autorisé.



Modalité 4 : L'hébergement collectif dans des lieux non autorisés.

1. Voir notamment :

- Jouve Élodie, et Pichon Pascale, « Le chez-soi, le soi, le soin. L'expérience limite des personnes sans domicile fixe comme modèle de compréhension de la vulnérabilité sanitaire ». Les Annales de la recherche urbaine 110, no 1 (2015) : 46 55.

- Pichon Pascale, Jouve Elodie, Choppin Katia, Grand David, « Sortir de la rue : les conditions de l'accès au "chez-soi" ». Saint-Etienne: Direction générale des affaires sociales (DGAS), 2010.

Constat 8**À la recherche de l'ancrage territorial et de la création de nouvelles «communautés»**

Au sein de l'ensemble des dispositifs ou initiatives observés, la question de l'ancrage des dispositifs comme des personnes, du lien au territoire et à ses habitants revient de manière centrale.

- Au sein des sites d'occupation temporaire il existe un enjeu clé du lien au voisinage, à l'inscription dans l'environnement direct des sites, mais également des défis liés à l'accès aux services de droits commun (équipements saturés), à l'incertitude sur le futur, à la dimension collective des lieux, ...
- Pour les associations d'hébergement citoyen, l'étude met en lumière le rôle central des bénévoles sur ces dimensions, par la mise à disposition de leurs réseaux personnels et professionnels, l'organisation d'évènements, ateliers culturels ou pratiques... Il ressort également de l'étude une répartition des rôles de plus en plus claire entre bénévoles et professionnels de l'actions sociale, permettant à chacun de se centrer sur ses missions.
- Pour les collectifs et associations intervenant en squat, ressort également une attention forte au voisinage, à la création de liens de solidarité, à la prévention de tensions de type «Nimby» (*Not in my backyard*).

Par ailleurs émerge depuis plusieurs années la notion de « communautés », portée par des structures comme Singa, Kabubu ou Yoon, qui conçoivent leurs interventions à la fois pour des personnes exilées et des personnes du territoire, essayant ainsi d'instaurer des formes d'horizontalité dans la relation et de favoriser de facto l'insertion sociale des personnes au sein du territoire tout en contribuant au « changement de regard ». Il s'agit ici d'une évolution intéressante des approches, qui renouvelle la question de la participation comme de l'insertion sociale, et donne selon nous du grain à moudre au travail social classique.

Constat 9**Des besoins et une attente forte de dialogue et de co-construction avec l'État au niveau local**

Acteur central de l'action publique d'hospitalité –notamment en matière de mise à l'abri, d'hébergement et de régularisation– l'État local via la préfecture et la DDETS est l'une des « cibles » du plaidoyer des associations, dont certaines assument et revendiquent une logique d'opposition relativement frontale.

Mais au-delà de cette confrontation, de nombreux interlocuteurs moins radicaux soulignent l'absence d'espace de dialogue, d'échange et de coordination, et le manque de reconnaissance du travail fourni par les associations comme par les collectifs ou structures faiblement institutionnalisées.

En matière de dialogue entre Métropole et État local, quatre enjeux principaux ressortent de l'étude :

- L'enjeu de continuité de prise en charge des personnes hébergées ne répondant plus aux critères CASF, notamment lorsque les enfants avec mère isolée dépassent la limite de trois ans. La Métropole est « piégée » entre hébergement à ses frais et remise à la rue. Récemment, la collectivité a obtenu de l'État le principe d'une prise en charge de 15 ménages par mois.
- La participation de l'État aux expérimentations locales, à la fois sur la dimension financière, mais également sur le fond des dispositifs. Notons ici l'exemple de La Station, dispositif pour lequel le co-financement de l'État a permis de doubler l'hébergement des jeunes en recours (notamment des jeunes femmes).
- Les enjeux liés à la régularisation. Le faible taux de régularisations des bénéficiaires de l'écosystème d'hospitalité aboutit à sa saturation. L'opacité sur les modalités de régularisation rend inopérant les initiatives locales (formations, accompagnement...) et réduit les perspectives d'autonomisation (économique, sociale...).

- Le maintien d'un dialogue et la recherche d'une coordination entre État, Métropole et autres collectivités, notamment dans le cadre des conventions tripartites, mais également d'autres espaces. Les attentes se situent ici notamment sur une clarification sur les principes défendus, les publics visés (ex : jeunes en attente d'une place à la station), la continuité entre compétences État et Métropole... (au sein du COS). Au-delà, est également exprimé le besoin d'une plus grande coordination technique entre services.



Annexe

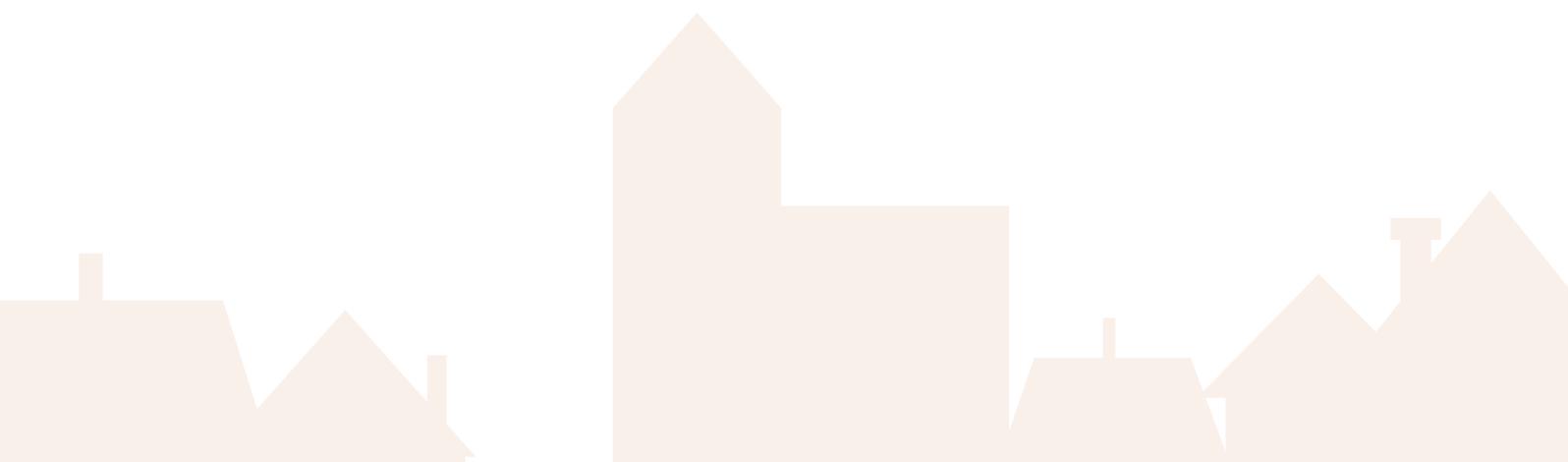
Bibliographie indicative



- Aguilera Thomas. « Chapitre 14 / Innover par les instruments ? Le cas du gouvernement des squats à Paris ». In *L'instrumentation de l'action publique : controverses, résistances, effets*, par Halpern Charlotte, Lascoumes Pierre et Le Galès Patrick, 417-44. Domaine Gouvernances. Paris: Les Presses de Sciences Po, 2014.
- Aguilera Thomas. « Gouvernance urbaine et critique dans les métropoles européennes : une posture méthodologique pour étudier les effets des mouvements sociaux sur les politiques publiques ». *Métropoles*, no Hors-série 2018 (2018). <http://journals.openedition.org/metropoles/5789>.
- Aguilera Thomas. *Gouverner les illégalismes urbains : les politiques publiques face aux squats et aux bidonvilles dans les régions de Paris et de Madrid*. Nouvelle bibliothèque de thèse, Science politique 34. Paris: Dalloz, 2017.
- Arnal Caroline et Haegel Florence. « Les freins à la participation des populations précaires. Comment une association façonne les identifications collectives ». *Participations* N° 25, no 3 (12 décembre 2019): 83-107.
- Bacqué Marie-Hélène et Biewener Carole. *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?* Politique et sociétés. La Découverte, 2012.
- Ballière Frédéric. « Retour sur les (més)usages de la participation dans le travail social ». *Le sociographe* n° 66, no 2 (2019): 67-74.
- Baraques, *Villages nègres et bidonvilles*, 2018. https://www.youtube.com/watch?v=ht5Qc0MPpDM&feature=player_embedded.
- Battaglia Marie-Noëlle. « Le Bidonville des Buers : Construction et sens d'une opération de résorption ». Sciences-po Grenoble/Université Grenoble-Alpes, 2010.
- Blanchard Emmanuel et Rodier Claire. « "Crise migratoire" : ce que cachent les mots ». *Plein droit* n° 111, no 4 (27 décembre 2016): 3-6.
- Bolzman Claudio. « Analyser les migrations pour comprendre les processus contemporains de précarisation ». *Migrations Société* N° 164, no 2 (1 décembre 2016): 99-114.
- Bouillon Florence. « Les mondes du squat : anthropologie d'un habitat précaire ». Presses universitaires de France, 2009.
- Bourgeois Frédérique, Ebermeyer Sophie et Sevin Mélanie. « L'hébergement des demandeurs d'asile à Lyon : pratiques locales et devenir des demandeurs ». *Revue Française des Affaires sociales*, 4, 4, no 4 (2004): 205-22.
- Bourgeois Louis. « Résorber à bas-bruit. Ethnographie de l'action publique lyonnaise de résorption des squats et bidonvilles de migrants roumains précaires ». Thèse de doctorat en Sciences politiques, Université Grenoble Alpes, 2021.
- Bourgeois Louis et Louvion Anna. *Résorber les squats et bidonvilles par l'insertion économique et sociale : recherche évaluative sur et autour du dispositif I2E*, « Insertion par l'École et l'Emploi », dans la Métropole Lyonnaise, 2016-2018. DDCS du Rhône. Lyon, 2018.
- Brodriez-Dolino Axelle. *Combattre la pauvreté. Vulnérabilités sociales et sanitaires de 1880 à nos jours*. Paris: CNRS Éditions, 2013.
- Camp Nadine. « La mobilisation citoyenne et l'hébergement des personnes exilées : Vers un nouveau modèle d'accueil ? » *Études de l'IFR*. IFRI, 2022.
- Carrel Marion et Rosenberg Suzanne. « L'empowerment et le travail social sont-ils compatibles en France ? » *Recherche sociale* N° 209, no 1 (2014): 25-35.
- Cohen Muriel et David Cédric. « Les cités de transit : le traitement urbain de la pauvreté à l'heure de la décolonisation ». *Métropolitiques*, 2012. <https://www.metropolitiques.eu/Les-cites-de-transit-le-traitement.html>.

- Collectif. *Un squat sur un plateau*. Ginkgo Mémoire d'homme. , 2022. <https://www.librairie-gallimard.com/livre/9782846795135-un-squat-sur-un-plateau-collectif/>.
- Deleixhe Martin, et Vertongen Youri Lou. «L'effet de frontière dans les mobilisations collectives de migrants en situation administrative précaire, The border effect in migrants' collective political mobilization». *Raisons politiques*, no 64 (8 décembre 2016): 67-84. <https://doi.org/10.3917/rai.064.0067>.
- Dollé Michel. «Précarités et politiques sociales». *Empan* no 60, no 4 (2005): 38-43.
- Duperret Serge, Argouse Michel, Gilbert Souweine Michel, Biot Joseph, Collet Anne et Smolski Nicole. «Droit d'asile et certificats médicaux : une expérience originale lyonnaise de plus de 30 ans». *L'Autre* 24, no 1 (2023): 118-25. <https://doi.org/10.3917/lautr.070.0118>.
- Gadras Mickaël José Félix. «Le présent vécu comme processus de formation du sujet anthropologique : une herméneutique de la parole en condition de migration précaire». Thèse de doctorat, Université Sorbonne Paris Cité, 2017. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02408335>.
- Gadras Mickaël José Félix. «Méthodologie d'une étude en recherche biographique portant sur les "migrations précaires" ». *e-Migrinter*, no 14 (2016). <https://doi.org/10.4000/e-migrinter.726>.
- Geisser Vincent. «François, pape des migrants ?» *Migrations Société* N° 167, no 1 (2017): 3-12.
- Gerbier-Aublanc Marjorie, et Masson Diez Évangeline. «Être accueilli chez l'habitant : de l'hébergement-épreuve à la cohabitation-tremplin pour les migrants». *Rhizome* N° 71, no 1 (24 avril 2019): 51-60.
- Gourgues Guillaume. «Participation : trajectoire d'une dépolitisation». *Revue Projet* N°363, no 2 (16 avril 2018): 21-28.
- IFOP et More in Common. «Perceptions et attitudes des catholiques de France vis-à-vis des migrants. », juin 2018.
- Le Galès, Patrick. «Gouvernance». In *Dictionnaire des politiques publiques*, par Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot, et Pauline Ravinet, 297-305. Références. Presses de Sciences Po, 2019. <https://www.cairn.info/dictionnaire-des-politiques-publiques--9782724615500-page-299.htm>.
- Lefeuvre-Déotte Martine, éd. *Des corps subalternes : migrations, expériences, récits*. Collection Esthétiques. Culture et politique. Paris: L'Harmattan, 2012.
- Lendaro Annalisa, Rodier Claire, et Vertongen Youri Lou, éd. *La crise de l'accueil : frontières, droits, résistances*. Recherches. Paris: Éditions La Découverte, 2019.
- Masson-Diez Évangeline. «Éprouver l'hospitalité privée : l'accueil chez soi du jeune exilé isolé». Thèse de doctorat, Strasbourg, 2020. <http://www.theses.fr/2020STRAG030>.
- Péchu Cécile. *Les squats*. coll. Contester. Paris: Presses de Sciences Po, 2010. <https://www.cairn.info/les-squats--9782724611694.htm>.
- Petiau Anne et Pourtau Lionel. «Une autonomie polysémique, An action research project on access to rights and to medical care for squatters». *Vie sociale*, no 1 (2012): 97-109. <https://doi.org/10.3917/vsoc.121.0097>.
- Toulemonde Gaëlle. «Les bidonvilles et leur résorption dans l'agglomération lyonnaise. 1955-1972». Mémoire de Master 1 : *Histoire Moderne et Contemporaine*, sous la direction de A. Brodriez, ENS Lyon, 2013.
- Trifanescu Letitia. «"Le Je en migration" temporalités des parcours et nouvelles rhétoriques du sujet». *Le sujet dans la cité*, no 4 (2013): 237-52.
- Valluy Jérôme. «L'accueil étatisé des demandeurs d'asile : de l'enrôlement dans les politiques publiques à l'affaiblissement des mobilisations de soutien aux exilés». *Recueil Alexandries, Esquisses*, 2007. <article556.html>.

- Vanderlick Benjamin. « Une mondialisation par le ban - Étude auprès des Roms en bidonvilles sur l'agglomération Lyonnaise depuis 2001 ». Recueil Alexandries, 2004, 103.
- Welzer-Lang Daniel. « La saga des squatters de la Croix-Rousse à Lyon : La violence du changement dans la ville ». Les Annales de la Recherche Urbaine 54, no 1 (1992): 75-84. <https://doi.org/10.3406/ar.1992.1659>.
- Wresinski Joseph. « Grande pauvreté et précarité économique et sociale ». Avis et rapports du Conseil économique et social. Conseil économique et social, 1987.



Retrouvez toutes les ressources

millenaire3.com

le site de la prospective de la Métropole de Lyon

Direction de la prospective
et du dialogue public
20 rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

MÉTROPOLE

GRAND LYON

grandlyon.com